



Charte Forestière de Territoire du Pays Cévennes



Rapport final

Mars 2010



Sommaire

I. Préambule.....	3
1.1 Pourquoi une Charte Forestière de Territoire pour le Pays Cévennes ?.....	3
1.2 La démarche d'élaboration.....	4
II. Orientations stratégiques forestières.....	5
2.1. Les fondements du projet politique.....	5
2.2. Les orientations stratégiques de la Charte forestière de territoire.....	6
2.3. Le Projet : le positionnement et les niveaux d'intervention proposés au sein de la Charte forestière de territoire	8
2.3.1. <i>Un soutien aux projets locaux ou micro-locaux</i>	8
2.3.2. <i>Des démarches de mutualisation</i>	9
III. Plan Opérationnel d'actions de la Charte forestière de Territoire du Pays Cévennes.....	10
3.1. Diagramme synoptique	10
3.2. Détermination des priorités	13
3.3. Tableau des coûts.....	13
IV. Conditions de mise en oeuvre de la Charte forestière de Territoire du Pays Cévennes.....	16
4.1. Durée.....	16
4.2. Animation et coordination.....	16
4.3. Instances de décision et de validation.....	16
4.4. Suivi et évaluation.....	17
4.5. Conventions particulières d'application	17
4.6. Engagement des co-signataires.....	18
4.7. Adoption de la Charte Forestière de Territoire	18
4.8. Résiliation	18
V. Annexes	22

I. PREAMBULE

1.1 Pourquoi une Charte Forestière de Territoire pour le Pays Cévennes ?

Définie dans l'article L12 de la Loi d'Orientation Forestière n°2001-602 du 9 Juillet 2001, une Charte Forestière de Territoire (CFT) doit permettre, par sa méthodologie de mise en oeuvre, d'intégrer pleinement les enjeux liés à la forêt et au bois dans les politiques de développement local portées par les collectivités.

La circulaire DERF/SDF/SDIB/C2001-3004 du 15 février 2001, précise la vocation d'une Charte Forestière de Territoire : « *elle a légitimement vocation à structurer un **projet d'aménagement et de développement durable des territoires ruraux insérant davantage les forêts** dans leur environnement économique, écologique, social et culturel* ».

La Charte doit déterminer les orientations de gestion de la forêt dans le long terme et s'attacher à contractualiser les relations entre les propriétaires forestiers d'une part, et les collectivités, les représentants socio-professionnels, les représentants institutionnels, associatifs...d'autre part.

Au 1 janvier 2010, il existe 101 Chartes Forestières de Territoire au niveau national, recouvrant près de 20 % des forêts françaises (surtout dans la moitié sud et les zones montagneuses), à la fois en forêts privées et en forêts publiques.

Le périmètre de la Charte Forestière de Territoire du **Pays Cévennes** s'étend sur plus de **170 000 hectares**. Il regroupe **117 communes** sur le Gard et la Lozère, depuis Lédignan jusqu'au Pont de Montvert du nord au sud et de Barjac à Tornac de l'est à l'ouest. Ce Pays compte 150 000 habitants puisqu'il inclut l'agglomération Alésienne.

La forêt du Pays Cévennes constitue une ressource prometteuse et peut être considérée comme « l'or vert » du territoire. Elle occupe environ 100 000 ha, soit 57 % du territoire. Multifonctionnelle, elle mérite une gestion attentive pour plusieurs raisons :

- Une forêt bien gérée représente un gisement considérable d'emplois et de compétences au niveau de l'exploitation forestière, de la 1^{ère} et 2^{ème} transformation du bois, de services proposés aux habitants et visiteurs ;
- La forêt joue un rôle important pour une grande partie de la population (on dénombre plus de 16 000 propriétaires forestiers, quelques dizaines de milliers d'habitants s'en servent pour leurs usages : chasse, cueillette, randonnée et autres activités sportives et de loisir) ;
- La forêt reste malgré tout un facteur de risque parce que les incendies peuvent avoir un effet néfaste sur une grande partie du territoire, surtout dans les secteurs où la forêt est très combustible faute d'une gestion adaptée ;
- La forêt en Cévennes constitue un poumon important pour le territoire et joue un rôle clef dans la gestion des eaux (filtration, stabilisation des sols). C'est un patrimoine précieux à conserver, à gérer et à transmettre en bon état aux générations futures ;
- La forêt est par excellence un terrain où le développement durable est au cœur des enjeux : gestion à court et long terme, enjeux économiques, sociaux et environnementaux, stockage du carbone, effets importants sur les micro-climats, etc.

Ces enjeux constituent la raison pour laquelle les élus du Pays Cévennes ont lancé, en 2007, l'élaboration d'une **Charte Forestière de Territoire**, outil déjà mis en oeuvre avec succès au niveau national depuis plusieurs années.

Une mission d'appui technique et d'accompagnement de la Charte Forestière de Territoire du Pays des Cévennes a été confiée par le Pays Cévennes au groupement : Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale (SCP) / Centre Régional de la Propriété Forestière Languedoc-Roussillon (CRPF) / Office National des Forêts Agence Hérault/Gard (ONF), en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Gard.

Les acteurs du territoire du Pays Cévennes ont partagé et construit de manière concertée des propositions pour mieux valoriser ce bien précieux que représente la forêt, pour le faire vivre au profit du territoire, en s'inscrivant dans la durée pour l'avenir.

1.2 La démarche d'élaboration

La Charte Forestière de Territoire est le fruit de plusieurs années de travail de concert, de la part d'élus, de professionnels de l'amont et de l'aval de la filière bois, d'usagers, d'associations, d'organismes institutionnels et techniques, de propriétaires forestiers et de gestionnaires. Ces acteurs du territoire se sont mobilisés durant les trois phases d'élaboration de la Charte :

- la phase d'étude et de mobilisation des acteurs locaux, qui a abouti à la réalisation d'un diagnostic partagé et d'une analyse des enjeux dont une plaquette de synthèse est jointe en annexe 1,
- la phase de définition des orientations et de la stratégie forestières pour le Pays en lien avec les autres démarches territoriales (SCOT, Agendas 21 locaux, programme LEADER, Charte du Parc National des Cévennes),
- la phase de construction d'un programme d'actions opérationnel.

Des groupes de travail, rencontres, visites... ont émaillé tout le processus d'élaboration de la Charte.

Les **Ateliers de la Charte**, organisés en mars 2009 et réunissant une cinquantaine de personnes, ont représenté un temps fort de cette démarche. L'objectif était, sur la base d'orientations partagées, de réunir les acteurs du territoire afin d'identifier des actions potentielles s'inscrivant dans les grandes lignes du Projet porté par le Pays Cévennes. Trois ateliers ont été menés en parallèle sur les thèmes suivants :

- Multifonctionnalité des espaces boisés, accueil, environnement,
- Gestion forestière et gestion de l'espace,
- Filières bois du Pays, produits et transformations.

La plaquette d'invitation des Ateliers de la Charte ainsi que les comptes-rendus figurent en annexe 2.

Issue d'un consensus, enrichie par la participation des acteurs locaux, la Charte Forestière de Territoire représente un véritable document de référence pour tous : élus, propriétaires, entreprises, organismes spécialisés, usagers, associatifs...

II. ORIENTATIONS STRATEGIQUES FORESTIERES

2.1. Les fondements du projet politique

Le Pays Cévennes présente un potentiel économique important, avec un gisement de peuplements forestiers à valoriser. Les ressources locales sont spécifiques et très variées, bien que marquées par des essences phares telles que le châtaignier et le pin maritime (qui représente plus de 20 000 ha sur environ 100 000 ha de forêt du pays).

Le paysage forestier a fortement changé depuis un siècle entre autre en raison de la fermeture des mines (avec ses conséquences économiques et l'arrêt de l'exploitation des pins maritimes) et de la diminution des activités agricoles. Cela a entraîné un important accru forestier sur le territoire du Pays Cévennes, qui n'a pas été accompagné d'interventions sylvicoles, contrairement à d'autres régions forestières de France (éclaircies, exploitation régulière, amélioration de la qualité, etc.). Le territoire du Pays Cévennes a un retard important à rattraper comparé à d'autres territoires où ce bien précieux est géré et transmis de père en fils pour assurer un patrimoine et un revenu pour les générations futures.

Ce retard se traduit actuellement par la nécessité d'investir du temps (et inévitablement également des moyens financiers importants) et de l'énergie pour améliorer le capital forestier sur pied d'une bonne partie des forêts cévenoles afin qu'elles jouent pleinement leur rôle dans l'économie locale, dans la gestion de l'espace, dans la protection des biens contre les risques naturels (inondations, feux, érosion).

La conclusion de tous les acteurs du Pays Cévennes va dans le même sens : il est urgent et très important d'agir *dès maintenant* pour faire de la forêt un moteur du développement durable du territoire et éviter qu'elle ne devienne une menace pour la qualité de vie et d'activités en Pays Cévennes, tant appréciée.

L'objectif politique premier de la Charte est de **maintenir durablement la présence et les activités humaines en Cévennes, notamment dans l'espace forestier.**

Le Pays Cévennes est avant tout un territoire habité, construit par la main de l'homme, au sein duquel la forêt (les espaces naturels et forestiers) occupe une place prépondérante.

En Cévennes, il existe un lien intime et ancien entre l'homme et son environnement proche (notamment agricole et forestier). Ce lien constitue le fil directeur de toute l'action du Pays Cévennes au travers de la Charte.

La présence et les activités humaines en forêt seront garantes de la préservation de l'environnement, des patrimoines et des paysages, d'une sensibilité diminuée aux risques notamment d'incendie de forêt, de la durabilité des actions de gestion forestière, de la pérennisation de débouchés économiques à travers la structuration de filières socio-économiques et d'activités liées à la valorisation de la forêt (comme par exemple le tourisme ou les loisirs).

Il convient donc de favoriser les différentes formes de valorisation des ressources forestières du Pays Cévennes (remise en valeur agricole, activités pastorales et forestières, tourisme, loisirs, ...), afin de renforcer durablement l'attractivité économique du Pays et contribuer à la vitalité des Cévennes.

Le projet politique de revitalisation socio-économique du territoire forestier vise différents objectifs. Il s'agit notamment :

- de **préserver l'identité cévenole**, caractérisée par un mode de vie attractif, apprécié et recherché par les habitants des Cévennes et les visiteurs de passage.
- de **renforcer l'attractivité des Cévennes pour les actifs**. Il s'agit de favoriser la création d'emplois et de pérenniser les revenus des actifs cévenols. Cela passe notamment par la requalification des métiers et activités liés à la forêt et au bois,
- pour les acteurs locaux, de **se réapproprier les espaces forestiers**, en leur redonnant une valeur d'avenir au plan économique et touristique notamment,
- de **conforter le développement socio-économique de l'espace forestier**, à partir notamment de projets générant des produits et sous-produits de la forêt et du bois, avec une diversification et une transformation locales, autant que possible.
- de **structurer des filières socio-économiques** (agriculture, sylviculture, pastoralisme, tourisme, loisirs, ...) par l'organisation, la diversification et la sécurisation des moyens de production et de valorisation des ressources forestières.

2.2. Les orientations stratégiques de la Charte forestière de territoire

En Pays Cévennes, « c'est la réalité des acteurs qui fait la réalité des actions ». Il est donc important de s'appuyer et de soutenir les porteurs de projets, volontaires et motivés, qui initient des démarches et projets s'inscrivant dans les objectifs politiques de développement du Pays. Les projets peuvent être relativement modestes ou plus ambitieux ; ce qui importe c'est la qualité des compétences et le degré d'ingéniosité qu'ils mobilisent pour contribuer au développement des Cévennes dans le sens du bien commun.

L'innovation ou le caractère d'exemplarité peut ainsi être au cœur du projet de Charte.

Les thématiques de la charte sur lesquelles pourraient porter les actions sont donc les suivantes :

a) La valorisation économique :

a.1. L'agriculture (services de proximité fournis par les agriculteurs et contribution à la gestion de la forêt) - sylvopastoralisme et réhabilitation des parcours,

a.2. L'économie forestière : elle concerne notamment les filières bois-énergie, bois construction, bois d'œuvre, bois d'artisanat, mais également la commercialisation des produits des cueillettes et la valorisation d'autres sous-produits.

Les différents domaines concernés sont notamment :

- Les pratiques sylvicoles durables adaptées au Pays Cévennes
- L'incitation des propriétaires forestiers privés à la gestion forestière
- Les études d'opportunité de valorisation du bois et des produits de la forêt
- La recherche et le test de nouveaux produits bois
- La modernisation et mutualisation des moyens de production forestière
- Le soutien aux entreprises d'exploitation forestière, et de la 1^{ère} et 2^{ème} transformation : aide à la création, à la reprise ou à la gestion d'entreprises
- L'amélioration de la qualité de l'exploitation forestière
- La qualification professionnelle et le développement des compétences locales

a.3. Le tourisme :

- Développement de produits de séjours liés à la forêt,
- Qualification et développement de l'offre existante (hébergement et prestations)

b) La valorisation sociale et humaine de l'espace forestier

b.1. Les usages sociaux de l'espace forestier : chasse, « cueillette » (châtaignes, champignons, feuillages, baies...), qualité paysagère

b.2. Les loisirs en forêt (sports motorisés, randonnée pédestre, équestre et VTT)

b.3. L'accueil du public au sein de l'espace forestier (habitants, visiteurs, ...)

c) La valorisation écologique et environnementale

c.1. La valorisation du patrimoine naturel et culturel : valorisation des secteurs à haute valeur patrimoniale ou paysagère, projets de gestion adaptée

c.2. La préservation de l'environnement (Défense des Forêts Contre l'Incendie, régime des eaux et prévention du risque d'inondations, adaptation des pratiques forestières)

c.3. La prise en considération du changement climatique (choix d'essences locales adaptées...)

d) Le développement de moyens, outils et compétences transversaux

d.1. La structuration du foncier (Groupements forestiers, Groupements Fonciers Agricoles, Associations, actions de remembrement...)

d.2. Les schémas de desserte en vue de la mise aux normes / création d'infrastructures

d.3. La mise en place d'un système de documentation / information (bases de données, SIG) / communication propre au Pays Cévennes en lien avec l'espace forestier

d.4. Les moyens d'animation et d'ingénierie pour la mise en œuvre de la Charte (recrutement d'un chargé de mission forêt-bois)

d.5. Les synergies à trouver entre la Charte et :

- la politique du PNC, les documents de planification (SCOT),
- les démarches de développement territorial durable (programme LEADER, PER, Agenda 21...),
- les inventaires et documents d'orientation (DOCOB Natura 2000, PDPFCI, PDESI, PDIPR),
- ou les réalisations antérieures (ex boîte à outil sur la maîtrise foncière réalisée par Relance, la SAFER et l'ancien GAL Espace Cévennes).

2.3. Le Projet : le positionnement et les niveaux d'intervention proposés au sein de la Charte forestière de territoire

La Charte forestière de territoire du Pays Cévennes peut être envisagée comme un « **grand programme de petits projets** » contribuant à la réappropriation et la valorisation de l'espace forestier, innovants, transposables, portés par des acteurs (ou groupements d'acteurs) motivés. Ces projets, après évaluation et retour d'expérience, pourront être valorisés dans une logique d'essaimage.

Par ailleurs, le Pays Cévennes pourrait avoir pour ambition de fédérer certaines actions dans un cadre global de structuration de filières, faisant appel à la mutualisation de ressources et de compétences.

Ainsi, 2 modes opératoires de la Charte peuvent être envisagés pour développer une dynamique de projets reposant sur des dynamiques humaines appropriées :

2.3.1. Un soutien aux projets locaux ou micro-locaux

Le Pays Cévennes souhaite aider des projets innovants, qui contribuent à la résolution locale d'une problématique forestière et génèrent une valeur ajoutée significative des ressources forestières, en étant au plus près des porteurs de projets. Ces projets doivent s'inscrire dans les objectifs et orientations politiques de la Charte (contribution au bien commun).

Cela peut se traduire par :

- un appui (en termes d'ingénierie technique et financière) et un accompagnement aux porteurs de projets. A ce titre, l'Agence de développement pourra être amenée à contribuer à cet appui ;
- un partage d'expérience, une capitalisation des actions menées et une valorisation dans une logique de partage et d'essaimage.

2.3.2. Des démarches de mutualisation

Ces démarches peuvent être envisagées selon 2 axes principaux :

- La structuration de filières socio-économiques permettant de valoriser des ressources et des compétences dans une logique de confortation et de développement des activités existantes ou à venir.

Le Pays Cévennes souhaite ainsi notamment contribuer au développement de filières forêt-bois (Bois Construction, Bois énergie).

Cela peut notamment se traduire (cf. filière bois-énergie) par :

- la création d'une amorce d'une « demande », publique comme privée, grâce à l'initiative des collectivités publiques, dans un premier temps,
 - la structuration de filières en concertation étroite avec les acteurs du territoire (ex Bois Energie et Bois Construction notamment), dans un second temps.
- La promotion et la communication des projets et leurs débouchés au sein du territoire et à l'extérieur (tourisme, loisirs, productions) dans une logique de rayonnement et d'attractivité en lien avec leurs qualités.

III. PLAN OPERATIONNEL D’ACTIONS DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE DU PAYS CEVENNES

Le plan opérationnel d’actions a fait l’objet de l’étude de phase 3, avec l’organisation de séances de travail partagées avec les acteurs locaux. Trois comités techniques se sont tenus durant cette période : les 12 mai, 15 octobre et 4 novembre 2009. Un comité de pilotage a validé ce plan d’actions, le 15 décembre 2009 (cf comptes-rendus en annexe 3).

Un certain nombre de fiches, dont les intitulés figurent dans les comptes-rendus de réunions, ont été renommées dans la version finale du plan d’actions. Un tableau de correspondances est joint en annexe 4.

Le plan opérationnel d’actions est constitué de **26 fiches-action**, réparties en 7 volets nommés de A à G.

Les sept volets sont les suivants :

- **A. Actions transversales**
- **B. Développement de la sylviculture**
- **C. Valorisation du bois**
- **D. Actions d’aménagement**
- **E. Gestion et valorisation du patrimoine**
- **F. Actions de communication**
- **G. Engager les acteurs du territoire.**

La description détaillée des 26 fiches actions figure en annexe 5.

3.1. Diagramme synoptique

Le diagramme synoptique ci-après reprend l’intitulé des fiches-action et des volets. Il donne un aperçu synthétique des fiches-action décrites.

:

Intitulé des 26 fiches action :

A. Actions transversales

A1 : Animation de la Charte Forestière de Territoire

A2 : Suivi et Evaluation de la Charte Forestière de Territoire

A3 : Construction d'un volet « forêt-bois » dans le Système d'Information Géographique (SIG) du Pays Cévennes – Application à la mise en place d'un Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT)

B. Développement de la sylviculture

B1 : Elaboration de Plans de massifs

B2 : Expérimentation : essais sylvicoles, itinéraires de gestion et caractérisation technique du robinier faux-acacia

B3 : Aides spécifiques, temporaires et localisées à l'investissement sylvicole

C. Valorisation du bois

C1 : Etudes technologiques et de faisabilité sur les valorisations et produits des bois locaux **C2** : Chantiers Bois/Energies : Acquisition de références technico-économiques et formation des actifs de la filière bois-énergie, par un suivi et une expertise de chantiers forestiers intégrés.

C3 : Faisabilité pour la mise en place de ZAE dédiées au bois

C4 : Aide aux entreprises : création et reprise d'entreprises, appui à la gestion administrative, aide à la modernisation des outils de production et à la mutualisation de matériels

D. Actions d'aménagement

D1 : Actions sur le foncier

D2 : Desserte Forestière : Schéma et organisation multifonctionnelle des réseaux de desserte

D3 : DFCEI-Gestion préventive des incendies et coordination

E. Gestion et valorisation du patrimoine

E1 : Valorisation économique des systèmes de terrasse

E2 : Méthodes et outils « alternatifs » de débuscage (traction animale et goulottes) : expérimentation, suivi, information et reproductibilité de chantiers-test en conditions réelles

F. Actions de communication

F1 : Elaboration de manuels de sylviculture

F2 : information / communication et promotion

F3 : Organisation d'évènementiel : mise en place d'un « Salon de la forêt et du bois »

G. Engager les acteurs du territoire.

G1 : Formation des propriétaires forestiers cévenols

G2 : Elaborer un cahier des charges commun pour la pratique de la chasse

G3 : Elaboration et mise en place d'un programme d'éducation et d'animations sur la forêt dans les écoles du Pays

G4 : Organisation de journées d'information pour les élus du Pays, sur le thème de la forêt et du bois et propositions de révision des outils réglementaires

G5 : Développement d'un programme de formations professionnelles aux métiers du bois et de recherche

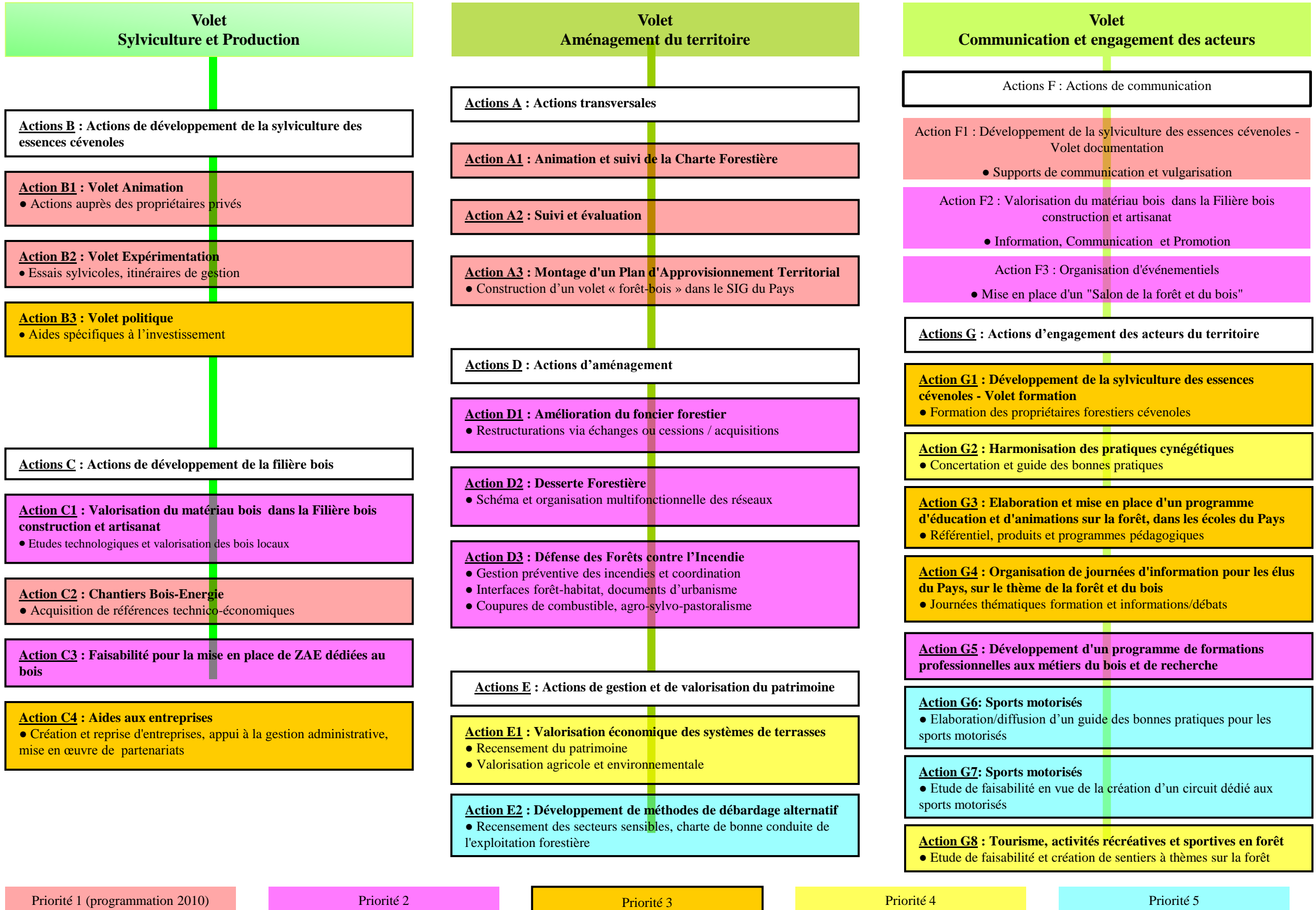
G6 : Elaboration/Diffusion d'un guide des bonnes pratiques pour les sports et loisirs motorisés (action prioritaire)

G7 : Etude de faisabilité pour la création d'un circuit dédié aux sports et loisirs motorisés

G8 : Etude de faisabilité et création de sentiers à thèmes sur la forêt

CHARTRE FORESTIERE DU PAYS CEVENNES

Diagramme synoptique des actions



3.2. Détermination des priorités

Des priorités parmi les fiches action ont été proposées lors des différents comités techniques et retenues du comité de pilotage de décembre 2009. Elles sont notées de 1 à 5 dans le diagramme synoptique, pour des priorités décroissantes.

Les six **fiches-action prioritaires qu'il est prévu d'engager dès l'année 2010** (priorité 1) sont :

A1 : Animation et suivi de la Charte Forestière

A3 : Construction d'un volet « forêt-bois » dans le Système d'Information Géographique (SIG) du Pays Cévennes. – Application à la mise en place d'un Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT)

B1 : Développement de la sylviculture des essences cévenoles - Volet animation - Actions auprès des propriétaires privés

B2 : Développement de la sylviculture des essences cévenoles - Volet expérimentation - Essais sylvicoles, itinéraires de gestion

C2 : Chantiers Bois-Energie

F1 : Volet documentation - Supports de communication et vulgarisation

Les sept actions proposées en **priorité n°2** sont les suivantes :

C1 : Valorisation du matériau bois - Etudes technologiques et valorisation des bois locaux

F2 : Information, Communication et Promotion du bois construction

C3 : Faisabilité pour la mise en place de ZAE dédiées au bois

D1 : Amélioration du foncier forestier

D2 : Desserte Forestière

D3 : Défense des Forêts contre l'Incendie

G5 : Développement d'un programme de formations professionnelles aux métiers du bois et de recherche.

3.3. Tableau des coûts

Un tableau des coûts des actions récapitulatif est joint.

Il distingue les six actions dont l'engagement est prévu dès 2010 des autres actions. Le budget distingue les coûts pour les trois premières années de réalisation des actions, avec une séparation des coûts d'investissement, des frais de fonctionnement liés à l'emploi d'un animateur et d'une contribution d'un cartographe-SIG. **Les actions de priorité 1, qui devraient être engagées dès 2010, représentent un coût total de 462 435 € TTC sur 3 ans.**

Les autres actions représentent un coût total sur 3 ans de 560 234 € TTC, dont 325 384 € de frais d'investissement.

Les taux de co-financement attendus sont variables d'une fiche-action à l'autre, compte-tenu des critères d'éligibilité des organismes financeurs associés (Région, Départements, GAL LEADER...).

	<i>Coûts d'investissement TTC</i>				<i>Coûts de fonctionnement TTC</i>							budget total	
					Année 2010 / MO		Année 2011 / MO		Année 2012 / MO				
Actions engagées dès 2010	budget 2010	budget 2011	budget 2012	Total 2010 à 2012	jours animateur	coûts	jours animateur	coûts	jours animateur	coûts	coût SIG	Sous Total animateur + SIG années 2010-2012	
A1													
A3	50000			50 000		5000		5000				10000	60 000
B1	51453	106405	106405	264 263	10	3500	10	3500	10	3500		10500	274 763
B2	25920	19560	12480	57 960									57 960
C2	5400	4200	4200	13 800	22	7700	20	7000	20	7000		21700	35 500
F1	7812	13200	13200	34 212									34 212
Total				420 235	92	16200	60	15500	70	10500	0	42200	462 435

Autres actions	Coûts d'investissement TTC				Coûts de fonctionnement TTC							budget total	
	année n	année n+1	année n+2	Total années n à n+2	Année n / MO		Année n+1 / MO		Année n+2 / MO		coût SIG		Sous Total animateur + SIG années n à n+2
					jours animateur	coûts	jours animateur	coûts	jours animateur	coûts			
A2	3000	3000	3000	9 000									9 000
B3	35000	71000	71000	177 000									177 000
C1		23000	7000	30 000	20	7000	10	3500		0		10500	40 500
C3					6	2100	6	2100	6	2100		6300	6 300
C4					6	2100	6	2100	6	2100		6300	6 300
D1	34019			34 019	10	3500	10	3500	10	3500		10500	44 519
D2	7000			7 000	60	21000	30	10500	40	14000	26250	71750	78 750
D3					15	5250	15	5250	15	5250	1750	17500	17 500
E1							15	5250	15	5250	1750	12250	12 250
E2	6595	4650		11 245								0	11 245
F2	3800	8000	2500	14 300	14	4900	10	3500	4	1400		9800	24 100
F3					18	6300	42	14700	18	6300		27300	27 300
G1		7910	7910	15 820									15 820
G2		1000		1 000			6	2100				2100	3 100
G3					20	7000	20	7000	20	7000		21000	21 000
G4	2000	2000	2000	6 000	10	7000	10	1750	10	3500		12250	18 250
G5					6	2100	6	2100	6	2100		6300	6 300
G6					10	3500						3500	3 500
G7							15	5250	15	5250	1750	12250	12 250
G8			20000	20 000					10	3500	1750	5250	25 250
Total				325 384	195	71750	201	68600	175	61250	33250	234850	560 234

IV. CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE DU PAYS CEVENNES

4.1. Durée

La Charte Forestière de Territoire du Pays Cévennes est conclue pour une durée de 3 ans.

Elle pourra être reconduite et réorientée à son terme, par reconduction expresse deux fois et pour une durée de 3 ans, sur la base d'une évaluation menée sur la période de réalisation.

4.2. Animation et coordination

La déclinaison des orientations de la Charte demande un travail important d'animation et de coordination, impliquant l'ensemble des acteurs du territoire.

Le Pays Cévennes contribuera à **l'animation et la coordination** de la mise en œuvre des actions de la Charte, en collaboration avec les partenaires institutionnels, techniques et professionnels, ainsi qu'avec les acteurs locaux engagés dans cette démarche.

Le Pays Cévennes assurera la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'études, d'opérations et de travaux mutualisés selon les volontés locales.

Pour mener à bien sa mission, le Pays Cévennes s'engage à mobiliser des moyens humains permettant l'animation générale de la Charte Forestière et son suivi, en lien avec les partenaires et acteurs locaux concernés. Le recrutement d'un chargé de mission se fera dans le cadre d'Alès Myriapolis, l'Agence de développement Alès-Cévennes.

4.3. Instances de décision et de validation

La mise en œuvre des actions de la Charte s'appuie sur :

- **un Comité de pilotage partenarial** : il est chargé de suivre la mise en œuvre de la Charte. Il lui revient de valider les programmes annuels à engager, ainsi que les bilans techniques et financiers des réalisations et de contribuer à la mobilisation des ressources humaines et financières nécessaires. Regroupant les signataires de la Charte, il est composé de représentants des institutions, de partenaires techniques, de professionnels, d'associatifs et d'usagers. Il se réunit au moins une fois par an.
- **un groupe de travail** constitué d'élus et techniciens du pays, choisis pour leurs compétences et leurs connaissances de l'espace forestier des Cévennes. Le rôle de ce groupe est de conduire la mise en œuvre opérationnelle de la Charte, de procéder à l'évaluation des actions menées, de proposer un programme annuel d'actions (études, opérations, travaux...), de préparer les conventions particulières d'application, d'ajuster et de compléter les actions. Il se réunit selon les besoins, à une fréquence semestrielle au minimum.

4.4. Suivi et évaluation

Il est procédé à :

- un suivi et un bilan technique, à fréquence annuelle, qualitatif et quantitatif, des actions engagées,
- un bilan financier et comptable annuel
- une évaluation intermédiaire au bout de trois ans, sur la base des indicateurs de suivi et de réalisation proposés pour chaque action/opération.

En particulier, une évaluation intermédiaire de la cohérence des actions engagées au regard des engagements pris est réalisée. Elle permet une appréciation de l'efficacité de réalisations obtenues et de la pertinence des moyens alloués. L'examen des résultats après les trois premières années aboutira, le cas échéant, à des réorientations ou à une adaptation des actions programmées ou engagées.

4.5. Conventions particulières d'application

La Charte donne lieu à des conventions particulières d'application conclues, d'une part entre les propriétaires et leurs représentants ou les gestionnaires et, d'autre part, selon les cas, entre une ou plusieurs collectivités territoriales, des services de l'Etat, des opérateurs économiques, des établissements publics, des associations d'usagers de la forêt ou de protection de l'environnement...

Ces conventions constituent de véritables contrats entre les partenaires d'un projet-action et engagent sur le contenu, les moyens, les délais et les résultats attendus.

Le volet opérationnel de la Charte est constitué du diagnostic (rapport de phase 1), du plan d'actions ainsi que des fiches actions élaborés lors de la phase 3 du projet.

Les fiches actions serviront de base pour la rédaction de conventions d'application qui accompagnent la mise en œuvre de la Charte.

4.6. Engagement des co-signataires

Les co-signataires s'engagent à respecter le contenu et les orientations stratégiques définies dans la Charte, à garantir au mieux l'aboutissement des objectifs fixés et la mise en œuvre des actions retenues.

Les co-signataires marquent leur engagement dans la démarche de Charte Forestière de Territoire en intégrant ce dispositif dans leur politique et en développant les actions et projets relevant de leur compétence.

L'animateur de la Charte s'engage à fournir toutes les informations techniques et financières aux représentants des signataires.

Les signataires sont régulièrement informés de l'avancement des actions de la Charte Forestière de Territoire et participent au Comité de pilotage.

Il est rappelé que la Charte constitue un cadre non figé, et donc libre et évolutif, d'actions à mettre en œuvre, sur la base de grandes orientations préalablement identifiées et partagées.

Si des actions nécessitent l'intervention de nouveaux acteurs, ils peuvent devenir soit signataires de la Charte soit partenaires techniques par la mise en place de conventions.

4.7. Adoption de la Charte Forestière de Territoire

Le périmètre d'application de la Charte est arrêté par décision du Préfet de Région.

La Charte est adoptée par les collectivités, les partenaires institutionnels et techniques, les représentants des propriétaires et des gestionnaires de la forêt, les professionnels, associatifs et usagers.

4.8. Résiliation

La présente Charte prend effet à compter de la date de sa signature.

Chacune des parties peut notifier, au terme de chaque exercice annuel (ou à chaque reconduction de 3 ans), son intention de ne pas poursuivre la mise en œuvre de cette convention.

Dans ce cas, un préavis de six mois avant la date anniversaire de prise d'effet de la présente Charte devra être signifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'animateur de la Charte.

Signataires de la Charte Forestière de territoire du Pays Cévennes

M..... Représentant la communauté de Communes du Pays des Cévennes	M..... Représentant la communauté d'Agglomération Grand Alès en Cévennes	M..... Représentant la communauté de Communes Autour d'Anduze
M..... Représentant la communauté de Communes Hautes Cévennes	M..... Représentant la communauté de Communes Mont Bouquet	M..... Représentant la communauté de Communes Pays de Ceze
M..... Représentant la communauté de Communes Pays Grand'Combien	M..... Représentant la communauté de Communes Ranc d'Uzege	M..... Représentant la communauté de Communes Vallée longue et du Calbertois
M..... Représentant la communauté de Communes Cévennes Actives	M..... Représentant la communauté de Communes Vivre en Cévennes	M..... Représentant la communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère
M..... Représentant la communauté de Communes Autour de Lédignan	M..... Représentant la communauté de Communes de la Région de Vézenobres	M..... Représentant la commune de Barjac
M..... Représentant la commune de Vialas	M..... Représentant le Parc National des Cévennes	M..... Représentant la Région Languedoc-Roussillon
M..... Représentant le Conseil Général du Gard	M..... Représentant le Conseil Général de Lozère	M..... Représentant la CCI Mission Bois Energie Gard-Lozère

M..... Représentant la Chambre d'Agriculture du Gard	M..... Représentant la Chambre d'Agriculture de Lozère	M..... Représentant le SDIS du Gard
M..... Représentant le SDIS de Lozère	M..... Représentant la DDAF du Gard	M..... Représentant la DDAF de Lozère
M..... Représentant ARFOBOIS	M..... Représentant SUAMME	M..... Représentant la DREAL Languedoc-Roussillon
M..... Représentant l'ONF Agence du Gard	M..... Représentant l'ONF Agence de Lozère	M..... Représentant le CRPF Languedoc- Roussillon
M..... Représentant la Coopérative Lozérienne et Gardoise La Forêt Privée	M..... Représentant le Syndicat des Propriétaires Forestiers du Gard	M..... Représentant le Syndicat des Propriétaires Forestiers de Lozère
M..... Représentant la Fédération Départementale des Chasseurs de Lozère	M..... Représentant la Fédération Départementale des Chasseurs du Gard	M..... Représentant la Fédération de la Randonnée Pédestre – Comité Départemental du Gard
M..... Représentant la Fédération de la Randonnée Pédestre – Comité Départemental de Lozère	M..... Représentant le Comité Départemental du Tourisme du Gard	M..... Représentant le Comité Départemental du Tourisme 48 de Lozère

Après avoir pris connaissance des contenus exposés ci-avant de la Charte Forestière de Territoire du Pays des Cévennes, lesquels résultent d'un processus de concertation large et approfondi, les signataires déclarent, au travers du présent document, en approuver les finalités et s'engagent, de concert avec les responsables et acteurs locaux concernés, à soutenir au travers de leur action, les démarches et projets destinés à en favoriser la réalisation ;

Fait à Alès, le XX

V. ANNEXES

- **Annexe 1** : *Plaquette de synthèse sur « diagnostic et enjeux »*

- **Annexe 2** : *Comptes-rendus des trois Ateliers de la Charte du 24 mars 2009 / Plaquette en PDF des Ateliers du 24 mars*

- **Annexe 3** : *Comptes-rendus des comités de suivis (comités techniques et comités de pilotage) de la phase 3 (élaboration du plan d'actions) : 12 mai, 15 octobre, 4 novembre 2009 15 décembre 2009.*

- **Annexe 4** : *Tableau de correspondances*

- **Annexe 5** : *Description détaillée des 26 fiches-action*

Annexe 1

Plaque de synthèse sur « diagnostic et enjeux »

« Diagnostic et enjeux »

Charte Forestière de territoire du Pays des Cévennes

Phase 1 de l'étude d'élaboration de la Charte

Mars 2008

Syndicat mixte du Pays des Cévennes

Sommaire :

- Charte Forestière de Territoire : Quèsaco ? 1
- Le Pays des Cévennes 1
- Un territoire aux paysages multiples 2
- Une forêt riche et protégée 2
- Activités et usages de la forêt du Pays des Cévennes 2
- Deux exemples d'actions et d'acteurs en forêt du Pays Cévennes 3
- Perceptions et attentes des acteurs du territoire 3
- Offre et demande autour de la forêt 3
- Enjeux du territoire 4
- Poursuite de l'élaboration de la CFT du Pays des Cévennes. 4



Projet en synergie avec le SCoT du Pays des Cévennes, l'Agenda 21 de la Vallée du Gailizon et le projet de développement du Pays.

Charte Forestière de Territoire : Quèsaco ?

Elle est définie par la Loi d'Orientation Forestière de juillet 2001. L'article L12 du Code Forestier définit les objectifs et les enjeux de l'outil Charte Forestière de Territoire (CFT).

Une Charte Forestière « a légitimement vocation à structurer un projet d'aménagement et de développement durable des territoires ruraux insérant davantage les forêts dans leur environnement économique, écologique, social et culturel ».

Au 1er octobre 2006, il existait 77 CFT au niveau national recouvrant plus de 15% des forêts françaises (surtout dans la moitié sud et les zones montagneuses) à la fois en forêt privée et publique.

Au travers des CFT, l'Etat encourage tous les acteurs territoriaux, propriétaires, gestionnaires, utilisateurs,



EPCI et communes du Pays des Cévennes. (CRPF 30, IGN)

élus, représentants des milieux associatifs et sociaux-professionnels à négocier les conditions de satisfaction des demandes particulières adressées à la forêt. La concertation des

acteurs est le maître mot de la démarche.

Au préalable un état des lieux aura été réalisé ainsi que la détermination des orientations stratégiques pour le territoire.

Une CFT repose sur le principe de volontariat. Elle doit déterminer en termes de droit et de devoirs les relations entre les propriétaires et les représentants de la demande sociale et les orientations de gestion. Elle n'est cependant pas opposable.

Une CFT doit concerner un territoire identifié et pertinent pour élaborer un programme d'action pluriannuel.

Le Pays des Cévennes

Créé en 2004, le Pays est un syndicat mixte rassemblant 13 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (Communautés de Communes, Communauté d'Agglomération) et deux communes pour un total de 145 000 habitants regroupés à 60% dans l'agglomération alésienne.

Le Pays des Cévennes regroupe 117 communes à cheval entre Gard et Lozère soit 177 000 hectares environ.

Plus de 100 000 hectares d'espaces forestiers couvrent ce territoire, ce qui en fait l'un des Pays les plus forestiers de l'ensemble de la région Langue doc-Roussillon.

On retiendra que la forêt constitue un atout majeur pour ce territoire. Mais il existe plutôt une culture de l'arbre (châtaignier, pin...) qu'une véritable culture forestière.

Un territoire aux paysages multiples

Le territoire de la CFT est caractérisé par une grande richesse et variété des paysages. Ces paysages peuvent être regroupés en 4 catégories de grands ensembles :

Les paysages de Montagne se caractérisent par des hauteurs particulières : Mont Lozère et Bougès, des plateaux étroits et des pentes et des vallées qui échappent au tropisme cévenol comme la Vallée du Tarn amont.

Les paysages des Cévennes sont une grande unité puisque « les Cévennes des Serres et des Valats » s'étendent principalement dans le

Gard mais aussi en Lozère jusqu'aux paysages de montagne. Ce paysage dessine un monde de pentes raides qui s'organisent en serres étroites et en vallées en V profondes.

Les rivières principales et leurs affluents s'environnent par endroits de terrains aplanis parfois inondables qui composent autant de **plaines** et de vallées cadrées à l'ouest par les contreforts des pentes cévenoles et à l'est par les reliefs des garrigues : Plaines d'Alès, Lédignan, Barjac et Saint Ambroix.

En contrebas des pentes cévenoles et en amont des grandes plaines fluviales et maritimes **les Garrigues** occupent le cœur du territoire du Gard. La complexité de leur organisation contribue à leur richesse paysagère, de collines douces aux gorges de la Cèze en passant par des sommets comme le Mont Bouquet.

La présence du Parc National des Cévennes sur une partie du Pays des Cévennes est un véritable atout pour la préservation du patrimoine naturel et culturel

Un forêt riche et protégée

Dans le Pays des Cévennes, la forêt est riche d'**essences variées** : les feuillus sont majoritaires dans les peuplements avec près de 56% des surfaces forestières totales pour plus de 56000 hectares de forêts. A eux-seuls ils couvrent plus de 31% de la surface totale du Pays : châtaigniers, chênes, hêtres... Les résineux couvrent plus de 15% des surfaces forestières : pin maritime, sylvestre et laricio, douglas, cèdre... Entre les deux, les peuplements mixtes couvrent près de 29000 hectares soit un peu moins de 30% des surfaces forestières.

Le territoire de la CFT présente une **valeur patrimoniale écologique** tout à fait remarquable, notamment dans la partie cévenole (importance des ZNIEFF, ZICO et des zones Natura 2000, présence du Parc National) qu'il convient d'intégrer systématiquement dans le cadre des actions qui pourront être entreprises. Une prise en compte accen-

tuée des fonctions environnementales de la forêt apparaît comme indispensable.

Le **patrimoine culturel** est aussi à prendre en compte et des mesures de protection jalonnent le territoire comme l'inscription des Causses et des Cévennes au patrimoine mondial de l'UNESCO ou la préservations d'espaces par la mise en place de sites classés et inscrits.

La richesse naturelle et culturelle du Pays est donc un enjeu majeur de sauvegarde.

Activités et usages de la forêt du Pays des Cévennes

Les espaces forestiers cévenols sont susceptibles d'être mis en valeur à plusieurs titres : non seulement pour la production de bois (bois d'œuvre, d'industrie, énergie...) mais également pour la valorisation paysagère, la prévention contre les incendies de forêt, la récolte de produits non ligneux (châtaignes, champignons...) des valorisations agricoles (pastoralisme, agroforesterie...), aménagements cynégétiques, accueil du public/

les activités de loisirs, la gestion de l'eau et du carbone.

La « **multifonctionnalité** » qui en résulte est une des principales difficultés techniques à laquelle se heurtent les gestionnaires lorsqu'ils souhaitent valoriser au mieux les espaces forestiers.

Une autre difficulté reste la maîtrise foncière, la forêt cévenole est en **majorité privée, morcelée**. Les forêts privées dominent (70%) et se localisent principalement sur

les basses-Cévennes. Plus de 16 000 propriétaires forestiers sont répertoriés. On note une propriété forestière moyenne de 3.35 hectares en forêts privées et 140.30ha en forêts publiques.

De plus, il existe un **déficit de gestion** en forêt privée marquant le manque d'une véritable « culture forestière » et impliquant une forêt de plus en plus dégradée et un risque incendie accentué.

Deux exemples d'actions et d'acteurs en forêt du Pays Cévennes

Le risque incendie est une part importante des contraintes exprimées par les acteurs. En effet, la zone cévenole présente un risque sévère et cumule les handicaps (relief, peuplements...). La sous-gestion du territoire amplifie le risque malgré un réseau de surveillance et de lutte performant qu'il convient de maintenir.

La Charte peut agir en complémentarité des mesures purement PFCI en dynamisant la gestion forestière autour de 3 axes :

- Rechercher des modes de sylviculture adaptée.
- Participer à l'amélioration nécessaire des réseaux
- Impulser des actions alternatives notamment agroforestières.

Cette gestion forestière pourrait notamment passer par la mobilisation de la **filière bois**. Cette filière est composée d'entreprises familiales, de souvent moins de 20 salariés et généralement implantées depuis plusieurs décennies. Leur activité principale est la

production de charpentes et de pannes.

Ces entreprises ont des atouts non négligeables comme la forte réactivité ou le travail de qualité. Mais le marché est en forte difficulté notamment en raison de la faible qualité des bois et des difficultés d'accès.

Ainsi ces acteurs attendent de la Charte une coordination entre les acteurs de la 1ère et de la 2nde transformation du bois, une affirmation politique d'encourager la filière, la mobilisation de tous les acteurs et notamment la forêt privée, le développement de la demande et de nouveaux débouchés...



Le débroussaillage en bordure des pistes permet de prévenir les incendies. CRPF Languedoc Roussillon, SRCS.



Le maintien des paysages ouverts est un enjeu écologique de grande importance. Atlas des Paysages du Languedoc Roussillon, DIREN LR, Agence Folla

Perception et attentes des acteurs du territoire

Une série d'interviews a été réalisée auprès des acteurs du territoire : élus, acteurs économiques, institutionnels, représentants des propriétaires... Des questionnaires ont aussi été envoyés aux communes, à 122 entreprises et à 1036 propriétaires.

Il est ressorti une perception de la forêt commune en de nombreux points : un patrimoine naturel et culturel fort, une richesse biologique, des contraintes physiques et d'accessibilité fortes, un enrésinement et une banalisation des paysages et une

forêt en mauvaise état.

La relation des hommes à la forêt se caractérise par : la reconnaissance d'une forêt précieuse et une forte volonté de préservation, un risque d'incendie majeur, un manque de culture forestière, une forêt de plus en plus fréquentée mais abandonnée dans sa gestion, une forêt privée dégradée, une économie forestière à développer et le sylvopastoralisme à relancer.

Face à ce constat, les élus intercommunaux interviewés attendent de la CFT une plus grande maîtrise foncière, une complémentarité des activités forestières et agricoles, l'incitation à la gestion par les propriétaires privés, le développement de la filière bois, la sensibilisation à la protection du milieu, l'accueil du public en forêt, la recherche de nouvelles méthodes pour la DFCI.

« Il importe que le territoire retrouve rapidement une attractivité qui passe par une requalification et une revitalisation de ses espaces et des moyens de productions et de développement ».

Offres et demandes autour de la forêt

La demande de biens et services produits par la forêt a fait l'objet d'un travail d'enquête auprès des différents acteurs. La demande est multiple et touche différents volets : technique, environnemental, économique et social. Elle porte sur : la volonté de préservation du patrimoine, le règlement des problèmes de desserte forestière, la réduction du risque incendie, l'harmonisation des différentes pratiques, usages et activités en forêt...

L'offre de biens et de services fournis par la forêt a été appréhendée à travers un questionnaire auprès des propriétaires forestiers privés ainsi que par la mise en place de groupes de travail avec des agriculteurs et représentant du monde agricole ainsi que des représentants des usagers et du monde de la recherche appliquée et fondamentale. Il est important pour les propriétaires de mieux contrôler les activités en forêt, de mieux respecter le milieu et

la propriété. Les agriculteurs ont une contribution méconnue qui mériteraient d'être intégrées dans des actions de développement collectives.

Les lieux de rencontre entre l'offre et la demande sont encore relativement limités. La plupart des acteurs intervenant dans un secteur géographique déterminés sont peu en relation avec les autres. De même les usagers s'approprient les lieux de pratiques sans être en contact avec les propriétaires. Des conflits d'usage peuvent poindre localement.

L'ajustement entre offres et demandes fera l'objet de conventions particulières entre les acteurs concernés, propriétaires forestiers gestionnaires d'une part et usagers, professionnels, institutionnels et collectivités d'autre part.

Vagues successives de serres caractéristiques des Cévennes ici perçues depuis la RD 35 à l'est de la Montagne du Bougès. Atlas des Paysages du Languedoc Roussillon, DIREN LR, Agence Folla Gantier

« La Charte Forestière de Territoire a pour vocation la gestion durable, la protection et le développement des espaces agro-sylvopastoraux du Pays Cévennes »



La filière bois est à structurer et à valoriser, pour une meilleure gestion de la forêt. FCBA, ©

Enjeux du territoire

Les enjeux d'un territoire se définissent en fonction de problématiques soulevées et d'un contexte spécifique lié au territoire.

Le diagnostic a permis de mettre en exergue **9 problématiques du territoire** :

- Amélioration de la ressource locale en bois et des conditions de sa mobilisation
- Exploitation du bois et des produits de la forêt
- Emploi, formation, qualification de la main d'œuvre
- Redéploiement des activités agricoles en relation avec la forêt
- Renforcement de l'attractivité du territoire
- Protection / valorisation du patrimoine
- Accueil du public
- Protection contre les risques feux de forêt et autres
- Communication, information....

Une adaptation à la situation actuelle est de fait nécessaire en privilégiant d'une part le développement de ressources et potentiels locaux et d'autre part en développant une diversité des débouchés. Il s'agit d'un **développement centrifuge** qui passe par la mobilisation et la mise en action commune des forces, énergies et ressources locales ainsi que par la sollicitation d'abord de la demande locale.

Ainsi 3 enjeux fondamentaux semblent se dessiner pour ce territoire :

1. Requalifier le massif des Cévennes et rendre le territoire durablement actif

Synergie avec les autres projets, cohésion sociale tout au long de l'année, gestion de la forêt privée, retrouver un bon niveau d'exploitation des peuplements, améliorer la qualification des actifs de la filière bois, assurer la promotion des biens et des services, informer, communiquer : faire-savoir ...

2. Garantir une activité socioéconomique durable, adaptée au territoire et respectant ses valeurs intrinsèques

Aménagement harmonieux du territoire, préservation de l'environnement, diversité des activités économiques et des valorisations des espaces forestiers, valorisation des savoir-faire locaux, création d'emplois pérennes.

3. Conforter la filière bois à l'échelle locale par l'organisation, la diversification et la sécurisation des moyens de production et des débouchés avec pour objectif :

- de lever les freins au développement économique (foncier, accès, déserte...)
- de bénéficier de retombées économiques locales
- de pérenniser les revenus des actifs ruraux du Pays des Cévennes.

Poursuite de l'élaboration de la CFT du Pays des Cévennes : déroulement, méthodologie, calendrier



Atlas des Paysages du Languedoc Roussillon, DIREN LR, Agence Folla Gautier

L'ambition d'un noyau d'élus de gérer, protéger, exploiter et valoriser durablement la forêt s'est traduite par la volonté de lancer une démarche de Charte Forestière de Territoire. Pour ce faire, le Pays des Cévennes a confié l'élaboration de la Charte à un groupement de bureaux d'études composé de : la Société du Canal de Provence, l'Office National des Forêts du Gard, le Centre Régional de la Propriété Forestière Languedoc - Roussillon et la Chambre d'agriculture du Gard.

L'étude va se dérouler en 3 phases :

- « diagnostic et enjeux »,
- « orientations stratégiques »
- « programme d'actions ».

La phase 1 « Diagnostic et enjeux du territoire » a permis de rencontrer nombre d'acteurs par la réalisation d'interviews, de questionnaires et de groupes de travail. Cela a permis de recueillir les avis, attentes et remarques sur les atouts/contraintes du territoire en matière forestière, sur les productions, biens et services que peut rendre la forêt, ainsi que sur les actions à envisager. Un diagnostic objectif de la forêt du Pays des Cévennes, de ses peuplements, ses paysages mais aussi ses structures de gestion... complètent la vision des acteurs.

Le présent bulletin est une synthèse des résultats de cette phase.

Pour la phase 2 : « Orientations et stratégies forestières », des groupes de travail vont se former, ils ont une vocation de production et pas seulement

d'information.

Ainsi 10/12 acteurs motivés doivent être réunis.

Des groupes de travail géographiques vont permettre de mobiliser au mieux les élus et les autres acteurs par la tenue de réunions sur le terrain, au plus près des acteurs et de leurs problématiques.

Ces groupes travailleront avec la même méthodologie et le même cadrage sur la base des 9 problématiques et enjeux du territoire identifiés en phase 1.

Les élus et institutionnels seront invités à hiérarchiser les problématiques, à les reformuler.

4 groupes vont donc se mettre en place sur les secteurs suivants :

1. Hautes Cévennes
2. Garrigues
3. Basses Cévennes
4. Vallée de la Cèze

Syndicat mixte du Pays des Cévennes

BP 50089
30102 ALES CEDEX

Téléphone : 04 66 55 84 00
Télécopie : 04 66 55 84 09

Messagerie : l.carbonel@payscevennes.fr

Contact : Laurent Carbonel, chargé de mission du Pays

PAYS
Cévennes

www.payscevennes.fr

« Au fil des siècles et d'une histoire mouvementée un pays s'est forgé par le travail de l'homme autour de valeurs fortes qui ont fondées un mode de vie, une identité cévenole. »
Stevenson, 1878

Annexe 2 :

Comptes-rendus des trois Ateliers de la Charte du 24 mars 2009

Ateliers de la Charte Forestière de Territoire du Pays des Cévennes

24 mars 2009

Compte-rendu de l'atelier n°1 : « Multifonctionnalité des espaces boisés, accueil et environnement »

PARTICIPANTS

- Luc CHAPON, Maire de Saint Bénézet, élu de la CdC Autour de Lédignan (élu animateur de l'atelier)
- Patrick GAUJOUX, Maire de Ribaute les Tavernes, élu CdC Autour d'Anduze
- Alain BEAUD, Maire de St Sébastien d'Aigrefeuille, élu CdC Autour d'Anduze
- Catherine LEGRAND, Mairie de Massillargues-Atuech, élue CdC Autour d'Anduze
- Patrice BENOIT, DDAF du Gard
- Sylvette MATTEOLI, Parc National des Cévennes
- Roland BOULZE, ASL du Rouvergue
- Mr LAPORTE, Mairie de Mialet
- Jean Paul CHASSANY, chargé de mission INRA - Vice-Président de l'Association Forêt Méditerranéenne
- Jean Pierre RABIER, OT intercommunal d'Anduze
- Lise BUCHET, CRPF
- Michel CAPMAS, Président des Propriétaires forestiers du Gard
- Gilles RIBES, Mairie de Brignon
- Laurent CARBONEL, Pays Cévennes
- Stéphanie RODES, Alès Myriapolis - agence de développement Alès Cévennes
 - Frédéric SCHULLER, ONF du Gard (groupement d'étude)

INTRODUCTION

Après un tour de table de présentation, Frédéric SCHULLER et Luc CHAPON rappellent les points suivants :

- **Orientations stratégiques de la charte**

La Charte forestière de territoire du Pays Cévennes peut être envisagée comme un « grand programme de petits projets » contribuant à la réappropriation et la valorisation de l'espace forestier, innovants, transposables, portés par des acteurs (ou groupements d'acteurs) motivés. Ces projets, après évaluation et retour d'expérience, pourront être valorisés dans une logique d'essaimage. Le Pays Cévennes souhaite aider des projets innovants, qui contribuent à la résolution locale d'une problématique forestière et génèrent une valeur ajoutée significative des ressources forestières, en étant au plus près des porteurs de projets. Ces projets doivent s'inscrire dans les objectifs et orientations politiques de la Charte (contribution au bien commun).
- **But de ces ateliers**

Il s'agit maintenant de recenser et d'identifier le maximum d'initiatives, de projets en cours ou d'actions potentielles concrètes, individuels ou collectifs, privés et/ou publics, liés à la forêt et aux filières-bois du Pays des Cévennes. En tant qu'acteur du territoire, les participants sont invités à exprimer leurs idées de projets, leurs actions en cours ou futures. Toutes les initiatives recueillies seront regroupées, présentées, débattues et éventuellement abondées par des idées nouvelles.
Le canevas de fiche-projet est distribué à l'ensemble des participants.

- **Les thèmes concernés par cet atelier**

L'atelier « Multifonctionnalité des espaces boisés » regroupe des problématiques extrêmement variées. Il est donc proposé de travailler selon la thématique suivante :

- Préservation de la biodiversité, du patrimoine et des paysages
- Forêt et risques naturels (DFCI, inondation, maintien des sols)
- Loisirs, activités de pleine nature, milieu associatif
- Produits annexes de la forêt (cueillettes, chasse, trufficulture....)
- Tourisme

SYNTHESE DES DEBATS - IDEES D'ACTION

Aucun participant n'étant porteur d'un réel projet défini, et compte tenu de l'extrême diversité des thèmes regroupés dans cet atelier, les échanges sont restés majoritairement centrés sur des points de vue généraux. Ils ont plus généralement consisté en des débats d'idée plutôt que de traiter d'actions réellement concrètes et directement applicables.

Cependant, un certain nombre de points peuvent être retenus comme idée d'actions spécifiques qui pourraient être précisées et développées dans le cadre de la Charte du Pays Cévennes.

1. Favoriser une dynamique multifonctionnelle du territoire

Constat :

Si une approche multifonctionnelle du territoire du Pays apparaît comme une évidente nécessité, on observe plutôt dans la pratique, la juxtaposition de démarches monofonctionnelles. On assiste généralement au développement des différentes filières (foresterie, agriculture, tourisme, etc.) de façon parallèle et cloisonnée plutôt qu'à la mise en œuvre de démarches intégrées.

Il en résulte un réel problème d'approche globale de territoire en terme de gestion des espaces naturels, qui ne permet pas de mobiliser les financements disponibles dans une optique d'économie d'échelle et qui peut déboucher sur l'émergence de nouveaux conflits d'usage, là où des mises en synergie seraient possibles et souhaitables, voire indispensables.

Qui plus est, la Charte constitue un outil évolutif nécessitant un fonctionnement souple qui s'inscrit sur la durée. Compte tenu de la taille du territoire couvert par la Charte, il est donc nécessaire de pouvoir disposer d'instances de concertation, représentatives de l'ensemble des acteurs des différentes filières, réactives et opérationnelles, situées au plus proche du terrain.

Idée d'action :

- Créer un outil décentralisé de concertation permanente
*Cet outil, dont la forme reste à déterminer, devrait bénéficier d'une animation visant le développement de démarche participative, de négociation et de médiation.
Un partenariat avec le département de sup-agro Florac est envisageable.*

2. Mieux prendre en compte la valeur environnementale du territoire

Constat :

Le territoire de la Charte est caractérisé par une très forte valeur environnementale, tant du point de vue des espèces que des milieux représentés. Si la prise en compte de ce patrimoine naturel est systématique sur les zones bénéficiant d'un statut particulier (PNC, Sites Natura 2000, etc.), elle est par contre beaucoup plus aléatoire sur le reste du territoire.

Le recours à un diagnostic environnemental lourd, sous la forme d'études parfois coûteuses réalisées par des spécialistes, n'est pas économiquement envisageable de façon systématique. Cependant, toute action engagée dans le cadre de la CFT se doit, semble-t-il, de s'inscrire dans une optique de développement durable et nécessite de ce fait une réflexion à minima en amont de

toute démarche de projet, quant aux éventuels impacts sur l'environnement. Il est donc impératif, d'une part de développer le réflexe chez les porteurs de projet, de la nécessité d'un pré-diagnostic environnemental, d'autre part de leur offrir des outils leur permettant de réaliser une évaluation simple mais suffisamment fiable.

Idée d'action :

- Créer un outil pédagogique tout public afin de permettre au non spécialiste une approche de pré-diagnostic environnemental
Cet outil s'adresse en priorité aux différents acteurs du territoire (élus, propriétaires fonciers, porteurs de projets).
Sa déclinaison à destination des enseignants et des publics scolaires est indispensable pour créer sur le long terme, une véritable « culture environnementale ».

3. Organiser l'activité cynégétique autour d'un réel objectif de gestion

Constat :

La gestion (ou plutôt la non gestion au moins du point de vue qualitatif) des populations de sangliers entraîne une surpopulation de l'espèce qui ne va pas sans causer de nombreux dégâts (culture, terrasse, jardin, etc.). Les prélèvements restent généralement insuffisants et répondent rarement à des objectifs qualitatifs précis.

L'organisation actuelle des pratiques cynégétiques ne permet guère d'envisager la mise en œuvre d'objectifs de gestion raisonnée : non maîtrise du foncier, peu ou pas de coordination entre les différentes structures, absence de règles communes, etc.

Il est donc nécessaire de repenser la pratique de la chasse sur le territoire, et d'organiser cette activité en concertation avec l'ensemble des acteurs (chasseurs, habitants, propriétaires, sylviculteurs) en ce dotant des outils indispensables.

Tout en maintenant une chasse traditionnelle et populaire, il n'est pas incompatible d'envisager le développement de « produits chasse », capables de générer des revenus substantiels nécessaires à la mise en œuvre d'une bonne gestion.

A l'heure actuelle, l'outil réglementaire susceptible de répondre le mieux à ces objectifs semble être l'ACCA. Par ailleurs, des règles de gestion communes doivent être élaborées afin d'harmoniser les pratiques de façon cohérente sur l'ensemble du territoire.

Idée d'actions :

- Fournir aux communes volontaires un appui technique nécessaire à la mise en place d'une ACCA
Cette action doit s'inscrire dans une démarche de recherche d'exemplarité.
- Elaborer un cahier des charges des pratiques cynégétiques, commun à l'ensemble du territoire

4. Maintenir et valoriser le patrimoine vernaculaire

Constat :

Le patrimoine vernaculaire pierre sèche du Pays est extrêmement riche (murets, ouvrages d'art hydrauliques, systèmes de terrasse, etc.).

La sauvegarde de ce patrimoine impacte très profondément le caractère identitaire du Pays. Il est clair, cependant, que si l'on se limite à cette entrée et avec une approche purement comptable, les coûts engendrés par la restauration, voire le simple maintien de ces ouvrages, peuvent paraître rédhibitoires.

Dans le même ordre d'idée, les activités (traditionnelles ou non) monofonctionnelles développées sur les systèmes de terrasses sont difficilement viables économiquement à l'heure actuelle.

Ces analyses font cependant abstraction des fortes incidences du maintien de ces systèmes en terme de DFCI (notamment dans le traitement des interfaces forêt-habitat), de la gestion de l'eau, de la sauvegarde des paysages, de la stabilité des sols, de l'activité touristique, *etc.*

La recherche d'une valorisation économique des systèmes de terrasses au travers d'une démarche multifonctionnelle, dans le cadre d'une approche globale du territoire, semble donc être primordiale. Elle doit aussi tenir compte des problématiques de maîtrise foncière. Cette démarche passe en premier lieu par un recensement des zones qui présentent un intérêt stratégique en terme d'aménagement du territoire, au regard des facteurs énoncés ci-dessus, afin de mieux cibler les efforts qui devront être réalisés. Elle devra par ailleurs s'appuyer sur des actions de sensibilisation et de formation des acteurs locaux en terme de « bonnes pratiques » de gestion patrimoniale (sauvegarde du caractère identitaire, maintien des paysages, *etc.*).

Idée d'actions :

- Recensement et cartographie des zones qui présentent un intérêt stratégique en terme d'aménagement du territoire
- Modélisation de projets de valorisation économique des systèmes de terrasses au travers d'une démarche multifonctionnelle
- Elaboration d'un guide de bonnes pratiques de gestion patrimoniale

5. Réaliser des actions promotionnelles

Constat :

La valorisation de la multifonctionnalité du territoire passe par une forte communication auprès du grand public. Des événementiels d'envergures (actions promotionnelles) doivent être envisager afin d'informer le public sur le territoire et ses richesses patrimoniales environnementales, mais aussi pour promouvoir au mieux les produits du Pays.

Dans le cadre de la CFT, il apparaît indispensable de développer une promotion du territoire autour de la forêt, du bois et autres produits annexes.

Des manifestations locales, comme la fête de la châtaigne organisée par l'office de tourisme intercommunal d'Anduze méritent d'être soutenues.

Une action globale de niveau Pays pourrait par ailleurs être envisagée (par exemple, salon de la forêt et du bois – Parc des expositions d'Alès)

Idée d'action :

- Organiser et/ou soutenir des événementiels à thème de grande envergure

6. Réduire le risque feux de forêt par des actions de gestion du territoire

Constat :

Le risque feux de forêt reste très prégnant sur l'ensemble du Pays, et plus particulièrement en zone cévenole. Certains outils relevant de l'action réglementaire (application de l'arrêté préfectoral de protection des forêts contre le feu, réalisation des axes de coupures de combustible) rencontrent des difficultés évidentes de mise en œuvre.

Si la CFT n'a pas pour vocation de se substituer notamment aux Plans de Massif, des actions pourraient être entreprises afin de favoriser la mise en protection des massifs par le biais de ces opérations d'aménagement du territoire.

Idée d'actions :

- Organiser une démarche collective du traitement des interfaces forêts habitats
Le traitement des interfaces peut souvent être lié à la problématique des systèmes de terrasses dans les Cévennes (cf. action 4).
- Favoriser la gestion des axes de coupures de combustible

Cette action rejoint aussi les problématiques relevées dans l'action 4. Elle est par ailleurs directement liée à des actions de l'atelier 2 « Gestion forestière et gestion de l'espace » qui traite de la complémentarité entre agriculture et foresterie et de la maîtrise foncière.

7. Générer un revenu aux travers des différentes pratiques d'utilisation de l'espace naturel privé

Les activités forestières *stricto sensu* ne permettent pas, dans le contexte actuel, d'atteindre un équilibre financier. Il est donc nécessaire pour les propriétaires sylviculteurs, de rechercher des revenus annexes en échange de prestations diverses liées à l'utilisation de l'espace naturel (cueillette, pratiques d'activités de pleine nature, sports motorisés?, etc.). La mise en place de carte ou droit d'accès à l'échelle d'un territoire donné (commune, com/com ?) est évoquée. Cependant, aucun projet précis n'est mentionné lors des débats.

8. Rechercher et mettre en place des partenariats avec le monde scientifique

Le Pays bénéficie de la présence sur son territoire, d'organismes scientifiques (*i.e.* sup-agro de Florac, école des Mines d'Alès, etc.) capables d'apporter une assistance précieuse dans les démarches entreprises dans le cadre de la CFT (enseignants-chercheurs, étudiants, stagiaires). Des conventions de partenariats devraient être recherchées dans ce sens.

Ateliers de la Charte Forestière de Territoire du Pays des Cévennes 24 mars 2009

Compte-rendu de l'atelier 2 : « gestion forestière et gestion de l'espace »

Participants :

- Alain LOUCHE, Elu-référent de la Charte Forestière de Territoire, président de la Communauté de Communes Vallée Longue et Calbertois en Cévennes
- *Camille LECAT, maire de St Andéol de Clerguemort , co-gérant de la SCIC Bois 2 mains (élu animateur de l'atelier)*
- Yannick LOUCHE, maire de Cendras, vice président du Pays Grand Combien, président du SIACVG
- Jany SANS, Vice présidente du Pays, Présidente de la Communauté de Communes Vivre en Cévennes
- Laurent CARBONEL, Pays des Cévennes
- Grégoire GAUTIER, Parc National des Cévennes
- Stéphane GRULOIS, Forêt Cellulose Bois dans la construction Ameublement (FCBA)
- Jean CHAMBON, propriétaire et président de l'ASL du Rouvergue
- Lise ROBICHON, animatrice sur le territoire de la CC des Hautes Cévennes, agence de développement du Pays Cévennes.
- Christine BOYER, Technicienne CRPF, antenne du Gard
- Frédéric JAUVERT, Coopérative la forêt privée lozérienne et gardoise
 - *Nicolas LUIGI, ingénieur CRPF, antenne de Lozère (groupement d'étude)*
 - *Sophie HUGOT, conseillère agricole à la Chambre d'Agriculture du Gard (groupement d'étude)*

Nicolas LUIGI rappelle que l'objectif des ateliers est bien d'identifier des actions opérationnelles, sur la base des éléments de diagnostic et orientations déjà travaillés.

Après un bref tour de table, les thèmes à aborder sont rappelés :

- ✓ **sylviculture et gestion forestière** : les essences forestières du Pays et leurs modalités de gestion, aspects techniques, animation / vulgarisation / information...
- ✓ **liens forêt agriculture** : sylvopastoralisme, travaux, activités de diversification...
- ✓ **aspects fonciers liés à la forêt** : restructuration (échanges...), outils spécifiques...
- ✓ **desserte forestière** : aspects techniques
- ✓ **formation / vulgarisation / information** des acteurs (élus, propriétaires, professionnels...). La communication globale de la CFT et du Pays, notamment vis-à-vis du grand public est traitée dans l'atelier N°1.

Il est proposé que l'atelier travaille par thèmes, après avoir balayé rapidement toutes les idées possibles, même les plus imprécises à ce stade. Méthode retenue.

Le présent CR synthétise les débats et discussions, pour identifier les actions opérationnelles mises en lumière et travaillées en commun.

Tour d'horizon d'actions envisageables :

Les idées émises lors de l'atelier sont reprises ci-dessous, avant d'être synthétisées plus loin.

1. Aides incitatives à la gestion durable des forêts privées

Partant du constat d'une mauvaise qualité de la ressource forestière sur le territoire (issu de son histoire récente et d'un manque de dynamisme dans la gestion et l'exploitation), 2 types de mesures d'aides ont été proposés, pour accompagner :

Incitation à l'amélioration sylvicole des peuplements naturels : aujourd'hui, les seules aides à la sylviculture disponibles dans le cadre du Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH), concernent les peuplements artificiels (plantations) ayant bénéficiés d'argent public lors de leur mise en place. Cela limite fortement la mise en œuvre de ces mesures d'aides sur les forêts du Pays des Cévennes. Dans les peuplements de châtaignier et de pin maritime par exemple (tous d'origine naturelle), aucune aide à la sylviculture n'est disponible. D'où l'idée d'aider les opérations sylvicoles déficitaires (ex : dépressages, détourage, marquage de certaines interventions, réhabilitation forestière de vieux vergers abandonnés...) dans les pinèdes, taillis de châtaigniers ou de chênes verts, et plus largement, dans les peuplements d'origine naturelle qui le nécessiteraient (et en particulier dans les stades assez jeunes). Quand les interventions préconisées amèneront une plus-value ultérieure au peuplement. L'idée n'étant pas de mettre en place des aides « en série », un objectif réaliste pourrait être affiché dès le départ, pour donner également un ordre de grandeur et une limite au coût de la mesure. Objectifs envisagés : 10 à 15 hectare de zones travaillées et aidées par an (coût des travaux : 800 - 2000 € / hectare).

Incitation à la rédaction de documents de gestion durable en forêts privées :

La rédaction de documents de gestion durable en forêts privées (Plans Simples de Gestion pour les forêts de plus de 25 hectares d'un seul tenant, Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles pour les autres...) est souvent un préalable à la réalisation de coupes et travaux, qui plus est suivis dans le temps grâce aux documents. Le Pays des Cévennes souffre d'un déficit dans la couverture en documents de gestion des forêts privées qui pourraient en présenter, notamment certains grands massifs. Le coût de la rédaction du document est, pour partie, à l'origine du problème. D'où l'idée de mise en place d'une aide incitative à la rédaction de documents de gestion en forêts privées. Là encore, il ne s'agit pas de mettre en place une aide en série et illimitée, mais de se fixer des objectifs réalistes et évaluables. Objectifs avancés : 3 PSG / an et 10 CBPS / an. Cette mesure pourrait également être limitée aux propriétés intéressantes qui auraient fait l'objet d'un premier diagnostic simplifié dans le cadre des visites-conseil (proposition de Plans de Développement de Massifs, cf plus loin).

2. Réalisation de diagnostics d'interface forêt-habitat

Le Pays des Cévennes présente un mitage important de la propriété dans certains secteurs fortement boisés, ce qui suppose une grande complexité dans la mise en défens de ces zones d'interface forêt-habitation et des difficultés dans la mise en œuvre des arrêtés préfectoraux de débroussaillage obligatoire notamment. L'idée émise est de proposer une méthode de diagnostic de ces interfaces forêt-habitat, permettant d'identifier les actions individuelles et groupées envisageables pour réduire le risque incendie autour de secteurs identifiés.

A la demande des collectivités (ou de particuliers) concernés, de tels diagnostics pourraient être mis en place. C'est déjà le cas sur certains secteurs, où la Coopérative La forêt privée ou l'ONF réalisent ce type d'études, pour le compte de collectivités demandeuses.

3. Plans de Développement de Massifs par secteurs prioritaires (pin maritime, châtaignier, chêne vert...) et programme pluriannuel de réunions d'information / formation à destination des propriétaires forestiers

L'importance de l'information / formation des acteurs a été souligné à plusieurs reprises. Notamment en ce qui concerne les très nombreux propriétaires forestiers privés. Tout un panel de sujets d'information serait important à diffuser auprès des propriétaires, pour les inciter plus fortement à gérer leurs bois, individuellement ou de manière groupée.

L'idée proposée est donc de s'appuyer sur les organismes de développement en forêts privées pour proposer un programme étoffé de journées d'information et de stages de formation variés, sur le territoire du Pays des Cévennes. Ces journées d'information / formation pourraient s'inscrire dans le cadre plus large de Plans de Développement de Massifs (PDM), menés par secteurs prioritaires (avec un découpage et une « entrée » par essences : secteur à pin maritime, à châtaignier et à chêne vert par exemple). A l'image des démarches similaires menées dans les dernières années dans les secteurs à châtaignier en Lozère. Ces PDM groupent des phases d'animation collective (journées d'info, réunions publiques, sorties-terrain, permanences en mairies...) et des actions d'animation individuelle (visites-conseil, diagnostics simplifiés, accompagnement de projets de coupes et travaux...) auprès des propriétaires forestiers privés intéressés. Un lien fort est à faire entre PDM, programme étoffé de programme de formation / information et aides incitatives ciblées à la gestion.

En effet, tout est lié, notamment les possibilités de propositions d'actions concrètes et de suivi après les réunions d'information / formation (aspects économiques importants).

4. Mise en place de chantiers-test, notamment pour le bois-énergie

Le développement du bois-énergie est vécu à la fois comme une opportunité de développement et de valorisation des bois de qualité médiocre mais aussi comme un risque d'exploitation non raisonnée des ressources locales. Une idée d'action proposée est de réaliser des **chantiers-test d'exploitation forestière, les plus intégrés possibles, avec une valorisation maximale des bois de qualité, et un broyage pour le bois-énergie**. Cela permettra d'évaluer précisément et en conditions réelles, les différents postes de dépenses intervenant dans le coût de revient de fabrication de plaquettes forestières locales. Ces chantiers-test pourraient être mis en place à la faveur des différentes plateformes à venir et/ou autour des projets de chaufferies collectives ou particulières.

Parmi le panel de chantiers-test qu'il serait intéressant de mettre en œuvre et de suivre précisément, on peut citer les contextes suivants, parmi les plus fréquents : nettoyage de rémanents après coupe rase, éclaircie résineuse et/ou feuillue, dépressage de jeune plantation résineuse, amélioration sylvopastorale, reconquête agricole (défrichement) ou dépressage dans des accrus naturels, réhabilitation fruitière de vergers de châtaignier abandonnés (gestion des rémanents)...

Des chantiers de ce type ont été mis en place dans le cadre de la CFT de l'Aigoual et dans plusieurs autres territoires de projets (PNR du Pilat, PNR du Vercors...).

5. Prêts / compte-épargne pour la forêt

L'idée est émise de créer des outils financiers permettant aux propriétaires d'investir dans la gestion de leurs bois ou de voir une partie de l'argent récolté par une coupe affecté à un compte-épargne dédié, faisant « travailler » l'argent et permettant de le débloquent spécifiquement pour les actions d'investissement, au moment adéquat. L'idée existe déjà pour les collectivités et elle est réfléchi actuellement à l'échelle nationale pour les propriétaires et particuliers. Sa mise en place à l'échelle du pays des Cévennes serait peut-être intéressantes, de manière groupée (organisme et outil spécifique, à étudier et créer).

6. Création / actualisation de placettes de démonstration et guides de sylviculture

Pour étayer les réunions de vulgarisation et les incitations financières et techniques à la gestion, il apparaît important d'apporter les preuves de l'intérêt d'une sylviculture par la mise en place de placettes d'expérimentation. Celles-ci pourraient s'appuyer sur un réseau représentatif de réalisations concrètes, suivies de manière précise pour obtenir des données sur les essences, les modes d'exploitation, les produits....

Les placettes du CRPF, de l'ONF et du FCBA notamment, complétées par de nouvelles expérimentation à venir (en fonction des projets issus des PDM par exemple) pourraient constituer ce réseau, identifié et support d'information, de formations et de suivi économique.

Dans le même esprit, il est proposé la rédaction de 3 guides de sylviculture simplifiés, pour les 3 essences-phares du Pays (répartis par secteurs homogènes), à savoir le pin maritime, le chêne vert et le châtaignier. Ces documents sont également à mettre en lien fort avec l'animation dédiée sur les secteurs concernés (PDM, journées d'info, aides incitatives...).

7. Restructuration foncière en forêts privées : échanges amiables et cessions de « petites » parcelles boisées

La difficulté de mobilisation des propriétaires et du manque de culture forestière est mise en avant, notamment par l'expérience de l'Association Syndicale Libre du Rouvergue (nouvellement créée mais qui possède de nombreuses parcelles domaniales atomisées, dans son périmètre). La gestion du foncier est citée comme un des principaux freins à la mobilisation des propriétaires et à la gestion durable des forêts privées du pays.

Rappel des chiffres-clefs : 54 000 hectares de parcelles privées cadastrées en bois, pour plus de 16 000 propriétaires, soit un peu plus de 3 hectares en moyenne. Morcellement plus important encore en zone minière (bassin minier d'Ales et la Grand Combe), où la propriété boisée moyenne est inférieure à 1 hectare).

Aujourd'hui, la compétence d'aménagement foncier est détenue par les Conseils Généraux (loi DTR 205). Ces derniers peuvent ainsi mettre en place des subventions aux frais de notaires et/ou géomètres, dans le cadre d'échanges amiables ou de cessions de « petites » parcelles boisées, quand les opérations envisagées amènent une amélioration foncière notable. L'avis de la Commission Département d'Aménagement Foncier (CADF) est souhaité.

Vis-à-vis de cette idée, l'exemple du partenariat mis en place en Lozère depuis le milieu de l'année 2008 est indiqué. Le Conseil Général de Lozère a en effet mis en place des aides aux frais de notaires et géomètres dans le cadre d'échanges amiables et/ou cessions de petites parcelles boisées. Le CRPF et la SAFER interviennent en appui, pour la partie technique de ces opérations : le CRPF anime des réunions d'information et accompagne les propriétaires dans leurs démarches et leur négociation initiale, la SAFER finalise les aspects contractuels, en accompagnant les propriétaires auprès des notaires et en présentant les dossiers à la CDAF. Les échanges entre parcelles agricoles et forestières sont admis.

Un partenariat de ce type pourrait parfaitement être mis en place sur la partie gardoise du Pays des Cévennes, moyennant une prise en main du Conseil Général du Gard sur cette thématique. Au sein du Pays, certains secteurs ont déjà été identifiés (ex : commune de Gagnières) et pourraient faire l'objet d'un « test » de la méthode.

8. Etude et vulgarisation des propriétés mécaniques et des usages possibles des bois locaux (pin maritime, pin laricio, chêne vert, feuillus « précieux »...)

Il ressort des discussions **l'existence évidente d'un lien fort entre la dynamique de vulgarisation et l'attractivité (notamment financière) de la sylviculture.**

Gérer les bois c'est également savoir quoi en faire, pour quels usages, à quel prix de vente... Certaines essences forestières du Pays des Cévennes semblent en effet sous-estimée et sous-utilisées. C'est le cas notamment du pin laricio, du pin maritime et même, dans une moindre mesure, du chêne vert.

Du point de vue de la recherche, une **meilleure connaissance des aptitudes technologiques des essences locales** devrait permettre aux propriétaires une vision plus claire de ce à quoi pourraient servir leurs bois et donc participer à une meilleure mobilisation. Il est proposé de mener une action en ce sens. Les données emmagasinées par le CIRAD, le CTBA (aujourd'hui FCBA) et le CNDB notamment seront importantes à mettre en avant.

Cette idée d'action est à mettre en lien avec les actions d'animation (Plans de Développement de Massif...) et la mise en place de placettes d'expérimentation.

9. Problématique de la desserte : plusieurs idées à préciser

Actualisation du schéma de desserte forestière des Cévennes et mise en place d'un SIG commun :

Le **Schéma de desserte forestière des Cévennes** avait été mis à jour en 1997, de manière exhaustive et précise. Pour autant, peu de travaux de création de pistes, de rénovation, de résorption de points noirs...ont été menés. Aujourd'hui, ce schéma de desserte serait à actualiser, à minima à l'échelle du Pays des Cévennes. L'idée d'action pourrait être également d'élargir la problématique en instaurant un **Système d'Information Géographique** commun et partagé, au moment de l'actualisation de ce schéma, disponible à tous les acteurs de la filière, pour permettre à un maximum d'entre eux d'être au courant, en temps réel, des limitations de tonnage, des meilleurs itinéraires, des pistes forestières...Cela permettrait également d'identifier les autres usages et enjeux pesant sur les pistes et routes forestières (lien aux réseaux structurants DFCI, aspects récréatifs et touristiques...).

Cartographie des secteurs exploitables (ou non) pour le bois-énergie, en lien avec les enjeux environnementaux et/ou agricoles :

Concernant le bois énergie, le Parc National des Cévennes précise qu'il existe des craintes sur la dégradation de la ressource et qu'il serait peut être souhaitant de concentrer l'exploitation en bois-énergie sur des secteurs les moins fragiles et sensibles, notamment du point de vue écologique. Idem pour les secteurs où des projets de réouverture de milieux sont prévus.

Pour ce faire, il est donc proposé **d'établir une cartographie des secteurs à exploiter en priorité et de ceux à éviter, en lien avec l'actualisation du schéma de desserte forestière.**

Elaboration d'un guide sur les aspects techniques et juridiques sur les pistes et chemins forestiers, à destination des propriétaires, des élus et des usagers :

les aspects techniques et juridiques liés aux pistes et chemins forestiers peuvent poser des problèmes et engendrer des conflits d'intérêt et d'usage. L'élaboration d'un document vulgarisé et diffusé à large échelle permettrait d'informer un maximum de personnes des réalités juridiques, fiscales et techniques de la création, l'entretien, l'usage et le partage des chemins et pistes en forêt, notamment en forêts privées.

SYNTHESE DES PROPOSITIONS D' ACTIONS DE L'ATELIER 2 - REGROUPEMENT ET DEBUT DE HIERARCHISATION -

Une fois les idées d'actions inventoriées, plusieurs rapprochements ont été proposés, pour rendre plus cohérentes et plus efficaces certaines idées d'actions.

Il en ressort la synthèse et la hiérarchisation suivante :

UNE ACTION-PHARE, CONCERTEE ET COHERENTE

ACTION 1 : PROJET STRUCTURANT « ESSENCES »

Approche par secteur et par essence : pin maritime, chêne vert, châtaignier :

- Volet animation (collective et individuelle) : méthode Plan de Développement de Massif
- Volet documentation : élaboration de 3 guides de sylviculture, par essence
- Volet expérimentation : placettes de référence (existantes ou à créer)
- Volet aides spécifiques (temporaires, localisées, en quantité identifiée au départ) :
 - aide à l'amélioration de peuplements naturels (châtaignier, pin maritime...)
 - aide à l'élaboration de documents de gestion en forêts privées

Qui ? : Collectivités (groupées), par secteurs cohérents (essences)

Groupe de travail à réunir : CRPF, syndicat, Coopérative, ONF, FCBA...

Objectif : réalisation des animations, travaux et documents sur les 3 secteurs en 5 ans

DEUX ACTIONS IDENTIFIEES ET PRECISEES

ACTION 2: CHANTIERS-TEST (bois-énergie...)

Sur situations identifiées : accrus naturels, reconquête agricole, réhabilitation vergers fruits, nettoyage coupe rase, éclaircie résineuse et feuillues, dépressage jeunes peuplements, amélioration sylvopastoralisme...

Qui ? : Collectivités ou porteurs de projets bois-énergie (chaufferies)

Prestataire pour travaux et broyage + prestataire pour suivi et communication (fiches)

Objectif : réalisation des chantiers-test sur toutes les situations identifiées en 5 ans

ACTION 3: REORGANISATION FONCIERE EN FORETS PRIVEES (échanges, cessions de petites parcelles...)

Exemple de partenariat existant en Lozère : Conseil Général (subvention aux frais de notaires), CRPF (animation auprès des propriétaires) et SAFER (concrétisation actes)

A mettre en place sur le Pays (secteurs-tests et prioritaires ?)

PLUSIEURS IDEES D' ACTIONS SPECIFIQUES, A PRECISER

DIAGNOSTICS INTERFACE FORET-HABITAT

Méthode / outil pour les collectivités souhaitant établir un diagnostic et des actions concertées de gestion / entretien des interfaces forêt-habitat

ETUDE DES PROPRIETES TECHNOLOGIQUES DE BOIS LOCAUX

Etude et portée à connaissance des qualités techno. et valorisations possibles des essences (pin maritime, pin laricio, châtaignier, chêne vert...) : lien à l'atelier 3 ?

ANIMATION FONCIERE SPECIFIQUE A DES PROJETS IDENTIFIES

Piste forestière, aménagement sylvopastoral groupé, regroupement économique de coupes...

PRETS / « COMPTE-EPARGNE FORET » POUR PROPRIETAIRES

DESSERTE : enjeu important, croisant plusieurs actions possibles :

Guide sur les aspects juridiques des pistes et chemins, cartographie des secteurs mobilisables (ou non) en bois-énergie, actualisation du schéma de desserte forestière, création d'un SIG partagé...

Cette synthèse a été proposée lors de la séance plénière de l'après-midi.

Les participants des autres ateliers ont validés les idées d'actions émises, ainsi que les priorités établies. C'est donc sur cette base que seront discutées de nouveau les idées d'actions, au cours des prochains Comités Techniques et Comités de Pilotage de la Charte Forestière du Pays des Cévennes.

Ateliers de la Charte Forestière de Territoire du Pays des Cévennes

24 mars 2009

Compte-rendu de l'atelier n°3 Filières bois du Pays , produits et transformations

Participants :

- Roger Ménétrier, élu de la CdC Hautes Cévennes (élu animateur de l'atelier)
- Bénédicte DUSSAP, gestionnaire du GAL Cévennes
- Jean Baptiste REGNE, Syndicat des forestiers privés du Gard
- Charlélie GAUBERT, SCIC Bois 2 mains
- François PIRARD-LEGRY, Mairie St Germain de Calberte – Equipe d'élagage/abattage de St Germain
- Alain GUIRAUD, CRPF LR
- Anne Lise SURJUS, ARFOBOIS
- Claude CHAPON, Maire de St Paul la Coste, élu CA Grand Alès
- Jur JACOBS, élu CdC Vallée Longue et Calbertois en Cévennes
- Robin CORDIER, Mission Promotion Bois-énergie Gard Lozère – CCI Lozère
- Gérard POLGE, Président CdC Hautes Cévennes
- Alain COUDERC, élu CdC Vallée Longue et Calbertois en Cévennes
- Jean Marc COURDIER, ONF Gard – Hérault
- Alain BOURRELY, Maire de Savignargues, élu CdC Autour de Lédignan
- Béatrice DELGADO, ASL du Rouvergue
- Laurent CARBONEL, Pays Cévennes
- Stéphanie RODES, Alès Myriapolis – agence de développement Alès Cévennes
 - Françoise HALLARD, Société du Canal de Provence (groupement d'étude)

1. Contexte

L'introduction de l'atelier a été menée par Roger Ménétrier, avec l'appui de photos concernant l'exploitation forestière, la transformation du bois et des exemples variés d'utilisation du bois en construction (à partir de sciages mais également de petits bois ronds travaillés). Il s'agit d'utiliser et de valoriser les ressources locales en bois cévenols, de manière judicieuse et avec de l'expertise et du savoir-faire.

Différentes solutions techniques ont été recherchées au sein de l'atelier pour résoudre les difficultés et contraintes rencontrées par les professionnels des filières bois. La priorité semble être de soutenir l'activité des micro et petites entreprises et de permettre l'installation de nouvelles entreprises. De même, le fonctionnement en circuit économique court est à privilégier. Il convient également de promouvoir et de faire connaître les bois cévenols et leurs potentialités.

Nota : Les discussions ont porté sur les orientations à prendre sur cette thématique, qui se concrétisent pas des actions opérationnelles, dont les grandes lignes ont été esquissées. A ce stade, les contenus des projets-actions ne sont pas encore précisés. Il s'agit de rendre compte d'un inventaire des actions proposées et partagées en atelier.

Une prochaine étape consistera à sélectionner les actions et à compléter leur contenu, en termes de porteur de projet, partenaires pressentis, contenu, déroulement...

2. Liste des actions partagées lors de l'atelier 3 (sans hiérarchie)

- **Mise en place de contrats d'approvisionnement ou de partenariats** afin de favoriser l'accès des exploitants forestiers à la ressource : contractualisation entre les propriétaires de la ressource et les utilisateurs locaux, dans le respect des règles de l'achat public le cas échéant.
- **Elaboration d'un programme de Formation Forestière locale** : un programme à bâtir à partir des formations existantes et à créer, dans le Gard et la Lozère, (associant l'Ecole des Javols, l'Ecole des Mines, lycées agricoles et collèges...).
- **Création de Zones d'Activités Economiques intégrées autour du bois** : regroupement d'entreprises, pépinière d'entreprises ou **atelier relais**, parc à bois et plateforme de séchage et de stockage de plaquettes forestières, éventuellement mise en place d'un centre de formation et/ou d'un centre de gestion...

Un exemple de ZAE consacrée au bois est le projet de la CC Vallée Longue et du Calbertois au col de Jalcreste (contact : M. JACOBS).

L'objectif est de :

- faciliter le travail des micro-entrepreneurs,
 - mutualiser les moyens (acquisition par les collectivités publiques et mise à disposition d'outils pour des ateliers de transformation),
 - organiser des **stages** d'apprentissage de techniques anciennes (transmission de savoir-faire locaux pour une application en **auto-construction** par exemple).
- **Mise en place d'une Charte de bonne conduite de l'exploitation forestière / adhésion à PEFC** qui propose un cahier des charges pour une exploitation forestière durable
 - **Revoir les documents réglementaires** (du SCOT aux PLU) pour intégrer la construction bois
 - **Etude de faisabilité de l'utilisation de modes de débardage alternatifs** (coupes à câble, traction animale)
 - **Réalisation d'un catalogue sur les utilisations en Bois Construction des bois locaux** (isolation, parqueterie, poteau poutre...) et tout particulièrement des petits bois (produits de niche), pour des bâtiments publics ou des constructions individuelles.
 - **Organiser des « concours Bois »** (notamment pour le Bois Construction) à l'image des anciens Trophées Bois : ex TOTEM Bois avec les collectivités en 2008, Palmarès Bois avec le CNDB en 2009.
 - **Réalisation d'études de faisabilité technico-économiques pour des débouchés bois multiples :**
 - - Bois énergie : favoriser l'autoproduction + projets collectifs
 - Biomasse/rémanents : production de biogaz
 - Bois bûche (châtaignier)
 - Bois ronds (châtaigner)
 - Bois rétifé (création d'un atelier relais ?)
 - Petits bois fruitiers (lutherie, artisanat...)
 - Oléothermie ?
 - **Organisation d'un Séminaire ou d'un Salon Bois Cévenols** : communication sur les utilisations des bois cévenols sous leurs différentes formes, qu'il s'agisse d'utilisations traditionnelles ou de nouveaux produits. Réalisation au préalable d'un inventaire des savoir-faire anciens.
 - **Organisation d'une journée sur le Bois Construction à l'attention des élus** (ARFOBOIS, CAUE...)

- Adhésion à la Charte Bois Construction Régionale signée le 11/12/08 ? – 1er comité de suivi le 25/03 (Pays, CC, communes?).
- **Mise en place une animation dynamique et pérenne** : coordination des acteurs (relation avec FNB, ARFOBOIS, CNDB, CCI...) et proximité avec les socioprofessionnels ; mise en réseau des acteurs (ex : ASL du Rouvergue...). Création d'un poste d'animateur permanent sur le Pays (en relation avec l'Agence de Développement, la CCI... ?)
- Communication sur la Charte et ses activités dans le journal du Pays, autres supports ?

3. Conclusion : positionnement sur la question des filières bois

Le **Bois Construction** représente un large éventail d'utilisations des bois cévenols et semble une sérieuse piste d'avenir à développer. L'utilisation du bois pour des projets architecturaux collectifs est à promouvoir, ainsi que l'auto-construction.

Le Bois Energie constitue un débouché intéressant et complémentaire aux autres valorisations économiques du bois. Le Pays Cévennes a déjà montré l'exemple : il constitue l'une des deux actions du PER avec l'implantation de plateformes et le Pays a acquis une déchiqueteuse en 2008. L'alimentation de réseaux de chaleur collectifs (privés et publics) n'empêche pas l'auto-production de plaquettes à des fins individuelles (en particulier pour les mas et bâtiments d'exploitation agricole).

Toutes les **autres valorisations et débouchés** (même de niche) sont à considérer avec le plus grand intérêt et à encourager, qu'il s'agisse de petits projets ou de projets de plus grande ampleur.

La participation des **professionnels du bois** (exploitants, scieurs...) étant relativement faible lors des Ateliers de la Charte, il a été proposé de se rapprocher d'eux. Cela pourrait se faire à l'occasion d'un groupe de travail spécifique.

Nota : Ateliers relais

Nombre d'entreprises en phase de création sont en quête de locaux industriels de dimensions modestes, moyennant un loyer qui le soit tout autant. Les ateliers-relais et les pépinières d'entreprises répondent à ce cahier des charges : il s'agit de locaux, adaptables à de multiples usages, mis à la disposition des industriels par une collectivité locale (conseil général, commune, communauté de communes...) pour leur permettre de commencer leur activité sans avoir à supporter la charge d'un investissement immobilier. Les collectivités trouvent là un moyen d'attirer sur leur territoire des entreprises en devenir, avec l'espoir qu'elles s'implanteront ensuite durablement.

Le loyer sollicité se situe généralement en deçà des prix du marché, mais cet avantage a pour contrepartie la précarité de la situation de l'occupant. En effet, les collectivités propriétaires consentent uniquement des baux de courte durée (vingt-trois mois) ou des conventions d'occupation précaire du domaine public. Dans un cas comme dans l'autre, l'occupant ne peut bénéficier de la propriété commerciale. L'atelier-relais (ou l'usine-relais) n'a pas vocation à pérenniser l'installation de ses occupants ; dès qu'il aura trouvé son rythme de croisière, le créateur quittera les locaux. Outre l'hébergement temporaire, certaines de ces structures proposent également des prestations commerciales (salles de réunion, secrétariat, standard téléphonique...) et du parrainage (conseils en gestion, marketing...).

Annexe 3

**Comptes-rendus des comités de suivis (comités techniques et comités de pilotage) de la phase 3 (élaboration du plan d'actions) :
12 mai, 15 octobre, 4 novembre 2009, 15 décembre 2009.**

**COMPTE-RENDU DE REUNION DU COMITE TECHNIQUE N°6
 PHASE 3 : PRESENTATION DES VOLET D'ACTIONS IDENTIFIEES**

PARTICIPANTS

LOUCHE Alain	CdC Vallée Longue et Calbertois en Cévennes
SANS Jany	CdC Vivre en Cévennes
LOUCHE Yannick	CdC Pays Grand'Combien
BURKHALTER Alain	CdC Pays de Cèze
JACOBS Jur	CdC Vallée Longue et Calbertois en Cévennes
CHAPON Luc	CdC Autour de Lédignan
AZAIS Jérôme	Mairie de Vialas
HENNEBO Thadée	Conseil Régional Languedoc Roussillon
VEYRUNES Jean	CdC Autour de Lédignan
BOYER Christine	CRPF LR – antenne Gard
GRANIER Véronique	CdC Autour de Lédignan
BOURRELY Alain	CdC Autour de Lédignan
BERTHELOT Bérénice	CdC Mont Bouquet
REY Alain	CdC Pays Grand'Combien
LECAT Camille	CdC Cévennes au Mt Lozère
ZINSSTAG Georges	Chambre d'agriculture du Gard
MENETRIER Roger	CdC Hautes Cévennes
HALLARD Françoise	Société du Canal de Provence
LUIGI Nicolas	CRPF – Languedoc Roussillon
COURDIER Jean Marc	ONF du Gard
SAINT PIERRE Stéphane	Nicaya Conseils
CARBONEL Laurent	Pays Cévennes
RODES Stéphanie	Alès Myriapolis – agence de développement économique Alès Cévennes
ROBICHON Lise	CdC Hautes Cévennes / Alès Myriapolis – agence de développement économique Alès Cévennes

ABSENTS EXCUSES

GOURRET Patrice	CdC Ranc d'Uzège
MATTEOLI Sylvette	Parc National des Cévennes
RICHARD Vincent	CCI Lozère – Mission bois-énergie Gard Lozère
HUGOT Sophie	Chambre d'agriculture du Gard
SCHULLER Frédéric	ONF du Gard

A. Déroulement de la réunion

Le bureau d'étude a présenté et commenté le tableau excel des 19 différentes grandes actions identifiées lors des phases précédentes d'élaboration de la Charte (tableau en date du 29/04/09) mais surtout suite aux Ateliers du 24 mars dernier et aux fiches produites dans la foulée par différents partenaires locaux (valorisation du robinier, atelier Bois2Mains...).

Le comité technique a apporté des commentaires, précisions, ajustements, qui sont pris en compte dans la nouvelle version de ce tableau (en date du 12/05/09).

B. Synthèse des discussions

Les commentaires et ajouts sont synthétisés dans le tableau ci-dessous. Ils concernent les 19 grandes actions telles que présentées dans le grand tableau excel, notées de A à S.

Par ailleurs, le bureau d'études intégrera directement les remarques dans le tableau excel joint.

A	La nécessité d'une animation est considérée comme un préalable incontournable.
B	Méconnaissance des propriétés et de la valeur des essences notamment des essences précieuses. L'idée d'action émise récemment concernant le robinier faux-acacia pourrait intégrer cette action, dans son volet expérimentation en particulier.
C	Bois construction : ce thème touche aux prescriptions des PLU, certains interdisant l'usage de constructions de maisons en bois. Si les chalets en bois ne sont pas souhaités par certaines communes pour l'habitat en Pays Cévennes, le bois peut trouver, en cohérence avec la variété des volontés communales, de nombreuses utilisations en architecture (parquets, lambris, charpentes, bardeaux...). Un concours d'architectes pourra être envisagé pour faire émerger des idées originales. Contact CAUE Lozère intégration du bois dans l'architecture
D	Bois-énergie : recenser les parcelles qui méritent d'être valorisées, à proximité d'une chaufferie existante ou à venir (plan d'approvisionnement). C'est une action phare avec plusieurs volets : technique (intégration dans une démarche qualifiante des peuplements), économique (exploitation forestière) et territoriale (promotion des chaufferies à l'usage des collectivités et des particuliers). Intégrer la récupération des bois de vigne, en relation avec la Chambre d'agriculture
E	Séparer les actions liées au FONCIER (animation et réorganisation) des outils financiers. Une action en faveur d'outils financiers de type « compte-épargne forêt » nécessite d'être creusée et pourra faire l'objet de proposition ultérieure (pour mémoire).
F	Il y a un manque d'entretien des pistes car il y a un problème de maîtrise d'ouvrage et de définition du statut des pistes. La CC du Mont Bouquet pourrait être intéressée par la mise en place d'un schéma de desserte forestière multifonctionnelle, croisant les aspects DFCl, exploitation forestière et tourisme en particulier. Elaboration d'un guide des pistes à enjeux multiples (aspects techniques, juridiques, réglementaires...).
G	L'enjeu financier est un élément bloquant. Il faut prioriser les projets d'investissements. Certaines CC n'ont pas pris la compétence DFCl (cas de la CC Hautes Cévennes, à l'inverse de la CC Mont Bouquet qui a la compétence DFCl). Revoir le titre de l'action Les coupures de combustible renvoient souvent au problème du foncier : un portage public du foncier serait intéressant. Selon la Région, il faut réfléchir sur les spécificités du territoire qui dictent les actions singulières à mener. Eléments de travail et de vulgarisation déjà nombreux (ex : documents issus de l'OCR Incendie). Nouveau programme européen Interreg « PYROSUDOE ? » porté par le CG 30.
H	Salon de Marvejols : se renseigner sur ce qui est projeté (vers une ampleur régionale ?), pour que le salon de la forêt et du bois d'Ales ne soit pas en concurrence mais en complémentarité avec ce qui se fait à Marvejols
I	Se conférer aux travaux du dernier colloque « Terrasses », organisé par le PNC au Vigan et comportant une

	proposition de plan pluri-annuel de valorisation de terrasses de cultures.
J	Roger MENETRIER a fait une présentation de création d'une nouvelle société de chasse à Sénéchas, intégrant notamment une concertation avec les populations locales ainsi que divers partenaires. Il est également proposé d'étudier des regroupements de type ACCA.
K	Ne pas limiter l'action aux scolaires. L'étendre aussi au grand public en général Lien avec action N ?
M	ARFOBOIS pilote une formation sur le bois construction et a mené une étude sur emploi et formation en 2008 (besoins, projets...). Action à articuler avec celles en cours par l'interprofession ARFOBOIS et le CNDB notamment. AFPA de la Grande Combe dédiée au bâtiment Titre et action : métiers du « bois » uniquement
N	Ex : Parcours sportif de Méjannes le Clap La CC Mont Bouquet a prévu de développer de nouveaux sentiers pédestres et un parcours sportif, mais manque de balisage.
O	Dans le cadre du projet de ZAE d'intérêt régional de la Grande Combe, il pourrait être intégré la transformation du pin maritime. Le projet de ZAE à St Privat de Vallongue (col de Jalcreste), est identifié fortement avec une thématique « bois ». Plusieurs entreprises pourraient venir s'y installer. Il existe aussi un projet de ZAE sur la CC de Cévennes au Mont Lozère (cf. Volet territorial du CPER LR pour le Pays Cévennes). Intégrer le projet de création d'un atelier bois sur le site de Lespinas par l'entreprise Bois2mains Le titre est revu « faisabilité pour la mise en place de ZAE dédiées au bois »
P	Action à supprimer et à intégrer dans l'action M

Priorité des actions

Le Comité technique s'est exprimé sur les grandes actions qu'il juge prioritaires.

L'action A est considérée comme une action prioritaire (incontournable).

L'accompagnement des porteurs de projets économiques est jugé prioritaire : formation, ateliers relais pour des professionnels non installés ; aides à l'investissement pour des professionnels déjà en place : **actions M, O et R**, et dans une moindre mesure Q et S.
L'Agence de Développement Alès Cévennes a un rôle certain à jouer et il faut communiquer sur ce sujet.

Les actions de mobilisation de la ressource (sylviculture) et celles liées à l'économie sont primordiales : soit les **actions B, C et D**. Elles sont à regrouper et constituent le cœur de la Charte.

Les **actions E, F et G** constituent des conditions essentielles au développement économique. Elles sont des préalables nécessaires, à regrouper.

Les autres actions concernent d'une part les usages, les aspects environnementaux et sociétaux, et, d'autre part, la formation, la communication et la sensibilisation (soit 2 autres « groupes »). Elles sont considérées comme moins prioritaires pour une mise en œuvre dès 2010.

Le bureau d'études tiendra compte de ces propositions pour bâtir le plan d'actions, qui sera articulé autour de quelques grands chapitres.

C. Relevé de décisions

C1. La dernière version du document « Orientations&stratégies » n'a pu être présentée aux participants faute de temps. Une version papier a été distribuée en séance. Chaque participant devrait l'avoir reçue par mail ou peut la demander auprès du Pays.

- ***Il est demandé aux participants de faire part de leurs remarques, commentaires, compléments... au Pays Cévennes, d'ici le 4 juin impérativement, afin de les intégrer.***

Ce document de phase 2 « Orientations&stratégies » sera ensuite présenté lors d'un **Comité des Présidents** prévu le **23 juin** prochain (il doit être communiqué au élus avant le comité des Présidents). Ce passage constituera une validation finale de ce document.

Le bureau d'études fournira une trame PTT de présentation au Président en charge du suivi de la CFT (semaine 20).

Les élus auront ensuite à se prononcer sur les modalités de mise en œuvre de la Charte (durée, organes de consultation et de décision...). Ceci sera présenté pour validation à l'occasion d'un Comité des Présidents ultérieur (en septembre ou octobre).

C2. Des contacts préliminaires ont été pris avec certains **organismes financeurs** et ceux-ci seront poursuivis d'ici fin juin. Une séance de travail réunissant les organismes financiers est à prévoir en juin.

C3. Il est proposé **d'envoyer à toutes les communes et communautés de communes du Pays le tableau revu des principales actions** pour information, réactions et candidatures éventuelles vis-à-vis des actions nécessitant une maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale (à réaliser par le Pays fin mai). Il est rappelé qu'il est encore temps aux porteurs de projets de se faire connaître et de présenter en quelques lignes le contenu des projets (selon un modèle de fiche de renseignements à demander auprès du Pays Cévennes).

C4. Planning à venir pour le groupement d'études

- d'ici le 1^{er} juin : réflexion sur les actions à mener dans les 2 prochaines années de mise en œuvre de la Charte (2010 et 2011) et sur celles qui seront lancées ultérieurement. Validation auprès du Pays Cévennes.
- semaine 23 : répartition du travail d'écriture des fiches actions entre les membres du groupement
- de début juin à mi-juillet : organisation du travail avec la mise en place éventuelle de groupes de travail (« groupes actions ») réunissant des partenaires locaux autour d'un projet particulier ou prise de contacts individuels auprès des partenaires.
- fin mai à fin juin : collecte d'informations sur l'éligibilité des actions et des financements possibles
- juillet à août : écriture du plan d'actions

Phase 3 : plan d'actions et Charte	mars	avr	mai	juin	juillet	août	sept	oct
Les Ateliers de la CFT (3 ateliers)								
Synthèse des actions								
Comité Technique du 12/05 : sélection des projets								
Réunion avec les financeurs								
Travail avec les partenaires locaux : groupes de travail ou contacts individuels								
Comité des Présidents : validation finale des actions et modalités du texte de Charte								
Rédaction du plan d'actions								
Rédaction des fiches actions								
Finalisation du document de Charte								
Comité de pilotage - validation du programme d'actions et de la Charte								



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE TECHNIQUE du 15 octobre 2009 à Alès

Charte Forestière de Territoire du Pays des Cévennes

PHASE 3 : PRESENTATION DES FICHES ACTION

Liste des personnes présentes :

Yann RICHE (Alès Myriapolis), Christine BOYER (CRPF 30), Alain LOUCHE (Pays Cévennes), Jur JACOBS (CC vallée longue et Calbertois), Yannick LOUCHE (CC Pays Grandcombien), Véronique GRANIER (CC autour de Lédignan), Didier LECUYER (PNC), Frédéric SCHULLER (ONF), Nicolas LUIGI (CRPF 48), Françoise HALLARD (SCP), Jany SANS (CC Vivre en Cévennes), Laurent CARBONEL (Pays Cévennes)

Liste des personnes excusées :

Stéphane ST PIERRE (NICAYA), Alain BURKALTER (CC Pays de Cèze), Alain BOURRELY (CC autour de Lédignan).

A. Déroulement de la réunion

L'objet de la réunion était de travailler sur les fiches action de la Charte forestière de territoire du Pays Cévennes. Faute de temps, seule une moitié des fiches ont été présentées et commentées par le bureau d'étude.

Le comité technique a apporté des remarques et compléments, qui sont intégrés dans la dernière version des fiches diffusées en date du 15/11/09.

Les fiches restantes ont fait l'objet d'une présentation lors de la tenue d'un deuxième comité technique le 04/11/09.

Certaines fiches, jugées prioritaires lors de comités techniques précédents, ont été proposées pour intégration dans le programme de réalisations 2010 du contrat de Pays. Il s'agit des fiches :

Actions	Objet
A	Animation et suivi de la Charte Forestière
B	Développement de la sylviculture des essences cévenoles
	B1 : Volet animation : actions collectives, individuelles et groupées auprès des propriétaires forestiers privés
	B2 : Volet documentation : réalisation de supports de communication et de vulgarisation
	B3 : Volet expérimentation : essais sylvicoles, itinéraires de gestion et caractérisation technique du robinier
D	Chantiers Bois énergie : acquisition de références technico-économiques et formation des actifs de la filière
P	Montage d'un Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT)

B. Synthèse des discussions

Les commentaires et ajouts sont synthétisés dans le tableau ci-dessous. Ils concernent les actions A, B, D, E, H, Q, P.

A	<p>Embauche d'un animateur par l'Agence de Développement Alès Myriapole.</p> <p>Les Communautés de communes adhérant sur la base du volontariat au Pays Cévennes, un accord devra être trouvé pour que l'ensemble des communautés contribuent à cette dépense. Coût annuel (salaires et charges) à préciser. Ajouter les frais généraux et prévoir des frais de déplacement. Les coûts de communication ont été estimés à 3 K€/an : ils sont à revoir. Pour mémoire estimer aussi les besoins en secrétaire, chargé de communication, technicien SIG. Financement : mesure 341-A (voir avec le GAL Cévennes)</p>
B1	<p>Objectif : mobilisation de bois en forêt privée Il est proposé de travailler sur 4 secteurs géographiques d'animation. Le coût d'autofinancement serait à la charge des Communautés de communes, Maîtres d'Ouvrage pour cette action. Il est d'environ 20 K€ sur 2 ans par secteur, regroupant 2 à 4 Communautés de communes. Un découpage est proposé. Les coûts établis dans la fiche ne concernent qu'un secteur d'animation.</p> <p>Il a été discuté le fait que cette action puisse relever des missions actuellement confiées au CPRF. En fait même si la méthodologie s'inspire des Plans de Développement de Massifs Forestiers (PDM), l'objectif est de réaliser une animation collective et des diagnostics individuels à l'échelle du Pays Cévennes en son entier (en 5 ans) et à la mesure des ambitions récentes (Grenelle de l'Environnement, programme AGIR en Languedoc-Roussillon), qui nécessite des moyens importants. En effet, cette action serait effectuée conjointement par les organismes de développement forestier (CRPF, mais aussi le Syndicat des propriétaires forestiers et la Coopérative la Forêt Privée). En revanche, il n'y a pas de taille minimale de propriété candidate à ce diagnostic individuel. Il s'agit d'une démarche volontaire. Rappeler l'intérêt économique et DFCI de cette action.</p>
B2	<p>Ne retenir que l'élaboration des guides de sylviculture et basculer la réalisation d'un document de synthèse que les propriétés technologiques des bois locaux sur la fiche C2. Envisager une diffusion par CD-rom.</p>
B3	<p>Essais sylvicoles sur Robinier. Le choix de cette espèce a été largement discuté. C'est une essence qui peut être considérée comme envahissante et concurrente d'autres espèces (risque de perte de biodiversité). En bordure de cours d'eau, elle peut poser des problèmes de gestion de la qualité de l'eau et des embâcles. Il ne s'agit pas de reboiser massivement en Robinier (en particulier sur les zones de relocalisation de productions agricoles !) mais d'accompagner cette espèce qui présente une alternative au pin maritime sur certains secteurs et qui présente d'indéniables qualités technologiques. L'objectif est d'acquérir des références techniques et d'élaborer des modes de sylviculture sur les secteurs où le Robinier est déjà largement présent (fonds de vallées des Basses-Cévennes, bords de route et terrils du Pays Grand Combien...).</p> <p>Cette action a la particularité d'être sous Maîtrise d'Ouvrage CRPF et/ou ONF (modalités à définir).</p>
B4	<p>Formation des propriétaires forestiers en relation avec l'action B1 (début en 2011).</p>
B5	<p>Il s'agit d'une fiche « politique » et novatrice dans le sens où elle concerne la recherche de financements pour des actions de sylviculture essentielles mais qui ne sont pas actuellement mobilisables (non éligibles). Il est proposé de travailler dans un premier temps sur le secteur des Cévennes Hautes mais cette action est basée sur le volontariat.</p>
D	<p>Chantiers Bois-Energie Une bibliographie de ce qui a déjà été fait et des références acquises par d'autres territoires sera réalisée. Il apparaît utile de faire appel à un expert forestier extérieur sous forme d'une prestation de conseil pour l'optimisation technique et logistique des chantiers. Cette action est bien en lien (et en complémentarité) avec les missions menées par la CCI Gard-Lozère.</p>
E	<p>Foncier. L'action porte sur l'accompagnement de petites actions de restructuration par des échanges amiables et/ou des cessions. Prévoir dans l'évaluation le nombre de projets qui peuvent voir le jour (réalité économique) et pas seulement les surfaces acquises.</p>
H	<p>Organisation d'un Salon de la forêt et du Bois : intérêt pour cette action de promotion pour la Charte.</p>
P	<p>Plan d'Approvisionnement Territorial PAT - (action anciennement dénommée T)</p> <p>Action en relation avec l'action F (schéma de desserte) qui fournira des données. Le logiciel proposé par la FN COFOR sera à intégrer dans le SIG du Pays, comme fondement d'un volet forestier. D'une manière générale, la transversalité de l'activité SIG doit être mieux décrite.</p>
Q	<p>Cette action porte sur le débardage par traction animale et goulottes mais ne fait pas référence à l'utilisation du câble.</p>

Il est rappelé que le câble présente un surcoût très important et que son utilisation n'est pas encore complètement maîtrisée. Le Syndicat des Propriétaires Forestiers Privés du Gard propose la location de goulottes à ses adhérents. Du débardage par traction animale est déjà réalisé sur le Pays Cévennes. Il faut rappeler les enjeux environnementaux (préservation des murets en pierre des terrasses de cultures). L'objectif est d'acquérir des références techniques.

Il faut rajouter dans la fiche l'établissement d'une liste des professionnels locaux.

Il faudra faire un choix de sites et demander des devis à des professionnels (ex Mathieu BOUTET).

D'une manière générale, les aspects agricoles et environnementaux doivent ressortir davantage dans les fiches (dans les éléments de contexte) et apparaître dans un texte introductif des fiches action. Il doit être fait le lien avec les démarches Agenda 21 actuellement en cours sur le territoire du Pays Cévennes.

C. Relevé de décisions

Une seconde réunion du Comité technique, le 4 novembre prochain, permettra de compléter l'examen des fiches action.



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE TECHNIQUE du 4 novembre 2009 à Alès

Charte Forestière de Territoire du Pays des Cévennes

PHASE 3 : PRESENTATION DES FICHES ACTIONS (SUITE ET FIN)

A. Déroulement de la réunion

Le bureau d'étude a présenté et commenté la suite des fiches actions qui n'avaient pas été discutées lors du Comité technique du 15 octobre dernier.

Le comité technique a apporté des remarques et compléments, qui seront pris en compte dans la dernière version des fiches, en date du 15/11/09.

B. Synthèse des discussions

Les commentaires et ajouts sont synthétisés dans le tableau ci-dessous. Ils concernent les actions C, F, G, I, J, K, L, M, N, O, Q, R.

Suite au Comité technique du 15 octobre dernier, certains élus ont des remarques complémentaires sur la fiche action E sur le foncier (cf tableau ci-dessous)

E	<p>Au-delà du regroupement du « petit » foncier entre propriétaires, la question de la possibilité de créer un fonds foncier est posée. Il s'agirait cette fois du portage public de l'acquisition foncière. Quelle relation à l'EPFR ?</p> <p>Il faudrait sensibiliser les collectivités locales à l'acquisition de foncier afin qu'elles soient à l'affût d'opportunités de ventes. Il a été créé une réserve foncière communale sur Bonnevaux. Une Maîtrise d'Ouvrage publique est en effet garante de la pérennité de l'activité agricole et forestière sur le territoire. Il serait aussi intéressant de capter des investissements privés pour gérer des projets publics, à l'image de l'opération Terres de Lien (en partenariat avec la SAFER et la Chambre départementale d'agriculture du Gard), qui consiste à la création de fermes relais mises à la disposition d'agriculteurs.</p> <p>Il est rappelé qu'une étude sur le recensement du foncier agricole est en cours, avec une entrée « produits du territoire » pour la filière agro-alimentaire. Cette action doit être en cohérence avec les objectifs agricoles du Pays.</p> <p>Plus généralement, le développement de filières bois doit pouvoir s'appuyer sur une réflexion commune avec le monde agricole sur les filières courtes.</p> <p>Des Communautés de communes ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt à être associées à la démarche de gestion du « petit foncier » : CC Mont Lozère, CC Cévennes Actives, CC Pays Grand Combien. L'animateur de la charte devra organiser des réunions de sensibilisation des élus au sujet du regroupement foncier.</p> <p>La principale difficulté réside dans le positionnement du Conseil général du Gard : va-t-il mettre en place un dispositif d'accompagnement des opérations de restructuration du foncier, à l'image du département de Lozère ?</p>
C1	<p>Etudes technologiques des bois</p> <p>La coopération avec le Massif Central est à développer mais les spécificités méditerranéennes du territoire sont également à rappeler. A ce titre, l'intégration dans le réseau des Chartes forestières de territoire de Languedoc-Roussillon sera profitable.</p> <p>Le budget pour les études doit être revu à la hausse. L'Ecoles des Mines d'Alès pourrait conduire des études.</p>

C2	<p>Communication / promotion du bois construction</p> <p>Pour aider la filière bois construction à se structurer, le Pays Cévennes est légitime pour rassembler les professionnels locaux et les encourager. Un des leviers est la diffusion de connaissances. Mais il faut également susciter de la demande et c'est le rôle des collectivités.</p> <p>L'organisation d'un Salon de la Forêt et du Bois serait l'occasion d'échanger de l'information, d'attirer le plus grand nombre (élus, grand public...) mais en particulier d'attirer les professionnels. Il est à attendre que des perspectives nouvelles attireront de nouveaux professionnels. (en relation avec fiche C2)</p>
F	<p>Schéma de desserte</p> <p>L'organisation de l'entretien des pistes est à prévoir. Une communauté de communes rurale n'est pas en mesure de financer les actions de remise aux normes et d'entretien des pistes. Une mutualisation des moyens matériels peut être envisagée. Le risque pour le Pays est de n'avoir jamais les moyens d'avoir un réseau de desserte complet à l'échelle de son territoire.</p> <p>En fait, dans l'idée d'utiliser la ressource la plus près possible de son lieu de mobilisation et de maintenir populations et activités en zone rurale, il faut sélectionner et ne retenir que les pistes forestières les plus pertinentes. De même, des solutions et adaptations techniques sont à trouver au cas par cas (pneus basse pression, collecte de bois par conteneurs, autres modes de transport...). Il faut raisonner « communauté de projet » par communauté de projet.</p> <p>On peut gérer des surfaces importantes de coupures de combustibles par le pastoralisme : il faudrait analyser l'échec de la coupure de combustible de Portes et identifier les nouveaux projets de sylvo-pastoralisme sur le territoire, dans l'idée de cloisonner les massifs contre le feu.</p>
I	<p>Systèmes de terrasses. L'action vise à créer un outil d'aide à la décision des collectivités.</p> <p>Faute de moyens, il faut maintenir ou réhabiliter les terrasses de cultures dans certains secteurs prioritaires : autour des villages, à proximité d'habitations et d'exploitations et de chemins d'accès. Il faut intégrer l'élaboration de cahiers des charges de travaux de restauration des bancels.</p> <p>Cf colloque au Vigan organisé par le PN Cévennes</p> <p>Non prioritaire en 2010</p>
J	<p>Harmoniser les pratiques de chasse</p> <p>Non prioritaire en 2010</p>
K	<p>Education des scolaires</p> <p>Non prioritaire en 2010</p>
L	<p>Information des élus – en lien avec action C2.</p>
M	<p>Formation</p> <p>Il faudrait intégrer la formation aux agriculteurs de petites exploitations souvent polyvalents. Le rôle du Pays Cévennes est de créer davantage de dynamique et de coopération entre les différents acteurs.</p> <p>Le projet « d'école de la Châtaigne » sur la ZAE de St Privat de Vallongue a été mentionné. Il faut créer un module de « services » pour favoriser la coopération entre les entrepreneurs.</p>
N1/ N2	<p>Pratique des sports motorisés</p> <p>Attention à ne pas donner l'impression que cette pratique est prioritaire par rapport aux autres : randonnée pédestre, à VTT, à cheval...Il faudrait aussi développer des circuits pour ces autres pratiques, en lien avec le thème de la forêt (cf action N3). La forêt est un espace de multi-activités et de multi-usages.</p> <p>Il est rappelé que l'encadrement des loisirs et sports motorisés était une problématique à intégrer dans la Charte.</p>
N3	<p>Un itinéraire de sentier de randonnée « Chemin des Camisards » existe et pourrait être intégré dans la réflexion.</p>
O	<p>ZAE dédiée au bois.</p> <p>Le projet de ZAE dédiée au bois (et en particulier au Châtaignier) sur la commune de Saint- Privat de Vallongue a été présenté dans ses grandes lignes.</p> <p>Le problème du co-financement d'un atelier relais est souligné : quelle relation envisager avec l'Agence de Développement ?</p> <p>Un projet de Pôle Bois autour de la plateforme Bois-énergie de la Communauté de communes Hautes Cévennes est à l'étude pour accueillir une entreprise.</p>
R	<p>Aide aux entreprises</p> <p>La mutualisation des moyens matériels est un sujet à creuser.</p> <p>Non prioritaire en 2010</p>

Remarques générales :

Les fiches actions sont de niveau différent par leur contenu. Une hiérarchisation est nécessaire ainsi qu'un schéma explicatif des interrelations entre les différentes actions. Une présentation globale des fiches doit être réalisée pour plus de lisibilité.

A cette synthèse, doit être joint un tableau récapitulatif des coûts estimés.

Nota : des priorités ont déjà été discutées et validées lors de précédents Comités techniques. Une présentation de 6 fiches prioritaires pour 2010 a été faite en Conseil des Présidents fin octobre pour inscription dans le contrat de Pays (programme 2010).

C. Relevé de décisions

Dans ces dernières semaines de finalisation de la Charte forestière, les prochaines étapes seront les suivantes :

- pour le 15 nov : intégration des remarques des deux comités techniques dans les fiches actions,
- 16 nov : diffusion par internet des comptes-rendus des deux Comités techniques du 15/10 et du 04/11, des 17 fiches actions et de la synthèse du plan d'actions (mise en ligne sur le site du Pays Cévennes). Courrier d'information de cette mise en ligne à l'ensemble des membres du comité de pilotage pour relecture, avis et compléments jusqu'au 4 décembre.
- fin nov / début décembre : présentation du programme d'actions aux organismes financeurs : Région Languedoc-Roussillon, Départements du Gard et de Lozère, GAL Cévennes afin de préciser les plans de financement.
- Tenue du dernier Comité de pilotage de la CFT Pays Cévennes : deuxième quinzaine de décembre.

Par la suite, les élus du Pays Cévennes auront à valider les fiches actions, la synthèse générale mais également le document des « modalités de mise en œuvre de la Charte forestière de territoire » (signataires, conditions particulières...), avant une signature officielle de la Charte.



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE du 15 décembre 2009 à Alès

Charte Forestière de Territoire du Pays des Cévennes

PHASE 3 : PRESENTATION FINALE DU PLAN D' ACTIONS, DES FICHES OPERATIONNELLES ET DU TEXTE DE CHARTE

Liste des présents : Jacky ROYER (DRAAF – SREAFE L.R), Jean Baptiste REGNE (Syndicat des propriétaires forestiers 30), Julien KIEFFER (SAFER L.R), Camille LECAT (CC Cévennes au Mont Lozère), Roger MENETRIER (CC Hautes Cévennes), Jur JACOBS (CC Vallée longue), Yannick LOUCHE (CC Pays Grand combien), André CAPDUR (CAgglom Alès), Robin CORDIER (CCI 30/48), Eliane GOUBE (CC Hautes Cévennes), Bertrand FLEURY (ONF 34/30), Jean Marc AUBAN (CRPF L.R), Christine BOYER (CRPF 30), Sylvette MATEOLLI (PNC), Stéphane ST PIERRE (NICAYA), Thomas PICARD (porteur de projet bois), Françoise HALLARD (SCP), Frédéric SCHULLER (ONF), Laurent CARBONEL (Pays Cévennes).

Liste des excusés : Alain LOUCHE (Président de la Charte forestière), Georges ZINSSTAG (Chambre d'Agriculture 30), Marie THOMAS (Conseil Régional L.R), Patrice BENOIT (DDAF 30), Jean Pierre LAFONT (Coop la Forêt privée), Claude REZZA (CDT 30).

A. Déroulement de la réunion

Ce comité de pilotage, le dernier de l'étude d'élaboration de la Charte forestière de territoire du Pays Cévennes, avait pour objectif de :

- rappeler le déroulement de la dernière phase de travail (phase 3),
- présenter le plan d'actions opérationnel de la Charte sur la base d'une diapositive de présentation synthétique par action (cf PTT joint),
- échanger et valider le contenu et la présentation finale du plan d'actions et du rapport final de Charte.

B. Synthèse des discussions

Les différentes fiches action ont fait l'objet d'une brève présentation suivi d'une discussion. Cette synthèse est rapportée fiche par fiche.

Fiche A : animation

Le financement de cette action essentielle reste problématique, tant les pratiques divergent d'une Région ou d'un département à l'autre. Le montage financier est encore à creuser.

La DRAF fait remarquer qu'il n'y a pas cohérence entre le coût attribué à l'animateur dans le tableau récapitulatif des coûts et le budget estimé dans la fiche d'action A. Ces montants doivent être revus.

Fiche B1 : Plans de massifs

Camille LECAT rappelle que cette action présentée à la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère a rencontré un accueil favorable et que la CC pourrait se porter candidate pour le premier secteur de réalisation du Plan de massif, en partenariat avec la commune de Vialas et la Communauté de Communes de la Vallée Longue et du Calbertois.

Un Plan de massif a été réalisé dans le Haut-Languedoc et pourra servir également pour ceux du Pays Cévennes.

Fiche B2 : manuels de sylviculture

Les aspects phytosanitaires doivent être intégrés. Les utilisateurs finaux devront être intégrés à ce travail d'élaboration des manuels de sylviculture.

Fiche B4 : formation des propriétaires forestiers

Supprimer 1 secteur /an. La formation (qui sera conduite pendant 4 ans) concernera tous les propriétaires du Pays Cévennes, quelle que soit leur localisation et n'obéira pas à un strict découpage par secteur.

Fiche B5 : aides spécifiques

Pour les différentes opérations sylvicoles relevées, il est confirmé qu'il n'y a pas de financement possible dans le cadre du PDRH. Ces actions entrent dans le champ de la politique régionale telle qu'évoquée dans le plan AGIR mais également dans le champ de préoccupations nationales (discours d'Urmatt).

La DRAF précise qu'il y aura une réunion régionale en janvier pour travailler sur un document technique concernant ces demandes spécifiques, qui sera suivie de réunions départementales de janvier à février (réunion en début février pour ce qui concerne le Gard). La région Rhône-Alpes a prévu un financement de 500 K€/an d'aides à la sylviculture.

Fiche C2 : promotion du bois construction

Il est nécessaire d'harmoniser les formations entre les différents opérateurs : URCOFOR et ARFOBOIS, qui bénéficient de financements pour réaliser des opérations de formation à destination respectivement des élus et des professionnels.

Fiche D : chantiers bois-énergie

Un schéma d'utilisation du bois-énergie est en cours d'élaboration au niveau régional.

Il est précisé que le Pays Cévennes va se lancer dans une démarche de Plan Energie Climat, qui fort d'un état de lieux, fera le point sur les nouvelles consommations d'énergie et les sources de diversification possibles par les énergies renouvelables, dont le bois-énergie.

Fiche E : restructurations et acquisitions foncières

Cette démarche doit s'inscrire dans la durée, au-delà des trois ans de durée de la Charte forestière.

La restructuration du « petit » foncier forestier telle que mise en œuvre par le Département de Lozère fonctionne très bien. Il est souhaitable qu'elle puisse essaimer, dans le département du Gard notamment. Une réflexion sur une stratégie foncière est en cours au niveau du Conseil général du Gard.

Fiche F : desserte forestière

La DRAF remet au groupement d'étude le cahier des charges des schémas de desserte forestière en Midi-Pyrénées, dont pourrait s'inspirer le Pays Cévennes.

Pour financer cette action, il pourrait être fait appel à la mesure 125 du DRDR, avec un taux de cofinancement de 70%.

Il s'agit également de voir auprès de la DIAC Massif Central l'aide proposée à la suppression des points noirs.

Fiche H : salon de la forêt et du bois

Il est rappelé que la salon du bois de Marvejols se tiendra à l'automne 2010 puis à l'automne 2012.

Le salon de la forêt et du bois du Pays Cévennes devrait alors se tenir en automne 2011 (revoir planning sur la fiche action).

Pour information, ARFOBOIS organise la semaine du Bois du 4 au 11 mai 2010.

Fiche I : valorisation économique des systèmes de terrasses

Il ne faut pas oublier que les systèmes de terrasses intègrent la fonction de gestion des eaux (avec la constitution de réserves) et de l'érosion.

Les systèmes de terrasses est un thème majeur traité par le PN des Cévennes.

Fiche J : pratique de la chasse

L'objectif de cette fiche est de relier les différents intervenants et de travailler en mode participatif.

Fiche K : programme d'éducation pour les scolaires

Il est rappelé l'action de « l'Ecole de la Forêt ».

Il pourrait être intéressant d'utiliser des données du CIRAD, du logiciel AMAP qui intègre la croissance des végétaux et en donne une simulation à différents pas de temps.

La Charte forestière de territoire du Haut-Vallespir a réalisé des panneaux d'informations à exposer lors de chantiers de coupes forestières.

Fiche M : programme de formations professionnelles

Les équipes d'exploitation sont âgées et les jeunes sont démotivés par le métier de bûcheron. Il s'agit d'une question cruciale en matière d'emplois. Il faut travailler au niveau du projet professionnel d'un jeune exploitant forestier et l'accompagner dans sa démarche de manière globale. Un suivi doit être réalisé ainsi qu'une recherche permanente de l'innovation. Il faut former des « bûcherons sylviculteurs » de qualité.

Fiche O : ZAE dédiées au bois

Il existe des parcs régionaux d'activité, dont l'un situé sur la Grand Combe, qui est qualifié également de zone dédiée au bois, en relation avec l'Agenda 21.

Une complémentarité entre la ZAE de St Pivat de Vallongue en projet et de celle de la Grand Combe est à réfléchir.

Fiche Q : débardage alternatif

Il faut avoir conscience que la traction animale présente un coût très élevé pour de faibles charges en bois. Il faut cibler les projets à très forte plus-value pour utiliser cette technique de débardage. Le PN des Cévennes a réalisé des chantiers en traction animale. Parler plutôt de « débuscage » que de débardage.

Il est essentiel de procéder à une intégration verticale (de l'amont et de l'aval de la filière bois) : exploitation, transformation, commercialisation d'un produit fini. La polyactivité des actifs est à développer.

Fiche R : aide aux entreprises

Il est nécessaire de créer un lien avec les actions menées par ARFOBOIS.

La Charte forestière peut être l'occasion de constituer un pool de compétences, un collectif de personnes compétentes, sorte d'« Académie », qui aurait pour but de transmettre de l'expérience et d'accompagner de jeunes actifs par du tutorat. La Charte a un rôle à jouer de lien entre professionnels. Un accompagnement durable doit être apporté aux professionnels de la filière bois. La Charte pourrait constituer un centre de ressources local.

Remarques générales :

Le Parc national des Cévennes va réviser sa Charte en 2012. Celle-ci sera axée sur le Développement Durable sur son aire optimale d'adhésion. Il faudra trouver une compatibilité entre la Charte forestière de territoire du Pays Cévennes et la Charte du PN des Cévennes.

Les priorités des actions sont à revoir. Il est proposé une hiérarchisation en 5 classes par Jur JACOBS.

Priorité 1 : actions A, B1, B2, B3, D, P

Priorité 2 : actions C1, C2, E, F, G, M, O

Priorité 3 : actions B4, B5, H, K, L, R

Priorité 4 : actions I, J, N3, Q

Priorité 5 : actions K, N1, N2.

Du temps d'animateur est prévu en 2010, pour des actions jugées non prioritaires pour 2010. Le tableau général de coûts est à réorganiser dans cette perspective.

Une synthèse doit être rajoutée pour une meilleure lisibilité du plan d'actions opérationnel.

Il est suggéré de rajouter une fiche action sur le suivi-évaluation par un bureau d'études extérieur.

Suite au comité de pilotage, M. Jur JACOBS a adressé au groupement d'étude des remarques de forme et de fond. Il a proposé une réorganisation des fiches actions selon le tableau joint (en suivant les trois grands thèmes du diagramme synoptique) et apporté une relecture au texte de Charte. Toutes ces remarques et compléments, constructifs, semblent pertinents au groupement d'étude et au Pays Cévennes et seront pris en compte dans le rendu final du rapport de Charte.

C. Relevé de décisions

Le groupement d'études finalise le rapport définitif de la Charte forestière de territoire du Pays Cévennes sur la base des remarques faites et des compléments demandés, pour un rendu final sous format papier et numérique d'ici fin janvier 2010.

Une restitution plus large de ce travail d'élaboration de la Charte sera organisée par le Pays Cévennes dans la seconde quinzaine de janvier, à l'attention des élus du Pays Cévennes.

Proposition de regroupement des fiches actions (M. JACOBS, déc 2009)

Volet Sylviculture

Volet Aménagement du territoire

Volet Information et engagement des acteurs

Action A : animation (priorité 1)

Action B : développement de la sylviculture

B,1, (priorité 1)

B,3, (priorité 1)

B,5, (priorité 3)

Action C : Valorisation du bois

C,1, (priorité 2)

ancien action D (= nouveau c3) (priorité 1)

ancien action O (= nouveau action C,4) (priorité 2)

ancien action R (= nouveau action C,5) (priorité 3)

nouveau D: Actions d'aménagement

ancien action E (=nouveau D,1) (priorité 2)

ancien action F (= nouveau action D,2) (priorité 2)

ancien action G (= nouveau action D,3) (priorité 2)

Nouveau E : Gestion et valorisation du patrimoine

ancien action I (= nouveau E,1) (priorité 4)

ancien action J (=nouveau E,2) (priorité 4)

ancien action N, 1(= nouveau action E,3) (priorité 5)

ancien action N,2 (=nouveau action E,4) (priorité 5)

5)

ancien action Q (= nouveau action E,5) (priorité 5)

Nouveau action F : Développement d'outils informatiques

Ancien action P (= nouveau action transversale F,1) (priorité 1)

Action B : développement de la sylviculture

B,2, (priorité 1)

Action C : Valorisation du bois

C,2 (priorité 2)

Nouveau E : Gestion et valorisation du patrimoine

ancien action N,3 (=nouveau action E, 6)

Nouveau action G: Engager les acteurs

les propriétaires : ancien action B,4 (=nouveau action G.1) (priorité 3)

les professionnels : ancien action M (= nouveau action G,2) (priorité 2)

les élus : ancien action L (=nouveau action G,3) (priorité 3)

les usagers : ancien action N,3 (= nouvelle action G,4) (priorité 4)

avec référence aux nouvelles actions E,2 et E,3 = chasse et sports)

les acteurs futurs : ancien action K (= nouveau action G,3) (priorité 3)

Numéro de "classement" de l'idée d'action	A	B	C	D	E	F	G	H
Objectif(s) opérationnel(s) concerné(s)	conditions préalables	mobilisation du bois	économie du bois	économie du bois	conditions préalables	conditions préalables	conditions préalables	formation / sensibilisation / comm
TITRE DE L'ACTION PROPOSEE	Animation et suivi de la Charte Forestière	Développement de la sylviculture des essences cévenoles	Valorisation des matériaux bois : filières bois construction et artisanat	Développement de la filière Bois énergie	Animation et réorganisation foncières	Desserte forestière : schéma et organisation multifonctionnelle des réseaux de desserte	DFCI - Gestion préventive des incendies et coordination	Organisation d'événementiels : mise en place d'un "Salon de la forêt et du bois"
Secteur(s) géographique(s) concerné(s)	Intégralité du Pays des Cévennes	Intégralité du Pays des Cévennes	Intégralité du Pays	Intégralité du Pays	A déterminer (a priori, secteurs ayant fait l'objet de PDM, d'animations antérieures...), test sur secteur de Gagnières (volonté locale affichée)	Zone Cévennes du Pays + zone garrigues	Intégralité du Pays (zones de garrigue et basses Cévennes à pin maritime en priorité)	Parc des Expositions d'Alès (ou autre lieu similaire)
Porteur pressenti ou identifié (maître d'ouvrage)	Pays des Cévennes	Communauté de communes ou commune - St Martin de Boubaux	Pays ou collectivités concernées	Pays, collectivités, propriétaires des chaufferies concernées (collectivités, offices HLM...)?	Pays ou collectivités ou Conseils Généraux	Pays - CC Mont Bouquet	Pays	Pays, Agence de développement ?
Partenariat	Pays des Cévennes	ONF, CRPF, Syndicat, Coopérative, en lien avec des partenaires techniques (FCBA, scieries, ETF, experts...)	ARFOBOIS, CNDB et architectes-conseil, CCI, Chambre des métiers, FCBA, CAUE Nîmes et Lozère	ARFOBOIS, Mission Bois-Energie CCI, SCIS Bois2Mains, Coopérative La forêt Privée Lozérienne et gardoise ?	CRPF, SAFER, Syndicat des propriétaires forestiers et GDF du Gard, Conseil Général 48, Chambres d'agriculture 30 et 48	ONF ?, bureau d'étude spécialisé ?, CRPF ?, en lien avec partenaires de la filière + service des routes du Conseil Général (ex DDE...) + partenaires DFCI (DDAF, SDIS...)	en relation avec gestionnaires ONF, CRPF, SUAMME/CA et partenaires DFCI (DDAF, SDIS)	Agence de Développement ? structure spécialisée dans l'organisation de manifestations ?, CNDB, ARFOBOIS, CCI, Chambre des métiers
Descriptif du contenu : objectifs / réalisations	Suivre et mettre en œuvre le programme d'actions de la Charte Forestière, ainsi que les autres projets ou réflexions liés à la CFT. Créer un pôle "forêt-bois" au sein du Pays. Développer un outil de concertation et d'animation permanente ainsi qu'un outil de documentation et de communication par la mise en œuvre d'un SIG (élaborer une base de données sous SIG et d'interface pour tous publics). Mener des actions de communications et une mission de représentation au sein d'autres démarches. Animation d'un espace d'accueil du public en relation avec le PN Cévennes ? Coopération avec d'autres territoires	Approche par secteur et par essence : pin maritime, chêne vert, châtaignier : 1. Volet animation (collective et individuelle) : méthode Plan de Développement de Massif 2. Volet documentation : élaboration/diffusion de 3 guides de sylviculture, par essence - Diffusion et vulgarisation des connaissances techniques sur les principales essences locales et leurs modes de valorisation 3. Volet expérimentation : placettes de référence (existantes ou à créer) 4. Formation : organisation d'un programme de journées d'info. et de stages de formation pour les propriétaires forestiers privés. Sensibiliser les propriétaires aux enjeux et problématiques spécifiques à la forêt et au bois. Répondre aux besoins d'information technique, économique, juridiques... 5. Volet aides spécifiques (temporaires, localisées, en quantité identifiée au départ) : aide à l'amélioration de peuplements naturels (châtaignier, pin maritime...) aide à l'élaboration de documents de gestion en forêts privées	Organisation d'un "concours de la construction-bois" en Pays Cévennes ; Etudes technologiques sur les valorisations et produits des bois locaux (pin maritime, châtaignier, chêne vert, pin laricio, feuillus précieux, robinier, bouleau) - Recenser les initiatives locales existantes et les organismes-ressources du Pays. Communiquer autour de l'usage du bois. Inciter à l'usage de bois locaux. Augmenter la connaissance des qualités technologiques des bois locaux, des produits potentiels qu'on peut en tirer et des processus de mise en œuvre. Sensibiliser les élus, propriétaires et professionnels sur les qualités et produits en présence. Initier des projets d'installation ou de développement d'activités.	Généraliser l'étude d'options-bois dans les projets de construction et de chaufferies publiques. Réalisation / communication sur chantiers-test en bois-énergie, pour alimenter les chaufferies locales. Obtenir des références chiffrées précises sur le coût de revient de plaquettes forestières, fabriquées en conditions naturelles localement, si possible avec le broyeur du Pays des Cévennes. Communiquer sur ces données. Tester des méthodes d'exploitation spécifiques (zones de pentes, méthodes alternatives de débardage...). Accompagner les collectivités. Informer les porteurs de projet sur les contraintes et avantages techniques, réglementaires, juridiques, économiques.	Réorganisation foncière du micro-parcellaire en forêts privées : opérations ciblées d'échanges amiables et/ou de cessions de parcelles boisées ; Animation foncière spécifique à des projets identifiés ; Soutien au regroupement des propriétaires - Diminuer le morcellement foncier forestier et faciliter les actes de gestion. Actions collectives (AFAF, ECIF, remembrement)	Thématique de la desserte forestière : Actualisation du schéma de desserte forestière des Cévennes et création d'un SIG partagé : identifier les zones mal desservies, les équipements obsolètes, les points noirs, caractériser la desserte d'un point de vue multifonctionnel (en lien avec les études DFCI et le tourisme par ex...). Partager l'information par un système commune de localisation géographique ; Organisation multifonctionnelle des réseaux de desserte (pistes, voiries communales et départementales, etc.) ; statut juridique des pistes - Tester sur un secteur une réflexion sur la multifonctionnalité (CC Mont Bouquet)	Mettre en place des modèles de sylviculture adaptée à une réduction de la vulnérabilité au feu - Coordonner les différents maîtres d'ouvrages de DFCI pour une gestion cohérente des ouvrages - Contribuer à la consolidation du statut juridique des pistes - Gestion des interfaces forêt-habitat - Favoriser la mise en œuvre de coupures de combustibles - Soutenir l'activité syvo-pastorale	Organiser un événementiel régulier (bisannuel ?) sur le thème de la forêt et du bois en Pays Cévennes, pour sensibiliser les habitants et la population, créer un "liant" entre les professionnels et informer sur les produits et acteurs locaux de ces filières. Lieu Parc des Expositions à Alès
Descriptif du contenu : étapes / phasage	Embauche d'un chargé de mission "forêt-bois" au sein du Pays (+ appui SIG + appui service communication grand public + assistance secrétariat ?)	Chêne vert : Formation des exploitants de taillis/Recherche de partenariat avec la filière (scieurs feuillus locaux) Mise en place de chantiers pilotes - PDM : animations collectives (permanences en mairies, journées d'information, stages de formation, tournées...) et individuelles (diagnostics-conseils, accompagnement des projets, mise en relation avec les professionnels...) - 1. Recensement des études techniques existantes et autres documents. 2. Rédaction de guides de sylviculture, vulgarisés pour les propriétaires et les élus locaux. 3. Diffusion et communication (journées d'info) - mise en place de placettes ou de sites de référence ou d'expérimentation pour la gestion des essences (bouquets de chêne vert, irrégularisation des pin maritimes, robinier faux-acacia, bouleau, merisier...).	Recensement des projets de bâtiments publics ou privés en bois idéalement locaux. Décliner ce recensement en une exposition itinérante. Organiser un concours pour récompenser le meilleur projet et communiquer autour de ce concours. Réaliser un cahier des charges à destination des architectes et CAUE - Mise en place d'architectes-conseils pour fournir un appui technique aux collectivités lors des phases d'étude de projets de construction de bâtiments - Recensement des références bibliographiques sur les valorisations et produits issus des essences concernées. Elaboration d'une liste de produits susceptibles d'être valorisés localement, via les bois du Pays. Etude des processus de mise en œuvre des bois et ébauche d'étude de marché et d'analyse économique d'implantation d'unités spécialisées ? Communication autour des résultats (panneaux, campagne de publicité, brochures...) - Travail sur les normes de la construction bois (catalogue de bois, garantie décennale...) - Essais technologiques en relation avec des scieurs - Visites de terrain / tournées	Acquisition d'un broyeur pour une utilisation partagée par les propriétaires forestiers - Recensement de sites potentiels pour des chantiers-test. Mise en place et suivi des travaux (chiffrage des coûts ventilés par postes...). Organisation de journées d'information, au moment des travaux, à la fois sur l'aspect forestier et sur l'aspect bois-énergie. Mise en place de plateformes / parcs à bois - Promotion de chaufferies - Proposition de contrat type d'approvisionnement : approvisionnement sur 3 ans d'une chaufferie via ces chantiers-test ?	1. Mise en place des aides aux frais de notaires et géomètres par le Conseil Général du Gard (compétences directes issues de la loi DTR 2005) et de la convention de partenariat avec les organismes compétents (CRPF, SAFER...). 2. Localisation des secteurs-test. 3. Animation collective dans secteurs-test et accompagnement individuel des projets d'échanges amiables ou de cessions. 4. Animations foncières spécifiques à un projet (pistes forestières, aménagement syvopastoral groupé, regroupement économique de coupes).	Etapas de réalisation classique d'un schéma de desserte + création d'un SIG commun, permettant de visualiser les pistes et chemins, les limitations de tonnage, les points noirs, les trajets possibles entre deux points, les points noirs, visualiser le réseau structurant pour le bois + les pistes DFCI prioritaires... Nécessité spécifique d'un suivi et d'un référent pour la mise à jour du SIG. Elaboration d'un guide des pistes à enjeux multiples à l'attention des élus et propriétaires (aspects juridique, réglementaire, technique, financements)	Elaboration d'un guide afin de garantir une diminution de la biomasse en sous-étage (diversification des strates et des structures dans les peuplements, utilisation d'essences moins combustibles) adapté à chaque secteur (pin maritime, garrigues...). Réflexion sur des actions alternatives ou complémentaires (agro-foresterie, syvopastoralisme) - Travail de concertation entre les syndicats et autres maîtres d'ouvrage en charge de DFCI, les techniciens et les élus communaux - Réalisation de diagnostics pour les interfaces forêt-habitat : inventaire des méthodes et outils à la disposition des collectivités souhaitant établir des actions concertées de gestion et d'entretien des interfaces	Etapas classiques de l'organisation d'événementiels (stands de professionnels, animations, sorties-terrain et visites, journées spécifiques au monde professionnel, colloques et séminaires en parallèle, conférences-débats...)
Degré de maturité de l'idée (+++, ++, +, -, -)	++	+ Chêne vert, ++ pin maritime, +++ châtaignier, + robinier	+	+	++	+	++	+
Durée / Dates de mise en place envisagée	Durée de la CFT (3 ans ?)	2010/2013 - 2010 : guides pin maritime et chêne vert 2011 : guide châtaignier ; animation CRPF/Coop pour 5 ans	2009 : étude de valorisation du pin maritime - autres essences 2ème semestre 2010 ?	2010/2102	2010 : mise en place du programme, pour un début d'animation collective et individuelle au second semestre 2010 ?	2010-2011 : réactualisation du schéma de desserte et création d'un SIG commun 2012 et au-delà : animation du SIG	2010 à 2011	2010 : 1ère édition ? 2012 : 2ème édition ?
Financements envisageables (PDRH, LEADER...)	Mesure 341-A du PDRH ?, Contrat de Pays ?	mesure 341-A du PDRH ?, mesure 111B du PDRH (information) ; contrat de Pays ?		à préciser, suivant existant	Conseil Général (compétences directes d'aménagement foncier)	à préciser	à préciser	à préciser
Coûts estimés	~ 40 - 70 K euros / an (salaires, charges, fonctionnement) technicien ou ingénieur temps plein	coût d'un ou deux techniciens forestiers à temps plein ou à temps partiel, suivant les secteurs : 35 K€/an technicien à temps plein		à préciser	à déterminer, suivant l'intensité et l'étendue des secteurs-test	à préciser	à préciser	à préciser
Personnes-ressources - Contacts		CRPF Languedoc-Roussillon, ONF, Jurs JACOBS élu de la CC Vallée Longue, Alain LOUCHE	CNDB Jean-Marie HAQUETTE	CCI Vincent Richard	Exemple en Lozère : Conseil Général, CRPF, SAFER			
Autres remarques / Actions complémentaires	Mesure 341-A du PDRH ?, Contrat de Pays ? En relation avec Agence de Développement - cf action SIG pour pistes d'exploitation et de DFCI -	Expérience sur le canton de St Germain de Calberte avec création de l'ASL de gestion forestière "Bien vivant" : accompagnement des propriétaires forestiers privés à poursuivre - Etude CIRAD dans l'Hérault (ressource et technico-économique) - parquet CRPF à Montpellier - Le catalogue-guide de stations forestières des basses-Cévennes à châtaignier étant en cours de réalisation, il est proposé que soient d'abord réalisés les guides de sylviculture sur le pin maritime et sur le chêne vert, en coordination CRPF / ONF. Cf expériences des PDM châtaignier en Lozère. Lien avec programme spécifique aux élus locaux (cf action L liste des sujets à aborder). Action pilote sur l'amélioration du Robinier (cf Alain LOUCHE / CRPF)	Ce travail pourrait être réalisé, en première approche, par un ou plusieurs élèves de niveau ingénieurs (ENSTIB, ESB Nantes, AGroParisTech, Ecole des Mines...), dans le cadre d'un stage de fin d'étude (6 mois) - réalisation étude pin maritime par un BE en cours en 2009 - Etude parqueterie (Châtaignier, chêne vert), étude marqueterie (Châtaignier) - Coopération (ex LEADER) avec Aquitaine, Limousin, Corse - ex de bardeaux en Châtaigniers en Dordogne - Modalités d'utilisation du bois construction à décliner dans SCOT et PLU (cf action L)	Deux chantiers-test bois-énergie ont été réalisés et suivis par la coopérative La Forêt Privée avec cette idée, dans le cadre de la CFT de l'Aigoual. Cf également les Plans d'Approvisionnement Territoriaux (PAT) développés dans le cadre du programme "1000 chaufferies en milieu rural", porté par la Fédération Nationale des Communes Forestières (méthodes et outils d'analyse de ressources locales à étudier) ? Cf expériences et doc du PNR du Pilat notamment. Acquisition par le Pays d'une déchiqueteuse et contrat avec Bois2Mains - Actions du PER sur l'installation de plateformes de stockage de bois et de plaquettes forestières -	cf programme similaire mis en œuvre en Lozère, par le Conseil Général, avec l'appui technique du CRPF et de la SAFER avec possibilité d'échange de terres agricoles. La mise en place d'une <u>bourse foncière forestière</u> , à l'échelle du Pays, appuyée par un site Internet dédié ou une page sur le site du Pays des Cévennes serait également intéressante.	cf expérience similaire dans CFT Haute-Bigorre (hautes-Pyrénées). La mise en place d'un SIG partagé pourrait être utile et étudié en synergie avec d'autres démarches et d'autres acteurs du pays (tourisme, économie, transports, agriculture, foncier...)	Gestion coordonnée des pistes de DFCI à mettre en relation avec l'action 15 - schéma de desserte. DVD COFOR 83 sur le débroussaillage - OCR INCENDI (travail sur la gestion des interfaces) - 1 PPRif Bordezac - Nouveau programme européen Interreg « PYROSUDOE » porté par le CG 30.	Cette manifestation pourrait donner lieu également à la rédaction d'un <u>référentiel des entreprises de la filière forêt-bois sur le Pays</u> (ex du référentiel de même type élaboré par la Communauté de Communes de Mimizan, dans les Landes). Voir l'articulation avec le Salon de Marvejols pour une meilleure complémentarité

Numéro de "classement" de l'idée d'action	I	J	K	L	M	N	O
Objectif(s) opérationnel(s) concerné(s)	environnement	usages/tourisme	formation / sensibilisation /comm	formation / sensibilisation /comm	formation / sensibilisation /comm	usages/tourisme	économie du bois
TITRE DE L'ACTION PROPOSEE	Intégration des données environnementales et patrimoniales dans les documents de gestion forestière et valorisation économique des systèmes de terrasses	Elaborer un cahier des charges commun pour la pratique de la chasse	Elaboration et mise en place d'un programme d'éducation et d'animations sur la forêt, dans les écoles du Pays	Organisation de journées d'information pour les élus du Pays, sur le thème de la forêt et du bois et propositions de révision des outils réglementaires	Développement d'un programme de formations professionnelles aux métiers du bois cévenol et de recherche	Tourisme, activités récréatives et sportives en forêt : création de parcours sportifs et de sentiers de randonnée	Faisabilité pour la mise en place de ZAE dédiées au bois
Secteur(s) géographique(s) concerné(s)	Intégralité du Pays	Intégralité du Pays	Intégralité du Pays	Intégralité du Pays	Ales (+ Pays pour les lieux de formation) ? ZAE de St Privat de Vallongue	Secteurs à déterminer	secteurs à identifier
Porteur pressenti ou identifié (maître d'ouvrage)	Pays ? PNC ?	Pays	Pays, collectivités	Pays, collectivités ? COFOR 30?	Pays, collectivités, CC de la vallée Longue	Collectivités, particuliers ? CC Mont Bouquet	Pays des Cévennes
Réalisation pressentie ou identifiée (maître d'oeuvre)	en relation avec PNC, gestionnaires	Fédérations départementales des chasseurs, Sociétés de chasse, élus communaux, gestionnaires forestiers	EMALA ? Pôle Nature de la CA d'Ales, Maison de l'Environnement d'Ales ?, Ecosite de Laborie, syndicat des propriétaires forestiers, ONF	COFOR 30?, ONF, CRPF, ARFOBOIS, CNDB	Ecole des Mines d'Alès, CFPPA, Centre d'apprentissage d'Alès, autres structures spécialisées dans l'enseignement supérieur technologique (MFR...?). Sup'Agro de Florac, AFPA, Ecole des Javols, Bac pro collège de St Hippolyte du Fort, BTS bois à Nîmes, Bac pro "Bois construction" avec la DAFPEN, ARFOBOIS, CNDB, SRFD (DRAF), CCI Gard Lozère, Chambre des métiers 30 & 48	OTSI, CDT, CG 30 et 48, Association Forestour	CCI Gard Lozère, Chambre des métiers Gard Lozère, ARFOBOIS, CNDB?, Agence de Développement ?
Descriptif du contenu : objectifs / réalisations	Intégrer les contraintes environnementales dans les pratiques de gestion forestière (qualité paysagère, biodiversité, anticipation sur le changement climatique, relation à la gestion de l'eau, périodes de protection de la faune...) - acquérir des pratiques	Afin de faire face à la surpopulation locale de sangliers, engager une réflexion sur de nouvelles modalités de chasse en relation avec les pratiques traditionnelles - Harmonisation des pratiques. Création de groupements cynégétiques ? Fournir aux communes volontaires un appui technique nécessaire à la mise en place de structures de type ACCA	Améliorer la connaissance et l'attractivité du milieu forestier (et de ces métiers) auprès des scolaires du Pays des Cévennes intégrant les spécificités locales. Sensibiliser et informer les scolaires sur la gestion et la valorisation des forêts et bois locaux.	Sensibiliser les élus aux enjeux et problématiques spécifiques à la forêt et au bois. Répondre aux besoins d'information technique des élus locaux, sur des sujets variés (cf rem.) - Revoir les documents réglementaires (SCOT, PLU) pour intégrer la construction bois dans les préconisations	Améliorer la formation professionnelle locale. Développer des filières initiales spécifiques aux métiers du bois et/ou des formations continues pour les acteurs locaux en place. Développement de projets de R&D en relation avec des organismes scientifiques (à travers des conventions de partenariat) - Projet d'Ecole du Bois sur la ZAE de St Privat de Vallongue : accroître la main d'œuvre qualifiée locale - Favoriser la relation entre entreprises des filières forêt-bois, ainsi que des prestataires et organismes de formation.	Création de parcours sportifs en milieu boisé, avec panneaux de sensibilisation à la forêt et aux bois locaux : créer un lieu de référence en conditions naturelles, pour sensibiliser aux enjeux de la forêt et du bois tout en créant un site d'activités sportives (voies touristiques par la suite ?) - Créer des sentiers de randonnée pédestre, VTT et équestre (à thèmes autour de la forêt = sentiers d'interprétation...), homogénéiser la signalétique, éditer et diffuser des cartes/topos, intégrer des solutions d'hébergement alternatives (chambres d'hôtes, gîtes relais...)	Développer l'économie locale autour des produits bois (unités de production autour d'une essence spécifique?). Accompagner les porteurs de projets. Créer ou conforter de l'emploi. Créer de la valeur-ajoutée sur le territoire. Aider au démarrage de nouveaux professionnels de transformation du bois cévenol, notamment par la création d'ateliers relais - Ces ateliers pourraient être équipés avec du matériel en location vente.
Descriptif du contenu : étapes / phasage	Elaboration d'inventaires naturalistes préalables aux PSG - Bilans patrimoniaux : Inventaires des patrimoines naturels et culturels (cartographie des zones de terrasses présentant un intérêt stratégique en terme d'aménagement du territoire et propositions de gestion). Modélisation de projets de valorisation économique des systèmes de terrasses au travers d'une démarche multifonctionnelle (remise en culture agricole, pastoralisme, tourisme...). Elaboration d'un guide des pratiques de gestion patrimoniale intégrant des techniques "douces"	Elaboration d'un cahier des charges de bonnes pratiques cynégétiques, commun à l'ensemble du territoire - Concertation autour de la chasse - Etude de la faisabilité de mise en place de structures de type ACCA (aspects organisationnels, réglementaires...)	Elaboration d'un programme d'animations spécifiques (sorties, visuels, documentaires, maquettes pédagogiques, aménagement de sites en conditions naturelles...). Mise en œuvre et suivi du programme d'animation.	Elaboration d'un programme pluriannuel d'information / formation des élus locaux, en lien avec les partenaires techniques concernés et avec les animations spécifiques (propriétaires, organismes professionnels de la filière...) - Mettre en place un groupe de travail sur les documents réglementaires et propositions de rédactions en vue de révisions	Etude pour la mise en place d'une ou plusieurs formations initiales spécifiques aux métiers de la forêt et du bois (quelles formations, quel niveau, où, comment, quand, pour quels débouchés...?). Mise en place des formations adaptées, le cas échéant. Recherche d'opportunités de partenariats avec le monde des enseignants-chercheurs et instituts de recherche - Projet d'Ecole du Bois 2009 : concertation entre professionnels et partenaires techniques; fin 2009 pré-projet (partenaires, conditions, financements...); 2010 contractualisation (technique et financière); 2010/2011 : réalisation (construction de bâtiments et recrutements); fonctionnement à partir de 2011; suivi et évaluation	1. Recensement des sites potentiels (collectivités, voire particuliers ?) Volontaires Forêt domaniale du Rouvergue. 2. Etude spécifique pour l'aménagement du site de parcours sportif (mise en sécurité, accès, aménagements sportifs, panneaux de sensibilisation...); et de la faisabilité de sentiers de randonnée. 3. Réalisation	2009 - 2010 : identification de zones d'installation pour 3 à 4 ateliers relais dans des zones à fort potentiel de transformation, définition de la taille des ateliers et de leurs équipements (étude de faisabilité technique); 2010 - 2011 : recherche de financements et de candidats potentiels
Degré de maturité de l'idée (+++, ++, +, -)	+	-	+	++	+	+	+
Durée / Dates de mise en place envisagée			2010/2012 ?	2010-2012	Projet d'Ecole du Bois 2009 - 2010 : études ; 2010-2011 / réalisation 2010 (étude), puis au-delà (formations) -	2010 : recensement sites + études, 2011 : travaux, 2012 : inauguration et mise à disposition du site aménagé (puis entretien)	2009 - 2011 : élaboration du projet et recherche de partenaires techniques et financiers ; 2011-2012 : mise en œuvre
Financements envisageables (PDRH, LEADER...)	à préciser	à préciser	à préciser	mesure 111B du PDRH ?	à préciser	à préciser pour les différentes phases (études, travaux, entretien...)	
Coûts estimés	à préciser	à préciser		à préciser	Projet d'Ecole du Bois investissement : 200 K€ ; fonctionnement 150 K€/an	à préciser pour les différentes phases (études, travaux, entretien...)	250 à 400 K€ par atelier équipé
Personnes-ressources - Contacts	PN Cévennes				Jurs JACOBS, élu CC Vallée Longue		Jurs JACOBS, élu CC Vallée Longue
Autres remarques / Actions complémentaires	Existant : cartographie croisée des habitats naturels et de stations en zone cœur du PNC dans les PSG - Guide des stations Hautes Cévennes - Réflexion nationale sur la simplification des procédures dans les documents de gestion en forêt privée (article L11 du code forestier) - Démarche Natura 2000 - pour mémoire programme Sylvamed (financement FCER)		cf expériences des EMALA, de "L'Ecole de la Forêt", des animations ONF, GRAINE, Maison de la forêt, site de Sumène... Syndicat du Galeizon : centre d'interprétation du territoire cévenol (agriculture, forêt, eau...) - relation avec action N	Lien avec programme spécifique aux propriétaires (cf action proposée). Sujets à aborder : acteurs et compétences, B-A-BA de la gestion forestière, DFCI, documents de gestion (aménagement, PSG, CBPS...), forêt et documents d'urbanisme, chemins et pistes forestières, méthodes d'exploitation, essences et produits, filières, responsabilités (droits / devoirs des élus et propriétaires...), débroussaillage, forêt et Natura 2000, sylvo-pastoralisme, sports motorisés et activités de pleine nature...	cf compte-rendu groupe de travail avec le monde de la recherche (IDF, INRA, CNRS, FCBA...) - Ecole du Bois Cévenol : cette première initiative pourra s'étendre à d'autres projets de ZAE orientées Bois - 1. Recensement des sites potentiels où pourraient se créer (ou se développer sur l'existant) de véritables "Zones d'Activités" autour du bois. 2. Etudes foncières et spécifiques sur les activités possibles, leurs complémentarités aux activités et acteurs en place	Cette action pourrait être également l'occasion de réaliser et diffuser un Guide des Bonnes Pratiques des activités de pleine nature , en particulier des sports motorisés (cf exemple en Lozère), en relation avec PDES et PDIPR des Conseils généraux	Lien avec les futures plateformes du PER Bois-énergie ? Action à mettre en place après les études de qualités technologiques et de développement de nouveaux produits issus des essences locales - ex mise en œuvre de ZAE Bois de St Privat de Vallongue - Activité complémentaire pour la ZAE de la Grande Combe ? Projet de ZAE St Maurice de Ventalon CC des Cévennes au Mont Lozère - Proposition de Bois2mains (étude de marché en vue de la création d'un atelier bois, association avec un menuisier sur le site de Lespinas)

CFT PAYS DES CEVENNES - Idées d'actions

Rédacteur(s) de l'action proposée

Numéro de "classement" de l'idée d'action	Q	R	S
Objectif(s) opérationnel(s) concerné(s)	économie du bois	économie du bois	économie du bois
TITRE DE L'ACTION PROPOSEE	Recensement des secteurs nécessitant des actions de débardage alternatives et charte de bonne conduite de l'exploitation forestière	Aide aux entreprises : création et reprise d'entreprises, appui à la gestion administrative, mise en œuvre de partenariats	Modernisation des outils de production et mutualisation de matériels
Secteur(s) géographique(s) concerné(s)	Basses Cévennes à pin maritime principalement	Intégralité du Pays	Intégralité du Pays (en particulier vallées où est envisagée l'installation de plateformes de stockage / séchage de plaquettes)
Porteur pressenti ou identifié (maître d'ouvrage)	Pays ?	Pays ou Communautés de communes	Pays ?, collectivités concernées
Réalisation pressentie ou identifiée (maître d'oeuvre)	Coopérative ou gestionnaires forestiers, Syndicat des propriétaires	Direction du Travail, C des Métiers, CCI, CBE, Commission Bassin d'emploi, PLIE, Chambres d'agriculture 30 et 48	ARFOBOIS ?, CCI ? FCBA, Coopérative ou autre structure interprofessionnelle
Descriptif du contenu : objectifs / réalisations	Définir des modalités d'exploitation forestières alternatives (utilisation du câble, traction animale, goulottes...) - Etude de faisabilité de l'installation d'entreprises spécialisées - Revoir les méthodes d'exploitation forestière pour obtenir des coupes de qualité - Adhésion à PEFC ? Processus de certification	Développer les services de proximité et la contribution des agriculteurs à la gestion forestière - Aider les entreprises d'exploitation forestière, de la 1ère et 2ème transformation - Identifier les porteurs de projets potentiels et soutenir leur projets d'installation. Etudier les possibilités de sécurisation de l'approvisionnement (contrats, partenariats)	Etude de marché pour l'installation / modernisation de scieries mobiles en Pays des Cévennes : évaluer les possibilités d'implantation de scieries mobiles au sein du Pays des Cévennes. Analyse préalable à la création d'une CUMA forestière pour la gestion d'un parc de matériel collectif adapté aux voiries cévenoles dans l'objectif de disposer localement d'un matériel adapté nécessaire au développement de la filière bois
Descriptif du contenu : étapes / phasage	Recenser les secteurs potentiels - Etudes de faisabilité de l'utilisation de moyens de débardage alternatifs - Elaboration d'un charte de bonne conduite de l'exploitation forestière -	Recenser les opportunités d'installation d'actifs agricoles polyvalents - Recenser les besoins d'appui à la gestion administrative (emploi de saisonniers, temps modulable pour des salariés pluriactifs, groupements d'employeurs) - Création d'un "guichet" pour les employeurs des filières bois (conseil, formation, aide au montage de dossier, centre de gestion) ? Etudes des formes juridiques de partenariats	Evaluation de l'offre (scieries existantes) et de la demande (propriétaires forestiers, scieries fixes, entreprises de 2ème transformation locales en construction comme en aménagement...). Identification des porteurs de projets potentiels. Analyse des contraintes. Etude de faisabilité de la mise en place d'une CUMA à l'échelle du Pays
Degré de maturité de l'idée (+++, ++, +, -)	-	-	-
Durée / Dates de mise en place envisagée			
Financements envisageables (PDRH, LEADER...)	à préciser	à préciser	à préciser
Coûts estimés	à préciser	à préciser	à préciser
Personnes-ressources - Contacts			
Autres remarques / Actions complémentaires	articulation avec le schéma de desserte : distinction des secteurs où les pistes sont souhaitables et les secteurs où il faut développer des moyens alternatifs - Il existe des précédents en forêt publique et avec le PNC (zones de terrasses, zones de pentes et peu desservies, zones à forte valeur patrimoniale ex tourbières) - voir le cahier des charges proposé par le système PEFC pour une exploitation forestière durable	en relation avec l'action portant sur un programme de formation des professionnels des filières bois (action M) et création de ZAE (action O) - Programme RELANCE transmission d'exploitations artisanales et agricoles et fermes relais (LEADER) - cf Action proposée par Bois2mains : aide à la création d'un atelier bois	Il existe une CUMA agricole équipée d'un treuil forestier

Annexe 4

Tableau de correspondances

Tableau de correspondances

Volet Sylviculture et production

Action B : développement de la sylviculture

B,1, (priorité 1)

B,2, (priorité 1)

ancienne action B,5, (= nouvelle action B,3) (priorité 3)

Action C : Valorisation du bois

C,1, (priorité 2)

ancienne action D (= nouvelle c2) (priorité 1)

ancienne action O (= nouvelle action C,3) (priorité 2)

ancienne action R (= nouvelle action C,4) (priorité 3)

Volet Aménagement du territoire

Action A : actions transversales

ancienne action A (=nouvelle action A,1) (priorité 1)

nouvelle action A2 suivi&évaluation

ancienne action P (=nouvelle action A,3) (priorité 1)

nouvelle action D: Actions d'aménagement

ancienne action E (=nouvelle action D,1) (priorité 2)

ancienne action F (= nouvelle action D,2) (priorité 2)

ancienne action G (= nouvelle action D,3) (priorité 2)

nouvelle action E : Gestion et valorisation du patrimoine

ancienne action I (= nouvelle E,1) (priorité 4)

ancienne action Q (= nouvelle action E,2) (priorité 5)

Volet Communication et engagement des acteurs

Action de Communication

action B : développement de la sylviculture F,1, (priorité 1)

action C : Valorisation du bois F,2 (priorité 2)

ancienne action H (=nouvelle action F3) (priorité 2)

nouvelle action G: Engager les acteurs du territoire

les propriétaires : ancienne action B,4 (=nouvelle action G.1) (priorité 3)

les chasseurs : ancienne action J (=nouvelle G,2) (priorité 4)

les acteurs futurs - scolaires : ancienne action K (= nouvelle action G,3) (priorité 3)

les élus : ancienne action L (=nouvelle action G,4) (priorité 3)

les professionnels : ancienne action M (= nouvelle action G,5) (priorité 2)

sports motorisés ancienne action N,1(= nouvelle action G,6) (priorité 5)

sports motorisés ancienne action N,2 (=nouvelle action G,7) (priorité 5)

les usagers : ancienne action N,3 (= nouvelle action G,8) (priorité 4)

Annexe 5

Description détaillée des 26 fiches-action

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE

IDENTIFICATION DE L'ACTION	
Fiche Action N°	A1
Intitulé de l'Action	A. Actions transversales A1. Animation de la Charte Forestière de Territoire
Orientation stratégique de la Charte à laquelle se rattache l'action	d) Le développement de moyens, outils et compétences transversaux d.3. La mise en place d'un système de documentation / information (bases de données, SIG) / communication propre au Pays Cévennes en lien avec l'espace forestier d.4. Les moyens d'animation et d'ingénierie pour la mise en œuvre de la Charte (recrutement d'un chargé de mission forêt-bois)
Maître d'ouvrage	Pays Cévennes
Forme juridique	Syndicat Mixte
Adresse	BP 50089 30102 ALES Cedex
Tel / fax/ email	Tél. : 04 66 55 84 00 Fax. : 04 66 55 84 09
Contact	Max ROUSTAN, Président du Pays des Cévennes Alain LOUCHE, élu-référent de la Charte Forestière Laurent CARBONEL, animateur du Pays des Cévennes
Partenaires techniques (Lister les contacts CG CR ETAT)	UR COFOR, Région, Départements du Gard et de Lozère, DDEAF 30 et 48, CCI 30 et 48, Chambres consulaires, ONF DT Méditerranée, CRPF, syndicat des propriétaires forestiers 30 et 48, Coopérative la Forêt Privée, les fédérations départementales (ONCFS, Pêche, Randonnée pédestre...), ...
Un dossier a t-il déjà été déposé ? • auprès de quel Service ? • date de dépôt ? • quel résultat ?	CG CR Etat Europe non

CONTEXTE DU PROJET (à compléter conjointement entre porteur de projet et Pays)	
Contexte, problématique et historique de l'action (existence de schéma ou d'opérations liées préalables)	<p>Dans un contexte de multiplicité d'acteurs (élus, techniciens, institutions, associations...) et du programme étoffé et varié d'actions, la pérennité de la Charte est basée sur la présence active d'un animateur chargé d'une part de la mise en œuvre des actions directement portées par le Pays Cévennes, et d'autre part, de l'accompagnement, de la coordination et du suivi-réalisation de l'ensemble des actions. L'animation constitue une condition fondamentale pour la réussite du fonctionnement de la CFT.</p> <p>Compte-tenu de l'orientation parfois très technique des actions portées par la Charte, il est souhaitable que l'animateur recruté possède un profil d'ingénieur forestier, avec idéalement une spécialisation de type aménagement du territoire.</p> <p>Les besoins sont estimés à un temps plein au niveau de l'Agence de développement.</p> <p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaborer le programme annuel d'actions - coordonner les actions - réaliser une animation / concertation permanente auprès des acteurs locaux - mettre en œuvre les actions pour le compte du pays Cévennes (montage technique et administratif) - communiquer et diffuser les résultats/réalisations des actions - entretenir les relations entre le Pays et les autres structures et démarches territoriales en lien avec la forêt
Lieu de réalisation	Agence Alès Myriapole
Bénéficiaires de l'action (publics cibles et secteur géographique d'impact)	Pays Cévennes et tous porteurs de projets de la CFT
Intérêt de l'action au regard du projet stratégique de développement du Pays	L'animateur de la CFT apportera à l'Agence des compétences forestières au sens large (et idéalement de développement rural et d'aménagement du territoire) qui conforteront les compétences déjà en place.
Le cas échéant, quelle articulation avec les autres outils de contractualisation ou de planification?	Des liens seront à développer avec l'animateur du Gal Cévennes et avec toute l'équipe de l'Agence.

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTION

1- CONTENU DETAILLE DE L'ACTION

Annexer :

- Pour la création d'un équipement : projets de budgets prévisionnels de fonctionnement sur 3 ans et explicitation du projet de développement

Lorsque cela est possible :

- Pour les études : avant-projet de cahier des charges
- Avant-projet de convention de partenariat
- Eléments de synthèse d'une mission de maîtrise d'œuvre

Le rôle de l'animateur est de faire vivre la Charte, en relation avec les propriétaires privés et publics, les gestionnaires, les acteurs professionnels et institutionnels, les élus et autres acteurs locaux. Les objectifs sont multiples :

1. Coordonner les projets sur le territoire de la CFT

- organiser la concertation entre les partenaires de la Charte (propriétaires privés, aux communes, aux professionnels et autres publics concernés...)
- définir le programme des actions à mener annuellement
- coordonner les différents projets et s'assurer de leur cohérence et qualité
- suivre l'état d'avancement des projets
- évaluer les projets sur la base d'indicateurs de réalisations et de résultats et d'outils cartographiques
- développer la coopération avec d'autres Chartes forestières ou autres territoires
- rester en lien avec les autres initiatives et démarches du Pays (GAL, SCOT...)
- proposer des ajustements ou révision de la Charte.

2. Assurer le suivi administratif et financier de la mise en oeuvre de la Charte

- préparer et animer les travaux du comité de pilotage et du comité technique
- assurer la coordination entre ces différentes instances
- élaborer et diffuser les comptes-rendus de réunions
- participer au comité des présidents (élus du Pays Cévennes) si nécessaire
- entretenir les relations avec les organismes financeurs (Région, départements, Etat...)
- réaliser ou assister les partenaires au montage des dossiers de subventions
- prévoir et suivre le budget.

3. Animer et suivre les projets portés par le Pays Cévennes

- assurer l'animation territoriale auprès des propriétaires, des gestionnaires, des institutionnels, des professionnels... (groupes de travail)
- élaborer les conventions entre les partenaires (propriétaires, collectivités, prestataires...)
- consulter des prestataires et contrôler leur prestation
- suivre les réalisations
- faire valider et diffuser les productions et outils réalisés (guides...).

4. Communiquer et diffuser l'information sur les actions de la CFT

- élaborer et diffuser des lettres d'information
- construire les outils de communication adaptés (plaquettes, dépliants...)
- alimenter le site web
- promouvoir les actions de la Charte
- participer à différentes manifestations, représentations, formations, réunions ...en relation avec l'objet de la CFT.

Il sera procédé au recrutement d'un collaborateur de profil Ingénieur forestier (FIF) ou équivalent, avec si possible une sensibilisation au milieu méditerranéen et/ou une sensibilisation aux questions environnementales, ainsi qu'une affinité à l'aménagement des espaces ruraux (agro-sylvo-pastoraux) et au développement local.

Cet animateur s'appuiera sur les compétences de technicien SIG (cartographie numérique et gestion de bases de données), ainsi que d'une assistante secrétaire. **Le temps de travail pour le technicien SIG a été estimé à 50 jours en 2010** et concerne les fiches F, G, I, N2, N3 en priorité.

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTION (suite)

2- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Calendrier prévisionnel (début et fin de l'opération, phasage et durée de chaque étape)

1 salarié de niveau ingénieur/Master junior à temps plein pour une durée de 5 ans en CDI.

Salaires, charges et moyens de fonctionnement (coût environné intégrant les frais de déplacements et frais généraux...) : 76 K€ TTC / an (350 €/jours * 218 jours)

3- ANIMATION ET PARTICIPATION

(à compléter conjointement entre porteur de projet et Pays)

Date de validation du projet

15/12/2009 – Priorité n°1

Description du dispositif de concertation utilisé pour l'élaboration de l'action (groupes de travail, comités de pilotage, réunions...)

Comités de Pilotage (COPIL) et Comités Techniques (COTEC) de la Charte Forestière :

6 juillet 2007, 17 octobre 2007 (COTEC), 5 février 2008, 22 octobre 2008 (COTEC), 28 janvier 2009, 5 février 2009, 12 mai 2009, 15 octobre 2009, 4 novembre 2009 ;15 décembre 2009

Ateliers de la CFT (réunion/débat) : 24 mars 2009

Description du dispositif de concertation prévu pour le suivi de l'opération

Comité de pilotage
Comité technique
Comité des présidents (du Pays Cévennes)

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTION (suite)

4- ELEMENTS FINANCIERS

Hypothèse pour l'année 2010 (année 1) : les coûts d'animation concernent uniquement ceux liés à la mise en œuvre des 7 actions prioritaires pour 2010 (A1, A3, B1, B2, B3, C3, D2), soit 37 200 € TTC.

a) Budget prévisionnel pluri-annuel

		MONTANTS (TTC)		
		Année 1	Année 2	Année 3
DEPENSES FONCTIONNEMENT	Désignation de la dépense - 1 animateur salarié à temps plein - - -	37 200	76 000 €	76 000 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	Désignation de la dépense			
TOTAL GLOBAL		37 200 €	76 000 €	76 000 €

b) Plan de financement de l'Année 1

	MONTANT (préciser HT ou TTC)	%
COUT TOTAL		
AUTOFINANCEMENT		
SUBVENTIONS		
Détail des subventions :		
DEPARTEMENT		
REGION		
ETAT		
EUROPE		
AUTRE		

EVALUATION	
OBJECTIFS POURSUIVIVIS	Se donner les moyens de mettre en oeuvre le programme d'actions de la Charte forestière de territoire du Pays Cévennes par la mise à disposition d'un animateur de la Charte à temps plein (recrutement Agence de développement)
CRITERES QUANTITATIFS (indicateurs de résultats)	<p>Nombre d'actions initiées (ayant connu un début de réalisation)</p> <p>Nombre d'actions suivies pour le compte du Pays Cévennes, en tant que Maître d'ouvrage</p> <p>Nombre de comité de pilotages comités techniques annuels</p> <p>Nombre de dossiers de subventions montés</p> <p>Nombre de réunions de concertation, d'information, de formation</p>
CRITERES QUALITATIFS (indicateurs de réalisation)	<p>Taux de réalisation du programme d'actions prévu/réalisé</p> <p>Collaboration avec les autres chargés de mission de l'Agence de développement</p> <p>Réseau professionnel dans le monde forestier et agricole</p>
REMARQUES EVENTUELLES	Cette action est une condition préalable à la réalisation de toutes les autres actions de la Charte.

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE

IDENTIFICATION DE L'ACTION	
Fiche Action N°	A2
Intitulé de l'Action	A. Actions transversales A2. Suivi et Evaluation de la Charte Forestière de Territoire
Orientation stratégique de la Charte à laquelle se rattache l'action	d) Le développement de moyens, outils et compétences transversaux d.4. Les moyens d'animation et d'ingénierie pour la mise en œuvre de la Charte (recrutement d'un chargé de mission forêt-bois)
Maître d'ouvrage	Pays Cévennes
Forme juridique	Syndicat Mixte
Adresse	BP 50089 30102 ALES Cedex
Tel / fax/ email	Tél. : 04 66 55 84 00 Fax. : 04 66 55 84 09
Contact	Max ROUSTAN, Président du Pays des Cévennes Alain LOUCHE, élu-référent de la Charte Forestière Laurent CARBONEL, animateur du Pays des Cévennes
Partenaires techniques (Lister les contacts CG CR ETAT)	Comité technique de la CFT
Un dossier a t-il déjà été déposé ?	CG CR Etat Europe
• auprès de quel Service ?	non
• date de dépôt ?	
• quel résultat ?	

CONTEXTE DU PROJET (à compléter conjointement entre porteur de projet et Pays)	
Contexte, problématique et historique de l'action (existence de schéma ou d'opérations liées préalables)	<p>Le plan d'actions opérationnel de la CFT est volontariste et complexe. Du fait de la multifonctionnalité de la forêt, il intervient dans de nombreux domaines et regroupe des acteurs variés. Un suivi rigoureux de la mise en œuvre des actions est nécessaire afin de contrôler la réalisation effective des actions et de garder une mobilisation de tous les partenaires de la Charte.</p> <p>Dans une volonté de garantir l'efficacité de l'action publique, l'évaluation de la Charte doit permettre de vérifier si les actions prévues sont bien engagées et si les résultats obtenus sont cohérents et consistants Une évaluation régulière permettra la poursuite ou la redéfinition de certaines actions.</p>
Lieu de réalisation	Agence Alès Myriapole
Bénéficiaires de l'action (publics cibles et secteur géographique d'impact)	Pays Cévennes
Intérêt de l'action au regard du projet stratégique de développement du Pays	Le suivi et l'évaluation doivent permettre d'inscrire la Charte dans un processus d'amélioration continue et constituer un outil d'aide à la décision pour la mise en œuvre pérenne de la Charte.
Le cas échéant, quelle articulation avec les autres outils de contractualisation ou de planification?	L'évaluation continue de la Charte forestière de territoire est à mettre en miroir des autres démarches pilotées par le Pays Cévennes (SCoT, GAL...) ou autres démarches (ex activités menées par le PN des Cévennes).

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTION	
1- CONTENU DETAILLE DE L'ACTION	
<p><u>Annexer :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour la création d'un équipement : projets de budgets prévisionnels de fonctionnement sur 3 ans et explicitation du projet de développement <p><u>Lorsque cela est possible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les études : avant-projet de cahier des charges - Avant-projet de convention de partenariat - Eléments de synthèse d'une mission de maîtrise d'œuvre 	
<p>Chaque fiche action dispose d'indicateurs de réalisations (critères qualitatifs) et de résultats (critères quantitatifs), qui permettent de vérifier le niveau d'avancement et les résultats obtenus. Ces indicateurs seront à relever régulièrement afin de dresser un bilan annuel des réussites ou difficultés rencontrées.</p> <p>De même, des indicateurs de gestion durable devront être définis et faire l'objet d'un suivi avec une périodicité annuelle. Ils pourront intégrer la perception par les acteurs du territoire de l'impact des actions sur l'atteinte des objectifs fixés par la Charte.</p> <p>La base de données SIG des actions sera utilisée comme support de localisation et de renseignement des actions réalisées dans le cadre de la CFT.</p> <p>Ce travail pourra être externalisé en faisant appel à un bureau d'études spécialisé.</p> <p>Le Comité de technique de la Charte validera annuellement le processus de suivi et d'évaluation.</p>	
2- MODALITES DE MISE EN OEUVRE	
<p>Calendrier prévisionnel (début et fin de l'opération, phasage et durée de chaque étape)</p> <p>Rapport de bilan annuel de suivi et d'évaluation Relevé régulier des indicateurs (trimestriel)</p>	
3- ANIMATION ET PARTICIPATION	
(à compléter conjointement entre porteur de projet et Pays)	
Date de validation du projet	15/12/2009 – Priorité 2
Description du dispositif de concertation utilisé pour l'élaboration de l'action (groupes de travail, comités de pilotage, réunions...)	Comités de Pilotage (COPIL) du 15 décembre 2009
Description du dispositif de concertation prévu pour le suivi de l'opération	Comité de pilotage Comité technique Comité des présidents (du Pays Cévennes)

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTION (suite)

4- ELEMENTS FINANCIERS

a) Budget prévisionnel pluri-annuel

		MONTANTS (préciser TTC)		
		Année 1	Année 2	Année 3
DEPENSES FONCTIONNEMENT	Désignation de la dépense - - -			
DEPENSES INVESTISSEMENT	- Audit par un bureau d'études extérieur (6 jours)	3 000	3 000	3 000
TOTAL GLOBAL		3 000 €	3 000 €	3 000 €

b) Plan de financement de l'Année 1

	MONTANT (préciser HT ou TTC)	%
COUT TOTAL		
AUTOFINANCEMENT		
SUBVENTIONS		
Détail des subventions :		
DEPARTEMENT		
REGION		
ETAT		
EUROPE		
AUTRE		

EVALUATION	
OBJECTIFS POURSUIVIVIS	Se donner les moyens de suivre et d'évaluer le déroulement de la mise en oeuvre du programme d'actions opérationnel de la Charte forestière de territoire du Pays Cévennes.
CRITERES QUANTITATIFS (indicateurs de résultats)	Nombre de réunions de suivi/évaluation du comité technique Nombre d'actions engagées /réalisées
CRITERES QUALITATIFS (indicateurs de réalisation)	Améliorations des actions sur la base du résultat des indicateurs Qualité de la présentation du bilan du comité technique (supports)
REMARQUES EVENTUELLES	Cette action est une activité complémentaire de celle de l'animation de la Charte, qui peut être externalisée pour plus de transparence et d'objectivité dans l'évaluation.

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE

IDENTIFICATION DE L'ACTION	
Intitulé de l'Action	<p>A : Actions transversales</p> <p>A3. Construction d'un volet « forêt-bois » dans le Système d'Information Géographique (SIG) du Pays Cévennes – Application à la mise en place d'un Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT)</p>
Orientation stratégique de la Charte à laquelle se rattache l'action	<p>a) La valorisation économique :</p> <p>a.2. <i>L'économie forestière : elle concerne notamment les filières bois-énergie, bois construction, bois d'œuvre, bois d'artisanat, [...]</i></p> <p>d) Le développement de moyens, outils et compétences transversaux</p> <p>d.2. <i>Les schémas de desserte [...]</i></p> <p>d.3. <i>La mise en place d'un système de documentation / information (bases de données, SIG) / communication propre au Pays Cévennes [...]</i></p> <p>d.4. <i>Les moyens d'animation / ingénierie pour la mise en œuvre de la Charte (recrutement d'un chargé de mission forêt-bois)</i></p> <p>d.5. <i>Les synergies à trouver entre la Charte et :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>la politique du PNC, les documents de planification (SCOT),</i> • <i>les démarches de développement territorial durable (programme LEADER, PER, Agenda 21...),</i> • <i>les inventaires et documents d'orientation (DOCOB Natura 2000, PDPFCI, PDESI, PDIPR),</i> • <i>ou les réalisations antérieures [...]</i>
Maître d'ouvrage	Pays des Cévennes
Forme juridique	Syndicat Mixte
Adresse	BP 50089 30102 ALES Cedex
Tel / fax/ email	Tél. : 04 66 55 84 00 Fax. : 04 66 55 84 09
Contact	Max ROUSTAN, Président du Pays des Cévennes Alain LOUCHE, élu-référent de la Charte Forestière Laurent CARBONEL, animateur du Pays des Cévennes
Partenaires techniques (Lister les contacts CG, CR, ETAT...)	<ul style="list-style-type: none"> - Mission Bois-Energie CCI Lozere-Gard - Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR) - Association départementale des Communes Forestières de l'Hérault (COFOR 34) - Institut de Formation Forestière des Communes (IFFC) - CRPF, antennes du Gard et de la Lozère - Syndicat des forestiers privés du Gard - Office National des Forêts - Conseil Général du Gard : contacts - Conseil Régional : contacts - DRAAF / DDAF du Gard : contacts - GAL Cévennes : contacts
Un dossier a-t-il déjà été déposé ? NON • quel Service ? • date de dépôt ? • quel résultat ?	<p>CG CR Etat Europe</p> <p>Aucun dossier déposé à ce jour.</p>

CONTEXTE DU PROJET (à compléter conjointement entre porteur de projet et Pays)	
Contexte, problématique et historique de l'action (existence de schéma ou d'opérations liées préalables)	<p>La structuration des filières forestières sur le Pays (bois-énergie, mais aussi bois-construction, bois d'artisanat..) passe nécessairement par une vision d'ensemble des potentialités, des synergies possibles et des contraintes que présentent le territoire. Cette vision globale, structurante, ne doit pas aller à l'encontre des projets locaux, individuels ou collectifs, privés ou publics, mais au contraire elle doit permettre de mieux les accompagner, dans une logique transversale et de complémentarité.</p> <p>Les Systèmes d'Information Géographiques (SIG) sont des outils précieux pour élaborer ce type de schémas directeurs. Le Pays des Cévennes s'est d'ailleurs déjà fortement engagé dans cette voie prioritaire, par la mise en place d'un SIG partagé. Cette action pourrait donc constituer le volet « forêt-bois » du SIG du Pays des Cévennes et de l'ensemble des partenaires techniques concernés.</p> <p>Un objectif opérationnel est d'ailleurs directement dirigé vers la mise en place d'un tel outil. Les projets antérieurs, au premier rang desquels le PER Bois-Energie labellisé en 2006, offrent une raison supplémentaire de mettre en place ce type d'outil global et transversal, accessible à tous les partenaires techniques et économiques du pays, leur permettant de mieux définir leurs projets forestiers. Aujourd'hui, il existe un outil méthodologique, développé par la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR) et l'Institut de Formation Forestière des Communes (IFFC), dans le cadre du programme national « 1000 chaufferies en milieu rural » : le Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT). Cet outil d'aide à la décision a été mis en place initialement pour mieux qualifier et quantifier, à l'échelle d'un territoire, les potentialités forestières et des modalités de mise en place des filières bois-énergie, par une analyse fine des contraintes et éléments forestiers du territoire (peuplements, répartition foncière, desserte, distances de débardage, places de stockage, modalités d'exploitation adaptées, plateformes de stockage-séchage...). La méthode est désormais définie et approuvée. Aujourd'hui, les PAT sont envisagés plus largement pour l'exploitation et la gestion durable de l'ensemble des filières-bois. Deux territoires se sont ainsi lancés dans l'élaboration de ces PAT « complets ». L'analyse territoriale que permet cet outil informatisé est modulable et évolutive, améliorable en fonction de la précision des données qui y sont progressivement intégrées. La mise en place d'un PAT à l'échelle du Pays des Cévennes, décidé lors d'une présentation durant les ateliers de l'association Forêt Méditerranéenne à Ales en juin 2009, s'inscrit donc à la fois dans la suite logique du PER Bois-Energie, dans le cadre de la structuration de l'ensemble des filières-bois du Pays et dans l'objectif de mise en œuvre d'un outil SIG complet, partagé et évolutif.</p>
Lieu / échelle	Intégralité du Pays des Cévennes
Bénéficiaires	Ensemble des acteurs de la filière forêt-bois, de l'amont comme de l'aval.
Intérêt de l'action au regard du projet stratégique de développement du Pays	Cette action est en lien fort avec plusieurs axes de développement du Pays des Cévennes : plusieurs autres actions de la Charte Forestière (chantiers bois-énergie, développement de la sylviculture...), Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, haut-débit (volet du PER labellisé), PER Bois-Energie, SIG partagé et complet (outil d'aide à la décision, évolutif...), mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), réseau structurant et Plans de Massifs DFCI...
Articulation avec les autres outils contractuels	Par son caractère innovant, global et évolutif, cette action pourrait s'inscrire dans des outils de planification de portée départementale ou régionale. Elle constitue une suite opérationnelle à plusieurs axes de travail des Agendas 21 de la Communauté d'Agglomération du Grand Ales, et des communautés de communes du Grand comblen et du Calbertois en Cévennes.

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTION

1- CONTENU DETAILLE DE L'ACTION

Annexer :

- Pour la création d'un équipement : projets de budgets prévisionnels de fonctionnement sur 3 ans et explicitation du projet de développement

Lorsque cela est possible :

- Pour les études : avant-projet de cahier des charges
- Avant-projet de convention de partenariat
- Eléments de synthèse d'une mission de maîtrise d'œuvre

La méthodologie de mise en œuvre d'un Plan d'Approvisionnement Territorial a été définie et décrite par la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR), dans le cadre notamment du programme « 1000 chaufferies en milieu rural ».

Le contenu détaillé de l'action envisagée se base donc sur les éléments méthodologiques existants, ainsi que sur les exemples de PAT réalisés ou en cours au moment de la rédaction de la fiche-action :

Phases et étapes du projet :

1. Présentation et candidature du territoire :

- 1.1. Présentation du programme au territoire par les communes forestières
- 1.2. Délibérations du territoire porteur du programme : une sur la participation et une sur l'adhésion
- 1.3. Acte de candidature (par le territoire)
- 1.4. Acte d'engagement (par le ou les maîtres d'ouvrage)
- 1.5. Renvoi du dossier rempli à la FNCOFOR avec copie à l'union régionale
- 1.6. Réponse de la FNCOFOR

2. Conventonnement :

- 2.1. Rédaction des conventions entre territoires et communes forestières : rôles de chacun, partenariat, financement...
 - 2.1.1. Convention IFFC-territoire
 - 2.1.2. Conventions de données (IFFC-IGN, IFFC-IFN...)
- 2.2. Signature des conventions et lancement des opérations

3. Opérations techniques :

- 3.1. Mise en place du Comité de Pilotage et du Comité d'expertise et réunions de lancement, pour élargissement à l'ensemble des filières-bois
- 3.2. Définition et mise en place des cahiers des charges spécifiques (forêts publiques, forêts privées avec PSG, autres forêts privées...)
- 3.3. Intégration des données : BD Ortho[®] IGN, BD Topo[®] IGN, BD Alti[®] IGN, BD Carto[®] IFN, schéma de desserte, aménagements, PSG, placettes de peuplements, autres données ressource (scieries, agriculture, consommation des chaufferies et bois-bûche...) et exécution du logiciel spécifique : obtention du PAT
- 3.4. Rendu de l'étude : résultats et perspectives (propositions)

4. Intégration au SIG du Pays des Cévennes et actualisation des données :

- 4.1. Intégration dans le SIG du Pays des Cévennes
- 4.2. Modification, complément, actualisation et évolution des données intégrées

Documents annexés :

*exemples d'acte de candidature et d'engagement du territoire
fiche générale de présentation des PAT*

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTION (suite)	
2- MODALITES DE MISE EN OEUVRE	
Calendrier prévisionnel (début et fin de l'opération, phasage et durée de chaque étape)	
Phases 1 et 2 (présentation, candidature, conventionnement) : 1^{er} semestre 2010 ? Phase 3 (opérations techniques) : mi-2010 / fin 2010 (6 mois) ? Phase 4 (intégration / actualisation) : 2011 et au-delà ?	
3- ANIMATION ET PARTICIPATION (à compléter conjointement entre porteur de projet et Pays)	
Date de validation	15/12/2009 – Priorité n°1
Description du dispositif de concertation utilisé pour l'élaboration de l'action (groupes de travail, comités de pilotage, réunions...)	<u>Comités de Pilotage (COPIL) et Comités Techniques (COTEC) de la Charte Forestière :</u> - 6 juillet 2007 - 17 octobre 2007 (COTEC) - 5 février 2008 - 22 octobre 2008 (COTEC) - 28 janvier 2009 - 5 février 2009 - 15 décembre 2009 <u>Comité Technique spécifique aux actions :</u> - 12 mai 2009 - 2 juin 2009 <u>Ateliers / Réunions de travail spécifiques :</u> - Ateliers forêt Méditerranéenne : 17 juin 2009 - Pays des Cévennes : 16 juillet 2009 <u>Rédaction de la fiche-action :</u> avis / corrections/ compléments par échanges informatiques, tout au long du projet, avec partenaires locaux et spécifiques.
Description du dispositif de concertation prévu pour le suivi de l'opération	En complément du Comité de Pilotage global de la Charte Forestière, deux instances de suivi sont à prévoir pour cette opération : - un Comité de Pilotage spécifique, pour présentation des objectifs, des coûts et des délais ; chargé également d'orienter le travail et de juger de son avancée et des résultats - un Comité d'Expertise, réunissant les principaux partenaires techniques impliqués (notamment pour les données à intégrer), pour présentation des différents cahiers des charges spécifiques, discussions sur les problématiques et solutions propres au territoire, définition des paramètres de calcul locaux et validation des résultats techniques Ces deux formes d'instance de concertation / suivi sont mis en place à chaque PAT et leur reproduction à l'échelle du Pays des Cévennes pourrait se baser sur les exemples de PAT les plus récents (PAT Alpes-Sud-Isère : 80 000 hectares de forêts ; PAT Chambéry Métropole / PNR des Bauges / PNR de Chartreuse : 100 000 hectares de forêts).

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTION (suite)

4- ELEMENTS FINANCIERS

a) Budget prévisionnel pluri-annuel

		MONTANTS (préciser HT ou TTC)	
		Année 1 (2010)	Année 2 (2011)
DEPENSES FONCTIONNEMENT	Désignation de la dépense		
	Phases 1 et 2 : préparation (pays des Cévennes)	5 000 € TTC	-
	Phase 3 : opération technique (FNCOFOR / IFFC) et animation COPIL / CO Expertise (pays)	20 000 € TTC	-
	Phase 4 : Intégration / actualisation (Pays)	-	5 000 € TTC
DEPENSES INVESTISSEMENT	Désignation de la dépense		
	Acquisition / constitution de données numériques (MNT, IGN, IFN, desserte ...)	30 000 € TTC	-
TOTAL ANNUEL		55 000 € TTC	5 000 € TTC
TOTAL		60 000 €	

b) Plan de financement de l'Année 1

	MONTANT (préciser HT ou TTC)	%
COUT TOTAL	55 000 € TTC	
AUTOFINANCEMENT	11 000 € TTC	20 %
SUBVENTIONS	44 000 € TTC	80 %
Détail des subventions :		
DEPARTEMENT.....
REGION.....
ETAT.....
EUROPE.....
AUTRE.....

Les maîtres d'ouvrage de PAT peuvent bénéficier d'aides attribuées par les collectivités notamment dans le cadre de crédits territoriaux (région et/ou département) et par les délégations régionales de l'ADEME. Selon les politiques mises en place, d'autres appuis peuvent être sollicités (FNDAT, FEDER...).

EVALUATION	
OBJECTIFS POURSUIVIS	<p>Le PAT cherche à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - optimiser les scenarii d'approvisionnement (en bois-énergie notamment), par des simulations - répondre aux questionnements sur la capacité d'approvisionnement local, notamment en bois-énergie autour des projets de chaufferies existantes ou en projet - préciser localement les conditions économiques de production de plaquettes forestières (calcul des coûts de mobilisation) - cibler les investissements pour une meilleure mobilisation de la ressource forestière (équipements, desserte, calcul des économies de CO² réalisées...) <p>De plus, le PAT donne au territoire les clés pour construire des actions opérationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrat d'approvisionnement : engagement de négociations commerciales entre les détenteurs de la ressource et les utilisateurs. - Equipements de stockage intercommunaux : implantation, construction, modes de gestion. - Desserte forestière : expertises complémentaires (avant-projets) pour améliorer la desserte forestière (routes, pistes, places de dépôt). - Accompagnement pour la mutualisation des études, des investissements, de l'exploitation des chaufferies - Démarchage d'autres projets de chaufferies éventuels, rédaction de notes d'opportunité
CRITERES QUANTITATIFS (indicateurs de résultats)	<ul style="list-style-type: none"> ● Surface forestière concernée par le PAT ● Données chiffrées issues du travail (volumes mobilisables, surfaces exploitables, localisation des zones non exploitables, coûts de mobilisation théoriques, localisation des sites d'implantation de plateformes et chaufferies complémentaires...) ● Nombre d'opérateurs économiques locaux impliqués ● Participants aux restitutions périodiques, au Comité de Pilotage et au Comité d'Expertise ● Nombre de projets forestiers (chaufferies, entreprises...) initiés par le PAT
CRITERES QUALITATIFS (indicateurs de réalisation)	<ul style="list-style-type: none"> ● Qualité des données récoltées et adaptation aux réalités du territoire, avec identification des points et zones de blocage ● Reproductibilité et comparaison des résultats chiffrés ● Solutions proposées pour les points de blocage ● Contacts établis et retombées indirectes (projets incités...) ● Facilité d'actualisation et de mise à jour des données
REMARQUES EVENTUELLES	<p>Le PAT du Pays des Cévennes sera le premier en Languedoc-Roussillon et parmi les plus importants de France, en surface boisée (+ de 100 000 hectares).</p> <p>En ce sens, il s'agit d'une opération-pilote, d'autant plus qu'elle s'inscrit dans une optique d'élargissement de la thématique à l'ensemble des filières (au-delà du bois-énergie), avec l'objectif d'intégrer les résultats dans le SIG partagé et évolutif du Pays des Cévennes.</p> <p>Le PAT s'inscrit dans la continuité du PER Bois-Energie.</p>



CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE

IDENTIFICATION DE L'ACTION									
Intitulé de l'Action	<p>B. Développement de la sylviculture des essences cévenoles</p> <p>B1 : Elaboration de Plans de massifs</p>								
Orientation stratégique de la Charte à laquelle se rattache l'action	<p>a) La valorisation économique : a.1. L'agriculture [...] sylvopastoralisme et réhabilitation des parcours, a.2. L'économie forestière : [...] filières bois-énergie, bois construction, bois d'œuvre, bois d'artisanat [...] commercialisation des produits des cueillettes et la valorisation d'autres sous-produits. a.3. Le tourisme : développement de produits de séjours liés à la forêt, qualification et développement de l'offre existante [...]</p> <p>b) La valorisation sociale et humaine de l'espace forestier b.1. Les usages sociaux de l'espace forestier : chasse, « cueillette » (châtaignes, champignons, feuillages, baies...), qualité paysagère b.2. Les loisirs en forêt [...] b.3. L'accueil du public au sein de l'espace forestier [...]</p> <p>c) La valorisation écologique et environnementale c.1. La valorisation du patrimoine naturel et culturel [...] c.2. La préservation de l'environnement [...]</p>								
Maître d'ouvrage	Communautés de communes, regroupées via un conventionnement par secteurs d'animation (cf carte fournie en annexe), avec une intercommunalité pilotant l'action pour le compte des autres ?								
Forme juridique	Etablissements Publics de Coopération Intercommunale								
Adresse	-								
Tel / fax/ email									
Contact									
Partenaires techniques (Lister les contacts CG, CR, ETAT)	<ul style="list-style-type: none"> - Centre régional de la Propriété Forestière (CRPF) - Syndicat des forestiers privés du Gard - Coopérative La Forêt Privée Lozérienne et gardoise - Professionnels locaux de la filière forêt-bois - Office National des Forêts - Mission Bois-Energie CCI Lozere-Gard - Ales Myriapolis : agence de Développement - Conseil Général du Gard : contacts - Conseil Régional : contacts <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - DRAAF / DDAF du Gard : contacts - ... 								
Un dossier a-t-il déjà été déposé ? NON • quel Service ? • date de dépôt ? • quel résultat ?	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 25%; text-align: center;">CG</td> <td style="width: 25%; text-align: center;">CR</td> <td style="width: 25%; text-align: center;">Etat</td> <td style="width: 25%; text-align: center;">Europe</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center; padding-top: 10px;">Aucun dossier déposé à ce jour.</td> </tr> </table>	CG	CR	Etat	Europe	Aucun dossier déposé à ce jour.			
CG	CR	Etat	Europe						
Aucun dossier déposé à ce jour.									

CONTEXTE DU PROJET (à compléter conjointement entre porteur de projet et Pays)	
Contexte, problématique et historique de l'action (existence de schéma ou d'opérations liées préalables)	<p>Le Pays des Cévennes est couvert à près de 58% par des espaces boisés, qui recouvrent plus de 100 000 hectares. La très grande majorité de ces bois appartiennent à plus de 20 000 propriétaires privés (16 000 propriétaires recensés sur les 58 000 hectares de parcelles privées cadastrées en bois, avec une sous-estimation d'environ 25% avec la réalité).</p> <p>De part l'importance des surfaces concernées et la position stratégique des forêts privées dans le projet de développement porté par le Pays des Cévennes et ses intercommunalités, la valorisation des forêts privées a été définie comme un enjeu prioritaire de la Charte Forestière. Le développement de la sylviculture des essences locales est un préalable à leur valorisation économique et au démarrage d'une filière forêt-bois intégrée et pérenne à l'échelle du Pays. Cela passe en premier lieu par la mobilisation des propriétaires concernés, aujourd'hui peu enclins à gérer leurs bois, par manque d'information, de connaissances techniques, de liens aux professionnels et de propositions de solutions aux différents problèmes posés.</p> <p>En effet, les propriétaires forestiers ne sont, dans leur immense majorité, ni professionnels du bois, ni techniciens de la forêt. Pour les amener vers la gestion durable et la valorisation de leurs parcelles boisées (par l'exploitation du bois mais aussi par des projets touristiques, paysagers, d'entretien contre l'incendie, de pastoralisme, de création de pistes...), il faut étudier, avec eux sur le terrain, les potentialités de leurs parcelles, les possibilités de regroupement foncier et économique avec leurs voisins, les accompagner dans leur lien aux professionnels locaux de la filière, les informer sur les méthodes de gestion et les modalités d'intervention, établir les liens avec les professionnels des autres secteurs d'activités (tourisme, loisirs, DFCL, pastoralisme...) et avec les élus locaux.</p> <p>Bref, établir un diagnostic et des orientations de gestion de leurs parcelles répondant le mieux à leurs projets / attentes mais également aux enjeux de portée générale pour le territoire (économie, écologie, aménagement...).</p> <p>Le volet 1 de l'action B proposée ici s'appuie donc sur ces idées maîtresses pour proposer un regroupement de l'effort d'animation et d'accompagnement des organismes de développement forestier (CRPF, Syndicat de propriétaires et coopérative forestière en premier lieu) sur un secteur identifié et cohérent du point de vue forestier et territorial (cf carte fournie).</p> <p>L'objectif attendu est l'émergence de projets, l'information des propriétaires locaux, l'initiation d'actions d'exploitation / amélioration et gestion forestière, la création d'une dynamique locale autour de la forêt et du bois et l'effet d'entraînement, au-delà du temps d'animation, d'une gestion forestière durable sur les territoires concernés.</p>
Lieu de réalisation	<p>La mise en place d'une telle action sur l'ensemble du Pays des Cévennes ne paraît ni souhaitable, ni réalisable en l'état. Le Pays des Cévennes a donc été divisé en secteurs d'animation cohérents, à la fois du point de vue forestier et du point de vue du portage technique et financier des actions engagées (regroupement d'intercommunalités voisines).</p> <p>Il est proposé que l'action B1 soit réalisée à l'échelle de chacun des 4 secteurs d'animation proposés, de manière progressive et continue dans le temps, en fonction des volontés locales qui se seront manifestées et du portage possible de l'action par les acteurs locaux concernés.</p>

	<p>Cette approche, compromis entre réalité forestière et découpage territorial, amène la proposition de quatre secteurs d'animation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - celui des Cévennes dites « lozériennes », regroupant 2 communautés de communes lozériennes, autour de la thématique centrale du châtaignier - celui des Cévennes dites « hautes », regroupant 3 intercommunalités ayant en commun l'importance des peuplements forestiers à base de pins (pin maritime et pins laricio) - celui des Cévennes dites « basses », regroupant 4 intercommunalités ayant en commun l'importance des peuplements forestiers à base de chênes (chêne vert et chêne blanc en particulier) et d'autres essences des zones de faible altitude, sur substrat siliceux (acide) - celui des Garrigues, regroupent 5 intercommunalités, ayant en commun leurs conditions topoclimatiques (substrats calcaires et zones de plaines), ainsi qu'une couverture boisée principalement à base de chênes <p>Ces quatre secteurs d'animation sont localisés dans la carte fournie en annexe du présent document.</p> <p>Une analyse foncière sommaire des forêts privées (via la base cadastrale du CRPF) a également été réalisée pour identifier, en première approche, le nombre de propriétaires forestiers privés ainsi que les surfaces concernées, dans chacun des secteurs proposés. Cette analyse est également fournie en annexe.</p> <p>Le 1^{er} secteur d'animation pour piloter et conduire cette action pourrait être celui des Cévennes Hautes, composé de trois communautés de communes.</p>
<p>Bénéficiaires de l'action (publics cibles et secteur géographique d'impact)</p>	<p>L'action proposée bénéficiera en premier lieu aux propriétaires forestiers concernés par l'animation collective, individuelle et/ou groupée. La mise en œuvre d'actions de gestion et de valorisation des bois bénéficiera, elle, aux entreprises de travaux forestiers, exploitants et scieurs locaux et/ou alentours (voire à d'autres entreprises, chargées d'autres formes de projets). L'animation et la dynamique locale engendrée par l'action bénéficiera également aux élus locaux, qui seront mieux informés des projets, des attentes et des besoins de leurs administrés en matière forestière. Inversement, les élus locaux auront la possibilité, via cette action, d'informer les propriétaires forestiers et de créer un lien particulier avec cette catégorie d'habitants ou de résidents. Enfin, l'action engagée bénéficiera également aux organismes de développement forestier, qui auront ainsi la possibilité d'informer, d'accompagner et de conseiller un plus grand nombre de personnes, de décupler leurs actions de sensibilisation et de développer des exemples locaux de gestion durable des forêts privées, utiles par ailleurs, au-delà de ces territoires et au-delà de l'action elle-même.</p>
<p>Intérêt de l'action au regard du projet stratégique de développement du Pays</p>	<p>Cette action fait partie des actions prioritaires retenues par les élus du Pays des Cévennes. Un grand nombre d'orientations et d'objectifs stratégiques de la Charte Forestière et du projet de développement du Pays des Cévennes seront concernés par ce projet, d'autant plus s'il se met en place progressivement et de manière continue sur l'ensemble du Pays, via les secteurs d'animation proposés.</p>

<p>Le cas échéant, quelle articulation avec les autres outils de contractualisation ou de planification?</p>	<p>Cette action constitue une suite opérationnelle à plusieurs autres outils stratégiques et contractuels développés par le Pays des Cévennes ou ses intercommunalités constituantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les Agendas 21 du Grand Ales et du Pays Grand combien notamment, qui possèdent tous les deux des fiches et des orientations d'action en matière forestière - le PER Bois-Energie, par les chantiers forestiers que cette action pourrait entraîner <p>Cette action pourrait parfaitement être intégrée à la contractualisation annuelle du Pays des Cévennes, au titre des regroupements d'intercommunalités concernés, au fur et à mesure de la mise en place des animations par secteurs.</p> <p>Enfin, cette action est parfaitement cohérente avec les ambitions et projets en cours à l'échelle nationale (Grenelle de l'environnement, assises de la forêt, discours présidentiel d'Urmatt sur la filière-bois, réflexions sur les démarches territoriales et la mobilisation de bois...) et régionale (programme AGIR pour la filière-bois en Languedoc-Roussillon...).</p> <p>En ce sens, elle représente une mise en pratique opérationnelle, territoriale et stratégique des ambitions et projets de mobilisation, de gestion durable et de protection des milieux forestiers affichée au niveau national et régional récemment.</p>
--	---

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTION

1- CONTENU DETAILLE DE L'ACTION

Les secteurs d'animation ont été ainsi pensés que la méthodologie proposée pourra être mise en œuvre sur chacun d'entre eux, sur la base du modèle proposé ici .

Les particularités de chaque secteur d'animation seront traitées par le choix des réunions d'information et par l'analyse individuelle des projets, au moment des diagnostics de terrain.

La méthodologie de travail des **Plans de Développement de Massifs Forestiers (PDMF)** est mise en œuvre depuis plusieurs années par les CRPF et leurs partenaires.

Le diagnostic territorial réalisé dans le cadre de la Charte Forestière constitue un cadre de récolte de données générales, qu'il conviendra d'actualiser sur les secteurs d'animation. La méthodologie proposée pour cette action est concentrée sur les phases d'animation collective et individuelle ainsi que sur la communication globale.

Au total, l'action proposée pourrait être mise en place dans chaque secteur d'animation, sur une période de 24 mois à chaque fois, via trois grandes phases interconnectées.

Le PDM lié au Châtaignier sur le secteur des Cévennes « lozériennes » est complémentaire du PDM Châtaignier déjà existant sur la vallée Française en Lozère. Il est à relier au projet de création d'une Zone d'activités Economique autour du Bois (et en particulier du bois de Châtaignier) sur la commune de St Privat de Vallongue. Ce secteur pourra être étudié dès 2011

Le PDM lié au Pin maritime sur le secteur des Hautes Cévennes viendra compléter l'étude de valorisation du pin maritime en cours ainsi que les actions qui en découlent (cf fiche C1). Ce secteur est prioritaire en 2010

Cf tableaux fournis en annexe.

La **phase d'animation collective** est basée sur l'organisation et l'animation de 10 réunions d'information en deux ans, par secteur d'animation, sur des thèmes variés et adaptés aux spécificités des territoires concernés. Par cette animation collective, de l'information technique pourra être diffusée aux propriétaires, élus et professionnels locaux. Ces manifestations locales participeront à la dynamique locale créée autour du thème de la forêt et du bois. De plus, elles auront également comme objectif de « recruter » des propriétaires pour les phases d'animation individuelle ou groupée. Cette **animation individuelle ou groupée** permettra, sur le terrain, à l'échelle de chaque propriété concernée, d'établir un diagnostic forestier et multifonctionnel avec le propriétaire, en étudiant les potentialités de ses parcelles, les modalités d'intervention possible, les liens avec les professionnels locaux susceptibles de réaliser les travaux si besoin... L'objectif affiché est d'arriver

Les partenaires chargés de cette animation auront, quant à eux, une vision globale des enjeux et des possibilités, ce qui leur permettra de proposer si besoin des solutions de regroupement foncier, économique et/ou technique. De plus, les diagnostics établis seront réfléchis suivant une logique commune à tous les organismes chargés de les réaliser. Si bien qu'à terme, c'est une **base de données commune et partagée** qui sera réalisée, liée le cas échéant à une cartographie sous **SIG**. Cela permettra d'effectuer des regroupements thématiques (par essences, par type d'interventions, par surfaces, par massif...) et de proposer, là encore, des solutions globalisantes aux problèmes particuliers qui se posent. Sans compter l'utilité, d'une telle base de données et SIG partagé, pour concrétiser les projets à moyen ou long terme, une fois la phase d'animation terminée.

Dans la même logique, les **zones prioritaires d'intervention collective** seront identifiées et localisées tout au long du travail. Il pourra s'agir de massifs spécifiques où les potentialités forestières sont particulièrement bonnes, de zones où le morcellement foncier limite l'exploitation des bois, de secteurs où une desserte commune améliorerait la protection et/ou la gestion durable des forêts, de secteurs clairement sous-exploités, de zones de morcellement foncier moins important mais où les documents de gestion ne sont pas réalisés, ou encore de secteurs où des projets de nature diverses (tourisme, protection DFCI, pâturage...) seraient intéressants à proposer. Un plan d'action spécifique à chaque zone prioritaire d'intervention collective sera proposé, en plus d'une cartographie globale.

Enfin, tout au long du projet, la **communication** globale sera assurée par les organismes chargés de sa réalisation et participera à la dynamique locale impulsée.

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTION (suite)

2- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Calendrier prévisionnel (début et fin de l'opération, phasage et durée de chaque étape)

D'un point de vue formel, cette action, portée par des regroupements d'intercommunalités liées par conventionnement, sera réalisée via une prestation, après sélection par appel d'offre.

Au total, l'action proposée pourrait être mis en place dans chaque secteur d'animation, sur une période de **24 mois** à chaque fois. L'objectif est de parvenir à couvrir l'intégralité des 4 secteurs d'animation sur une période de 5 ans, de manière progressive et continue. La chronologie de mise en œuvre sur les secteurs d'animation sera dictée par la volonté locale.

Le schéma prévisionnel de mise en œuvre est le suivant :

	Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année +4
	2009	2010	2011	2012	2013
Secteur d'animation 1					
Secteur d'animation 2					
Secteur d'animation 3					
Secteur d'animation 4					

Le 1^{er} secteur volontaire pour la mise en œuvre de cette action dès 2010-2011 est le secteur d'animation des Hautes Cévennes, composé de la Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère, de la Communauté de communes de la Vallée Longue et du Calbertois et de la commune de Vialas.

3- ANIMATION ET PARTICIPATION	
Date de validation	15/12/2009 Priorité 1
Description du dispositif de concertation utilisé pour l'élaboration de l'action (groupes de travail, comités de pilotage, réunions...)	<p><u>Comités de Pilotage (COPIL) et Comités Techniques (COTEC) de la Charte Forestière :</u></p> <p>6 juillet 2007, 17 octobre 2007 (COTEC), 5 février 2008, 22 octobre 2008 (COTEC), 28 janvier 2009, 5 février 2009, 12 mai 2009, 15 octobre 2009, 4 novembre 2009, 15 décembre 2009.</p> <p><u>Ateliers de la CFT (réunion/débat) :</u> 24 mars 2009</p>
Description du dispositif de concertation prévu pour le suivi de l'opération	<p>En complément du Comité de Pilotage global de la Charte Forestière, un Comité de Pilotage spécifique à cette action sera constitué, avec les principaux partenaires techniques.</p> <p>Ce COPIL spécifique sera chargé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - initialement : de participer à la rédaction du cahier des charges pour la prestation d'étude à proposer, en lien avec les intercommunalités concernées - une fois le(s) prestataire(s) retenu(s) : de définir avec lui le canevas précis de mise en œuvre des projets (thèmes de réunions d'information...) - tout au long du projet : orienter et suivre l'animation réalisée, et participer à l'évaluation « en temps réel » du travail <p>Si, comme proposée, l'animation se met en œuvre de manière progressive sur chacun des secteurs d'animation, le COPIL pourrait être chargé également, sous l'égide du Pays des Cévennes par exemple, de rendre cohérentes les actions d'animation réalisées dans les différents secteurs.</p>

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTION (suite)

4- ELEMENTS FINANCIERS

a) Budget prévisionnel pluri-annuel

Cf tableau fourni en annexe

Pour un secteur d'animation		MONTANTS (préciser HT ou TTC)	
		Année 1	Année 2
DEPENSES FONCTIONNEMENT	Désignation de la dépense	54 952 € TTC	54 952 € TTC
DEPENSES INVESTISSEMENT	Désignation de la dépense	Les dépenses d'investissement liées à cette action sont proposées via les fiches-action des volets B3 (expérimentation) et B5 (aides spécifiques et temporaires, hors PDRH), qui traitent des appuis à certains travaux et investissements issus de l'animation.	
TOTAL GLOBAL		54 952 € TTC	54 952 € TTC

b) Plan de financement pour un secteur d'animation

Pour 1 secteur d'animation	MONTANT (préciser HT ou TTC)	%
COUT TOTAL	109 905 € TTC	
AUTOFINANCEMENT	21 981 € TTC <i>A répartir entre Com. Com.</i>	20 %
SUBVENTIONS		
Détail des subventions :	87 924 € TTC	80 %
DEPARTEMENT	21 981 €	20 %
REGION	21 981 €	20 %
ETAT	35 170 €	40 %
EUROPE		
AUTRE		

EVALUATION	
OBJECTIFS POURSUIVIS	L'évaluation doit porter à la fois sur les aspects quantitatifs du travail mais aussi sur les aspects qualitatifs et les retombées pour le territoire et les acteurs professionnels concernés (à court, moyen et long terme). Le Comité de Pilotage de l'action sera en particulier chargé de l'évaluation « en temps réel » du travail effectué.
CRITERES QUANTITATIFS (indicateurs de résultats)	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de propriétaires forestiers contactés ● Nombre de participants aux réunions d'information ● Nombre de diagnostics établis et taux de réalisation des demandes ● Surface de forêts couvertes par des diagnostics ● Nombre de projets de gestion aboutis, en cours, initiés ou escomptés ● Surface de projets de gestion aboutis, en cours, initiés ou escomptés ● Volume de bois mobilisé, issus des projets de gestion aboutis, en cours, initiés ou escomptés (équivalents emplois) ● Chiffre d'affaire généré par les projets de gestion aboutis, en cours, initiés ou escomptés ● Autres projets de gestion / valorisation, indirectement initié par l'animation (+ surface / volumes / chiffre d'affaire généré) ● Nombre et surface de documents de gestion durable agréés ou en cours d'agrément ● Mise en œuvre des projets dans les zones prioritaires d'intervention collective
CRITERES QUALITATIFS (indicateurs de réalisation)	<ul style="list-style-type: none"> ● Reproductibilité (dans le temps et l'espace) des projets de gestion aboutis, en cours, initiés ou escomptés ● Mobilisation des partenaires, élus et organismes locaux ● Retour et avis des professionnels locaux, élus, propriétaires (questionnaire de satisfaction) sur la démarche ● Création et valorisation ultérieure de la base de données et du SIG partagé, créé durant l'animation ● Suites envisagées et demandes de documentation et formation (volets F1 – documentation et G1 – formation) ● Autonomie de gestion créée chez les propriétaires visités
REMARQUES EVENTUELLES	<p>Cette action constitue le Volet B1 (prioritaire), d'une action stratégique, cohérente et globale, complétée par 4 autres volets. Les volets B2 (expérimentation) et B3 (aides sylvicoles spécifiques et temporaires hors PDRH) sont à mettre en œuvre simultanément au volet 1, sur les territoires concernés.</p> <p>Cette action est également fortement liée à plusieurs autres actions prévues dans la Charte Forestière (chantiers bois-énergie, restructuration foncière en forêts privées, valorisation des bois locaux, schéma de desserte multifonctionnel, intégration des données environnementales dans les documents de gestion, débardage alternatif, aide aux entreprises, Plan d'Approvisionnement Territorial...). Elle constitue une action centrale, autour de laquelle peuvent s'appuyer et se structurer les autres projets.</p> <p>Elle constitue une application territoriale opérationnelle des ambitions et projets en cours à l'échelle nationale (Grenelle de l'environnement, assises de la forêt, discours présidentiel d'Urmatt sur la filière-bois, réflexions sur les démarches territoriales et la mobilisation de bois...) et régionale (programme AGIR pour la filière-bois en Languedoc-Roussillon...).</p>

DEVELOPPEMENT DE LA SYLVICULTURE DES ESSENCES CEVENOLES - Volet B1 Elaboration de Plans de Massifs

Action B1 envisageable suivant ce canevas, à l'échelle de chaque secteur d'animation identifié, (cf Carte jointe) et à mettre en œuvre sur une durée totale de 24 mois, sous maîtrise d'ouvrage des Communautés de Communes volontaires et concernées.

Document de travail actualisé le 8 décembre 2009.

	Jours	Unités	Coût unitaire / journalier € TTC *	COUT TOTAL (€ TTC)	Remarques / précisions
Accompagnement initial des porteurs de projets (communautés de communes...)					
Aide à la rédaction du cahier des charges de la prestation d'animation + appui des porteurs de projet pour le montage de demandes de financement.	10	-	350	3500	Etape préalable réalisé par le Pays des Cévennes (chargé de mission forêt-bois, chargé de mission contrat de pays ?)
Action B1. Volet "animation"					
Animation collective					
Organisation et animation de 5 réunions d'information par an pendant 2 ans (10 au total), réparties sur chaque secteur, ou aux alentours immédiats.	35	-	480	16800	Temps estimé : 2 jours de préparation, 1 journée d'animation, 1/2 journée de compte-rendu et communication (préalable et postérieure)
Envoi de courriers d'invitation aux propriétaires forestiers, élus et partenaires du secteur (1000 courriers / réunion), sur la base des données cadastrales des propriétaires	-	10000	0,65	6500	Coût complet envoi (enveloppe + affranchissement + impression et photocopies)
Coûts spécifiques de secrétariat	20	-	180	3600	2 jours par réunion (préparation et envois 1000 invitations + préparation 30-50 dossiers de documentation par réunions)
Indemnisation d'intervenants spécialisés dans 4 réunions d'information	-	4	700	2800	coût estimé pour intervenant : 600 € _{TTC} / jour + 100 € _{TTC} déplacement / repas
Animation individuelle ou groupée					
Envoi de courriers d'information / questionnaires et recueil des demandes de diagnostics aux propriétaires forestiers du secteur (2000 courriers), sur la base des données cadastrales	-	2000	1,2	2400	Coût complet envoi (enveloppe + affranchissement + impression et photocopies), avec questionnaires et demandes de diagnostics (5 feuilles au total)
Coûts spécifiques de secrétariat	2	-	180	360	2 jours pour 2000 envois (préparation courriers, photocopies, pliage, affranchissement...)
Diagnosics forestiers : cartographie et description des peuplements, estimation des volumes à exploiter, modalités de gestion durable et multifonctionnelle, orientations pour la vente des bois, lien aux professionnels locaux, conseils pour les documents de gestion.... Objectif : 60 diagnostics forestiers et multifonctionnels	120	-	480	57600	Temps estimé par diagnostic : 0,5 jour de préparation (localisation parcelles, pré-cartographie...), 2 visites sur le terrain (1 jour chacune) + 0,5 jour de compte-rendu écrit. Les diagnostics établis par les différents partenaires seront mis en commun dans une base de donnée et un SIG partagé , permettant d'effectuer des regroupements thématiques (lieu, essence, type d'intervention, surface...) et permettant également, au-delà du temps d'animation, de maintenir l'information à disposition des opérateurs locaux et du Pays des Cévennes.
<i>Extension "énergétique" des diagnostics</i> : adaptation et test du logiciel d'analyse de la ressource en bois-énergie (développé par la Coopérative La Forêt Privée en Margeride et sur les Causses Lozériens) pour l'autoconsommation et/ou chez les agriculteurs (surface moyenne d'application : 20 ha). Objectif : 5 applications	10	-	480	4800	Temps estimé par diagnostic : 0,5 jour de préparation (synthèse diagnostic, localisation peuplements et parcelles...), 1 visite sur le terrain avec mesures (1 jour) + 0,5 jour de compte-rendu écrit (données du logiciel + données littérales). Une journée de "calage" du logiciel avec les données locales (accroissement des essences, modification des calculateurs, spécificités des essences en présence...) est également prévue, en début d'action.
Communication globale et continue					
Organisation / animation des Comités de Pilotage (2/an)	4	-	480	1920	Les Comités de Pilotage permettront d'orienter le travail d'animation en cours, de définir le programme d'animation collective, de visualiser les résultats de l'animation individuelle, de faire le lien avec d'autres actions de la Charte Forestière et de valider les zones prioritaires d'intervention collective proposées, ainsi que le plan d'action spécifique à chacune d'elle.
Mise en forme, impression / diffusion des documents intermédiaires et du rendu final de rapport d'étude (5 exemplaires + 20 CD-Rom)	5	500	480 (rédaction) 0,05 (impression)	2425	Un exemplaire "papier" e chaque rapport d'étude sera remis aux intercommunalités concernées et aux principaux financeurs. Des versions informatiques du rapport d'étude seront remises à chaque partenaire en faisant la demande expresse.
Communication : articles et communiqués dans médias locaux (presse, bulletin intercommunal...), hors publicité pour journée d'information	5	-	480	2400	Objectif : 20 articles dans la presse locale, tout au long du projet (+ bulletin intercommunal), hors journées d'information
Diagnostic et plan d'action pour zones prioritaires d'actions collectives					
Diagnostic territorial global : zones prioritaires d'intervention collective et plan d'action spécifique	10	-	480	4800	d'actions collectives, où un regroupement foncier et/ou économique est envisageable, où les potentialités forestières sont les meilleures, où une desserte commune permettrait d'améliorer la récolte de bois, où des projets spécifiques pourraient voir le jour (tourisme...). Ces données donneront lieu à des cartographies spécifiques, intégrées au rapport d'étude, ainsi qu'à des propositions d'actions cohérentes, pour mener à bien les projets et actions identifiées.
TOTAL	-	-	-	109905	€ TTC

* Coûts journaliers estimés (salaires, charges, déplacements, repas, fonctionnement) :

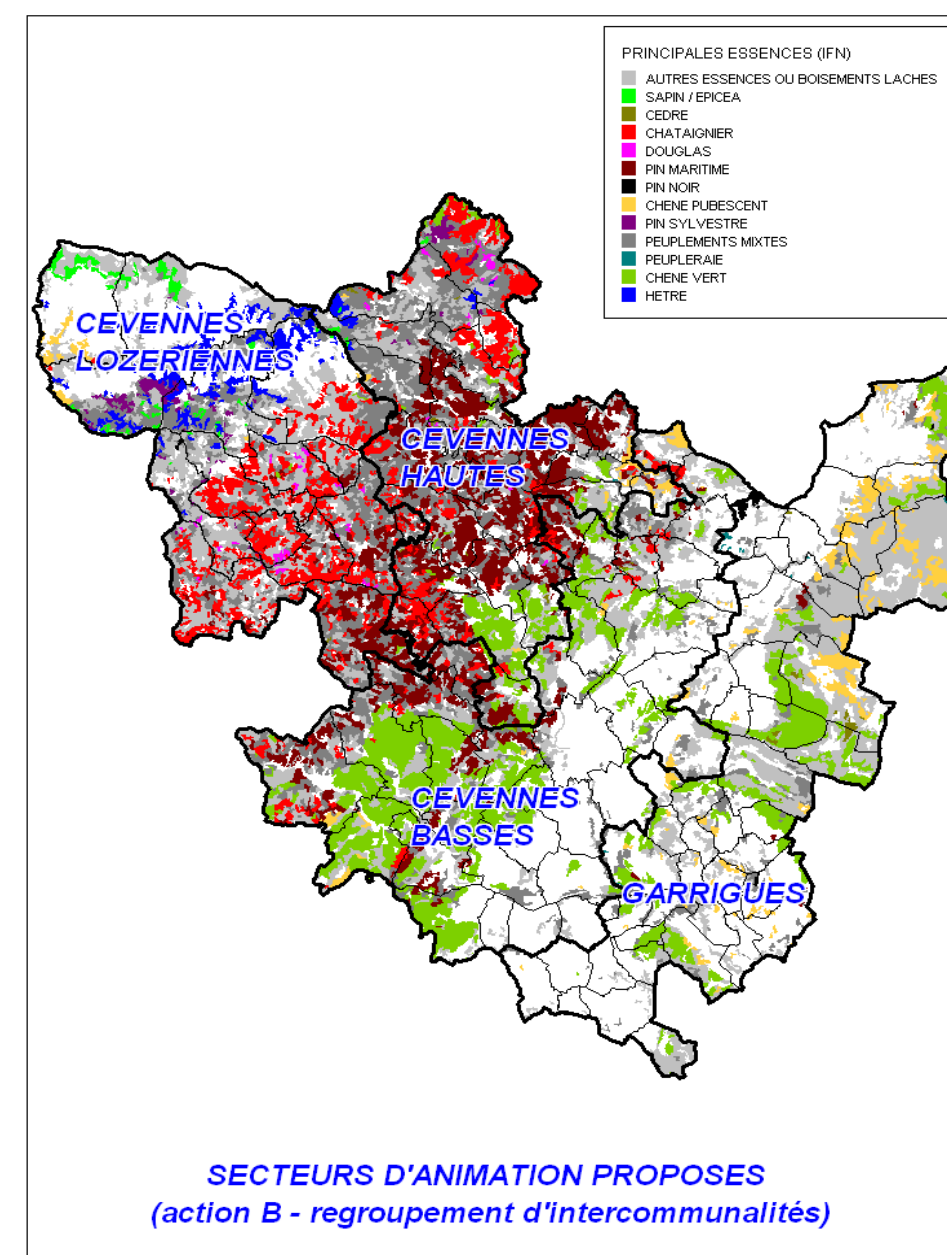
organismes chargés de l'animation collective, individuelle et/ou groupée ≈ 400 € HT / jour soit 480 € TTC / jour

secrétaire ≈ 150 € HT / jour soit 180 € TTC / jour

intervenants spécialisés ≈ 500 € HT / jour soit 600 € TTC / jour + 100 € de frais de déplacement

chargé de mission forêt-bois du Pays des Cévennes (phase préalable) ≈ 350 € TTC / jour

Part d'autofinancement total (sur 24 mois) du maître d'ouvrage en cas de subvention à 80%	21981 € TTC
Part d'autofinancement total (sur 24 mois) du maître d'ouvrage en cas de subvention à 70%	32971 € TTC
Part d'autofinancement total (sur 24 mois) du maître d'ouvrage en cas de subvention à 50%	54952 € TTC
Part d'autofinancement annuel du maître d'ouvrage en cas de subvention à 80%	10990 € TTC
Part d'autofinancement annuel du maître d'ouvrage en cas de subvention à 70%	16485 € TTC
Part d'autofinancement annuel du maître d'ouvrage en cas de subvention à 50%	27476 € TTC



CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE

IDENTIFICATION DE L'ACTION									
Intitulé de l'Action	<p>B. Développement de la sylviculture des essences cévenoles</p> <p><i>B2 : Expérimentation : essais sylvicoles, itinéraires de gestion et caractérisation technique du robinier faux-acacia</i></p>								
Orientation stratégique de la Charte à laquelle se rattache l'action	<p>a) La valorisation économique : a.2. L'économie forestière : [...] filières bois-énergie, bois construction, bois d'œuvre, bois d'artisanat, [...]</p> <p>Les différents domaines concernés sont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les pratiques sylvicoles durables adaptées au Pays Cévennes • L'incitation des propriétaires forestiers privés à la gestion • Les études d'opportunité de valorisation du bois et des produits de la forêt • La recherche et le test de nouveaux produits bois • La modernisation et mutualisation des moyens de production forestière • Le soutien aux entreprises d'exploitation forestière, et de la 1^{ère} et 2^{ème} transformation : aide à la création, à la reprise ou à la gestion d'entreprises • La qualification professionnelle et le développement des compétences locales 								
Maître d'ouvrage	Partenariat ONF (agence Hérault / Gard) / CRPF Languedoc-Roussillon / FCBA (station sud) avec « pilotage » par un organisme								
Forme juridique	-								
Adresse	-								
Tel / fax/ email	-								
Contact	-								
Partenaires techniques (Lister les contacts CG, CR, ETAT)	<ul style="list-style-type: none"> - Office National des Forêts (ONF) - Centre régional de la Propriété Forestière (CRPF) - Institut technologique Forêt Cellulose Bois construction Ameublement (FBCA) - Institut pour le Développement Forestier (IDF) - Centre National pour le Développement du Bois (CNDB) - Interprofession régionale ARFOBOIS et professionnels locaux - Syndicat des forestiers privés du Gard - Coopérative La Forêt Privée Lozérienne et gardoise - Ales Myriapolis : agence de Développement - Conseils Généraux du Gard et de la Lozère - Conseil Régional - DRAAF / DDAF du Gard - ... 								
Un dossier a-t-il déjà été déposé ?	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 25%; text-align: center;">CG</td> <td style="width: 25%; text-align: center;">CR</td> <td style="width: 25%; text-align: center;">Etat</td> <td style="width: 25%; text-align: center;">Europe</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;">Aucun dossier déposé à ce jour.</td> </tr> </table>	CG	CR	Etat	Europe	Aucun dossier déposé à ce jour.			
CG	CR	Etat	Europe						
Aucun dossier déposé à ce jour.									

CONTEXTE DU PROJET
(à compléter conjointement entre porteur de projet et Pays)

Contexte, problématique et historique de l'action (existence de schéma ou d'opérations liées préalables)

Les essences forestières locales, naturelles ou acclimatées, sont, pour certaines, intrinsèquement intéressantes du point de vue technologique et du point de vue des produits potentiels qu'il est envisageable d'en tirer. Notamment les deux essences les plus durables, actuellement demandées par la filière-bois car aptes à de très nombreux usages : le robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) et le châtaignier (*Castanea sativa*).

Le **robinier faux-acacia** a été implanté pour stabiliser les terrils miniers, les talus de bord de routes et de chemins de fer. On le retrouve donc principalement dans le secteur du Grand Combien et dans les fonds de vallées des Basses-Cévennes lozériennes et gardoises. Essence dynamique et a priori plastique dans ces exigences écologiques, le robinier colonise progressivement les espaces ouverts ou semi-ouverts qui s'offrent à lui, principalement par rejets et drageons. Quand la lumière lui convient, il s'installe rapidement et de manière quasi-exclusive. Sa dynamique est telle qu'il est parfois considéré comme un « envahissant ».

Son bois est aujourd'hui recherché pour de très nombreux usages : piquets de vigne, et surtout, sciages pour éléments de construction extérieurs à forte valeur ajoutée tels que lames de terrasse ou de bardage extérieurs. Il suffit pour s'en convaincre de constater la demande croissante de cette essence de la part des architectes et maîtres d'ouvrages qui souhaiteraient trouver un substitut aux bois « exotiques » naturellement durables en usage extérieur, de classe d'emploi 3 et 4.

Voir le site www.woodesign.fr

Voir également le collectif de professionnels (menuisiers et ébénistes) organisé dans le Perche autour de la valorisation du Robinier.

Voir enfin l'entreprise ALTERNABOIS installée dans les Landes qui commercialise du Robinier pour les terrasses bois.

On peut trouver sur le site du CNDB (panorama des réalisations) plusieurs exemples de façades de bâtiments réalisées avec du robinier en parement extérieur (Auditorium du Pontet 84, Eglise la Sainte famille à Istres 13, Crèche de Sté Anastasie 30...).

La gestion forestière de peuplements à base de robinier (ou mélangés et contenant du robinier) est encore peu développée en France. Des groupes de travail informels travaillent sur le sujet (ex : groupe de travail CNPPF-IDF) et certaines régions sont en avance (Aquitaine notamment).

Ces expériences peuvent servir de base mais les conditions de croissance, d'exploitation et la filière-bois cévenole sont très différentes. Si bien qu'aujourd'hui, les modalités de gestion sylvicole du robinier en conditions cévenoles sont très mal connues encore. Aucune sylviculture spécifique n'ayant jamais été mise en place pour cette essence dans la région, on ignore réellement ce que celle-ci peut produire, notamment en termes qualitatifs (sciages...).

Pourtant cette essence semble bien adaptée à certaines conditions locales et sa mise en valeur répondrait à de nombreux enjeux :

- économiques, puisqu'il s'agit d'une essence parmi les plus demandées actuellement sur le marché du bois, en particulier pour des usages extérieurs (parquets...) du fait de son excellente durabilité naturelle
- écologiques, pour préciser son aire de répartition naturelle en Cévennes, sa dynamique de colonisation d'espaces ouverts ou semi-ouverts (que ce soit pour appuyer ou au contraire maîtriser voire freiner cette dynamique), son intérêt vis-à-vis des sols (le robinier étant une légumineuse, il permet de fixer de l'azote dans le sol, donc de l'enrichir)
- sylvicoles, en matière de relation station-production, de modalités d'intervention à tous les stades (dépressage, éclaircie, processus de régénération, gestion des mélanges...)
- technologique, en matière de qualités des bois suivant les scénarii sylvicoles retenus, pour définir les produits et usages possibles
- de protection DFCI, par l'hypothèse d'un plus grand mélange d'essence dans la zone à pin maritime, voire la création de « coupures vertes », sur des sols où peu d'autres espèces feuillues parviennent à croître

Concernant le châtaignier, un travail de fond sur les modalités sylvicoles a été

	<p><i>mené depuis près de 10 ans par le CRPF. Le travail à mener est donc plutôt orienté sur la partie « qualités technologiques et usages des bois ». Cette réflexion est donc incluse dans la fiche-action C2, liée à la caractérisation technique et technologique des bois locaux.</i></p>
Lieu de réalisation	<p>Le volet sylvicole de cette action concerne le Pays des Cévennes, plus particulièrement les secteurs où l'on retrouve des peuplements de châtaignier et de robinier faux-acacia, en particulier le bassin minier, le secteur du Houiller (Grand Combien) et les fonds de vallons de toutes les basses-vallées cévenoles. Mais une amélioration des connaissances sylvicoles de cette essence permettrait à tous les professionnels locaux de mieux la valoriser et l'utiliser, au sein du Pays mais aussi au-delà (ex : piquets agricoles, parquets extérieurs). Cette action aura donc un rayonnement qui dépassera celui du Pays des Cévennes.</p>
Bénéficiaires de l'action (publics cibles et secteur géographique d'impact)	<p>Le volet sylvicole de l'action proposée bénéficiera aux propriétaires et gestionnaires forestiers, privés ou publics (Etat, Communes, Département).</p> <p>Le volet « matériau-bois » bénéficiera à l'ensemble des partenaires de la filière-bois locale, depuis les propriétaires jusqu'aux transformateurs et maîtres d'œuvre de la construction, en passant par les gestionnaires, exploitants forestiers, scieurs et artisans locaux. Bien entendu, les élus et donneurs d'ordre publics bénéficieront également largement de cette action.</p>
Intérêt de l'action au regard du projet stratégique de développement du Pays	<p>Cette action fait partie des volets prioritaires retenus par les élus du Pays des Cévennes, au sein de l'action B, elle-même prioritaire.</p> <p>Un grand nombre d'orientations et d'objectifs stratégiques de la Charte Forestière et du projet de développement du Pays des Cévennes seront concernées par ce projet, notamment sur le plan économique indirectement mais aussi sur le plan paysager, écologique et social (alternative au pin en zone minière ?).</p>
Le cas échéant, quelle articulation avec les autres outils de contractualisation ou de planification?	<p>Cette action constitue une suite opérationnelle à plusieurs autres outils stratégiques et contractuels développés par le Pays des Cévennes ou ses intercommunalités constituantes, notamment les Agendas 21 du Grand Ales et du Pays Grand combien notamment, qui possèdent tous les deux des fiches et des orientations d'action en matière forestière</p> <p>Cette action s'inscrit également en droite ligne avec nombre d'outils de contractualisation et d'objectifs nationaux et régionaux élaborés récemment, parmi lesquels le plan AGIR pour la filière-bois en Languedoc-Roussillon, initié par le Conseil Régional et contenant des sous-axes « innovation », « diversification des débouchés vers le bois-construction » et un « plan de mobilisation » ayant identifié le secteur des Basses-Cévennes en 1^{ère} place régionale pour la mobilisation potentielle de bois supplémentaire.</p> <p>Enfin, notons que cette action pourrait constituer une « déclinaison » locale d'un projet de portée nationale, réfléchi depuis deux ans par le Centre National de la Propriété Professionnelle Forestière (CNPPF) et son établissement technique, l'Institut pour le Développement Forestier (IDF). Celui-ci a envisagé un projet de même type que celui proposé dans le cadre de la Charte Forestière, à l'échelle nationale, mais nécessitant des déclinaisons régionales ou locales.</p> <p>La mise en œuvre de cette fiche-action viendrait donc appuyer et concrétiser les réflexions nationales sur le sujet, en proposant des sites d'expérimentation qui pourraient rejoindre un réseau national, en testant les protocoles de suivi et de qualification envisagés, en créant des supports techniques valorisables à d'autres échelles et en favorisant des échanges techniques avec les autres régions travaillant sur le sujet (Contact CNPPF / IDF : Mme Dominique MERZOT).</p>
DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTION	
1- CONTENU DETAILLE DE L'ACTION	

L'action est envisagée suivant 2 grands axes, sur une période initiale de **3 ans**, permettant de lancer les expérimentations sylvicoles, de communiquer sur les premiers résultats et d'échanger techniquement avec les autres zones de France travaillant sur le sujet.

Les phases successives du projet sont les suivantes :

1. **Installation de placettes expérimentales de gestion sylvicole du robinier en Cévennes et qualification technologique partielle :**

Sur la base de sites localisés, à la fois en forêts publiques et en forêts privées, le réseau de placettes expérimentales de suivi mis en place devra permettre de répondre progressivement aux **questions** suivantes :

- quelle est l'écologie et la répartition naturelle de cette espèce en Cévennes ?
- dans quelles stations forestières le robinier est-il à sa place et susceptible de produire du bois d'œuvre ?
- quelles sont les modalités sylvicoles à mettre en place dans les principaux cas rencontrés, à savoir :
 - la gestion de peuplements purs et jeunes (stade dépressage et stades antérieurs, dans les 10 à 15 premières années du peuplement),
 - la gestion des peuplements purs et plus âgés (stade des éclaircies : quelles intensités, à quels moments, pour quels résultats... ?),
 - la gestion des peuplements en mélange (comment maîtriser, freiner, moduler le mélange notamment avec le pin maritime ? peut-on conduire simultanément le robinier et d'autres essences forestières ?)
 - la gestion des phases de régénération naturelle (quelle dynamique suivant les stations, pentes, ensoleillement ? quelle vitesse de colonisation ? quels impacts du robinier sur la régénération d'autres essences ?)
- quelles caractéristiques technologiques et usages des bois, à différents stades ?
- quels itinéraires de gestion, dans quels contextes, pour quelles productions ?

Parmi les sites pressentis, certaines parcelles de la Forêt Domaniale du Rouvergue, où la dynamique du robinier est particulièrement importante après les coupes de pins, sont déjà identifiées. D'autant que l'aménagement de la Forêt Domaniale du Rouvergue sera prochainement révisé et qu'à ce titre, une meilleure connaissance des potentialités et modalités d'intervention dans le robinier permettront d'affiner les objectifs et modalités de gestion. D'autres secteurs en forêts publiques sont également pressentis pour illustrer différentes thématiques. Idem en forêts privées, où plusieurs propriétés sont pré-identifiées pour intégrer ce réseau de placettes (Bessèges, Moissac Vallée Française, Ste Cécile d'Andorge...), moyennant la mise en œuvre d'une action et de financements pour les travaux spécifiques et le suivi.

Le nombre de sites, les protocoles de suivi envisagés, les objectifs précis et les coûts estimatifs des travaux sont indiqués dans les tableaux fournis en annexes 1 et 2. Les phases spécifiques à la qualification technologique partielle (pilotage CBA) sont décrites avec précision dans l'annexe 3.

2. **Echanges techniques, vulgarisation et sensibilisation des partenaires aux actions engagées et résultats obtenus :**

Cette phase du travail, réalisée en fin de programme, permettra l'organisation de **journées techniques**, sur la base des suivis engagés et des opérations initiées.

Ces journées techniques seront destinées aux personnels des partenaires forestiers (ONF, CRPF, Coopérative, Exploitants forestiers, groupes nationaux et régionaux robinier...). Cette phase sera également l'occasion de réaliser des **journées d'information** plus larges, destinées aux propriétaires forestiers et aux élus locaux, pour vulgariser les principaux éléments recueillis et les premiers résultats, recueillir les propositions de sites expérimentaux complémentaires...

Le nombre de journées techniques et d'information, les publics-cibles, les coûts sont indiqués dans les tableaux fournis en annexes 1 et 2.

2- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Calendrier prévisionnel (début et fin de l'opération, phasage et durée de chaque étape)

Les 2 phases de cette action pourraient être mises en œuvre **sur 36 mois, à cheval sur les années 2010, 2011 et 2012.**

Cette action n'étant que le lancement d'un suivi sur le moyen terme, un bilan fin 2012 permettra d'établir les premiers résultats et de proposer les suites envisageables, pour le suivi des placettes, l'installation éventuelle de nouveaux sites, l'amplification du suivi de la qualité technologique des bois, la vulgarisation des premiers enseignements et la mise en œuvre d'opérations sylvicoles complémentaires dans les sites choisis et suivis.

3- ANIMATION ET PARTICIPATION

(à compléter conjointement entre porteur de projet et Pays)

Date de validation	15/12/2009 – Priorité 1
Description du dispositif de concertation utilisé pour l'élaboration de l'action (groupes de travail, comités de pilotage, réunions...)	<p><u>Comités de Pilotage (COFIL) et Comités Techniques (COTEC) de la Charte Forestière</u> : 6 juillet 2007, 17 octobre 2007 (COTEC), 5 février 2008, 22 octobre 2008 (COTEC), 28 janvier 2009, 5 février 2009, 15 décembre 2009</p> <p><u>Comité Technique spécifique aux actions</u> : 12/05/09, 02/06/09 et 15/10/09</p> <p><u>Réunions de travail spécifiques</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunions de travail : 3 juillet 2009, 16 juillet 2009 - Pays des Cévennes : 16 juillet 2009 - Réunion CRPF / ONF sur le terrain : 01/10/09 <p><u>Rédaction de la fiche-action</u> : avis / corrections/ compléments par échanges informatiques, tout au long du projet</p>
Description du dispositif de concertation prévu pour le suivi de l'opération	<p>Un Comité Technique, réunissant les principaux partenaires techniques et financiers concernés (CRPF, ONF, FCBA, IDF, CNDB, ARFOBOIS...) sera réuni régulièrement pour faire état de l'avancement de l'installation des placettes et des premiers résultats obtenus.</p> <p>De plus, le suivi des mesures, une fois les placettes installées et les 1ers travaux effectués, sera réalisé par les partenaires forestiers concernés (ONF, CRPF), dans le cadre de leurs propres réseaux de placettes expérimentales.</p> <p>Un rapport d'étape permettra, à un stade intermédiaire du projet, de faire état des sites installés et des mesures effectuées.</p> <p>Un rapport final, diffusé largement si nécessaire, complètera les données récoltées, après l'installation de nouveaux sites et/ou le second passage de mesures dans les 1ers sites (suivi de régénération – cf tableau en annexe).</p>

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTION (suite)

4- ELEMENTS FINANCIERS

a) Budget prévisionnel pluri-annuel

Cf tableau fourni en annexes 1 et 2

		MONTANTS (€ TTC)		
		Année 1	Année 2	Année 3
DEPENSES FONCTIONNEMENT	Installation des placettes, suivi, campagnes de mesures, rendus, journées d'info	25920	10560	12480
DEPENSES INVESTISSEMENT	Travaux dans placettes	0	9000	0
TOTAL ANNUEL		25920	19560	12480
TOTAL GLOBAL		57960		

Le financement des travaux (année N+1) sera effectué par des entreprises spécialisées, après consultation et établissement de devis comparatifs, suivant les protocoles et indications données par le CRPF et l'ONF. La sollicitation de subventions au titre de ces travaux est légitimée par leur caractère expérimental, spécifique, innovant et nouveau pour les entreprises également (coûts mal connus pour des interventions dans ce type de peuplements car modalités peu maîtrisées encore).

b) Plan de financement pour l'année 2010

		MONTANTS (€ HT)	%
COÛT TOTAL		25 920 €	100 %
AUTOFINANCEMENT			
	CRPF	10 368 €	40 %
	ONF		
	FCBA		
SUBVENTIONS			
Détail des subventions :		15 552 €	60 %
DEPARTEMENTS....			
REGION.....			
ETAT.....		4 552 €	
EUROPE.....			
AUTRE.....		11000 €	

EVALUATION	
OBJECTIFS POURSUIVIS	<p>L'évaluation de l'action se fera au regard des réponses partielles ou totales, initiées ou finalisées, qu'elle aura apportées vis-à-vis des questions posées.</p> <p>L'évaluation portera également sur la logique de suivi à moyen terme engagée, ainsi que sur les suites proposées à cette 1^{ère} phase d'expérimentation.</p> <p>L'évaluation du projet portera également sur la qualité et l'intérêt des travaux engagés, ainsi que leur reproductibilité dans des conditions différentes ou sur d'autres sites.</p>
CRITERES QUANTITATIFS (indicateurs de résultats)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sites d'expérimentation installés - Surface des sites d'expérimentation installés - Nombre de mesures effectuées - Volume de bois mobilisé, avec ou sans valorisation économique ultérieure - Nombre de participants aux journées techniques - Nombre de participants aux journées d'information
CRITERES QUALITATIFS (indicateurs de réalisation)	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité et conformité des sites expérimentaux par rapport aux objectifs et cas à illustrer - Qualité des mesures et des analyses effectuées - Amélioration sylvicole obtenue par les travaux réalisés (conformation, rectitude, branchaison, accroissement, réduction de la dynamique de drageons et rejets, maîtrise du mélange, régénération naturelle...) - Qualité des informations récoltées dans le suivi des sites et des arbres - Reproductibilité des résultats obtenus, ailleurs dans le Pays des Cévennes voire au-delà - Cohérence des résultats obtenus vis-à-vis des données et éléments existants, à tout niveau - Niveau d'information / formation des professionnels, élus, propriétaires, techniciens et partenaires sur l'action, les bonnes pratiques, les écueils à éviter...
REMARQUES EVENTUELLES	<p>Le financement des travaux prévus (dépressage notamment) sera effectué par des entreprises spécialisées, après consultation et établissement de devis comparatifs, suivant les protocoles et indications données par l'ONF et le CRPF. La sollicitation de subventions au titre de ces travaux est légitimée par leur caractère expérimental, spécifique et innovant pour les entreprises également (coûts mal connus pour des interventions dans ce type de peuplements car modalités peu maîtrisées encore).</p> <p><u>Contacts :</u> CRPF: Christine BOYER, Benoît LECOMTE CNPPF / IDF : Dominique MERZEAU ONF : Christian BELIN, Lionel GIROMPAIRE FCBA : Nicolas NGUYEN-THE, Stéphane GRULOIS</p>

B. DEVELOPPEMENT DE LA SYLVICULTURE DES ESSENCES CEVENOLES

ANNEXE 1

Volet B2 (expérimentation) : Essais sylvicoles, itinéraires de gestion et caractérisation technique du robinier faux-acacia

Document de travail actualisé le 28 octobre 2009.

Phase 1 : Installation et suivi de placettes d'expérimentation

	Nombre de site estimés	Surface moyenne par site (ha)	Particularités des sites	Type et fréquence des mesures de suivi	Estimation du temps de travail de suivi *	Temps de travail total - suivi (jours)	Coût journalier - suivi (€ HT)	Coût total - suivi (€ HT)	Coût des travaux par site (€ HT)	Coût total des travaux (€ HT)	COÛT TOTAL travaux + suivi (€ HT)	Remarques et compléments	
1.1. Précisions sur l'autécologie de l'essence - relation station-production	30	minimum : bouquet ou peuplement	Sites de mesures uniquement (pas de suiv) : panel de stations et peuplements représentatifs	Analyse bibliographique préalable puis une campagne de mesures par sites : âge (carottage), hauteurs, diamètres et analyse stationnelle	Analyse biblio : 2 j. Mesures : 6 sites / j. Interprétation / synthèse : 6 j.	38	400	15200	0	0	15200	Les sites choisis seront uniquement des sites de mesures (et non de suivi d'une problématique forestière) et seront représentatifs des variations stationnelles et des différents faciès de peuplements rencontrés, en forêts publiques et privées.	
1.2. Suivi de la régénération naturelle après coupes	2	0,5	2 stations différentes	Mesures suivant protocoles : 2 passages en 3 ans (N et N+2)	2 hommes / jour / site, par passage	8	400	3200	0	0	3200	Utilisation d'un protocole de suivi commun, à définir avec les bases existantes (protocole régé. Nat. ONF et protocoles IDF / CRPF). * Temps de travail incluant l'analyse des mesures et la synthèse.	
1.3. 1ère intervention - stades du dépressage (0 - 15 ans)	4	0,75	Un site par modalité : dépressage en plein, détournage, annelation, débroussaillage (âge < 6 ans)	Installation et mesures pré-exploitation : année N Mesures après exploitation : N+1 1er suivi réaction : année N+2	2 hommes / jour / site, par passage	24	400	9600	1500	6000	15600	Types de mesures à préciser par site et par modalités (placettes de densités, mesures des diamètres des troncs, projection des houppiers, essences en mélange, analyse stationnelle sommaire...). Dans chaque site, une zone-témoin (sans intervention) sera également installée. * Temps de travail incluant l'analyse des mesures et la synthèse.	
1.4. Interventions d'éclaircies (15 - 30 ans)	2	0,75	Un site par modalité : éclaircie en plein, éclaircie par détournage après désignation	Installation et mesures pré-exploitation : année N Mesures après exploitation : N+1 1er suivi réaction : année N+2	2 hommes / jour / site, par passage	12	400	4800	1500	3000	7800	Si les bois peuvent être commercialisés après éclaircie, le prix de vente sera déduit du coût des travaux et une analyse économique sera effectuée. Dans chaque site, une zone-témoin (sans intervention) sera également installée * Temps de travail incluant l'analyse des mesures et la synthèse.	
1.5. Qualités des bois et caractérisation technologique partielle	1 à 3 (suivant contexte)	-	Diamètre minimum des arbres : 30 cm	Tronçonnage d'échantillons d'arbres, analyses technologiques, synthèse	43 hommes / jour (+ 1500 € déplacements)		Ing. 748 € HT Tech. 476 € HT	27132	3474		30606	Phase pilotée par le FCBA. : échantillons prélevés de préférence sur les sites choisis pour la phase 1.1. et sites suivis	
1.6. Rédaction d'un rapport d'étape (N+1)	-	-	-	Description des sites installés, analyse et interprétation des premiers résultats (phases 1.1, 1.2.....)	5 jours	5	400	2000	0	0	2000	Les éléments du rapport d'étape serviront de base à l'organisation des journées techniques (N+1).	
1.7. Rédaction d'un rapport final et diffusion (N+2)	-	-	-	Description des sites installés, analyse et interprétation des résultats (toutes phases).	5 jours	5	400	2000	0	0	2000	Les éléments du rapport final serviront de base à l'organisation des journées d'information (N+2).	
								TOTAL suivi	63932	TOTAL travaux	9000	76406	€ HT

Phase 2 : Organisation des journées techniques et journées d'information - vulgarisation, sensibilisation, diffusion des résultats

	Temps de travail total * (jours)	Coût total (€ HT)	Remarques et compléments
2.1. Organisation d'une journée technique	5	2000	Publics-cible : personnels de l'ONF, des CRPF, de l'IDF, groupes de travail IDF et groupes de travail régionaux, professionnels de la filière... * Temps de travail incluant l'organisation, la préparation (envoi de courriers d'invitation...) et l'animation des journées, ainsi que la constitution et diffusion de documents techniques ou de vulgarisation (fiches de sites...)
2.2. Organisation d'une journée d'information	5	2000	Publics-cible : propriétaires forestiers, élus, habitants, agents de développement, financeurs, collectivités, professionnels de la filière... * Temps de travail incluant l'organisation, la préparation (envoi de courriers d'invitation...) et l'animation des journées, ainsi que la constitution et diffusion de documents techniques ou de vulgarisation (fiches de sites...)
TOTAL		4000	€ HT

Coûts journaliers utilisés : 400 € HT

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE

FICHE-ACTION	
Intitulé de l'Action	<p>B. Développement de la sylviculture des essences cévenoles</p> <p><i>B3 : Aides spécifiques, temporaires et localisées à l'investissement sylvicole.</i></p>
Orientation stratégique concernée	<p>a) La valorisation économique : a.2. L'économie forestière : [...] filières bois-énergie, bois construction, bois d'œuvre, bois d'artisanat, [...] produits des cueillettes et [...] autres sous-produits. Les différents domaines concernés sont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les pratiques sylvicoles durables adaptées au Pays Cévennes • L'incitation des propriétaires forestiers privés à la gestion forestière • La qualification professionnelle et le développement des compétences locales <p>c) La valorisation écologique et environnementale c.3. La prise en considération du changement climatique (choix d'essences locales adaptées...)</p> <p>d) Le développement de moyens, outils et compétences transversaux d.4. Les moyens d'animation et d'ingénierie pour la mise en œuvre de la Charte (chargé de mission forêt-bois)</p>
Constats préalables	<p>Les espaces boisés du Pays des Cévennes sont constitués majoritairement par des peuplements relativement jeunes, issus d'une colonisation naturelle et souvent peu entretenus et dans lesquels peu d'opérations d'amélioration sylvicole ont lieu, notamment dans les jeunes stades de croissance ou vis-à-vis d'opérations innovantes et « fines » de gestion.</p> <p>Enfin, les produits forestiers qui en résultent ne sont que très rarement optimisés au vu des potentialités des peuplements et des sols. D'où un manque à gagner pour la filière locale et les propriétaires. Le manque de « culture » forestière locale est à l'origine de ce non investissement (en temps et/ou en argent) dans l'amélioration du patrimoine boisé, notamment dans les jeunes stades. Mais la médiocre qualité des peuplements et des produits qui en résulte abonde ce manque de mentalité forestière.</p> <p>Et finalement c'est un cercle vicieux : les peuplements ne sont pas entretenus et ne font pas l'objet d'investissements car ils ne présentent pas de bons produits et ce manque d'amélioration crée de nouveaux mauvais produits, qui n'encourage pas les propriétaires à investir dans l'amélioration.</p> <p>Il existe pourtant des aides à la sylviculture, issues du Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) pour la période 2007-2013 (mesure 122 notamment). Mais elles ne sont pour ainsi dire jamais applicables aux peuplements majoritaires des Cévennes.</p> <p>En effet, rien n'est prévu, dans les aides à la sylviculture du PDRH 2007-2013 retenues en Languedoc-Roussillon pour les opérations d'amélioration forestière de peuplements naturels.</p>

	<p>Or, le châtaignier, le pin maritime, le chêne vert ou le hêtre (qui constituent la quasi-intégralité des peuplements du Pays des Cévennes) sont tous issus de peuplements naturels.</p> <p>Ces peuplements auraient besoin d'interventions de ce type, pour améliorer leur productivité et la qualité future des produits qu'ils contiennent, donc la rentabilité et la valeur-ajoutée de la filière locale.</p> <p><i>Plus récemment, les réflexions sur des modalités de gestion en forêt « continue », irrégulière et mélangée nécessitent un investissement initial (notamment dans le marquage des arbres) qui n'est pas réalisé, faute de rentabilité. Si bien que ces nouvelles approches ne sont quasiment jamais mises en œuvre sur le territoire du Pays des Cévennes, alors qu'elles ont un vrai potentiel et qu'elles intéressent les propriétaires.</i></p>
Objectifs recherchés	<p>Les aides à la sylviculture ayant existé dans les décennies passées (issues du FFN, FEOGA, FNADT...), ainsi que les campagnes d'aides spécifiques (ex : financements FIDAR sur le pin laricio) ont abouti à l'amélioration de nombre de peuplements, dont certains sur le Pays des Cévennes. Et aujourd'hui, les meilleurs produits forestiers existant sont souvent issus de peuplements ayant bénéficié de ce type d'aides, initialement ou dans les phases déficitaires.</p> <p>Cette action consiste à compléter les aides existantes, sur des actions sylvicoles ciblées, temporaires, territoriales et liées aux diagnostics de gestion (action B, volet B1). L'objectif est d'aider les propriétaires à investir dans les forêts de bon potentiel, dans les phases jeunes et/ou dans les opérations objectivement déficitaires.</p> <p>Les peuplements se verront ainsi durablement améliorés, ce qui conduira à une meilleure qualité des produits récoltés, donc à une plus grande valeur-ajoutée pour les propriétaires, pour les professionnels locaux et pour le territoire dans son ensemble.</p> <p>D'où un lien fort aux ambitions et projets en cours à l'échelle nationale (Grenelle de l'environnement, assises de la forêt, discours présidentiel d'Urmatt sur la filière-bois, démarches territoriales et mobilisation de bois...) et régionale (programme AGIR pour la filière-bois en Languedoc-Roussillon...).</p> <p>Qualitativement, ces aides participeront à une meilleure appropriation de l'importance de la gestion et de l'entretien de parcelles boisées, donc à une amélioration globale de la « mentalité forestière » locale. De plus, les peuplements bénéficiant de ces aides pourraient constituer des références sylvicoles intéressantes à suivre du point de vue qualitatif et quantitatif, ainsi que des zones d'animation et de sensibilisation durablement installées sur le territoire.</p> <p>Les aides seraient limitées dans le temps (au cours de l'animation sur le secteur concerné), ciblées dans l'espace (au sein de propriétés ayant bénéficié de diagnostics) et adaptées aux besoins territoriaux. Cela pourrait permettre d'aboutir à la réalisation de projets d'amélioration (voir d'autres projets forestiers) qui ne verront certainement pas le jour sans ces aides. En cela, ces aides participeront à une amélioration des résultats des animations lancées par secteurs et à une meilleure continuité dans le temps des actions engagées. De plus, le « filtre » de la Charte Forestière et de l'action B1 permettra de concentrer les aides sur des peuplements de valeur.</p>

<p>Contenu de l'action / principales phases pressenties</p>	<p>L'action proposée est un listing d'aides sylvicoles utiles et adaptées au territoire, qu'il conviendrait de pouvoir créer et appliquer aux peuplements concernés, lorsque cette demande émane d'un ou plusieurs propriétaires ayant bénéficié d'un diagnostic de gestion.</p> <p>En ce sens, cette action est très fortement liée au volet B1 (animation par secteurs) et devra être mise en œuvre en parallèle.</p> <p>Les principales opérations sylvicoles proposées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dépressage en plein de peuplements naturels résineux en bonnes conditions de croissance (<i>travaux, avec abandon des produits sur la parcelle ou déduction du prix de vente</i>) - dépressage / balivage de peuplements naturels feuillus (châtaignier, hêtre...) en bonnes conditions de croissance (<i>marquage si nécessaire puis abattage, avec abandon des produits ou déduction du prix de vente...</i>) - marquage d'éclaircies d'irrégularisation, par détourage, dans peuplements bienvenants feuillus jeunes (<i>seul le marquage serait financé, avec priorité pour les projets situés en zone-cœur du Parc National</i>) - marquage d'éclaircies d'irrégularisation, en plein, dans peuplements bienvenants résineux adultes (<i>seul le marquage serait financé, avec priorité pour les projets situés en zone-cœur du Parc National</i>) - aide forfaitaire à la rédaction des Plans Simples de Gestion, qu'elle que soit la surface (<i>priorité aux documents établis de manière groupée entre plusieurs propriétaires, suite aux diagnostics de gestion</i>) - aide à l'achat de plants pour plantations de diversification à haute valeur (feuillus précieux, noyers, arbres mellifères...), en zones particulières, type anciennes zones viticoles ou petites terrasses de cultures abandonnées (<i>achat des plants et plantation</i>) <p>Aucune de ces aides n'est actuellement mobilisable, dans les différents cadres réglementaires existants, à l'échelle nationale, régionale ou locale (PDRH notamment). Elles ne sont donc pas redondantes avec l'existant.</p> <p>Le coût unitaire estimé de chaque opération est indiqué en annexe.</p> <p style="text-align: center;"><i>Cf tableaux et documents en annexés</i></p> <p>Cette proposition, non exhaustive, sera affinée en fonction des besoins spécifiques identifiés dans chaque secteur d'animation.</p> <p>Ainsi, chaque secteur d'animation pourra définir, au début de la mise en œuvre des projets du volet B1, la quantité et la qualité des aides sylvicoles complémentaires qu'il souhaiterait voir mis en œuvre sur son territoire, durant le temps d'animation, voire juste après.</p> <p><i>Les modalités de mise en œuvre de ces actions (taux de subvention, critères d'éligibilité, conditions de financements...) devront être définies au départ, en partenariat avec les acteurs locaux, les bénéficiaires et les maîtres d'œuvre potentiels.</i></p>
<p>Zone d'application</p>	<p>L'application de ces aides sera ciblée dans les secteurs d'animation identifiés en cours (cf volet B1), au sein desquels des peuplements de valeur auront été identifiés lors des diagnostics.</p>

Durée	<p>La durée de mise en œuvre des aides sera liée à celle de mise en œuvre de l'animation dédiée (volet B1), par secteurs identifiés, soit 2 ans environ par secteur, entre 2010 et 2014.</p> <p><i>Si le montage d'un projet (contact et dossier technique et financier) dépasse le temps d'animation dédié à un secteur, il est proposé de laisser la possibilité d'appliquer l'aide concernée, si le processus de sélection du projet a été lancé (cf plus loin).</i></p>																																				
Insertion dans le calendrier prévisionnel	<p>L'insertion dans le calendrier prévisionnel suivra celle de mise en œuvre des projets d'animation par secteurs, envisagés sur 5 ans, entre 2010 et 2014.</p> <p>Toutefois, la mise en place concrète de ces aides nécessitant un travail de « cadrage » préalable, une étape de réflexion préalable est envisagée, dans le 1^{er} semestre 2010, pour définir précisément les modalités de mise en œuvre de chacune de ces aides (taux de subvention, critères d'éligibilité, conditions de financements...).</p> <table border="1" data-bbox="483 741 1402 1039"> <thead> <tr> <th>Calendrier prévisionnel de mise en œuvre</th> <th>2010</th> <th>2011</th> <th>2012</th> <th>2013</th> <th>2014</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Définition préalable des conditions d'application</td> <td>1er semestre</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mise en œuvre sur secteur d'animation N°1</td> <td>2ème semestre</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mise en œuvre sur secteur d'animation N°2</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mise en œuvre sur secteur d'animation N°3</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mise en œuvre sur secteur d'animation N°4</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Calendrier prévisionnel de mise en œuvre	2010	2011	2012	2013	2014	Définition préalable des conditions d'application	1er semestre					Mise en œuvre sur secteur d'animation N°1	2ème semestre					Mise en œuvre sur secteur d'animation N°2						Mise en œuvre sur secteur d'animation N°3						Mise en œuvre sur secteur d'animation N°4					
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre	2010	2011	2012	2013	2014																																
Définition préalable des conditions d'application	1er semestre																																				
Mise en œuvre sur secteur d'animation N°1	2ème semestre																																				
Mise en œuvre sur secteur d'animation N°2																																					
Mise en œuvre sur secteur d'animation N°3																																					
Mise en œuvre sur secteur d'animation N°4																																					
Maître d'Ouvrage	<p>Le financement des aides elles-mêmes pourraient être assuré par des collectivités territoriales, en lien avec leurs programmes de développement et leurs projets stratégiques. Une phase préalable de réflexion sur les conditions d'éligibilité est à conduire (cf calendrier).</p> <p>Par la suite, la mise en œuvre des financements pourrait être réalisée par l'intermédiaire d'un Comité de Programmation / Sélection, à l'image de ceux existant déjà pour les aides « classiques », élargi aux porteurs de projets et élus du Pays des Cévennes en charge de la Charte Forestière ?</p> <p>La maîtrise d'ouvrage de l'application des aides, une fois finalisées, sera par contre assurée, suivant les projets, par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● des propriétaires individuels ou groupés (ASL, GF...) ● les gestionnaires forestières (coopérative, experts...), Organismes de Gestion en Commun, (type coopérative forestière) pour les projets privés collectifs (ou pour les aides au marquage) ● l'ONF dans le cas d'un projet en forêts publiques 																																				
Partenaires techniques pressentis	<ul style="list-style-type: none"> - Propriétaires forestiers et gestionnaires (coopérative La Forêt Privée / Experts forestiers...) - Office National des Forêts (ONF) - Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) - Entrepreneurs locaux et professionnels du bois - Syndicats des Forestiers Privés de Lozère et du Gard - Pays des Cévennes / Agence de Développement - Conseil Régional - Conseils Généraux - Etat : DRAF /DDAF - GAL Cévennes 																																				

FICHE-ACTION (suite)	
Plan de financement envisagé (sources, montants)	<p>Le financement indiqué ici correspond à l'estimation des besoins pour un secteur d'animation identifié dans l'action B1, celui dit des « Cévennes Hautes » (cantons de Genolhac, Bessèges et La Grand Combe). Le même travail est à faire pour les autres secteurs. Le coût unitaire estimé de chaque opération est indiqué en annexe.</p> <p style="text-align: center;"><i>Cf tableaux et documents en annexés</i></p> <p>Coûts totaux estimés (Secteur des « Cévennes-Hautes ») 71 000 € TTC, sur lesquels s'appliqueraient des taux de subvention et des conditions d'éligibilité à définir, dans la phase préalable identifiée. <i>Pour les autres secteurs d'animation, la quantité et la qualité des aides sylvicoles nécessaires sera déterminé en début de travail, en fonction des besoins pressentis et des objectifs à atteindre.</i></p>
Indicateurs de suivi et de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de projets réalisés ● Taux de réalisation des prévisions établies ● Réalisation effective des travaux concernés (justificatifs...) ● Chiffre d'affaire généré directement et indirectement (autres travaux et projets initiés...) ● Demandes suscitées, au-delà du temps d'animation ● Suivi des sites travaillés (amélioration des connaissances sylvicoles locales et précision des itinéraires de gestion...)
Lien avec d'autres actions	<p>Cette action est en en lien très étroit avec le volet B1, prioritaire (animation par secteur) puisqu'il est proposé que les aides envisagées soient appliquées de manière ciblée dans chaque secteur, en fonction des besoins pressentis et des projets validés via des diagnostics. Elle est également en lien avec l'action B2 (expérimentation), elle-aussi prioritaire, puisque les peuplements bénéficiant de ces aides pourraient constituer des secteurs privilégiés de suivi et de réflexion sur les itinéraires sylvicoles adaptés. Idem pour le lien au volet G1 (formation), puisque les parcelles travaillées constitueront naturellement des secteurs privilégiés de sensibilisation et d'accueil de groupes (propriétaires, élus, scolaires, professionnels, habitants, touristes...).</p> <p>Cette action est cohérente avec les ambitions et projets en cours à l'échelle nationale (Grenelle de l'environnement, assises de la forêt, discours présidentiel d'Urmatt sur la filière-bois, réflexions sur les démarches territoriales et la mobilisation de bois...) et régionale (programme AGIR pour la filière-bois en Languedoc-Roussillon...).</p> <p>Le programme AGIR pour la filière-bois en Languedoc-Roussillon a notamment ciblé la zone Cévennes comme le 1^{er} gisement régional de mobilisation supplémentaire de bois. Une mise en valeur des peuplements existants, par des travaux ciblés, est donc en parfaite cohérence avec les objectifs et priorités fixées au niveau régional pour le développement de la filière-bois.</p>
Observations	<p>Plusieurs régions et départements ont déjà mis en place des aides sylvicoles complémentaires aux aides existantes, sur des opérations d'amélioration spécifiques et locales. Citons par exemple le cas de la région Rhône-Alpes, Aquitaine, Limousin. Au niveau départemental, on peut citer le cas de la Dordogne et de l'Ardèche.</p>

DEVELOPPEMENT DE LA SYLVICULTURE DES ESSENCES CEVENOLES - Volet B3 :

Aides spécifiques, temporaires et localisées à l'investissement sylvicole

Action envisageable à l'échelle de chaque secteur d'animation identifié (cf volet B1), à mettre en œuvre sur une durée totale de 24 mois, après définition des qualités et quantités d'aides spécifiques adaptées au secteur, dans la liste ci-dessous. Estimation réalisée pour un des secteurs d'animation identifiés, celui des "Cévennes Hautes" (cantons de Genolhac, Besseges et La Grand Combe).

Document de travail actualisé le 15 octobre 2009.

ESTIMATIONS DES BESOINS ET OBJECTIFS SUR SECTEUR DES CEVENNES-HAUTES	Coût / ha (€TTC)	Objectifs estimés, par secteur		COUT TOTAL, dont subvention (taux et conditions à définir)	Remarques / compléments
		En nb de sites	En surface (ha)		
Dépressage en plein de peuplements naturels résineux , en bonnes conditions de croissance (pin maritime, pin laricio, pin sylvestre, pin Salzmann...)	1500	8	24	36000	Travaux, avec abandon des produits sur la parcelle ou déduction du prix de vente.
Dépressage / balivage de peuplements naturels feuillus (châtaignier, hêtre, frêne, robinier, chêne blanc, feuillus divers...) en bonnes conditions de croissance	1800	3	10	18000	Marquage si nécessaire puis abattage, avec abandon des produits ou déduction du prix de vente.
Marquage d'éclaircies d'irrégularisation , par détournage, dans peuplements feuillus bienvenants (châtaignier en particulier)	500	3	5	2500	Seul le marquage serait financé, avec priorité pour les projets situés en zone-cœur du Parc National.
Marquage d'éclaircies d'irrégularisation , en plein, dans peuplements résineux adultes bienvenants	300	5	15	4500	Seul le marquage serait financé, avec priorité pour les projets situés en zone-cœur du Parc National.
Aide à la rédaction des Plans Simples de Gestion (coût forfaitaire, fixé par document qu'elle que soit la surface).	1000	5	150	5000	Priorité aux documents établis suite aux diagnostics de gestion, avec intégration des éléments environnementaux (habitats naturels) et des potentialités (stations forestières). Priorité aux PSG groupés, entre plusieurs propriétaires,
Aide aux plantations de diversification à haute valeur potentielle (feuillus précieux, noyers, arbres mellifères...).	1000	5	5	5000	Plantations à limiter en surface (max : 1 ha) et sur zones particulières, type anciennes zones viticoles ou petites terrasses de cultures abandonnées, sur propriétés ayant bénéficié de diagnostics. Aide à l'achat des plants et plantation.
TOTAL	-	-	-	71000	

<i>Estimation des aides nécessaires, en cas de subvention à 50% du coût</i>	35500
<i>Estimation des aides nécessaires, en cas de subvention à 60% du coût</i>	42600
<i>Estimation des aides nécessaires, en cas de subvention à 70% du coût</i>	49700
<i>Estimation des aides nécessaires, en cas de subvention à 80% du coût</i>	56800

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE

IDENTIFICATION DE L'ACTION	
Fiche Action N°	<p>C Valorisation du bois</p> <p><i>C1 Etudes technologiques et de faisabilité sur les valorisations et produits des bois locaux</i></p>
Orientation stratégique de la Charte à laquelle se rattache l'action	<p>a) La valorisation économique :</p> <p>a.2. L'économie forestière : elle concerne notamment les filières bois-énergie, bois construction, bois d'œuvre, bois d'artisanat, [...]</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les études d'opportunité de valorisation du bois et des produits de la forêt • La recherche et le test de nouveaux produits bois • La qualification professionnelle et le développement des compétences locales
Maître d'ouvrage	Pays Cévennes
Forme juridique	Syndicat Mixte
Adresse	BP 50089 30102 ALES Cedex
Tel / fax/ email	Tél. : 04 66 55 84 00 Fax. : 04 66 55 84 09
Contact	Max ROUSTAN, Président du Pays des Cévennes Alain LOUCHE, élu-référent de la Charte Forestière Laurent CARBONEL, animateur du Pays des Cévennes
Partenaires techniques (Lister les contacts CG CR ETAT)	Max ROUSTAN, Président du Pays des Cévennes Alain LOUCHE, élu-référent de la Charte Forestière Laurent CARBONEL, animateur du Pays des Cévennes
Un dossier a-t-il déjà été déposé ?	CG CR Etat Europe
<ul style="list-style-type: none"> • auprès de quel Service ? • date de dépôt ? • quel résultat ? 	NON

CONTEXTE DU PROJET (à compléter conjointement entre porteur de projet et Pays)	
Contexte, problématique et historique de l'action (existence de schéma ou d'opérations liées préalables)	<p>Le Pays Cévennes présente un potentiel économique important, avec un gisement de peuplements forestiers à valoriser. Les ressources locales sont spécifiques et variées, bien que marquées par des essences phares telles que le châtaignier et le pin maritime (qui représente plus de 20 000 ha sur environ 100 000 ha de forêt du pays).</p> <p>L'objectif est de conforter le développement économique des filières bois construction et artisanat, en générant des produits bois de qualité et à haute valeur ajoutée. Il s'agit ainsi de faciliter l'intégration des bois cévenols dans les projets de construction bois locaux.</p> <p>Une étude de valorisation du pin maritime a été lancée le 16/7/2009 sous pilotage du Pays. Elle est confiée au FCBA, pour une durée de 6 mois. Les différentes phases concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une étude documentaire (évaluation de la ressource, état des lieux des filières pin maritime et des produits de valorisation), - une enquête auprès des acteurs locaux afin de préciser les attentes et besoins des professionnels et des clients, l'acceptabilité d'un projet d'implantation d'unités de transformation, - scénarios de développement de produits, dimensionnement - étude de marché et de faisabilité. <p>Pour pouvoir bénéficier de la garantie décennale lors de la construction (ossature bois), les architectes et entreprises ont besoin que les matériaux bois soient conformes à la norme CE.</p>
Lieu de réalisation	Echelle du Pays Cévennes
Bénéficiaires de l'action (publics cibles et secteur géographique d'impact)	Exploitants forestiers, scieurs, entreprises de la 2 ^{ème} transformation, professionnels de la filière bois-construction
Intérêt de l'action au regard du projet stratégique de développement du Pays	<p>Les différents intérêts sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - technique : augmenter la connaissance des qualités technologiques des bois locaux, des produits finis potentiels qu'on peut en tirer et des process industriels de fabrication/production. - économique : s'appuyer sur des professionnels du Pays Cévennes, faire la preuve de la faisabilité de production de produits finis à haute valeur ajoutée. Renforcer l'attractivité économique du pays à partir des filières bois.
Le cas échéant, quelle articulation avec les autres outils de contractualisation ou de planification?	<p>Cette action doit s'intégrer dans les lignes d'actions de la Charte Régionale Bois Construction Environnement qui a été signée e 2008. Cette action est également en lien avec le programme AGIR (contrat de filière Conseil Régional x filière Forêt Bois) lancé à l'automne 2009 par le Conseil Régional.</p>

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTION

1- CONTENU DETAILLE DE L'ACTION

Annexer :

- Pour la création d'un équipement : projets de budgets prévisionnels de fonctionnement sur 3 ans et explicitation du projet de développement
- #### Lorsque cela est possible :
- Pour les études : avant-projet de cahier des charges
 - Avant-projet de convention de partenariat
 - Eléments de synthèse d'une mission de maîtrise d'œuvre

Différentes actions seront menées :

1. Analyse bibliographique

Analyse bibliographique sur la qualité technologique et les process de transformation des produits bois pour différentes essences : pin maritime, châtaignier, chêne vert, pin laricio, feuillus précieux, robinier, bouleau, platane...

Visites de terrain /tournées sur des initiatives et projets en cours dans d'autres régions (ex chantiers école dans le cadre du Pôle Forêt Bois du Massif Central PFBMAC).

Parmi les études réalisées, notons celles sur : Chêne vert (Jean GIRARD, CIRAD), Bouleau (FCBA), Robinier (CIRAD), étude de la roulure du Châtaignier (B. THIBAUT, CIRAD), guide bois BBC en Lozère, ancienne étude de M Martin DELORD à Lanuéjols...

Fibois Drôme/Ardèche a mené en 2006 une étude dont l'objectif était la valorisation de trois essences locales (Sapin pectiné, Pin sylvestre, Pin noir) grâce à une étude technico-économique comparant le classement visuel et le classement par machine des bois utilisés en structure.

2. Inventaires

2.1. Inventaire des produits finis (bardages, parquets, lames de terrasses...), susceptibles d'être produits et utilisés localement (point de vue de la « demande »).

2.2. Recensement des projets de bâtiments publics ou privés intégrant le matériau bois dans le Pays Cévennes et des **réalisations architecturales** les plus caractéristiques avec des essences que l'on trouve en Pays Cévennes (Châtaignier, pin maritime, chêne vert...).

En ce qui concerne le parquet en Chêne vert réalisé pour le compte du CRPF Languedoc-Roussillon, on pourrait améliorer le produit fini (meilleure pose, meilleure dimension des lames de bois du genre parquet mosaïque avec des petites lames...).

2.3. Etablissement d'une liste des professionnels sur le Pays Cévennes (Assistants à Maîtrise d'Ouvrage, Architectes conseils et bureaux d'études, entreprises) et diffusion.

Le CNDB proposera une définition de produits finis, pour un développement du marché, en accord avec les professionnels.

ARFOBOIS réalisera en 2010 un catalogue des produits finis bois régionaux.

Contacts : Jacques ANGLADE, Ingénieur structure bois www.anglade-structures-bois.fr

Pierre MATHIEU AVH : atelier protégé métallerie et bois à Florensac (Hérault) www.camdib.org. Menuiserie - Construction modulaires en bois.

Le bardeau est un produit fini en développement. Cf projet de Thomas PICARD. Contact François FERRY (06 12 61 13 84).

3. Test de produits finis, dans des ateliers relais ou auprès de professionnels en Pays Cévennes, par exemple pour le pin maritime à l'issue de l'étude de valorisation. Cela concerne le volet « offre » de produits finis.

4. Etudes de faisabilité technico-économique et études de marché:

Etude de possibilité de diversification de professionnels locaux et/ou analyse d'opportunité d'implantation d'unités de transformation spécialisées. Il s'agit du volet « offre » de produits finis.

A la suite de l'étude sur la valorisation du Pin maritime, travail sur d'autres projets : parqueterie (Châtaignier, chêne vert), marqueterie (Châtaignier)
Partenaires : CNDB, FCBA

5. Elaboration d'un catalogue des normes de la construction bois à partir des essences que l'on trouve en Pays Cévennes.

-> Norme de produits finis de type parquet, produit soumis à des fortes contraintes de piétinement (ex Chêne vert, Châtaignier).

-> Etude du classement de bois ronds et sciages en grosses sections pour le **Châtaignier**, en relation avec le FCBA et avec le groupe de travail national sur le Châtaignier animé par l'IDF. Il s'agit probablement d'un projet à porter au niveau national (CVO) avec les principales régions productrices.

Une première étape consiste en un état des lieux sur les normes existantes (en 2011) et une seconde étape en l'élaboration d'un plan d'action pour faire évoluer les normes (en 2012).

6. Activité de coopération technique

Transfert de compétences avec les régions Aquitaine et Limousin et la Collectivité Territoriale de Corse ODARC- ex de bardeaux en Châtaigniers en Dordogne, valorisation de chênes verts de gros diamètre en Corse.

Activité de coopération avec les autres Chartes Forestières de Territoire du Languedoc-Roussillon (CFT du Chalabrais, CFT du Haut-Cabardès et Haut-Minervois et CFT des Aspres-Albères : www.coopcft.org), qui rendra compte des spécificités méditerranéennes. Cette coopération peut s'envisager notamment sur la valorisation du châtaignier pour le bois construction.

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTION (suite)

2- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Calendrier prévisionnel (début et fin de l'opération, phasage et durée de chaque étape)

2009 - 2^{ème} semestre : étude de valorisation du pin maritime

2010 :

1. Analyse bibliographique
2. Inventaire des produits finis, de réalisations architecturales et des professionnels en Pays Cévennes

2011 :

3. test de produits finis à partir de pin maritime ?
4. études de faisabilité technico-économique sur Châtaignier
5. état des lieux" sur les normes bois construction existantes
6. coopération technique

2012 :

5. élaboration d'un plan d'action pour faire évoluer les normes.
- En 2013 : lancement du plan d'action sur les normes.

3- ANIMATION ET PARTICIPATION

(à compléter conjointement entre porteur de projet et Pays)

Date de validation du projet	15/12/2009 – Priorité n°1
Description du dispositif de concertation utilisé pour l'élaboration de l'action (groupes de travail, comités de pilotage, réunions...)	<u>Comités de Pilotage (COPIL) et Comités Techniques (COTEC) de la Charte Forestière</u> : 6 juillet 2007, 17 octobre 2007 (COTEC), 5 février 2008, 22 octobre 2008 (COTEC), 28 janvier 2009, 5 février 2009, 12 mai 2009, 15 octobre 2009, 4 novembre 2009, 15 décembre 2009 <u>Ateliers de la CFT (réunion/débat)</u> : 24 mars 2009 Réunion de travail spécifique le 1/10/09 (ARFOBOIS, FCBA, CNDB, CRPF)
Description du dispositif de concertation prévu pour le suivi de l'opération	

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTION (suite)

4- ELEMENTS FINANCIERS

a) Budget prévisionnel pluri-annuel

		MONTANTS (préciser TTC)		
		Année 1	Année 2	Année 3
DEPENSES FONCTIONNEMENT	Désignation de la dépense - Analyse bibliographique - inventaire des produits finis, des réalisations et liste des professionnels	7 000 (20 j)		
	- Actions de coopération	3 500 (10 j)	3 500 (10 j)	
DEPENSES INVESTISSEMENT	Désignation de la dépense - Etude de faisabilité économique sur le Châtaignier		20 000	
	- Etat des lieux de normes		3 000	
	- Plan d'actions pour les normes			7 000
TOTAL GLOBAL		10 500	26 500 (hors tests)	7 000

b) Plan de financement de l'Année 1

	MONTANT (préciser HT ou TTC)	%
COUT TOTAL	
AUTOFINANCEMENT
SUBVENTIONS
Détail des subventions :		
DEPARTEMENT.....
REGION.....
ETAT.....
EUROPE.....
AUTRE.....

EVALUATION	
OBJECTIFS POURSUIVIS	<p>Mieux connaître les produits finis bois et valorisations à partir des essences locales</p> <p>Faire la promotion des réalisations, diffuser la liste des professionnels (architectes, entreprises...) – mise en ligne</p> <p>Former les professionnels</p> <p>Produire un catalogue de normes</p>
CRITERES QUANTITATIFS (indicateurs de résultats)	<p>Nombre de journées de formation</p> <p>Nombre d'études de faisabilité (nombre d'essences étudiées)</p> <p>Nombre de journées de coopération</p>
CRITERES QUALITATIFS (indicateurs de réalisation)	<p>Inventaire des réalisations mis en ligne</p> <p>Catalogue des produits finis mis en ligne</p>
REMARQUES EVENTUELLES	<p>Les réalisations de la Communauté de communes de Mimizan est exemplaire : accompagnement de pépinières d'entreprises et éco-quartiers utilisant le bois de pin maritime. Un voyage d'étude pourrait y être envisagé.</p> <p>L'analyse bibliographique pourrait être confiée à un stagiaire de niveau ingénieur de fin d'études (ex de l'Ecole des Mines).</p>

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE

IDENTIFICATION DE L'ACTION	
Intitulé de l'Action	<p>C : Valorisation du bois</p> <p>C2. Chantiers Bois/Energie : Acquisition de références technico-économiques et formation des actifs de la filière bois-énergie, par un suivi et une expertise de chantiers forestiers intégrés.</p>
Orientation stratégique de la Charte à laquelle se rattache l'action	<p>Orientation a) : La Valorisation économique a1.2 : Economie forestière</p> <p>Orientation c) : La valorisation écologique / environnementale c.2. La préservation de l'environnement (Défense des Forêts Contre l'Incendie, régime des eaux et prévention du risque d'inondations, adaptation des pratiques forestières)</p> <p>Orientation d) : Le développement de moyens, outils et compétences transversaux d.3. La mise en place d'un système de documentation / information (bases de données, SIG) / communication propre au Pays Cévennes en lien avec l'espace forestier d.4. Les moyens d'animation et d'ingénierie pour la mise en œuvre de la Charte (recrutement d'un chargé de mission forêt-bois) d.5. Les synergies à trouver entre la Charte et [...] les démarches de développement territorial durable (LEADER, PER, Agenda 21...) [...]</p>
Maître d'ouvrage	Pays des Cévennes
Forme juridique	Syndicat Mixte
Adresse	BP 50089 30102 ALES Cedex
Tel / fax/ email	Tél. : 04 66 55 84 00 Fax. : 04 66 55 84 09
Contact	Max ROUSTAN, Président du Pays des Cévennes Alain LOUCHE, élu-référent de la Charte Forestière Laurent CARBONEL, animateur du Pays des Cévennes
Partenaires techniques (Lister les contacts CG CR ETAT)	<ul style="list-style-type: none"> - Professionnels locaux de la filière forêt-bois, en particulier prestataires de travaux forestiers et de livraison de plaquettes forestières (liste non exhaustive : BECL, EBE, Bois2Mains, Coopérative La Forêt Privée Lozérienne et gardoise...) - Mission Bois-Energie CCI Lozere-Gard - Ales Myriapolis : agence de Développement - CRPF, antennes du Gard et de la Lozère - Syndicat des forestiers privés du Gard - Office National des Forêts - Conseil Général du Gard : contacts - Conseil Régional : contacts - DRAAF / DDAF du Gard : contacts - GAL Cévennes : contacts
Un dossier a-t-il déjà été déposé ? NON • quel Service ? • date de dépôt ? • quel résultat ?	<p>CG CR Etat Europe</p> <p style="text-align: center;">Aucun dossier déposé à ce jour.</p>

CONTEXTE DU PROJET (à compléter conjointement entre porteur de projet et Pays)	
Contexte, problématique et historique de l'action (existence de schéma ou d'opérations liées préalables)	<p>Le Pays des Cévennes est engagé depuis plusieurs années dans le développement de la filière bois-énergie, en complément des filières existantes pour valoriser les bois locaux.</p> <p>Via le Pôle d'Excellence Rurale labellisé en 2006, dont l'un des deux volets concernait le bois-énergie, la filière locale se structure, sur le plan de l'initiation de projets de chaufferies dans des bâtiments publics (ex : futur hôpital d'ales, futur lycée de St Christol les Ales, HLM de Cendras...) et privés, via la mise en place de plateformes de stockage-séchage des bois (4 plateformes en cours de mise en place) ou encore par l'accompagnement des professionnels locaux de l'approvisionnement (ex : BECL ou SCIC Bois2Mains, via la gestion du broyeur forestier acquis par le Pays des Cévennes). La Charte Forestière est attendue comme une suite au PER Bois-Energie, qui a permis jusque là un développement simultané de la demande et de l'offre locale en bois-énergie.</p> <p>Aujourd'hui, plusieurs opérateurs économiques se mettent en place, avec des matériels et des modalités d'intervention bien distinctes. Pour autant, le savoir-faire local en matière de chantiers forestiers intégrés et des spécificités liées au bois-énergie est encore à perfectionner et à préciser. Notamment en ce qui concerne les caractéristiques technico-économiques qui permettront une complémentarité des acteurs locaux de l'approvisionnement en plaquettes forestières, ainsi que vis-à-vis des différents contextes forestiers locaux dans lesquels s'inscriront les chantiers. L'information sur les coûts, les avantages et contraintes de chacune des méthodes et outils existant est également un enjeu d'importance, pour le développement de projets de chaufferies pérennes.</p> <p>C'est dans ce contexte et autour de ces objectifs (amélioration du savoir-faire local, structuration des acteurs professionnels pour tendre vers une complémentarité des offres, information du grand public et des porteurs de projets) qu'a été définie la fiche-action suivante, en concertation avec les professionnels concernés. Cette action a été retenue par les élus locaux comme l'une des actions prioritaires de la Charte Forestière.</p>
Lieu de réalisation	Ensemble du Pays des Cévennes, en fonction des chantiers.
Bénéficiaires de l'action (publics cibles et secteur géographique d'impact)	<p>L'expertise et le suivi quantifié des chantiers bénéficieront en premier lieu aux opérateurs professionnels concernés (amélioration du savoir-faire, rentabilité et optimisation) mais également aux élus, porteurs de projets, propriétaires forestiers et autres acteurs économiques locaux, via la phase d'information / restitution ainsi que via la diffusion des fiches de synthèse réalisées.</p> <p><u>Secteurs géographiques d'impact</u> : intégralité du Pays des Cévennes, en particulier zones à proximité des chantiers et facies forestiers similaires aux contextes étudiés.</p>
Intérêt de l'action au regard du projet stratégique de développement du Pays	Cette action, définie comme prioritaire dès le départ, s'inscrit parfaitement dans le projet stratégique du Pays (cf liens aux orientations stratégiques et présentation du contexte), comme une suite opérationnelle au PER, à la structuration de la filière locale en bois-énergie et à la mise en place des plateformes de stockage-séchage sur 4 secteurs identifiés.
Articulation avec d'autres outils de contractualisation ou de planification?	<p>Suite opérationnelle du PER Bois-Energie</p> <p>Lien au contrat de Pays (fiche-action inscrite pour 2010)</p> <p>Lien aux Agenda 21 (Ales, Pays Grand Combien...) et Plan Energie/Climat Territorial</p>

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTION

1- CONTENU DETAILLE DE L'ACTION

L'action est constituée de deux grands volets, interconnectés et à réaliser en parallèle.

Volet 1 : Expertise technique extérieure : logistique, organisation, optimisation des chantiers, en conditions réelles, vis-à-vis des spécificités liées au bois-énergie :

Ce volet constitue la mise en place, sur le territoire du Pays des Cévennes et auprès des opérateurs économiques locaux (prestataires de broyage / livraison de plaquettes, exploitants forestiers, entrepreneurs de travaux forestiers, gestionnaires forestiers...), d'une **expertise extérieure spécialisée** sur l'aspect « logistique et optimisation des chantiers forestiers en cours, en lien avec le bois-énergie ».

Cet appui, actuellement inexistant, permettra :

- d'ajouter de la valeur ajoutée aux savoir-faire locaux, via des conseils techniques, une optimisation des chantiers en cours et une formation / information des opérateurs locaux,
- de baser l'appui et l'expertise sur des opérateurs locaux et des exemples en conditions réelles, sous des formes les plus variées possibles (cf encadré sur choix des chantiers)
- de structurer tout de suite la filière et les exemples sur des bases connues et maîtrisées de longue date sur d'autres territoires, avec donc un transfert immédiat des connaissances et compétences acquises (bonnes pratiques, écueils à éviter, astuces...)
- de répondre à la demande de références technico-économiques sur des chantiers forestiers intégrés, en plus de celles existantes sur les filières de valorisation des sous-produits de la filière, de gestion des déchets verts...
- d'identifier les points de blocage et contraintes de chaque matériel et opérateur local mais aussi et surtout d'identifier les complémentarités possibles entre les différentes modalités d'intervention qui se structurent sur le territoire (petits broyeurs, broyeurs moyens et gros matériel, zones de pentes / zones plates, accès simple ou délicat, petites chaufferies privées, grosses chaufferies publiques, forêt privée / forêt publique ...)
- de poser les bases d'un suivi transversal et d'une communication globale sur les réalisations locales, leur impact, leur complémentarité ; par un encadrement et une formation, en début d'action, du chargé de mission du Pays sur le volet 2 (cf plus bas).

Choix des chantiers suivis :

Le choix des chantiers forestiers à suivre et à expertiser sera réalisé par le Comité Technique (cf § sur dispositif de concertation et de suivi) suivant les opportunités qui se présenteront, en fonction des projets des opérateurs locaux. L'objectif est de parvenir, au terme de cette action, à avoir balayé un maximum de situations forestières représentatives du territoire, pour faciliter la comparaison et la reproductibilité des résultats. L'ensemble des situations forestières représentatives seront définies en début d'action, mais d'ores et déjà on peut citer certains aspects incontournables :

- *Aspects sylvicoles : dépressage de peuplements naturels résineux ou feuillus, récolte des rémanents résineux après coupe rase, éclaircies « classiques » dans peuplements résineux ou feuillus, détournement irrégulier dans peuplements mélangés (notamment châtaignier), entretien ou création de zones de coupures incendie, éclaircie sylvopastorale, reconquête agricole sur zones de colonisation forestière naturelle, coupe d'emprise de desserte, exploitation sur terrasses de cultures, valorisation des sarments de vignes sur les zones d'arrachage, nettoyage et entretien de bords de ruisseaux...*
- *Aspects physiques : variations de pentes et de topographie locale*
- *Aspects logistiques : desserte accessible aux grumiers, desserte réduite, broyage en forêt, stockage intermédiaire, broyage sur site...*
- *Aspects techniques : type de matériel d'exploitation, de transport et de broyage...*
- *Autres aspects : enjeux environnementaux, patrimoniaux et sociaux identifiés...*

Ce volet sera mis en place via une expertise extérieure (prestation d'étude, après appel d'offre) réalisée par les organismes et personnes spécialisées dans la logistique et l'optimisation de chantiers en bois-énergie. En région Languedoc-Roussillon, on peut citer l'exemple du département des Pyrénées-Orientales, où ces filières sont depuis longtemps suivies et étudiées. En Rhône-Alpes également il existe plusieurs structures et organismes susceptibles de réaliser cette expertise spécifique.

Volet 2 : Suivi transversal local, recueil et traitement des données et communication :

Parallèlement à l'expertise technique et logistique, destinée directement aux opérateurs locaux, un suivi transversal des chantiers forestiers étudiés sera réalisé, avec une quantification des coûts ventilés par poste (chronométrage) sans perturbation, un recueil et une analyse des postes de recettes et dépenses, une illustration des chantiers en cours ou réalisés (photos, schémas...). Ce travail de suivi, réalisé suivant une méthode définie et commune à tous les chantiers, permettra d'élaborer des fiches techniques comparables, vulgarisées et diffusables.

Sur la base de ces documents et expériences, une restitution régulière des résultats est également prévue (fréquence annuelle ou bisannuelle par exemple), soit à l'occasion d'événements particuliers (Comité de Pilotage de la Charte Forestière, Comité des Présidents du Pays des Cévennes, évènementiel Salon de la forêt et du Bois...).

Le public-cible de ce volet est celui des élus locaux, des porteurs de projets publics et privés, des propriétaires forestiers, des opérateurs économiques de la filière-bois, du grand public...

C'est donc un travail qui sera réalisé directement par le Pays des Cévennes, en particulier par le chargé de mission responsable du suivi de la Charte Forestière de Territoire.

Une phase de « calibrage », de formation initiale et de définition du canevas du suivi transversal devra être prévue dans la prestation d'étude du volet 1.

Les étapes et phases de chacun des deux volets sont présentées dans l'annexe jointe.

L'objectif de l'action est de parvenir, au terme de l'action c'est-à-dire en 3 ans, au suivi et à la récupération de données technico-économiques sur 9 chantiers forestiers, les plus variés et représentatifs possibles.

Cette action, dans ces deux volets, a recueilli l'accord de principe des principaux opérateurs économiques locaux susceptibles d'être intéressés à sa mise en place (entreprises BECL, EBE, Bois2Mains, Coopérative La Forêt Privée...).

Ces opérateurs économiques locaux sont d'accord pour bénéficier de l'expertise technique extérieure ainsi que du suivi transversal, moyennant l'information préalable des partenaires sur les chantiers forestiers susceptibles d'intégrer le dispositif et la mise à disposition des données technico-économiques liées à ces chantiers.

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTION (suite)

2- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Calendrier prévisionnel (début et fin de l'opération, phasage et durée de chaque étape)

L'action est envisagée sur une durée totale de **36 mois**, les deux volets du travail s'effectuant simultanément, avec néanmoins une modulation entre les 3 années de travail (cf partie estimations financières).

Début d'opération : 1^{er} semestre 2009

Fin de l'opération : 1^{er} semestre 2012

3- ANIMATION ET PARTICIPATION

(à compléter conjointement entre porteur de projet et Pays)

Date de validation du projet	15/12/2009 – Priorité n°1
Description du dispositif de concertation utilisé pour l'élaboration de l'action (groupes de travail, comités de pilotage, réunions...)	<p><u>Comités de Pilotage (COPIL) et Comités Techniques (COTEC) de la Charte Forestière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 juillet 2007 - 17 octobre 2007 (COTEC) - 5 février 2008 - 22 octobre 2008 (COTEC) - 28 janvier 2009 - 5 février 2009 - 15 décembre 2009 <p><u>Comité Technique spécifique aux actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 12 mai 2009 - 2 juin 2009 <p><u>Réunions de travail spécifiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - mission bois-énergie CCI Gard-Lozère : 25 juin 2009 - Pays des Cévennes : 16 juillet 2009 - Opérateurs techniques <p><u>Rédaction de la fiche-action</u> : avis / corrections/ compléments par échanges informatiques, tout au long du projet</p>
Description du dispositif de concertation prévu pour le suivi de l'opération	<p>En complément du Comité de Pilotage global de la Charte Forestière, un comité technique spécifique à cette action pourra être constitué, avec les principaux partenaires techniques concernées, au premier rang desquels la mission bois-énergie des CCI du Gard et de la Lozère.</p> <p>Ce Comité Technique, dont la mise en route est à prévoir dès le début de l'opération pourra être chargé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - initialement : de participer à la rédaction du cahier des charges pour la prestation d'étude à proposer - une fois le prestataire retenu : de définir avec lui les contextes forestiers représentatifs, base de choix des chantiers à suivre - tout au long du projet : de sélectionner les chantiers forestiers à suivre, d'accompagner le travail d'expertise et de suivi, d'émettre un avis sur les documents de vulgarisation réalisés, de préparer les restitutions périodiques et de suivre les critères d'évaluation mis en place

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTION (suite)

4- ELEMENTS FINANCIERS

a) Budget prévisionnel pluri-annuel

	Nombre de jours estimés			
	Année N	Année N+1	Année N+2	TOTAL
Volet 1 : expertise technique extérieure				
<i>Définition des contextes représentatifs</i>	1	-	-	1
<i>Journée de cadrage / formation sur suivi (volet 2)</i>	1	-	-	1
<i>Expertise / conseils sur chantiers *</i>	6	6	6	18
<i>Bilan / restitution annuelle et rapport d'expertise annuel</i>	1	1	1	3
TOTAL VOLET 1	9	7	7	23
Volet 2 : suivi transversal, données et communication				
<i>Définition des contextes représentatifs</i>	1	-	-	1
<i>Journée de cadrage / formation sur suivi</i>	1	-	-	1
<i>Suivi transversal / recueil des données sur chantiers **</i>	12	12	12	36
<i>Traitement des données et mise en forme des documents ***</i>	6	6	6	18
<i>Bilan / restitution annuelle</i>	2	2	2	6
TOTAL VOLET 2	22	20	20	62
TOTAL ACTION	31	27	27	85

* : 3 chantiers / an, nécessitant 2 jours de travail chacun : 6 jours annuels

** : 3 chantiers / an, nécessitant 4 jours de travail chacun : 12 jours annuels

*** : 3 chantiers / an, nécessitant 2 jours de travail chacun : 6 jours annuels

Coûts journaliers estimés :

volet 1 (prestation d'étude / expertise)	600	€ TTC /jour
volet 2 (réalisation directe Pays des Cévennes)	350	€ TTC /jour

COUT GLOBAUX ESTIMES	Année N	Année N+1	Année N+2	TOTAL
Volet 1	5400	4200	4200	13800
Volet 2	7700	7000	7000	21700
TOTAL	13100	11200	11200	35500

	MONTANT (préciser HT ou TTC)	%
COUT TOTAL	13 100 € TTC	
AUTOFINANCEMENT	2 620 €	20 %
SUBVENTIONS	10 480 €	80 %
Détail des subventions :		
DEPARTEMENT.....	1048 €	
REGION.....	2 620 €	
ETAT.....
EUROPE.....	5 764 €	
AUTRE.....	1 048 €	

EVALUATION	
OBJECTIFS POURSUIVIVIS	L'évaluation portera à la fois sur les aspects quantitatifs des données recueillies, traitées et mises en forme, mais aussi sur les aspects qualitatifs du travail d'expertise réalisé et des retombées pour le territoire et les acteurs professionnels concernés. La mise en place d'un Comité Technique et l'organisation d'une restitution périodique permettront d'effectuer une évaluation précise et continue (en complément de l'évaluation globale de la Charte Forestière, via le COPIL).
CRITERES QUANTITATIFS (indicateurs de résultats)	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de chantiers suivis ● Surface concernée par les chantiers ● Volume de bois concernés par les chantiers ● Chiffre d'affaire général des chantiers suivis ● Nombre d'opérateurs économiques locaux impliqués ● Nombre de contextes forestiers suivis et représentatifs ● Eléments quantitatifs récoltés via le suivi transversal ● Participants aux restitutions périodiques ● Nombre de fiches techniques finalisées et diffusées
CRITERES QUALITATIFS (indicateurs de réalisation)	<ul style="list-style-type: none"> ● Fiches techniques rédigées ● Demandes et sollicitations des opérateurs locaux concernés ● Rapports annuels d'expertise ● Restitution périodique des résultats ● Eléments qualitatifs récoltés via le suivi transversal ● Nature des contextes forestiers suivis et représentativité ● Contacts établis et retombées indirectes (chantiers induits...)
REMARQUES EVENTUELLES	<p>Cette action est fortement liée à plusieurs autres initiatives et actions de la Charte Forestière de Territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action B. Développement de la sylviculture des essences cévenoles : les éléments recueillis via l'action C2 pourront abonder les connaissances techniques sur les modalités de gestion sylvicole les plus adaptées aux conditions locales. Inversement, l'animation menée auprès des propriétaires permettra de localiser des chantiers potentiels et de diffuser plus largement l'information. - Action F3 : Evènementiel / salon de la forêt et du bois : la tenue de ce salon sera une occasion pour organiser la restitution, voire des démonstrations sur sites ainsi qu'une diffusion large des fiches auprès de la population locale et des professionnels. Inversement, le salon entrainera des retombées économiques indirectes (chantiers induits). - Action D3. Gestion préventive des incendies et coordination : l'un des contextes forestiers envisagés pour faire l'objet d'un suivi est précisément la configuration d'entretien des pistes DFCI. - Action G4. Organisation de journées d'information pour les élus du Pays : la restitution périodique envisagée peut être une occasion de visite de chantier avec les élus, dans le cadre du programme d'information envisagé. - Action A3. Plan d'Approvisionnement Territorial : Les chantiers-test, puisqu'ils seront « intégrés » et ne porteront pas nécessairement que sur du bois-énergie, permettront d'alimenter le PAT en données technico-économiques réelles et locales. Un volet opérationnel en quelque sorte.

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE

FICHE-ACTION C3	
Intitulé de l'Action	<p>C : Valorisation du bois</p> <p><i>C3. Faisabilité pour la mise en place de ZAE dédiées au bois</i></p>
Orientation stratégique concernée	<p>a) La valorisation économique</p> <p>a.2. L'économie forestière : filières bois-énergie, bois construction, bois d'œuvre, bois d'artisanat...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le soutien aux entreprises d'exploitation forestière, et de la 1^{ère} et 2^{ème} transformation : aide à la création, à la reprise ou à la gestion d'entreprises • La qualification professionnelle et le développement des compétences locales
Constats préalables	<p>En Pays Cévennes, « c'est la réalité des acteurs qui fait la réalité des actions ». Il est donc important de soutenir les porteurs de projets, volontaires et motivés, Les projets peuvent être modestes ou plus ambitieux ; ce qui importe c'est la qualité des compétences et le degré d'ingéniosité qu'ils mobilisent pour contribuer au développement des Cévennes. L'innovation ou le caractère d'exemplarité peut ainsi être au cœur du projet de Charte. En ce sens, les ZAE répondent à une logique de développement économique en facilitant l'installation durable d'entreprises.</p>
Objectifs recherchés	<p>L'objectif est de développer l'économie locale autour des produits bois. Il s'agit de prendre l'attache des porteurs de projets et de soutenir leurs projets d'installation dans la perspective de la production d'une plus-value locale et de la création d'emplois (ou de leur maintien).</p>

FICHE-ACTION C3 (suite)

Contenu de l'action /
principales phases pressenties

La CC porte le projet de création d'une **Zone d'Activité Economique** sur la commune de Saint-Privat de Vallongue, **dédiée au bois (et en particulier au Châtaignier)**. Elle s'est entourée d'un Assistant à maîtrise d'ouvrage : le Syndicat mixte de la vallée du Galeizon.

Elle en a confié la maîtrise d'œuvre au groupement d'études UBAK qui a achevé son diagnostic en octobre 2009, avec une approche environnementale de l'urbanisme et l'identification des enjeux.

Fin 2009, des échanges ont lieu avec les entreprises intéressées de s'implanter sur cette future ZAE afin de préciser leurs besoins. Un cahier des charges permettra ensuite de dégager plusieurs scénarios d'aménagement sur le site retenu (environ 8 ha dont seulement 3,5 ha constructibles).

Les entreprises de la filière bois sont :

- Thomas PICARD : dont le souhait est de produire et poser des bardeaux de châtaignier
- Mr BURLON : production de bois bûche (hêtre, chênes)
- Les sens du Bois M. LECORVAISIER Charpentier, qui souhaite évoluer aussi vers de la menuiserie
- Stefan LOUCHE, scierie de Jalcreste : qui souhaite renouveler son atelier de scierie

Il a été proposé que certains services soient mutualisés : secrétariat partagé, gardiennage, locaux techniques, salle de restauration, sanitaires, vitrine de produits (show room) sur le col de Jalcreste...L'objectif est de favoriser la coopération entre les entrepreneurs.

Différentes formules seront étudiées :

- Implantation d'un atelier relais
- Location vente
- Vente de lots avec installation progressive

La Zone devrait être opérationnelle d'ici début 2011.

Cette zone est susceptible d'accueillir des formations (continues ou initiales), dans la perspective d'échanges avec des lycées, écoles, universités, instituts de formation : organisation de chantiers école sur le Pays Cévennes, accueil de stagiaires et d'apprentis... (cf action M).

Le rôle du Pays Cévennes est, dans un premier temps, d'accompagner ce projet par la **mise à disposition de l'animateur** à raison de quelques jours par an.

A la lumière de cette expérience, il pourra être étudié par le Pays Cévennes l'opportunité de développer d'autres ZAE intégrant des entreprises de la filière bois, ou plus simplement la mise en place d'autres ateliers relais dans une perspective d'essaimage.

Des études de faisabilité technico-économiques et de recherche de financements seront alors réalisées.

Bénéficiaires de l'action : entrepreneurs privés (exploitants forestiers, 1^{ère} et 2^{ème} transformation)

Zone d'application	<ul style="list-style-type: none"> • ZAE sur la commune de Saint-Privat de Vallongue dans un premier temps • Parc régional d'activité de la Grand Combe • Pays Cévennes dans un second temps 		
Durée	36 mois		
Insertion dans le calendrier prévisionnel	2010 - 2012		
Maître d'Ouvrage	Les collectivités territoriales en général Communauté de communes de la vallée Longue et du Calbertois en Cévennes		
Partenaires techniques pressentis	ARFOBOIS, CNDB, FCBA, CCI Gard Lozère, Chambre des métiers Gard et Lozère Syndicat mixte de la vallée du Galeizon		
Plan de financement envisagé (sources, montants)	Coût prévisionnel annuel:		
			Montant prévisionnel euros TTC
	Animateur Charte	6 j /an	2 100
Indicateurs de suivi et de réalisation	<p><u>En terme de réalisation de l'action :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • nombre de conseils apportés, • nombre d'entreprises installées, • nombre d'emplois directs ou indirects créés. <p><u>En terme d'effets attendus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • effet levier sur l'activité économique / attractivité • rayonnement hors Pays Cévennes 		
Lien avec d'autres actions	<p>En relation avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action C4 : aide aux entreprises • Action G5 : programme de formation des professionnels des filières bois 		
Observations	<p>Réunion de Comité de pilotage le 13/10/09 au Collet de Dèze : présentation par UBAK de leur diagnostic.</p> <p>Une articulation est à trouver et une complémentarité à afficher entre la ZAE de Saint-Privat de Vallongue et celle de la Grand Combe, cette dernière étant intégrée à une démarche Agenda 21 local.</p>		

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE

FICHE-ACTION C4	
Intitulé de l'Action	<p>C : Valorisation du bois</p> <p><i>C4. Aide aux entreprises : création et reprise d'entreprises, appui à la gestion administrative, aide à la modernisation des outils de production et à la mutualisation de matériels</i></p>
Orientation stratégique concernée	<p>a) La valorisation économique</p> <p>a.1 L'économie forestière (filiales bois-énergie, bois construction...)</p> <ul style="list-style-type: none"> • La modernisation et la mutualisation des moyens de production forestière • Le soutien aux entreprises d'exploitation forestière, et de la 1^{ère} et 2^{ème} transformation : aide à la création, à la reprise ou à la gestion d'entreprises
Constats préalables	<p>Le Pays Cévennes souhaite aider des projets innovants, qui contribuent à la résolution locale d'une problématique forestière et génèrent une valeur ajoutée significative des ressources forestières, en étant au plus près des porteurs de projets.</p> <p>La Charte peut être l'occasion de constituer un cool de compétences, sorte d'« Académie » qui aurait pour but de transmettre de l'expérience et d'accompagner durablement les jeunes actifs professionnels de la filière bois par des formes de tutorat. La Charte pourrait constituer un centre de ressources locales.</p>
Objectifs recherchés	<p>L'objectif est d'identifier les porteurs de projets potentiels et soutenir leurs projets d'installation pour favoriser la production de plus-value locale et la création d'emplois, notamment de proximité.</p>

FICHE-ACTION C4 (suite)	
Contenu de l'action / principales phases pressenties	<p>Il s'agit essentiellement d'activités pilotées par l'animateur de la Charte, tout au long des trois années 2010-2012. L'animateur fournira des listes d'organismes et prestataires. L'animateur apportera un conseil et un accompagnement aux porteurs de projets et en assurera un suivi.</p> <p>Plus particulièrement, les actions suivantes pourront être menées :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réflexion sur l'acquisition de matériels de la 1^{ère} transformation en commun (séchoirs, raboteuse, scie verticale...) dans le cadre d'un atelier relais ou d'un service partagé (par exemple dans le cadre de la ZAE de Saint-Privat de Vallongue). La création d'une CUMA forestière à l'échelle du pays sera aussi étudiée. 2. Etude d'implantation de scies mobiles sur le Pays : recensement des demandes, évaluation des besoins par bassins d'activités, propositions de localisations, recherche de références sur le matériel et estimation budgétaire (plusieurs demandes ont été recensées autour de Saint Andéol de Clerguemort). 3. Aide à la diversification des produits (ex Ets Fage) <p>Ex : entreprise Bois2 mains : aide à la création d'un atelier bois</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. Etudier et conseiller sur les possibilités de sécurisation de l'approvisionnement (contrats types, modes de partenariats...)
Zone d'application	<ul style="list-style-type: none"> • Pays Cévennes
Durée	36 mois
Insertion dans le calendrier prévisionnel	2010 - 2012
Maître d'Ouvrage	Pays Cévennes
Partenaires techniques pressentis	ARFOBOIS, CCI Gard Lozère

Plan de financement envisagé (sources, montants)	Coût prévisionnel:		
			Montant prévisionnel (euros)
	Animateur Charte	6 j /an	2 100
Indicateurs de suivi et de réalisation	<p><u>En terme de réalisation de l'action :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • nombre de conseils apportés, • nombre de projets montés, <p><u>En terme d'effets attendus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • effet levier sur l'activité économique 		
Lien avec d'autres actions	<p>En relation avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action C3 : faisabilité pour la mise en place de ZAE dédiées au bois • Action G5 : programme de formation des professionnels des filières bois 		
Observations	<p>Il existe déjà une CUMA agricole équipée d'un treuil forestier.</p> <p>S'inspirer du Programme RELANCE pour la transmission d'exploitations artisanales et agricoles et l'installation de fermes relais (LEADER+)</p>		

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE

IDENTIFICATION DE L'ACTION	
Fiche Action N°	D : Actions d'aménagement D1 : actions sur le foncier
Intitulé de l'Action	Restructuration foncière via des échanges amiables et/ou des cessions de parcelles boisées hors périmètres réglementaires et par acquisition
Orientation stratégique de la Charte à laquelle se rattache l'action	<p>a) La valorisation économique : a.2. L'économie forestière : elle concerne notamment les filières bois-énergie, bois construction, bois d'œuvre, bois d'artisanat, mais également la commercialisation des produits des cueillettes et la valorisation d'autres sous-produits. Les différents domaines concernés sont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> [...] L'incitation des propriétaires forestiers privés à la gestion forestière [...] <p>d) Le développement de moyens, outils et compétences transversaux d.1. La structuration du foncier (Groupements forestiers, Groupements Fonciers Agricoles, Associations, actions de remembrement...) d.3. La mise en place d'un système de documentation / information (bases de données, SIG) / communication propre au Pays Cévennes en lien avec l'espace forestier d.5. Les synergies à trouver entre la Charte et :</p> <ul style="list-style-type: none"> [...] les réalisations antérieures (ex boîte à outil sur la maîtrise foncière réalisée par Relance, la SAFER et l'ancien GAL Espace Cévennes).
Maître d'ouvrage	Pays des Cévennes
Forme juridique	Syndicat Mixte
Adresse	BP 50089 30102 ALES Cedex
Tel / fax/ email	Tél. : 04 66 55 84 00 Fax. : 04 66 55 84 09
Contact	Max ROUSTAN, Président du Pays des Cévennes Alain LOUCHE, élu-référent de la Charte Forestière Laurent CARBONEL, animateur du Pays des Cévennes
Partenaires techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil Général, service du foncier rural - SAFER Languedoc-Roussillon, antenne du Gard - CRPF Languedoc-Roussillon, antenne du Gard
Un dossier a t-il déjà été déposé ? • auprès de quel Service ? • date de dépôt ? • quel résultat ?	CG CR Etat Europe Aucun dossier déposé à ce jour

CONTEXTE DU PROJET (à compléter conjointement entre porteur de projet et Pays)	
Contexte, problématique et historique de l'action (existence de schéma ou d'opérations liées préalables)	<p>La forêt privée représente près des ¾ de la surface boisée totale du Pays des Cévennes (101 000 hectares), recouvrant elle près de 60% du territoire. Cette forêt privée appartient à une multitude de « petits » propriétaires, qui possèdent bien souvent des parcelles disjointes, discontinues et non localisées : plus de 16 000 propriétaires privés différents sont ainsi répertoriés sur les 54 000 hectares de parcelles cadastrées en bois et recensées sur l'ensemble du Pays des Cévennes. La surface moyenne de la propriété forestière privée cadastrée en bois est donc d'environ 3,5 hectares sur l'ensemble du Pays. Sur certains secteurs (bassin minier d'Ales, Grand Combien, zone à pin maritime...), cette moyenne est même inférieure à 1 ha.</p> <p>Bien évidemment, ce morcellement est l'un des principaux freins à une gestion forestière dynamique et à une exploitation raisonnée des bois. Il agit négativement sur tous les aspects de la filière-bois locale : économiquement il limite les surfaces et volumes de coupes ; techniquement il crée des problèmes de suivi dans la gestion forestière (et de financements de projets de travaux forestiers) ; juridiquement il crée des problèmes de droits de passage sur les pistes communes ; socialement il entraîne un désintérêt progressif des propriétaires pour leurs parcelles, que certains ne savent même plus localiser !</p> <p>Il existe à ce jour peu de moyens pour lutter contre ce morcellement foncier forestier, qui devient de plus en plus problématique au fur et à mesure des successions, indivisions et générations. Depuis la loi de Développement des Territoires Ruraux (DTR) de 2005, ce sont les Conseils Généraux qui ont la compétence réglementaire en matière d'aménagement foncier rural, dont fait partie le thème du foncier forestier (au même titre que le foncier agricole). Ainsi, plusieurs départements ont déjà mis en place des systèmes de remembrement, de périmètres réglementaires et temporaires d'échanges amiables de parcelles, de dispositifs réglementaires type « Echanges et Cessions d'Immeubles Ruraux » (ECIF), de création d'Associations Syndicales (Libres ou Autorisées) ou d'autres formes de groupement foncier forestier.</p> <p>Dans le Gard, la « doctrine » actuelle permet de mettre en place des processus d'échanges amiables ou de cessions de parcelles boisées, mais uniquement au sein de périmètres définis, après des phases successives de diagnostic et d'enquête publique notamment.</p> <p>En Lozère en revanche, depuis 2008, il existe un dispositif plus souple de subventions des frais de notaires et géomètres dans le cas d'échanges amiables et/ou cessions de petites parcelles boisées, sur la base du volontariat et d'un accord de partenariat entre le Conseil Général et ses opérateurs techniques que sont le CRPF (sur l'animation en amont auprès des propriétaires) et la SAFER (sur la concrétisation des actes notariés et la présentation des dossiers en Commission Départementale d'Aménagement Foncier). <i>Cf documents en annexe</i></p> <p>La présente action définit le niveau d'animation locale nécessaire à la mise en œuvre d'une politique départementale de restructuration foncière du « petit » foncier forestier, appliquée à la partie gardoise du Pays, sur la base de l'exemple lozérien déjà en cours sur une partie du territoire du Pays des Cévennes.</p> <p>La mise en place de cette action suppose, au préalable, une modification de la « doctrine » actuelle du Conseil Général du Gard en matière de restructuration foncière forestière, qui devra être réorientée vers interventions « hors périmètres réglementaires ».</p>
Lieu de réalisation	<p>Intégralité de la partie gardoise du Pays des Cévennes</p> <p><i>Notons que si cette action se met en place telle que définie ici, cela signifiera que la politique départementale en matière de « foncier forestier » aura été modifiée, ce qui induira des résultats également au-delà du périmètre du Pays, sur l'ensemble du département du Gard.</i></p>

<p>Bénéficiaires de l'action (publics cibles et secteur géographique d'impact)</p>	<p>Les bénéficiaires de l'action proposée seront en premier lieu les propriétaires forestiers volontaires, qui auront signifié leurs projets de gestion et la difficulté foncière qui les bloque à ce stade.</p> <p>Par la suite, une fois les problèmes fonciers résolus, c'est l'ensemble de la filière-bois (gestionnaires, exploitants forestiers, entrepreneurs de travaux, scieurs...) qui profiteront des projets de gestion initiés.</p> <p>A moyen et long terme, c'est une amélioration globale de la structure foncière du territoire qui est attendue, bénéficiant à l'ensemble des acteurs et usagers de l'espace concerné, qui sera nécessairement plus simple à aménager, mettre en valeur, protéger ou exploiter durablement.</p>
<p>Intérêt de l'action au regard du projet stratégique de développement du Pays</p>	<p>Le projet stratégique de développement du Pays repose en particulier sur une meilleure valorisation des bois locaux, à la fois par une meilleure gestion forestière et par une meilleure valorisation et transformation locale.</p> <p>Le morcellement foncier étant l'un des problèmes structurants du territoire forestier cévenol, son amélioration, même limitée dans l'espace et progressive, est au cœur du volet forestier du projet stratégique.</p>
<p>Le cas échéant, quelle articulation avec les autres outils de contractualisation ou de planification?</p>	<p>Cette action est en lien direct avec nombre d'autres actions engagées ou envisagées, en premier rang desquelles a fiche-action B1, relative aux animations territoriales forestières, qu'elle permettra de compléter très utilement lorsque des difficultés d'ordre foncier se feront jour au moment des diagnostics individuels ou collectifs. En menant de front les deux actions, on pourrait ainsi disposer à la fois d'une animation opérationnelle dédiée sur un territoire à enjeux, complétée par un outil d'amélioration foncière pour les projets bloqués à ce niveau. En Lozère, la même complémentarité entre travail opérationnel de terrain et outil structurant foncier est recherchée dans les secteurs où une animation est en cours.</p> <p>Cette action est également en lien avec la volonté affichée de mieux valoriser et structurer la desserte forestière dans un esprit multifonctionnel (levée de blocages de type foncier) ou encore avec la mise en œuvre de chantiers bois-énergie qui, là encore, pourraient être bloqués par des difficultés d'ordre foncier (passage, autorisations, stockage...).</p> <p>Idem pour la fiche-action relative aux sentiers à thème, dont la mise en valeur pourrait être facilitée par l'amélioration foncière le long des linéaires identifiés.</p>

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTION

1- CONTENU DETAILLE DE L'ACTION

Le contenu de l'action proposée est basé sur l'exemple de la convention tripartite liant le Conseil Général de Lozère au CRPF et à la SAFER. L'expérience acquise dans les 2 premières années de mise en œuvre de cette convention a permis de bâtir la proposition ci-dessous, correspondant à une animation dédiée, sur le territoire du Pays des Cévennes, à la mise en œuvre d'opérations d'échanges amiables et/ou cessions de petites parcelles boisées, hors périmètres réglementaires.

Etapes à mettre en oeuvre :

1. Création de supports généraux de communication et de suivi

1.1. Création de **fiches d'information** sur les modalités d'aides mis en place (critères, plafonds, surfaces, documents, constitution des dossiers...) ainsi que sur les dispositifs existants en matière d'accompagnement à la gestion durable (CBPS...) ; *cf document en annexe*

1.2. Réalisation d'un **barème général** estimant la valeur des grands types de peuplements, ventilés par grandes catégories de pentes et d'accessibilité (ce barème ne constituera pas une expertise mais sera proposée comme base de discussion entre propriétaires)

1.3. Création de **fiches de suivi** individuel des contacts et des projets *cf document en annexe*

2. Animation collective et individuelle : initiation et accompagnement de projets

2.1. Rédaction et envoi de **courriers d'information** aux propriétaires forestiers de zones prioritaires identifiées, ou de secteurs d'animation en cours (lien à l'action B1), ou cas particuliers (PSG avec enclaves...) : lettre d'explication, questionnaire d'intention, invitation aux réunions ;

2.2. Analyse des **intentions** en cas de retours de courriers : localisation sur cartes des parcelles potentiellement échangeables et/ou à vendre ;

2.3. Organisation et animation de **réunions d'information** au sein des zones prioritaires ou des secteurs d'animation identifiés : explication des dispositifs existants et recueil des projets et des volontés locales d'échange, d'acquisition et/ou de vente de parcelles

2.4. **Conseil et expertise** auprès des propriétaires forestiers volontaires, pour la mise en place de projets forestiers nécessitant un préalable d'échanges amiables ou d'acquisition / vente de parcelles boisées : appui à la **constitution de « dossiers techniques »** pour les projets retenus (cartographie, explication du projet, identification des parcelles à échanger / vendre / acheter, engagement de gestion durable, engagement de non-démembrement...)

2.5. **Mise en relation / relance** par courrier ou téléphone des propriétaires limitrophes des parcelles susceptibles d'être échangées ou vendues ;

3. Constitution et finalisation des dossiers aboutis

3.1. Préparation, à partir des données des « dossiers techniques », des « **dossiers de subvention** » à transmettre aux notaires chargés de la réalisation des actes ; *cf doc. en annexe*

3.2. Suivi de la réalisation des **actes notariés** (SAFER) ;

3.3. Constitution des dossiers d'échanges et/ou cessions et **présentation devant la CDAF** ;

3.4. Finalisation, pour le compte de propriétaires, des **dossiers de demande de financement** des frais notariés : lien aux services concernés du Conseil Général

4. Synthèse, rédaction et présentation des résultats globaux du travail (résultats directs et indirects) : rendu d'un rapport annuel d'avancement

5. Communication globale (articles de presse, courriers d'information aux maires, aux notaires et géomètres, aux entrepreneurs locaux de la filière-bois...)

Les coûts par phases, les objectifs proposés et des compléments d'information techniques sont indiqués dans le tableau fourni en annexe.

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTION (suite)

2- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Calendrier prévisionnel (début et fin de l'opération, phasage et durée de chaque étape)

L'action est envisagée sur une période de **12 mois**, de manière reproductible dans le temps d'une année sur l'autre ; moyennant le rendu du rapport annuel d'avancement et l'adaptation des modalités de mise en œuvre (zones prioritaires d'animation collective, courriers spécifiques, orientations spécifiques...).

Idéalement, cette action pourrait démarrer en même temps que l'action B1, sur le territoire retenu pour l'animation territoriale forestière.

3- ANIMATION ET PARTICIPATION

(à compléter conjointement entre porteur de projet et Pays)

Date de validation du projet

15/12/2009 – Priorité n°2

Description du dispositif de concertation utilisé pour l'élaboration de l'action (groupes de travail, comités de pilotage, réunions...)

Comités de Pilotage (COPIL) et Comités Techniques (COTEC) de la Charte Forestière : 6 juillet 2007, 17 octobre 2007 (COTEC), 5 février 2008, 22 octobre 2008 (COTEC), 28 janvier 2009, 5 février 2009, 15 décembre 2009

Comité Technique spécifique aux actions : 12/05/09, 02/06/09 et 15/10/09

Réunions de travail spécifiques :

- Réunions de travail : 3 juillet 2009, 16 juillet 2009
- Pays des Cévennes : 16 juillet 2009
- Réunion spécifique (Génolhac) : 22/09/09

Rédaction de la fiche-action : avis / corrections/ compléments par échanges informatiques, tout au long du projet

Description du dispositif de concertation prévu pour le suivi de l'opération

Le suivi de cette action sera réalisé de manière continue, par la mise en œuvre des fiches individuelles de suivi de projet (cf **document en annexe**), par le rendu de l'étude annuelle d'avancement et par des réunions spécifiques d'état d'avancement, en cas de difficultés ou de points particuliers à approfondir.

De plus, le Comité de Pilotage global de la charte Forestière permettra d'établir un état d'avancement de cette action également, si l'ordre du jour le souhaite.

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTION (suite)

4- ELEMENTS FINANCIERS

a) Budget prévisionnel pluri-annuel

		MONTANTS (préciser HT ou TTC)		
		Année 1	Année 2	Année 3
DEPENSES FONCTIONNEMENT		1794 € TTC + 10 jours d'animateur / an 3 500 € TTC	10 jours d'animateur / an 3 500 € TTC + A définir après rendu rapport annuel	10 jours d'animateur / an 3 500 € TTC + A définir après rendu rapport annuel
DEPENSES INVESTISSEMENT	- Fiches information (duplication) - Affiches d'information (duplication) - Courriers d'information (fournitures, affranchissement...) - Courriers de relance et de complément	32 225 € TTC	A définir après rendu rapport annuel	A définir après rendu rapport annuel
TOTAL GLOBAL		34 019 € TTC + 3 500 € TTC	3 500 € TTC (hors prestations extérieures et acquisitions)	3 500 € TTC (hors prestations extérieures et acquisitions)

b) Plan de financement de l'Année 1

	MONTANT (préciser HT ou TTC)	%
COUT TOTAL	34 019 € TTC	100
AUTOFINANCEMENT	6803 € TTC	20
SUBVENTIONS	27 215 € TTC	80 %
Détail des subventions :		
DEPARTEMENT du GARD	20 000 € TTC	60 %
CRPF (participation en tant qu'opérateur)	3562,5 € TTC	10%
SAFER (participation en tant qu'opérateur)	3562,5 € TTC	10%

EVALUATION	
OBJECTIFS POURSUIVIS	<p>L'évaluation du travail devra porter sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'adaptation de la méthode aux enjeux identifiés - la reproductibilité des résultats dans d'autres secteurs - l'intérêt de l'action au regard des problématiques soulevées - les résultats initiés, à court, moyen et long terme ; en matière de mobilisation de bois, de gestion durable des espaces concernés, de mise en valeur / protection / aménagement des espaces, de valorisation patrimoniale / touristique / économique, de création de valeur ajoutée pour le territoire, d'appropriation de la démarche ... - l'intérêt de reproduire, avec ou sans ajustements, l'action dans d'autres secteurs du Pays, voire au-delà
CRITERES QUANTITATIFS (indicateurs de résultats)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de courriers d'information envoyés ➤ Nombre de courriers d'intention retournés remplis ➤ Nombre de contacts initiés (tel, fax, courriers...) ➤ Nombre de projet initiés, en cours, aboutis ➤ Nombre de participants aux réunions d'information locales ➤ Nombre de demandes de visites-conseil ➤ Surface des documents de gestion durable engagés ➤ Surface des parcelles concernées par les échanges / cessions ➤ Surface impactées directement par les échanges / cessions initiés ➤ Chiffre d'affaire immédiat et à venir pour la filière-bois et l'aménagement du territoire (projets forestiers et projets d'aménagement des espaces) ➤ Nombre d'articles de presse parus, d'interviews données...
CRITERES QUALITATIFS (indicateurs de réalisation)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Appropriation progressive de l'outil et des dispositifs par les acteurs locaux (propriétaires, élus, professionnels...) ➤ Qualité des documents rendus ➤ Qualité des supports d'animation ➤ Reproductibilité des documents et méthodes engagées ➤ Vitesse de propagation de l'information ➤ Demandes complémentaires suscitées ➤ Relais d'information par les élus et les professionnels informés
REMARQUES EVENTUELLES	<p><u>Contacts :</u></p> <p>CRPF : Elise BUCHET, Christine BOYER SAFER : Julien KIEFFER Conseil Général (service foncier rural) : Marie-Claude BERNET</p>

D1. Restructuration foncière via des échanges amiables et/ou des cessions de parcelles boisées hors périmètres réglementaires et par acquisition

ANNEXE 1

1

Document de travail actualisé le 13 octobre 2009.

	Temps estimé (jours)	Coût journalier (€ TTC)	Quantités / Unités	Coût unitaire (€ TTC)	COUT TOTAL (€ TTC)	Remarques / compléments
Phases et étapes identifiées						
1. Création de supports généraux de communication et de suivi						
1.1. Création de fiches d'information sur le dispositif existant	0,5	450	2500	0,05	350	Coût unitaire de duplication : 0,05 €
1.2. Réalisation d'un barème général des prix des biens forestiers dans le Pays Cévennes	1	450	0	0	450	
1.3. Création de fiches de suivi des projets initiés, des contacts et des dossiers	0,5	450	0	0	225	Exemple de la Lozère
2. Animation collective et individuelle : initiation et accompagnement de projets						
2.1. Rédaction et envoi de courriers d'information (information, invitation aux réunions, intention...)	2	250	2000	0,8	2100	Coût unitaire d'envoi courrier (3 feuilles) : 0,8 €
2.2. Analyse des courriers d'intentions renvoyés	0,5	450	0	0	225	
2.3. Organisation et animation de réunions d'information (2/an, sur une zone prioritaire identifiée)	4	450	20	1,2	1824	Impression / diffusion 20 affiches A3 couleur (1,2 € / affiche)
2.4. Conseil et expertise individuelle : constitution de « dossiers techniques » pour le projets retenus	50	450	100	0,45	22545	5 jours / dossiers, avec objectif de 10 dossiers initiés.
2.5. Mise en relation / relance des projets (voisins de parcelles, données cadastrales...)						Coût unitaire envoi courrier (1 feuille) : 0,45 €
3. Constitution et finalisation des dossiers aboutis						
3.1. Préparation des « dossiers de subvention »	5	250	0	0	1250	0,5 jour par dossier (10 / an)
3.2. Suivi de la réalisation des actes notariés	2	250	0	0	500	Relances téléphoniques et écrites
3.3. Constitution des dossiers et présentation devant la CDAF	2	450	0	0	900	2 réunions annuelles de la CDAF
3.4. Finalisation des dossiers de demande de financement et relais aux services du Conseil Général	2	250	0	0	500	
4. Rédaction et rendu d'un rapport annuel d'avancement						
	5	450	0	0	2250	Intégration des fiches de suivi individuel dans le rapport
5. Communication globale						
	2	450	0	0	900	10 articles dans la presse spécialisée et générale
TOTAL	76,5				34019	

Coûts journaliers estimés :

250 € TTC pour secrétariat

450 € TTC pour technicien

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE

IDENTIFICATION DE L'ACTION	
<i>Intitulé de l'Action</i>	<p>D : Actions d'aménagement</p> <p><i>D2. Desserte Forestière : Schéma et organisation multifonctionnelle des réseaux de desserte</i></p>
<i>Orientation stratégique de la Charte à laquelle se rattache l'action</i>	<p>d) Le développement de moyens, outils et compétences transversaux</p> <p>d.2. Les schémas de desserte en vue de la mise aux normes/création d'infrastructures.</p>
<i>Maître d'ouvrage</i>	Pays Cévennes
<i>Forme juridique</i>	Syndicat Mixte
<i>Adresse</i>	BP 50089 30102 ALES Cedex
<i>Tel / fax/ email</i>	Tél. : 04 66 55 84 00 Fax. : 04 66 55 84 09
<i>Contact</i>	Max ROUSTAN, Président du Pays des Cévennes Alain LOUCHE, élu-référent de la Charte Forestière Laurent CARBONEL, animateur du Pays des Cévennes
<i>Partenaires techniques</i>	DDAF, DDE, SDIS, CG, ONF, CRPF, Acteurs de la filière bois, CDT, Offices de tourisme, EPCI à vocation DFCL, Syndicat des forestiers privés du Gard
<i>Un dossier a t-il déjà été déposé ?</i>	CG CR Etat Europe
<ul style="list-style-type: none"> • <i>auprès de quel Service ?</i> • <i>date de dépôt ?</i> • <i>quel résultat ?</i> 	Aucun dossier déposé à ce jour

CONTEXTE DU PROJET	
<i>Contexte, problématique et historique de l'action (existence de schéma ou d'opérations liées préalables)</i>	<p>Les réseaux routiers lozérien et gardois (routes nationales et départementales) concernant le territoire de la CFT représentent 1 540 Km. En matière de piste, on recense par ailleurs, rien que sur la partie gardoise, un linéaire de 1 270 Km dont environ 800 Km ont été retenus dans le cadre des réseaux structurants des divers plans de massif DFCI (dont 50 % sur les seuls Massifs cévenols du Pin Maritime Nord et Sud).</p> <p>Malgré cette profusion d'infrastructure, les problématiques de voiries restent un des handicaps majeurs de développement du Pays pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de nombreux points noirs subsistent, y compris sur le réseau routier public (gabarit, limitation de tonnage, virage en épingle, etc.) incompatibles avec les caractéristiques techniques requises par la filière bois, - les réseaux structurants de pistes DFCI, qui sont dans les faits utilisés par des usagers divers, sont cependant conçus dans une logique monofonctionnelle, le choix des pistes étant basé essentiellement sur des considérations de stratégie de lutte contre l'incendie de forêt. Leur positionnement (desserte des zones d'exploitation forestière), mais aussi leur gabarit (transport des gros bois), ne répondent donc pas forcément aux conditions nécessaires à un développement de la filière bois, ni par ailleurs à une utilisation plus largement multifonctionnelle (chasse, exploitation agricole, randonnées, riverains, etc.), - le réseau de pistes existant, ainsi que ses équipements connexes, nécessite d'importants travaux d'adaptation et de normalisation. Les conditions climatiques (pluies torrentielles) occasionnent de surcroît d'importants dégâts et rendent très onéreux le maintien en état des ouvrages. L'importance des fonds à mobiliser afin d'assurer les travaux d'investissements et d'entretien, difficilement compatible avec les disponibilités financières notamment des petites communes, pose un certain nombre de questions quant à la capacité des collectivités locales à garantir la pérennité des ouvrages, - le morcellement de la propriété foncière forestière implique une grande complexité pour toute intervention (création, restauration, entretien, utilisation) concernant des infrastructures linéaires. Une pérennisation de ces équipements passe donc impérativement par la consolidation de leur statut juridique, - enfin, compte tenu d'un découpage administratif complexe, il est parfois difficile de discerner la structure la plus représentative et/ou légitime pour assurer une unicité de la maîtrise d'ouvrage. Satisfaire à ce paramètre semble pourtant, sinon indispensable, être une des conditions sine qua none nécessaire à la mise en œuvre notamment des réseaux structurants, mais aussi pour l'émergence de projets d'aménagement du territoire. <p>Une démarche de recherche de multifonctionnalité des réseaux, que ce soit en terme de conception, de mise en œuvre ou d'utilisation, serait très certainement de nature à permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'une part, de sérieuses économies d'échelle, • d'autre part de garantir la cohérence du projet de développement territorial.
<i>Lieu de réalisation</i>	<p>Démarche à mener sur l'ensemble du territoire du Pays, par bassin forestier.</p> <p>Zones test de mise en œuvre à déterminer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 représentative de la complexité cévenole - 1 représentative de la zone garrigue
<i>Bénéficiaires de l'action (publics cibles et secteur géographique d'impact)</i>	<p>Ensemble des acteurs de la filière bois, Acteurs du tourisme, Collectivités locales, Propriétaires fonciers, Services de secours, Agriculteurs, Autres utilisateurs....</p>
<i>Intérêt de l'action au regard</i>	<p>Cette action est en lien direct avec plusieurs axes de</p>

<i>du projet stratégique de développement du Pays</i>	développement du Pays et avec notamment plusieurs autres actions de la Charte Forestière (développement de la sylviculture, valorisation du matériau bois, DFCI, organisation des loisirs en forêt, mise en place d'un SIG partagé, Plan d'Approvisionnement Territorial etc.).
<i>Le cas échéant, quelle articulation avec les autres outils de contractualisation ou de planification?</i>	<p>Cette action s'articule naturellement, entre autres, avec les outils de planification suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DFCI : Plan Départemental de Protection des Forêts contre l'Incendie (PDPFCI) et Plans de Massif de Protection des Forêts contre l'Incendie (PMPFCI), - Tourisme : PDESI, PDIPR, - Aménagement du territoire : Schéma de Cohérence Territorial (SCOT), - Filière Bois : Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT).

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTION

1- CONTENU DETAILLE DE L'ACTION

PREAMBULE

La mise en œuvre de cette action mobilise fortement le service SIG du Pays Cévennes. Afin de garantir cohérence et efficacité du système, une forte coordination entre les équipes en charge de la réalisation des multiples actions de la CFT qui feront appel à cet outil sera indispensable.

Il est nécessaire, en amont de chacune de ces actions, de réfléchir précisément à la structuration des données qui seront traitées au sein de la Base de Données SIG, ainsi qu'aux seuils de perception (échelles), compte tenu des résultats attendus.

Nota : *La phase d'étude de cette action, conduite sur l'ensemble du territoire du pays, est en grande partie commune avec la phase 3.1 (Opérations techniques – Intégration des données) de l'Action A3 de la CFT (Plan d'Approvisionnement Territorial).*

PHASES ET ETAPES DU PROJET

1 - PHASE D'ETUDE

1.1 - Travaux préliminaires SIG

- Définition de la structuration des données : Modèle Conceptuel des Données (MCD), échelles de rendu cartographique, *etc.*

1.2 - Bilan/Etat des lieux des différents réseaux de desserte

- Recherche bibliographique concernant l'ensemble des dessertes (i.e. schémas de desserte - BRL 1987, 1996, 1997-, PDIPR, PDESI, PMPFCI, *etc.*),
- Récupération, formatage et intégration des bases de données linéaires existantes dans le SIG (IGN, DFCI, PDIPR, PDESI, *etc.*),
Nota : la mise à disposition et l'utilisation de la plupart des bases de données nécessite un conventionnement préalable avec le propriétaire.
- Détermination des axes majeurs de desserte multifonctionnelle et des principaux points noirs limitants

1.3 - Recensement des éléments structurants de la filière bois

- Recherche bibliographique concernant l'ensemble des documents liés à la gestion forestière et à la filière bois,
- Récupération, formatage et intégration des bases de données surfaciques existantes dans le SIG (IFN, DRA, SRA, SRGS, ORP, aménagements, PSG, placettes de peuplements, données foncières, unités de transformation, *etc.*)
Nota : la mise à disposition et l'utilisation de la plupart des bases de données nécessite un conventionnement préalable avec le propriétaire.
- Détermination d'un zonage forestier par massifs homogènes (bassins de mobilisation des bois) en fonction de critères préétablis (potentialités forestières, essences, sylvicultures envisageables, *etc.*). L'utilisation d'un Modèle Numérique de Terrain (MNT) permettra par ailleurs de déterminer les zones ne nécessitant pas de réseau de desserte (gestion forestière rendue impossible compte tenu des caractéristiques du relief ou nécessitant la mise en œuvre de technique alternative – par exemple câble). Ce zonage fera abstraction de la structure foncière forestière (tous types de propriétaire confondus).

1 - PHASE TEST

La phase test sera menée sur 2 bassins forestiers représentatifs, un de la zone cévenole (bassin déterminé dans le 1.3) et un de la zone garrigue (C.C. du Mont Bouquet volontaire)

- Définition d'un réseau structurant multifonctionnel adapté aux enjeux du bassin,
On gardera en mémoire, l'idée d'utiliser la ressource le plus près possible de son lieu de mobilisation et de maintenir populations et activités en zone rurale. Ne devront être retenues que les pistes forestières les plus pertinentes et des solutions et adaptations techniques alternatives seront à rechercher au cas par cas (pneus basse pression, collecte de bois par conteneurs, autres modes de transport...). Enfin, compte tenu de l'échelle du territoire, la mise en œuvre d'un réseau global semble illusoire. On raisonnera donc plutôt par « communauté de projet ».
- Définition de normes communes acceptables par chacun,
- Mise aux points de procédures reproductibles concernant les financements croisés, la maîtrise d'ouvrage et le traitement juridique des infrastructures,
- Elaboration d'un guide des pistes à enjeux multiples à l'attention des élus et propriétaires (aspects juridique, réglementaire, technique, financier, *etc.*)

2- PHASE D'APPLICATION

Application de la méthodologie et des procédures définies en phase test à l'ensemble des bassins du Pays.

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTION (suite)

1- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

L'action se déroulera selon le calendrier prévisionnel suivant :

	Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3
Phase 1	2010			
Phase 2		2011		
Phase 3			2012	2013

L'option retenue par la Charte pour la réalisation de cette action est sa mise en œuvre par l'Animateur de la Charte et le Service SIG du Pays Cévennes.

2- ANIMATION ET PARTICIPATION

Date de validation du projet

15/12/2009 – Priorité n°2

Description du dispositif de concertation utilisé pour l'élaboration de l'action (groupes de travail, comités de pilotage, réunions...)

Comités de Pilotage (COFIL) et Comités Techniques (COTEC) de la Charte Forestière :
 - 6 juillet 2007
 - 17 octobre 2007 (COTEC)
 - 5 février 2008
 - 22 octobre 2008 (COTEC)
 - 28 janvier 2009
 - 5 février 2009
 - 15 décembre 2009
Ateliers de la CFT (réunion/débat) :
 - 24 mars 2009
Comité Technique spécifique aux actions :
 - 12 mai 2009, 2 juin 2009, 23 septembre 2009
Rédaction de la fiche-action : avis/corrections/compléments par échanges informatiques, tout au long du projet

Description du dispositif de concertation prévu pour le suivi de l'opération

En complément du Comité de Pilotage global de la Charte Forestière, le dispositif de concertation prévoira :

- un Comité Technique restreint spécifique à la phase d'étude,
- un Comité Technique élargi, spécifique à la phase test et à la phase d'application,

1 - Phase étude
 DDAF, CG, SDIS, ONF, CRPF, Représentant de la filière bois

2 - Phase test
 DDAF, CG, SDIS, ONF, CRPF, Représentant de la filière bois, Représentant de la filière tourisme, EPCI à vocation DFCL, Elus des communes concernées, Syndicat des propriétaires forestiers

3 - Phase d'application
 Idem Phase test, par bassin forestier

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTION (suite)

3- ELEMENTS FINANCIERS

a) Budget prévisionnel pluri-annuel

		MONTANTS (TTC)		
		Année 1	Année 2	Année 3
DEPENSES FONCTIONNEMENT	Animateur Charte	(60 j) 21 000	(30 j) 10 500	(40 j) 14 000
	Opérateur SIG	(40 j) 14 000	(15 j) 5 250	(20 j) 7 000
	-			
	-			
	...			
DEPENSES INVESTISSEMENT	Edition et diffusion du guide	7 000		
	-			
	-			
	-			
	...			
TOTAL GLOBAL		42 000	15 750	21 000

b) Plan de financement de l'Année 1

Possibilité de financement sur le FEADER 125A (mesure 125 du DRDR) avec un taux de cofinancement à 70%.

	MONTANT (préciser HT ou TTC)	%
COUT TOTAL42 000.....	
AUTOFINANCEMENT12 600
SUBVENTIONS29 400.....
Détail des subventions :		
DEPARTEMENT.....
REGION.....
ETAT.....
EUROPE.....
AUTRE.....

EVALUATION	
<i>Objectifs poursuivis</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir un réseau structurant de desserte multifonctionnel répondant aux besoins de la filière bois et des autres utilisations de l'espace naturel • Faciliter/simplifier les procédures concernant la mobilisation des financements croisés, la maîtrise d'ouvrage et le traitement juridique des infrastructures, afin de garantir la pérennité du réseau de desserte multifonctionnel retenu.
<i>Critères quantitatifs (indicateurs de résultats)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Surface de forêt totale desservie par le réseau multifonctionnel • Surface de forêts gérées desservies par le réseau de desserte multifonctionnel • Densité du réseau de desserte multifonctionnel retenu (Km de piste/ha) • Volume de bois mobilisable grâce au réseau de desserte multifonctionnel • Economies d'échelle générées par le caractère multifonctionnel du réseau de desserte
<i>Critères qualitatifs (indicateurs de réalisation)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Réalité du caractère multifonctionnel du réseau de desserte • Mobilisation des partenaires, élus et organismes locaux • Fonctionnalité de la base de données SIG créé durant l'action • Clarification et simplification des procédures liées à la Maîtrise d'ouvrage pour l'entretien du réseau • Opérationnalité du guide des pistes à enjeu multiples • Pertinence du zonage forestier réalisé • Qualité des produits mobilisables grâce au réseau de desserte multifonctionnel • Retour et avis des professionnels locaux, élus, propriétaires, utilisateurs du réseau • Reproductibilité de la démarche
<i>Remarques éventuelles</i>	<p>Action nécessitant un fort 'portage politique'.</p> <p>La DRAF a remis un cahier des charges de schémas de desserte forestière en région Midi-Pyrénées, qui pourrait servir de base pour le Pays Cévennes.</p> <p>Voir auprès de la DIAC Massif Central des opportunités de financement pour la suppression des « points noirs ».</p>

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE

FICHE-ACTION – D3	
<i>Intitulé de l'Action</i>	<p>D : Actions d'aménagement</p> <p><i>D3. DFCI : Gestion préventive des incendies et coordination</i></p>
<i>Orientation stratégique concernée</i>	<p>c) La valorisation écologique et environnementale</p> <p>c.1. La préservation de l'environnement (Défense des Forêts Contre l'Incendie, adaptation des pratiques forestières).</p>
<i>Constats préalables</i>	<p>Le rôle de la CFT n'est certes pas de se substituer aux Plans (départementaux et de massif) de Défense des Forêts Contre l'Incendie dont les fondements juridiques sont clairement établis.</p> <p>Il n'en demeure pas moins que le risque incendie reste une préoccupation majeure des populations et des élus locaux sur le territoire. Les différentes actions de la Charte se doivent donc d'intégrer, de façon systématique, le risque feu de forêt et dans la mesure du possible de contribuer à le réduire significativement.</p> <p>Par ailleurs, programmes, démarches et missions nombreuses qui existent dans ce domaine sont souvent peu lisibles pour les élus locaux des petites communes qui ne bénéficient pas de l'assistance d'un service technique.</p> <p>Cette action se présente donc comme une mission transversale de l'Animateur de la Charte qui aura notamment pour rôle dans ce cadre, d'organiser l'information et l'assistance aux élus locaux sur les problématiques de la prévention contre les feux de forêt et d'assurer une coordination de la prise en compte de ce risque dans l'ensemble des actions de la Charte sur le territoire.</p> <p>Un certain nombre de mesures préconisées dans ce document renvoient par ailleurs à d'autres Actions de la Charte dans lesquelles elles sont prises en compte de façon spécifique.</p>
<i>Objectifs recherchés</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir aux élus locaux les outils nécessaires à la prise en compte du risque feux de forêt sur leur territoire. • Assurer une coordination de la prise en compte du risque feu de forêt dans l'ensemble des actions de la Charte sur le territoire.

FICHE-ACTION D3 (suite)

Contenu de l'action /
principales phases pressenties

1. Réaliser, à l'attention des élus, un inventaire et une synthèse sous forme de fiches techniques des différents outils disponibles dans le cadre de la prévention des feux de forêt :

- documents de démarche territoriale (PDPFCI, PMPFCI, *etc.*),
- documents techniques de référence (plaquette interface CAUE, cahier des charges interface DDAF, guide normalisation des ouvrages DFCI, réseau coupures de combustible, brochures d'information, *etc.*),
- programmes européens (PYROSUDOE, *etc.*),
- programmes de financements divers (CFM, Conseil Général, *etc.*),
- missions d'assistance des APFM,
- *etc.*

2. Assurer une gestion cohérente des ouvrages DFCI :

- cette mesure est prise en compte dans le cadre de l'Action D2 (*Schéma de desserte multifonctionnelle*).

3. Assurer une gestion des interfaces forêt/habitat :

- recenser et cartographier, sur le territoire de la Charte, les interfaces forêt/habitat nécessitant une intervention spécifique, en liaison notamment avec l'Action E1 (*Valorisation économique des systèmes de terrasses*).
- élaborer et diffuser auprès des élus un CCTP type concernant les études, les aménagements et la gestion concertée des interfaces.

4. Assurer une prise en compte effective du risque incendie dans le cadre des documents d'urbanisme :

- informer les élus sur l'opportunité de la création ou de la révision des PLU pour intégrer le risque incendie de façon spécifique (éviter le mitage du territoire, privilégier le développement concentrique de l'habitat dans la continuité des cœurs des villages, prise en compte de la desserte et de la protection de l'habitat isolé, zonage des secteurs à risque, *etc.*). Cette mesure devra être développée dans le cadre de l'Action L (*Programme d'information des élus*).

5. Faciliter la mise en œuvre du débroussaillage réglementaire (Arrêté préfectoral) :

- élaborer et diffuser auprès des élus un CCTP type concernant une mise en œuvre concertée du débroussaillage réglementaire,
- favoriser des prestations de maîtrise d'œuvre groupée.

6. Favoriser la mise en œuvre des coupures de combustible :

- mener, avec les différents acteurs du territoire, des réflexions sur des actions alternatives ou complémentaires (agroforesterie, sylvopastoralisme, sylviculture de feuillus précieux, *etc.*), en liaison notamment avec l'Action E1 (*Valorisation économique des systèmes de terrasses*).

7. Réduire la combustibilité des peuplements forestiers :

- cette mesure est prise en compte dans le cadre de l'Action B (*Développement de la sylviculture des essences cévenoles*).

<i>Zone d'application</i>	Ensemble du territoire de la Charte.
<i>Durée</i>	Durée de la Charte
<i>Insertion dans le calendrier prévisionnel</i>	2010 et années suivantes
<i>Maître d'Ouvrage</i>	Pays Cévennes
<i>Partenaires techniques pressentis</i>	DDAF, SDIS, CG, ONF, CRPF, EPCI à vocation DFCI, Syndicat des forestiers privés du Gard, SUAMME, Chambre d'agriculture, Communes forestières, PNC

FICHE-ACTION D3 (suite)

<p><i>Plan de financement envisagé (sources, montants)</i></p>	<p>Montant prévisionnel annuel :</p> <table border="1" data-bbox="560 331 1401 519"> <thead> <tr> <th></th> <th></th> <th align="right">Montant prévisionnel euros TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Animateur Charte</td> <td align="center">15 j</td> <td align="right">5 250</td> </tr> <tr> <td>Opérateur SIG</td> <td align="center">5 j</td> <td align="right">1 750</td> </tr> <tr> <td>Autre prestation</td> <td align="center">Edition guide</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>La mesure 266C du FEADER peut être mobilisée pour certains investissements, notamment les coupures stratégiques de combustibles, les projets de démonstrations en sylviculture et les équipements avec un cofinancement de 80 %.</p> <p>Pour les actions plus intellectuelles (par exemple élaboration de fiches techniques), voir la mesure 211 du DOMO "développer la connaissance, renforcer la culture du risque et créer les conditions d'une véritable prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire" où l'échange d'expérience et la mise en réseau d'acteurs est finançable à 80 % (dont 50 % FEDER).</p>			Montant prévisionnel euros TTC	Animateur Charte	15 j	5 250	Opérateur SIG	5 j	1 750	Autre prestation	Edition guide	
		Montant prévisionnel euros TTC											
Animateur Charte	15 j	5 250											
Opérateur SIG	5 j	1 750											
Autre prestation	Edition guide												
<p><i>Indicateurs de suivi et de réalisation</i></p>	<p><u>En terme de réalisation de l'action :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • disponibilité des fiches techniques sur les outils disponibles, • disponibilité de la cartographie des secteurs d'interface forêt/habitat nécessitant un traitement, • disponibilité des CCTP type concernant les études, les aménagements et la gestion concertée des interfaces, • disponibilité du CCTP type concernant une mise en œuvre concertée du débroussaillage réglementaire, • organisation des journées d'information aux élus. <p><u>En terme d'effets attendus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • nombre de projets d'aménagement d'interface réalisés, • surfaces de débroussaillage collectif réalisées, • émergence de nouveaux projets alternatifs concernant la gestion des coupures de combustible. 												
<p><i>Lien avec d'autres actions</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Action B : Développement de la sylviculture des essences cévenoles. • Action G8 : Tourisme, activités récréatives et sportives en forêt. • Action E1 : Valorisation économique des systèmes de terrasses. • Action D2 : Schéma de desserte multifonctionnelle. • Action L : Programme d'information des élus. • Action K : Programme d'éducation et d'animation. 												
<p><i>Observations</i></p>													

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE

FICHE-ACTION E1	
Intitulé de l'Action	<p>E : Gestion et valorisation du patrimoine</p> <p><i>E1. Valorisation économique des systèmes de terrasse</i></p>
Orientation stratégique concernée	<p>a) La valorisation économique</p> <p>a.1. L'agriculture : services de proximité fournis par les agriculteurs, contribution à la gestion de la forêt, sylvopastoralisme</p> <p>a.3. Le tourisme (<i>Développement de produits de séjours liés à la forêt</i>)</p> <p>b) La valorisation sociale et humaine de l'espace forestier</p> <p>b.1. Les usages sociaux de l'espace forestier : qualité paysagère</p> <p>c) La valorisation écologique et environnementale</p> <p>d) La valorisation du patrimoine naturel et culturel : valorisation des secteurs à haute valeur patrimoniale ou paysagère,</p> <p>e) Le développement de moyens, outils et compétences transversaux</p> <p>e.1. Les synergies à trouver entre la Charte et les autres démarches de territoire (<i>La politique du PNC</i>)</p>
Constats préalables	<p>Le patrimoine vernaculaire pierre sèche du territoire (et plus particulièrement au travers des systèmes de terrasses) est extrêmement riche et la sauvegarde de ce patrimoine impacte très profondément le caractère identitaire du Pays. Il est clair, cependant, que si l'on se limite à cette entrée purement patrimoniale et avec une approche strictement comptable, les coûts engendrés par la restauration, voire le simple maintien de ces ouvrages, peuvent paraître rédhibitoires. Dans le même ordre d'idée, les activités (traditionnelles ou non) monofonctionnelles développées sur les systèmes de terrasses sont difficilement viables économiquement à l'heure actuelle.</p> <p>Ces analyses font cependant abstraction des fortes incidences, en zone cévenole, du maintien de ces systèmes en terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de DFCI, notamment dans le traitement des interfaces forêt/habitat, de l'application du débroussaillage réglementaire ou encore de la mise en œuvre des axes de coupures de combustible), • de problématique de la gestion de l'eau (ressource et crues), • de la sauvegarde des paysages, • de la stabilité des sols, • de maintien des terres agricoles, • de l'activité touristique, etc. <p>La recherche d'une valorisation économique des systèmes de terrasses au travers d'une démarche multifonctionnelle, dans le cadre d'une approche globale du territoire, semble donc être primordiale. Cette démarche passe en premier lieu par un recensement des zones qui présentent un intérêt stratégique en terme d'aménagement du territoire, au regard des facteurs énoncés ci-dessus, afin de mieux cibler les efforts qui devront être réalisés. Elle devra par ailleurs s'appuyer sur des actions de sensibilisation et de formation des acteurs locaux en terme de « bonnes pratiques » de gestion patrimoniale (sauvegarde du caractère identitaire, maintien des paysages, etc.) et de montage de projet.</p>

FICHE-ACTION E1 (suite)	
Objectifs recherchés	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier sur le territoire de la Charte, les secteurs portant des systèmes de terrasses d'intérêt stratégique multifonctionnel. • Définir des ordres de priorité d'intervention sur le territoire. • Elaborer et diffuser un outil d'aide au montage de projet.
Contenu de l'action / principales phases pressenties	<ol style="list-style-type: none"> 1. Recensement et cartographie des zones de terrasses : <ul style="list-style-type: none"> • prise en compte des secteurs pouvant présenter un intérêt substantiel en termes d'aménagement du territoire, • création d'une base de données sous SIG. 2. Caractérisation et classement (ordre de priorité) des zones répertoriées sur la base d'une analyse multicritères : <ul style="list-style-type: none"> • valeur patrimoniale des ouvrages pierre sèche, • valeur paysagère, • intérêt stratégique vis-à-vis de l'enjeu DFCI, • possibilité de pluriactivités (agriculture, tourisme, etc.), • intérêt stratégique vis-à-vis des facteurs d'érosion, • autres... 3. Recensement sous forme de fiches techniques des initiatives de valorisation économique existantes sur systèmes de terrasses : <ul style="list-style-type: none"> • arboriculture, • oléiculture, • viticulture, • maraîchage, • élevage, • sylviculture (feuillus précieux), • plantes médicinales et aromatiques,... 4. Modélisation de projets de valorisation économique des systèmes de terrasses <ul style="list-style-type: none"> • recherche d'une valorisation sur une base multifonctionnelle, • intégration des données d'analyse multicritères dans l'optique du montage de projets en financements croisés. 5. Elaboration et diffusion d'un guide à l'usage des élus et des porteurs de projet <ul style="list-style-type: none"> • cahier des charges de travaux de restauration des bancels • références techniques et données économiques sur la base des modélisations élaborées, • règles de bonnes pratiques de gestion patrimoniale.
Zone d'application	Zones cévenoles gardoises et lozériennes.
Durée	24 mois
Insertion dans le calendrier prévisionnel	2011-2012
Maître d'Ouvrage	Pays Cévennes
Partenaires techniques pressentis	PNC, Chambre d'agriculture, SUAMME, Offices de tourisme, Communes, CRPF, ONF, Syndicat des Propriétaires Forestiers du Gard, CNRS (UMR 6012 'Espace'), CNRS (UMR 6012 'Espace'), Ecole des Mines d'Alès

FICHE-ACTION E1 (suite)		
Plan de financement envisagé (sources, montants)	Montant prévisionnel total :	
		Montant prévisionnel euros TTC
	Animateur Charte	30 j
	Opérateur SIG	5 j
	Autre prestation	Edition guide
Indicateurs de suivi et de réalisation	<p><u>En terme de réalisation de l'action :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • disponibilité de la cartographie, de la base de donnée d'inventaire, et du classement des zones de terrasses au niveau de l'ensemble du territoire concerné, • disponibilité des fiches techniques d'initiatives existantes, • guide élaboré et diffusé. <p><u>En terme d'effets attendus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • nombre de projets de valorisation montés suite à l'action, • surfaces de systèmes de terrasses valorisées, • qualité et viabilité des projets. 	
Lien avec d'autres actions	<ul style="list-style-type: none"> • Action B : Développement de la sylviculture des essences cévenoles (possibilité de développement d'une sylviculture 'feuillus précieux' sur terrasse). • Action D3 : Gestion préventive DFCI (prise en compte des systèmes de terrasses dans les interfaces forêt/habitat et les coupures de combustible). • Action E2 : Mise en pratique de méthodes de débardage alternatif. 	
Observations	<p>De nombreuses données existent déjà concernant les systèmes de terrasses. Elles nécessitent cependant d'être collationnées et synthétisées à l'échelle du territoire du Pays.</p> <p>Les organismes ressources dans ce domaine sont principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le Parc National de Cévennes, • le CNRS par l'intermédiaire de l'UMR 6012 'ESPACE', notamment au travers de leurs travaux dans le cadre des programmes européens INTERREG-SUDOE et TERRISC, • l'Ecole des Mines d'Alès. 	



Jean Claude Ely



Jean-Baptiste
REGNE

FICHE-ACTION E2. : « DEBUSCAGE ALTERNATIF »	
Intitulé de l'Action	<p>E : Gestion et valorisation du patrimoine</p> <p><i>E2 : Méthodes et outils « alternatifs » de débuscage (traction animale et goulottes) : expérimentation, suivi, information et reproductibilité de chantiers-test en conditions réelles</i></p>
Orientation stratégique concernée	<p>a). Valorisation économique : <i>création d'activités ponctuelles ou pérennes, mobilisation et valorisation de bois, mise en valeur d'espaces après exploitation (castanéculture, agriculture, maraichage, pâturage...)</i></p> <p>b). Valorisation sociale et humaine de l'espace forestier : <i>remise en valeur des terrasses de cultures, aspect patrimonial des secteurs concernés, aspect informatif et éducatif des chantiers réalisés</i></p> <p>c) Valorisation écologique et environnementale : <i>préservation des sols, des milieux sensibles, du patrimoine bâti, méthodes non polluantes (pas de carburant, pas d'émissions de CO²...)</i></p>
Constats préalables	<p>Certains secteurs boisés sont peu propices à l'usage d'engins de débardage ou de transport de bois « classiques » (débusqueurs, porteurs, grumiers...), comme par exemple les terrasses de culture, les zones à fort enjeu écologique (zones humides, ripisylves...), les secteurs non desservis par des pistes carrossables, de forte pente ou très rocheux. Même dans ces secteurs, l'exploitation des bois existants peut parfois répondre à des enjeux d'importance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la remise en culture de terrasses (châtaigniers à fruit, maraichage, pâturage...) - l'entretien paysager ou de défense contre l'incendie, dans le cas de périmètres réglementés (abords des zones construites) - l'extraction de bois d'œuvre (feuillus précieux, cèdres, pins...), de bois de chauffage (chênes) ou de piquets (châtaignier) - la réouverture écologique de certains milieux (prairies de fauche sur terrasses, zones humides, bords de cours d'eau...) <p>De part leur accès ou leur structure-même (exemple des terrasses de culture), ces zones nécessitent des méthodes et outils de débardage spécifiques et alternatifs, comme par exemple la traction animale (débardage à cheval) ou encore les goulottes de débardage.</p> <p>En Cévennes, ces méthodes et outils sont peu connus, encore peu utilisés et souvent mal utilisés (règles de sécurité notamment).</p> <p>Pourtant des solutions et des outils existent, des professionnels sont présents sur le territoire et la demande locale (ou plutôt les demandes locales, suivant les cas cités ci-dessus) existe.</p>

FICHE-ACTION E2. : « DEBUSCAGE ALTERNATIF » (suite)	
Objectifs recherchés	<ul style="list-style-type: none"> ● Proposer des solutions innovantes et durables pour l'exploitation des bois, l'entretien des espaces et la préservation des paysages dans des contextes spécifiques (pentes, rochers, terrasses de cultures, zones non desservies, milieux fragiles ...). ● Tester, en conditions réelles, la mise en œuvre de ces méthodes et outils, aujourd'hui peu développés en Cévennes, pour caractériser les atouts et contraintes, leurs conditions d'utilisation, leurs coûts et lister les professionnels existants ● Confronter la demande locale aux offres de prestations et aux outils existants, pour créer une économie locale, ponctuelle (prestations extérieures au territoire) et idéalement pérenne (création d'activités économiques locales) ● Etudier la reproductibilité et la contractualisation de ces méthodes sur certains sites spécifiques (zones Natura 2000...) ● Créer des documents de référence sur les méthodes (fiches de vulgarisation), sur les références techniques (fiches-chantiers) et sur les professionnels existants (listing actualisable)
Contenu de l'action / principales phases pressenties	<p style="text-align: center;"><i>Le tableau fourni en annexe résume les principales étapes du projet, ainsi que les coûts estimés.</i></p> <p>Phase 1 : Réalisation et suivi d'un chantier-test de débuscage à cheval et mise en place d'un site d'usage de goulottes de débardage</p> <p>Phase 2 : Suivi des chantiers et réalisation de documents de référence et supports de communication (fiches, listing...)</p> <p>Phase 3 : Information des propriétaires et mise en relation avec les professionnels, sur la base des chantiers en conditions réelles</p> <p>Phase 4 : Réflexion sur la reproductibilité de la démarche (dans le cas de Contrats Natura 2000 par exemple, en cas de travaux visant à conserver / restaurer des habitats d'intérêt communautaire...)</p> <p>Phase 5 : Etablissement d'une liste de professionnels locaux - Accompagnement de porteurs de projets locaux</p>
Zone d'application	<p>Phases 1 et 2 : Site du chantier-test de débuscage à cheval : Site de démonstration d'usage des goulottes de débardage : chez M. Thème (St Privat de Vallongue, exploitation piquets Bois 2 Mains) ?</p> <p>Phase 3 : Information et communication : Ensemble du Pays des Cévennes + sites des chantiers</p> <p>Phase 4 : Sites potentiels de reproductibilité des résultats : En priorité sites Natura 2000 (Vallée du Galeizon, Vallée du gardon de St Jean, Vallée du Gardon de Mialet, Hautes-Vallées de la Cèze et du Luech, Forêt de Pins de Salzmann de Bessèges, Mont Lozère, la Cèze et ses gorges...), dans le cadre d'une contractualisation</p> <p>Phase 5 : Activités économiques potentielles : Intégralité du Pays des cévennes, voire au-delà</p>

FICHE-ACTION E2. : « DEBUSCAGE ALTERNATIF » (suite)	
Durée	18 mois Phase 1 : été-automne 2010 Phase 2 : été-automne 2010 Phase 3 : automne-hiver 2010 Phase 4 : 1 ^{er} semestre 2011 Phase 5 : année 2011
Insertion dans le calendrier prévisionnel	Début : mi 2010 Fin : fin 2011
Maître d'Ouvrage	Pays des Cévennes
Partenaires techniques pressentis	<ul style="list-style-type: none"> - Syndicat des Forestiers Privés du Gard - Groupements de Développement Forestier du Gard - Professionnels du débardage à cheval, des goulottes et autres professionnels de l'exploitation forestière - Centre Régional de la Propriété Forestière - Coopérative La forêt Privée lozérienne et gardoise - Office National des Forêts - Interprofession régionale ARFOBOIS - FCBA, station sud-est - Pays des Cévennes (chargé de mission forêt-bois) - DDAF du Gard et DDAF de Lozère - ...
Plan de financement envisagé (sources, montants)	<i>Le tableau fourni en annexe résume les principales étapes du projet, ainsi que les coûts estimés.</i> Coût estimé : 6 595 € TTC en 2010 et 4 650 € TTC en 2011
Indicateurs de suivi et de réalisation	<p>Nombre de professionnels et propriétaires contactés / visités. Nombre de participants aux réunions d'information. Nombre de chantiers initiés, en cours et/ou réalisés. Surfaces et volumes de bois concernés par les chantiers-test. Economie initiée (aménagement futurs permis par le chantier) Chiffre d'affaire généré, sur les chantiers et en aval (sciage...) Impact paysager et appropriation locale des chantiers. Nombre de demandes de suites et de contacts établis. Projets initiés par ce travail Reproductibilité des résultats (possibilités de contractualisation...) Activité économique locale initiée (création d'entreprises...)</p>
Lien avec d'autres actions	<ul style="list-style-type: none"> ■ Lien à l'action B (développement de la sylviculture), sur un point spécifique complémentaire aux démarches d'animation et d'expérimentation plus générales. Cohérence d'ensemble. ■ Lien à l'action C3 : les chantiers engagés pourraient intégrer les propositions de valorisation en bois-énergie, si cela se justifie. ■ Lien à l'action E1, sur son volet « valorisation économique des systèmes de terrasses » (chantiers-test) ■ Lien à l'action C5 « Aides aux entreprises : création et reprise d'entreprises, appui à la gestion administrative, mise en œuvre de partenariats ».
Observations	<p>Le Syndicat des Forestiers Privés du Gard et le Groupement de Développement Forestier du Gard possèdent 15 goulottes de 4 mètres, qu'ils proposent déjà en location à leurs adhérents. La diffusion des références et documents de communication (fiches techniques, listings...) pourra être effectuée via plusieurs partenaires sites Internet et bulletin d'information du Syndicat des Forestiers Privés, du Pays des Cévennes, du CRPF, des Communautés de Communes concernées, des structures professionnelles... Cette action ne fait pas référence à l'utilisation du câble. Il est rappelé que le câble présente un surcoût très important et que son utilisation n'est pas encore complètement maîtrisée.</p>

Méthodes et outils « alternatifs » de débardage (traction animale et goulottes...) : Expérimentation, suivi, information et reproductibilité de chantiers-test en conditions réelles

Les tableaux ci-dessous représentent la "trame" du projet envisagé, à mettre en œuvre sur une durée totale de **24 mois, sous maîtrise d'ouvrage à définir**.

Document de travail actualisé le **18 septembre 2009**.

		Jours	Unités	Coût unitaire / journalier € TTC	COÛT TOTAL (€ TTC)	Remarques / précisions	
2010	Phase 1 : Réalisation et suivi d'un chantier-test de débardage à cheval et mise en place d'un site d'usage de goulottes de débardage						
	Débardage à cheval : réalisation des travaux forestiers envisagés dans le chantiers-test (abattage, débardage à cheval, façonnage des bois et évacuation, nettoyage de la parcelle...)		-	-	-	X	Site de X (problématique d'extraction de résineux sur terrasses, avant restauration de châtaigneraie fruitière). Perspective de Contrats Natura 2000. Cf devis de entreprise X , en Annexe
	Goulottes : identification et mise en place d'un site de démonstration en conditions réelles, en lien avec le Groupement de Développement Forestier du Gard (détenteur des goulottes de débardage)		2	-	310	620	Site X (problématique d'autoconsommation de bois de chauffage ou d'exploitation de piquets en courtes longueurs, sur zones de fortes pentes et sans desserte forestière)
	Phase 2 : Suivi des chantiers et réalisation de documents de référence et supports de communication (fiches, listing..)						
	Analyse et suivi des chantiers en conditions réelles		12	-	310	3720	Le suivi portera sur des relevés photographiques, un recueil d'éléments techniques précis, un analyse des coûts et postes de dépenses et des propositions d'amélioration.
	Synthèse des éléments recueillis : élaboration de fiches de vulgarisation et de fiches-chantiers + listing des professionnels et matériels disponibles sur le Pays et aux alentours						Fiches de vulgarisation (contexte général d'usage, intérêts, grandes modalités de mise en œuvre et de sécurité..) + Fiches-chantiers (coûts exacts, contraintes / atouts, mise en œuvre pratique, exemples...)
	Phase 3 : Information des propriétaires et mise en relation avec les professionnels, sur la base des chantiers en conditions réelles						
	Organisation / animation de 2 demi-journées d'information, sur les chantiers		3	-	310	930	Par site : 1/2 journée de préparation, 1/2 journée d'animation, 1/2 journée de communication (préalable et postérieure)
	Envoi des courriers d'invitation aux deux demi-journées, avec fiche de vulgarisation incluse		-	500	0,65	325	<i>Au besoin, le CRPF mettra à disposition sa base de données cadastrales, pour établir et diffuser le courrier d'invitation</i>
	Duplication des fiches pour demi-journées d'information, et au-delà, à la demande (propriétaires, élus, professionnels, médias...)		-	1400	0,5	700	Duplication des 2 fiches de vulgarisation (recto-verso), à 600 exemplaires chacune (invitations + compléments) et duplication des 2 fiches techniques (recto) à 100 exemplaires chacune (uniquement pour demi-journée d'info + compléments de demandes ponctuelles)
Coûts de secrétariat spécifique		2	-	150	300	1 journée de travail pour invitation (pliage, tri, timbrage, envoi...)	
2011	Phase 4 : Réflexion sur la reproductibilité de la démarche (Contrats Natura 2000...)						
	Animation de réunions de travail avec partenaires, pour réfléchir à la reproductibilité de la démarche, notamment dans le cadre de Contrats en zones Natura 2000, voire au-delà (définition des critères d'éligibilité, estimation du potentiel de reproductibilité, modalités de financements accessibles, listing des professionnels concernés...).		5	-	310	1550	La reproductibilité des chantiers de débardage à cheval sera examinée notamment dans la perspective d'une contractualisation sur les sites Natura 2000 où les problématiques s'y prêteraient (Vallée du Galeizon, Haute-Vallée de la Cèze, zone à Pins de Salzmänn...).
	Phase 5 : Accompagnement de porteurs de projets locaux						
Appui aux porteurs de projets professionnels : accompagnement des démarches de création ou modification d'activités professionnelles, en lien avec les techniques concernées et aux perspectives d'activité économique sur le territoire.		10	-	310	3100	Phase à préciser suivant les profils et à réaliser en lien avec les partenaires existants (Agence de Développement, futur chargé de mission forêt-bois du Pays, CCI, chambre des Métiers...).	
TOTAL		34	-	-	11245	€ TTC	
TOTAL 2010 (phases 1, 2 et 3)		19	-	-	6595	€ TTC	
TOTAL 2011 (phases 4 et 5)		15	-	-	4650	€ TTC	

Note : Coûts journaliers estimé (salaires, charges, déplacements, repas, fonctionnement) : 310 € TTC / jour

Phases 1, 2 et 3 : Part d'autofinancement total du maître d'ouvrage en cas de subvention à 80% :	1319 € TTC
Phases 1, 2 et 3 : Part d'autofinancement total du maître d'ouvrage en cas de subvention à 70% :	1979 € TTC
Phases 1, 2 et 3 : Part d'autofinancement total du maître d'ouvrage en cas de subvention à 50% :	3298 € TTC

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE

FICHE-ACTION	
Intitulé de l'Action	<p>F. Actions de communication</p> <p>F1 : <i>Elaboration de manuels de sylviculture</i></p> <p>2010 : <i>Manuel de sylviculture du châtaignier en Cévennes</i></p>
Orientation stratégique concernée	<p>a) La valorisation économique : a.2. L'économie forestière : [...] filières bois-énergie, bois construction, bois d'œuvre, bois d'artisanat, [...] commercialisation des produits des cueillettes et la valorisation d'autres sous-produits.</p> <p>b) La valorisation sociale et humaine de l'espace forestier b.1. Les usages sociaux de l'espace forestier : chasse, « cueillette » (châtaignes, champignons, feuillages, baies...), qualité paysagère b.2. Les loisirs en forêt (sports motorisés, randonnée pédestre, équestre et VTT)</p> <p>c) La valorisation écologique et environnementale c.3. La prise en considération du changement climatique (choix d'essences locales adaptées...)</p> <p>d) Le développement de moyens, outils et compétences transversaux d.3. La mise en place d'un système de documentation / information (bases de données, SIG) / communication propre au Pays Cévennes en lien avec l'espace forestier d.4. Les moyens d'animation et d'ingénierie pour la mise en œuvre de la Charte (chargé de mission forêt-bois)</p>
Constats préalables	<p>A de nombreuses reprises, au cours de l'état des lieux de la Charte Forestière, durant les ateliers ou au cours des réflexions sur les actions, un très grand déficit de communication et de sensibilisation a été mis en avant. Ce déficit concerne tous les acteurs de la filière forêt-bois (propriétaires, gestionnaires, exploitants, scieurs, opérateurs de 2^{ème} transformation...) mais également les élus et le grand public.</p> <p>La documentation existante sur les possibilités de gestion et de valorisation des essences locales sur le terrain (guides de gestion) n'est pas suffisamment valorisée et diffusée.</p> <p>En lien avec les actions prévues à tous les niveaux pour animer / développer / regrouper et améliorer les connaissances et la gestion des bois locaux (cf autres volets de l'action), il est apparu essentiel de mettre en place des outils de communication et de sensibilisation qui précéderont, accompagneront ou clôtureront ces différentes actions et études.</p>
Objectifs recherchés	<p>L'objectif de cette action est de concrétiser, finaliser, préciser, vulgariser et diffuser à large échelle les informations existantes, pour permettre une meilleure gestion des forêts locales et, par voie de conséquence, une meilleure valorisation des bois concernés.</p>

Contenu de l'action / principales phases pressenties	<p>Cette action concerne la réalisation de documents de synthèse sur la sylviculture des principales essences du Pays des Cévennes (châtaignier, pin maritime, pin laricio et chêne vert notamment), en lien avec les actions d'animation par secteurs, envisagées dans l'action B1. La mise en place de ces « Manuels de sylviculture » viendra donc clôturer le travail d'animation par zones cohérentes, pour faciliter le maintien d'actions sylvicoles au-delà de l'animation. Pour concrétiser rapidement un 1^{er} guide, il est proposé que le 1^{er} de ces ouvrages soit réalisé sur le thème du châtaignier, sujet traité depuis près de 4 ans par le CRPF via les Plans de Développement de Massifs des secteurs à châtaignier (corniche des Cévennes puis Vallée longue, incluse dans le Pays).</p> <p>Le travail consiste à réaliser une synthèse et une mise en forme de données, informations, visuels et références existants. Il intégrera des aspects techniques (itinéraires sylvicoles...) et phytosanitaires en particulier.</p> <p>Le contenu de l'action, dans ces deux grandes phases, est précisé par un tableau présenté en annexe 1. Ce tableau est un canevas général sur 4 ans, qu'il conviendra de préciser annuellement en fonction des projets et des supports envisagés.</p> <p>Pour 2010, l'annexe 2 et les documents spécifiques ci-joints (devis) permettent de préciser le coût de mise en forme du 1^{er} document proposé, le « Manuel de sylviculture du châtaignier en Cévennes » ; à réaliser suivant les étapes suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Rédaction du document / synthèse des données existantes / recueil des illustrations et données textuelles (hypothèse : livret de 32 pages) : pilotage par le CRPF, via un comité de rédaction spécifique, incluant les principaux partenaires (ONF, PNC, Pays...) 2. Mise en forme graphique par un professionnel 3. Impression et duplication à 2000 exemplaires par un professionnel <p style="text-align: center;"><i>Cf devis fournis en annexe</i></p>
Zone d'application	Une fois l'ensemble des documents établis, l'intégralité du Pays des Cévennes sera concernée, voire même au-delà.
Durée	Dans sa globalité, cette action pourrait s'étaler sur 4 ans (2010-2013) , avec la réalisation de 4 supports de communication / sensibilisation, à raison d'un par an.
Insertion dans le calendrier prévisionnel	Le phasage de mise en œuvre de cette action est proposé dans le tableau fourni en annexe, canevas général sur 4 ans. <i>Cf tableaux fournis en annexe</i>
Maître d'Ouvrage	Centre Régional de la Propriété Forestière (1 ^{er} document en 2010)
Partenaires techniques pressentis	<ul style="list-style-type: none"> - Centre régional de la Propriété Forestière (CRPF) - Office National des Forêts (ONF) - Forêt Cellulose Bois dans l'Ameublement (FCBA) - Coopérative La Forêt Privée Lozérienne et gardoise - Professionnels locaux de la filière forêt-bois - Syndicat des forestiers privés du Gard - Mission Bois-Energie CCI Lozere-Gard - Parc National des Cévennes - Ales Myriapolis : agence de Développement - Conseil Général du Gard - Conseil Régional - DRAAF / DDAF du Gard

<p>Plan de financement envisagé pour l'année 2010 (sources, montants)</p>	<p>Le plan de financement suivant concerne la mise en place du 1^{er} document 1 en 2010, relatif à la gestion des parcelles en châtaignier (« Manuel des sylvicultures » simplifié). Ce document sera établi en lien avec les autres documents existants (fiches, guides des stations forestières...).</p> <p>La maîtrise d'ouvrage de la réalisation de ce document sera assurée par le Centre Régional de la Propriété Forestière, qui a travaillé depuis 4 ans sur cette thématique via les Plans de Développement de Massif forestier à Châtaignier, dont le dernier est situé dans le Pays des Cévennes.</p> <p>Les devis fournis en annexe concernent les étapes 2 et 3, dans l'hypothèse d'une duplication d'un document de synthèse de 32 pages à 2000 exemplaires en 2010.</p> <p style="text-align: center;">Cf devis fournis en annexe</p> <table border="1" data-bbox="499 517 1402 618"> <tr> <td>Coût total estimé pour 2010 :</td> <td>6531,94 € HT</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement CRPF :</td> <td>1306,4 € HT</td> </tr> <tr> <td>Subventions (80%, à définir) :</td> <td>5225,6 € HT</td> </tr> </table> <p><i>La chronologie de réalisation des documents suivants (guides de sylviculture) sera décidée en fonction de l'avancée du volet 1 de l'action B notamment (animation par secteurs), suivant les principales essences concernées. Le pilotage de cette réalisation pourra être également modifié suivant le cas (maîtrise d'ouvrage CRPF, ONF, Pays, autre partenaire...).</i></p>	Coût total estimé pour 2010 :	6531,94 € HT	Autofinancement CRPF :	1306,4 € HT	Subventions (80%, à définir) :	5225,6 € HT
Coût total estimé pour 2010 :	6531,94 € HT						
Autofinancement CRPF :	1306,4 € HT						
Subventions (80%, à définir) :	5225,6 € HT						
<p>Indicateurs de suivi et de réalisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Planing de réalisation ● Qualité des documents fournis et cohérence entre documents réalisés sur les 4 ans (création d'une « série » de documents forestiers issus de la Charte Forestière) ● Demande de documentation suscitée ● Opérations de gestion sylvicole initiées. 						
<p>Lien avec d'autres actions</p>	<p>Cette action est en lien avec l'action d'animation par secteurs (volet B1) puisqu'elle vient finaliser le travail d'animation par la mise de documents de synthèse sur les essences travaillées.</p> <p>Cette action est également à lier avec l'axe de travail sur l'économie de filière et la valorisation des bois locaux (action C1), l'organisation d'un évènementiel sur la forêt et le bois (action F3) qui permettrait de diffuser largement la documentation spécifique réalisée, ainsi que sur le tourisme (action G8).</p> <p>Pour mémoire, cette action est en lien avec les Démarches de Plans de développement de Massifs à Châtaignier, réalisés par le CRPF depuis 4 ans.</p>						
<p>Observations</p>	<p>La mise en place d'une série de documents de vulgarisation sur la forêt et le bois issus de la Charte Forestière permettra une meilleure lisibilité de l'ensemble des actions, acteurs et projets initiés, ainsi qu'une facilité d'appropriation par les destinataires des ouvrages (propriétaires, élus, professionnels...). De plus, cela réduira les frais de mise en forme graphique, si celle-ci est homogène et cohérente sur l'ensemble des documents réalisés.</p>						

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTION (suite)

4- ELEMENTS FINANCIERS

Hypothèses :

1 courrier A4 NB recto-verso (information et dates réunions) + 1 courrier A4 NB recto (demande diag)

2 fiches A3 cartonnées pliées + 1 fiche A4 cartonnée

Poids total (avec enveloppe) : 74 grammes

Postes de dépenses	Unités	Coûts	TOTAL	Remarques
achat ramettes A4	6000	3,09 € / 500	37,08	2 feuilles par envoi
impression 1 page A4 Noir Blanc	9000	0,053 € / page	477	3000 recto-verso + 3000 recto
enveloppes A4	3000	18 € / 500	108	
étiquettes	3000	4,91 € / 1500	9,82	
envois / timbrage	3000	0,55 € / envoi	1650	tarif postal pour 74 gr (28/11/08)
COUT TOTAL (hors temps secrétariat)			2281,9	

Coût moyen par envoi (3000 envois)

0,76

	Jours	Unités	Coût unitaire / journalier € TTC	COÛT TOTAL (€ TTC)	Remarques / précisions
Documents 1 à 4 : Guides des sylvicultures des essences cévenoles (pin maritime, pin laricio, châtaignier, chêne vert...) : 1 document / an pendant 4 ans					
Synthèse bibliographique des éléments existants et des références sylvicoles en vigueur + réunion d'un comité de rédaction d'un document non mis en forme	15	-	480	7200	Pilotage / maîtrise d'ouvrage CRPF / ONF
Mise en page du document (20 pages, format A4), réalisée par un professionnel		1	-	1300	
Impression du document à 3000 exemplaires		3000	-	3500	Supports diffusés à l'occasion des diverses animations et manifestations réalisées (cf volet B1, action H et autres).
Diffusion de 1000 exemplaires aux élus, professionnels et principaux partenaires locaux	-	1000	1,2	1200	Diffusion aux maires, élus, conseillers généraux, professionnels de la filière, associations, organismes, écoles...
Sous-total 2: Coût complet de réalisation / impression / diffusion d'un document	-	-	-	13200	
Sous-total 3 : Coût complet de réalisation / impression / diffusion des 4 documents en 4 ans	-	-	-	52800	Réalisation échelonnée sur 4 ans, en lien avec le volet B1 (animation par secteurs) notamment.
TOTAL : documents 1 à 4	-	-	-	52800	€ TTC

Note : Coûts journaliers estimé (salaires, charges, déplacements, repas, fonctionnement) pour document 1 (Pays des Cévennes) : 350 € TTC / jour

Note : Coûts journaliers estimé (salaires, charges, déplacements, repas, fonctionnement) pour documents 2 à 5 (autre maître d'ouvrage) : 480 € TTC / jour

Documentation : Réalisation de supports de communication et de vulgarisation sur la sylviculture des essences

Les données ci-dessous représentent les phases du projet de rédaction d'un "**Manuel des sylvicultures du châtaignier en Cévennes**", envisagé sous un format 32 pages, dupliqué à 2000 exemplaires.

Document de travail actualisé le **22 octobre 2009**.

	Jours	Unités	Coût unitaire / journalier € HT	Coût total € HT	Remarques / précisions
1. Rédaction du document / synthèse des données existantes / recueil des illustrations et données textuelles (hypothèse : livret de 32 pages)	5	-	400	2000	Pilotage CRPF, via un Comité de rédaction spécifique
2. Mise en forme graphique par un professionnel	-	-		1750	Cf devis "Rythmie Page"
3. Impression et duplication à 2000 exemplaires par un professionnel	-	2000		2781,94	Cf devis "Imprimerie des 4"
		TOTAL(€ HT)		6531,94	

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE

IDENTIFICATION DE L'ACTION	
Intitulé de l'Action	<p>F. Communication</p> <p><i>F2 : information / communication et promotion</i></p>
Orientation stratégique de la Charte à laquelle se rattache l'action	<p>a) La valorisation économique :</p> <p>a.2. L'économie forestière : elle concerne notamment les filières bois-énergie, bois construction, bois d'œuvre, bois d'artisanat, [...]</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les études d'opportunité de valorisation du bois et des produits de la forêt • La recherche et le test de nouveaux produits bois • La qualification professionnelle et le développement des compétences locales
Maître d'ouvrage	Pays Cévennes
Forme juridique	Syndicat Mixte
Adresse	BP 50089 30102 ALES Cedex
Tel / fax/ email	Tél. : 04 66 55 84 00 Fax. : 04 66 55 84 09
Contact	Max ROUSTAN, Président du Pays des Cévennes Alain LOUCHE, élu-référent de la Charte Forestière Laurent CARBONEL, animateur du Pays des Cévennes
Partenaires techniques (Lister les contacts CG CR ETAT)	ARFOBOIS CNDB FCBA CCI ADEME URO Habitat
Un dossier a-t-il déjà été déposé ?	CG CR Etat Europe NON
• auprès de quel Service ?	
• date de dépôt ?	
• quel résultat ?	

CONTEXTE DU PROJET (à compléter conjointement entre porteur de projet et Pays)	
Contexte, problématique et historique de l'action (existence de schéma ou d'opérations liées préalables)	<p>Au-delà du développement de connaissances (par la réalisation d'essais technologiques et d'études), il convient de combler le manque d'information, de sensibilisation et de documentation sur les qualités technologiques des bois ainsi que sur les opportunités de fabrication de produits issus de bois locaux.</p> <p>L'objectif de cette action est de sensibiliser les élus, les propriétaires forestiers et les professionnels (scieurs) sur les qualités des matériaux et produits bois locaux et d'en faire la promotion.</p>
Lieu de réalisation	Pays Cévennes
Bénéficiaires de l'action (publics cibles et secteur géographique d'impact)	Elus, propriétaires forestiers et professionnels des filières bois
Intérêt de l'action au regard du projet stratégique de développement du Pays	Faire la promotion et assurer une communication sur les opportunités offertes par la filière bois construction au sein du territoire et à l'extérieur dans une logique de rayonnement et d'attractivité en lien avec les qualités des bois cévenols.
Le cas échéant, quelle articulation avec les autres outils de contractualisation ou de planification?	Une nécessaire articulation sera effectuée entre les différents opérateurs de formation à destination des élus ou des professionnels (UR COFOR, ARFOBOIS).

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTION

1- CONTENU DETAILLE DE L'ACTION

Annexer :

- Pour la création d'un équipement : projets de budgets prévisionnels de fonctionnement sur 3 ans et explicitation du projet de développement
- Lorsque cela est possible :
- Avant-projet de cahier des charges
- Avant-projet de convention de partenariat
- Eléments de synthèse d'une mission de maîtrise d'œuvre

1. Promotion des résultats du volet C1 :

- Elaboration et diffusion de cahiers de synthèse sur les propriétés technologiques et les usages possibles des bois cévenols. Un premier cahier sera réalisé dans un premier temps pour le pin maritime suite à l'étude de valorisation menée par le FCBA en 2009. Le format proposé est un document de 4 pages en format A4 qui sera imprimé à 3000 exemplaires. Il sera diffusé aux élus des collectivités territoriales, professionnels de la filière, associations, organismes techniques... et à l'occasion de diverses manifestations (ex Salon de la forêt et du bois, action F3).
- édition d'une plaquette sur les réalisations architecturales,
- réalisation de panneaux, (en relation avec l'organisation d'un salon action H ou la mise en place d'une exposition itinérante...)
- mise en ligne de la liste des professionnels et des produits finis

2. Formation/sensibilisation :

- journées techniques d'information des propriétaires forestiers / des élus/ des exploitants forestiers et gestionnaires (classements des bois ronds)
- journées de démonstration (en scieries...)

Présentation de l'étude pin maritime à l'occasion des « Ateliers de la Charte Forestière » en 2010 (1 journée) : à l'attention des partenaires de la charte et des élus.

3. Accompagnement technique et réglementaire des collectivités et animation auprès des professionnels pour développer les projets de construction bois

Appui technique du CNDB et autres organismes (ARFOBOIS, FCBA...)

4. Etude de l'intégration de la construction bois dans les documents de planification (PLU, SCOT) : état des lieux et propositions de rédaction (en relation avec l'action L pour la diffusion de l'information).

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTION (suite)

2- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Calendrier prévisionnel (début et fin de l'opération, phasage et durée de chaque étape)

2010 :

Activité 1 :

- élaboration d'un cahier de synthèse sur les propriétés technologiques et les usages du pin maritime
- élaboration et édition d'une plaquette (1 A4 recto-verso), mise en ligne de documents

Activité 2 : présentation de l'étude pin maritime (1 journée d'information)

2011 :

Activité 1 : réalisation de panneaux et autres supports

Activité 2 ; journées techniques d'information /démonstration (2 journées)

Activité 3 : accompagnement technique et réglementaire des collectivités et professionnels

Activité 4 : état des lieux et propositions de rédaction dans les documents de planification

2012 :

Activité 3 : accompagnement technique et réglementaire des collectivités et professionnels (suite)

3- ANIMATION ET PARTICIPATION

(à compléter conjointement entre porteur de projet et Pays)

Date de validation du projet	15/12/2009 – Priorité n°1
Description du dispositif de concertation utilisé pour l'élaboration de l'action (groupes de travail, comités de pilotage, réunions...)	<p><u>Comités de Pilotage (COPIL) et Comités Techniques (COTEC) de la Charte Forestière</u> : 6 juillet 2007, 17 octobre 2007 (COTEC), 5 février 2008, 22 octobre 2008 (COTEC), 28 janvier 2009, 5 février 2009, 12 mai 2009, 15 octobre 2009, 4 novembre 2009, 15 décembre 2009</p> <p><u>Ateliers de la CFT (réunion/débat)</u> : 24 mars 2009</p> <p>Réunion de travail spécifique le 1/10/09 (ARFOBOIS, FCBA, CNDB, CRPF)</p>
Description du dispositif de concertation prévu pour le suivi de l'opération	

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTION (suite)

4- ELEMENTS FINANCIERS

a) Budget prévisionnel pluri-annuel

		MONTANTS (préciser TTC)		
		Année 1	Année 2	Année 3
DEPENSES FONCTIONNEMENT	Désignation de la dépense - réalisation du cahier sur le pin maritime - Journée d'information sur l'étude pin maritime - Intégration dans SCOT et PLU - Organisation de journées techniques ...	3 500 (10 jours)		
		1 400 (4 jours)	2 100 (6 jours)	
			1 400 (4 jours)	1 400 (4 jours)
DEPENSES INVESTISSEMENT	Désignation de la dépense - édition et diffusion du cahier sur le pin maritime - réalisation d'une plaquette de réalisations - Réalisation de panneaux d'exposition - Accompagnement technique et réglementaire ...	1 800		
		2 000		
			3 000	
			5 000 (15 jours)	2500 (5 jours)
TOTAL GLOBAL		8 700	11 500	3 900

b) Plan de financement de l'Année 1

	MONTANT (préciser HT ou TTC)	%
COUT TOTAL	
AUTOFINANCEMENT
SUBVENTIONS
Détail des subventions :		
DEPARTEMENT
REGION.....
ETAT.....
EUROPE.....
AUTRE.....

EVALUATION	
OBJECTIFS POURSUIVIS	Communiquer auprès des élus, professionnels et propriétaires sur les qualités des bois cévenols pour la construction et promouvoir la construction bois
CRITERES QUANTITATIFS (indicateurs de résultats)	<p>Nombre de journées d'information / démonstration organisées</p> <p>Nombre de collectivités accompagnées</p> <p>Nombre de professionnels conseillés</p>
CRITERES QUALITATIFS (indicateurs de réalisation)	<p>Ateliers de la Charte forestière organisés en 2010</p> <p>Produit plaquette</p> <p>Produit panneaux pour une exposition</p> <p>Etude sur la compatibilité de la construction bois avec les documents de planification</p>
REMARQUES EVENTUELLES	<p>En relation avec l'action G4 et l'action F1</p> <p>A noter la proposition du CAUE 30 de mettre à disposition du Pays Cévennes l'exposition « Profil Bois », réalisée par l'Union Régionale des CAUE, qui présente des exemples d'architecture bois de la Région (par ex pour les futurs Ateliers de la charte). Le CAUE 30 a le projet de lancer un Palmarès construction bio-climatique avec des éco-matériaux, dont le bois en 2010.</p> <p>CNDB, en relation avec ARFOBOIS, organise un concours d'architecture sur la construction bois au niveau régional : le Palmarès 2009 de la construction bois (remise des prix en décembre).</p> <p>Cycle de conférences « Bois & Cité », à destination des professionnels intéressés d'en savoir plus sur l'utilisation du matériau bois en structure dans des programmes de logements collectifs, en neuf et en réhabilitation, combiné aux autres matériaux (septembre à décembre 2009).</p> <p>Dans le cadre de la convention Massif Central, la Région Languedoc-Roussillon est partenaire d'un appel à projets destiné au développement d'une structuration interregionale de la filière bois (innovation de produits et de procédés).</p>

Documentation : Réalisation d'un support de vulgarisation sur la sylviculture des essences et les propriétés technologiques des bois.

	Jours	Unités	Coût unitaire / journalier € TTC	COÛT TOTAL (€ TTC)	Remarques / précisions
Document : Support de communication sur les propriétés technologiques et les usages des bois locaux (pin maritime, pin laricio, châtaignier, chêne vert..)					
Synthèse bibliographique des éléments existants et/ou issus de l'étude de valorisation sur le pin maritime) + réunion d'un comité de rédaction d'un document non mis en forme	10	-	350	3500	Pilotage / maîtrise d'ouvrage Pays des Cévennes
Mise en page du document (4 pages, format A4), réalisée par un professionnel		1	-	100	
Impression du document à 3000 exemplaires		3000	-	500	Supports diffusés à l'occasion des diverses animations et manifestations réalisées (cf volet B1, action H et autres).
Diffusion de 1000 exemplaires aux élus, professionnels et principaux partenaires locaux	-	1000	1,2	1200	Diffusion aux maires, élus, conseillers généraux, professionnels de la filière, associations, organismes,
Sout-total 1: Coût complet de réalisation / impression / diffusion du document	-	-	-	5300	Réalisation proposée dès 2010, en lien avec le rendu de l'étude de valorisation du pin maritime, en cours.
TOTAL	-	-	-	5300	€ TTC

Mise en forme après étude pin spécifique (ex : 2011 pour le pin maritime)

Note : Coûts journaliers estimé (salaires, charges, déplacements, repas, fonctionnement) pour document 1 (Pays des Cévennes) : 350 € TTC / jour

Part d'autofinancement total du maître d'ouvrage en cas de subvention à 80% 1060 € TTC
 Part d'autofinancement total du maître d'ouvrage en cas de subvention à 70% 1590 € TTC

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE

FICHE-ACTION F3	
Intitulé de l'Action	<p>F. Communication</p> <p><i>F3. Organisation d'évènementiel : mise en place d'un « Salon de la forêt et du bois »</i></p>
Orientation stratégique concernée	<p>a) La valorisation économique : a.2. L'économie forestière : [...] filières bois-énergie, bois construction, bois d'œuvre, bois d'artisanat, [...] commercialisation des produits des cueillettes et la valorisation d'autres sous-produits. a.3. Le tourisme [...]</p> <p>b) La valorisation sociale et humaine de l'espace forestier b.1. Les usages sociaux de l'espace forestier : chasse, « cueillette » (châtaignes, champignons, feuillages, baies...), qualité paysagère b.2. Les loisirs en forêt (sports motorisés, randonnée pédestre, équestre et VTT) b.3. L'accueil du public au sein de l'espace forestier (habitants, visiteurs, ...)</p> <p>c) La valorisation écologique et environnementale c.1. La valorisation du patrimoine naturel et culturel [...] c.2. La préservation de l'environnement [...]</p> <p>d) Le développement de moyens, outils et compétences transversaux d.3. La mise en place d'un système de [...] communication propre au Pays Cévennes en lien avec l'espace forestier d.4. Les moyens d'animation et d'ingénierie pour la mise en œuvre de la Charte [...]</p>
Constats préalables	<p>L'état des lieux de la Charte Forestière a mis en avant un très grand déficit de communication et de sensibilisation, à la fois entre les acteurs de la filière forêt-bois (propriétaires, gestionnaires, exploitants, scieurs, opérateurs de 2^{ème} transformation...) mais également vis-à-vis des élus et du grand public. Il n'existe pas, à proprement parlé, de lieu ou d'évènement global permettant à tous ces acteurs locaux de la filière forêt-bois de se retrouver, de faire valoir leurs savoir-faire, d'échanger et de développer des relations commerciales.</p> <p>Ni en Cévennes, ni même sur le pourtour méditerranéen. D'où l'idée de mettre en place un évènementiel régulier et ambitieux, sur le thème de la forêt et du bois.</p> <p>Par sa situation, adossée aux Cévennes mais tournée vers le pourtour méditerranéen, par sa taille (150 000 habitants, accès facile) et par la volonté politique locale affichée autour de la forêt et du bois (PER Bois-Energie, charte Forestière...), le Pays des Cévennes et l'agglomération alésienne, sont des lieux idéaux pour mettre en place un tel évènementiel, de portée locale, voire régionale, en synergie avec les autres manifestations ayant attiré à la thématique de la forêt et du bois et notamment le salon du bois de Marvejols en Lozère (mais aussi les différentes fêtes locales du bois, journées du liège de l'IML, forestières du Massif Central...).</p>

Objectifs recherchés	<p>Plusieurs objectifs peuvent être rattachés à cette action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organiser un événementiel rassemblant l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois cévenole et leur permettant de discuter et échanger sur des sujets d'actualité - valoriser les savoir-faire et les entreprises locales, en leur permettant de présenter leurs réalisations et leurs produits - favoriser le développement économique des entreprises locales, par une meilleure visibilité et une offre de lien direct avec des clients potentiels - participer à la sensibilisation générale de la population locale sur la forêt et le bois, via des activités en marge du salon - favoriser une synergie avec le Salon du Bois de Marvejols, en liant les deux événements de manière complémentaire (Ales = version « sud » du salon de Marvejols, avec une orientation plus grand public / pédagogie / lien au milieu urbain / multifonctionnalité des forêts...) - faciliter l'implication locale et l'appropriation de la démarche de Charte Forestière, en couplant la tenue des différents Comités et autres manifestations professionnelles (Assemblées Générales, journées d'information...) au salon.
----------------------	--

Contenu de l'action / principales phases pressenties	<p>L'action consiste en l'organisation / animation de l'évènementiel, suivant le phasage suivant :</p> <p>Phase 0 : réflexion préalable, pour une mise en place complémentaire et en synergie avec le salon de Marvejols (idées à creuser : organisation alternée, complémentarité des thèmes abordées, communication commune et amplifiée, sites internet dédiés, renforcement et pérennisation des financements communs, attractivité renforcée, échanges mutuels...), via des rencontres et des discussions entre les principaux partenaires des 2 salons</p> <p>Phase 1 : mise en place et animation d'un comité d'organisation, réunissant régulièrement les principaux organismes et partenaires (cf paragraphe « partenaires techniques ») et en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ de la définition du contenu de la manifestation (objectifs, thèmes, partenaires, budget, étapes...) ▪ du programme des animations / manifestations et évènements professionnels annexes (AG, animations...) <p>Phase 2 : recherche des financements ad hoc : contacts avec les entreprises pour vente des stands et contacts avec les collectivités pour soutien financier éventuel</p> <p>Phase 3 : définition et mise en place le plan de communication de la manifestation</p> <p>Phase 4 : animation / coordination globale au moment de la manifestation</p> <p>Phase 5 : compte-rendu / synthèse et évaluation de la manifestation, auprès des partenaires techniques et financiers. Le cas échéant, lancement du salon suivant.</p> <p>Il est proposé que cette manifestation soit organisée à fréquence biennale, à l'automne, avec une première édition à programmer pour l'automne 2011 (au mois d'octobre par exemple). Organisée sur trois jours (vendredi, samedi, dimanche), cette manifestation inclurait une journée spécifiquement orientée vers les professionnels et les élus (débats, conférences, tournées, manifestations...), en parallèle au salon à proprement parlé, qui se tiendrait sur les 3 jours.</p>
Zone d'application	<p>Lieu de tenue envisagé pour la manifestation : Parc des Expositions d'Ales (salon) et Ales Myriapole pour manifestations professionnelles (AG, conférences...)</p> <p>Répercussions sur l'intégralité du Pays des Cévennes et au-delà (lien au Salon de Marvejols).</p>
Durée	Trois ans : la préparation de l'évènement sera entreprise dès l'année 2010, en prévision de la manifestation elle-même, envisagée pour l'automne 2011.
Insertion dans le calendrier prévisionnel	Les différentes phases envisagées pourraient être mises en place d'après le <u>calendrier fourni en annexe</u> .
Maître d'Ouvrage	Pays Cévennes

Partenaires présentis	techniques	<p>Ce listing pourrait constituer l'ossature des organismes à inviter au Comité d'organisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Pays des Cévennes et intercommunalités, en particulier la Communauté d'Agglomération d'Ales en Cévennes ● Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) d'Ales et CCI de Lozere ● Interprofession régionale ARFOBOIS ● Professionnels locaux de la filière forêt-bois (exploitants forestiers, entrepreneurs de travaux forestiers, scieurs, menuisiers, ébénistes, charpentiers...) ● Centre Régional de la Propriété Forestière du Languedoc-Roussillon ● Office National des Forêts ● Coopérative La forêt Privée lozérienne et gardoise ● Représentant régional des experts forestiers ● Syndicat des Forestiers Privés du Gard ● Forêt Cellulose Bois-Ameublement (FCBA) ● Comité National pour le développement du Bois (CNDB) ● Parc National des Cévennes ● Mission bois-énergie des CCI du Gard et de la Lozère ● Association locales de protection de la nature ● Représentants locaux des usagers (chasseurs, pêcheurs, quadistes, VTT, randonneurs...) ● Partenaires financiers : Conseil Régional, Conseils Généraux du Gard et de la Lozère, Etat, GAL Cévennes... ● En cas de rapprochement avec le salon de Marvejols : Commune de Marvejols, pays Gevaudan-Lozere...
--------------------------	------------	---

FICHE-ACTION F3 (suite)	
Plan de financement envisagé (sources, montants)	<p>Les indications données ci-dessous concernent la mise en place de l'évènementiel. Le budget spécifique à la manifestation (recettes par entrées et locations de stands, dépenses de location de salle et communication,...) sera établi durant cette action, de manière collégiale et fera l'objet d'une estimation spécifique. Cf tableau ci-dessous pour phasage et estimations.</p> <p>Pour 2010, l'estimation du coût est d'environ 3500 euros, pour un travail correspondant à la mise en place du partenariat éventuel avec le Salon du Bois de Marvejols notamment.</p>
Indicateurs de suivi et de réalisation	<p>Nombre de comités d'organisation réunis Budget global établi pour la manifestation et implication des partenaires techniques et financiers. Nombre de stands prévus et objectif de fréquentation</p>
Lien avec d'autres actions	<p>Cette action a un lien fort avec plusieurs autres actions envisagées dans la Charte Forestière puisque la manifestation est attendue également comme une vitrine des actions forestières du Pays, donc de certaines issues de la CFT.</p> <p>Le Salon envisagé sera l'occasion de réunir le Comité de Pilotage de la Charte Forestière, il y sera à chaque fois question des actions en cours, des présentations de celles réalisées, des discussions sur les actions à venir... Les conférences / débats et autres manifestations en marge du Salon pourront se baser sur les résultats des actions de la Charte Forestière.</p> <p>En cela, cet évènementiel est lié à l'ensemble des actions de la Charte Forestière, en particulier celles en cours ou réalisées au moment de sa tenue.</p>
Observations	<p>L'objectif de fréquentation de cette 1^{ère} édition du Salon de la Forêt et du Bois en Cévennes a été envisagé aux alentours de 5000 personnes sur 3 jours.</p> <p>Le salon du Bois de Marvejols se tiendra à l'automne 2010 puis à l'automne 2012.</p>

Calendrier de mise en œuvre et estimation des coûts	Année 1				Année 2			
	Printemps	Été	Automne	Hiver	Printemps	Été	Automne	Hiver
Réflexion préalable / articulation avec le Salon de Marvejols	10							
Comité d'organisation			4	4	4	4		
Recherche financements			4	3	3	3		
Plan de communication						4	3	
MANIFESTATION							10	
Compte-rendu / synthèse								4

Nombre de jours total en année 1 : 18 Coût estimé : 6 300 € TTC
 Nombre de jours total en année 2 : 42 Coût estimé : 14 700 € TTC
 Hypothèse : tenue du salon année 2

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE

FICHE-ACTION G1	
Intitulé de l'Action	<p>G. Engager les acteurs du territoire</p> <p><i>G1 : Formation des propriétaires forestiers cévenols</i></p>
Orientation stratégique concernée	<p>a) La valorisation économique :</p> <p>a.1. L'agriculture [...] sylvopastoralisme et [...] parcours,</p> <p>a.2. L'économie forestière : [...] filières bois-énergie, bois construction, bois d'œuvre, bois d'artisanat, (...) [...] produits des cueillettes et la valorisation d'autres sous-produits.</p> <p>Les différents domaines concernés sont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les pratiques sylvicoles durables adaptées [...] • L'incitation des propriétaires forestiers à la gestion [...] • L'amélioration de la qualité de l'exploitation forestière • La qualification professionnelle et le développement des compétences locales <p>b) La valorisation sociale et humaine de l'espace forestier</p> <p>b.1. Les usages sociaux de l'espace forestier [...]</p> <p>b.2. Les loisirs en forêt [...]</p> <p>b.3. L'accueil du public au sein de l'espace forestier [...]</p> <p>c) La valorisation écologique et environnementale</p> <p>c.1. La valorisation du patrimoine naturel et culturel : [...]</p> <p>c.2. La préservation de l'environnement (Défense des Forêts Contre l'Incendie, régime des eaux et prévention du risque d'inondations, adaptation des pratiques forestières)</p> <p>c.3. La prise en considération du changement climatique (choix d'essences locales adaptées...)</p> <p>d) [...] moyens, outils et compétences transversaux</p> <p>d.1. La structuration du foncier [...]</p>
Constats préalables	<p>Les propriétaires forestiers du Pays des Cévennes sont plus de 16 000. 75% d'entre eux possèdent moins de 4 hectares. Ces propriétaires ne sont ni professionnels de la forêt, ni professionnels du bois. La gestion et l'entretien de leurs bois leur pose souvent questions, voire problème. Les organismes du développement forestier organisent déjà des formations d'approfondissement lorsque la demande se fait sentir. Or au sein du Pays des Cévennes, la demande a été formulée pour une formation « continue » des propriétaires, adaptée aux spécificités locales, basée sur les secteurs d'animation et réalisée en synergie avec les autres actions de ce type.</p> <p>La Charte Forestière offre donc un cadre idéal pour mettre un « coup de projecteur » sur la formation locale des propriétaires forestiers, approfondir leurs connaissances et les amener vers une meilleure valorisation économique de leurs parcelles.</p>

Objectifs recherchés	L'objectif de cette action est d'amener les propriétaires forestiers du Pays des Cévennes à mieux connaître leur patrimoine boisé, à mieux identifier les principaux partenaires techniques et économiques de la filière locale, à identifier les potentialités de leurs parcelles et les principales méthodes d'aménagement qui s'offrent à eux. Sans chercher à transformer ces propriétaires en forestiers professionnels, la formation proposée, basée sur les volontés et demandes issues notamment des animations réalisées (cf volet B1), permettra une meilleure autonomie et compréhension de la gestion forestière et de la filière-bois locale. Ce qui entrainera une plus grande dynamique de gestion / entretien des bois.
Contenu de l'action / principales phases pressenties	<p>Cette action s'appuie sur les modalités de formation existantes pour les propriétaires forestiers privés, en particulier celles mises en place par l'association de Formation à la Gestion Forestière (FOGEFOR) du Gard, avec l'appui du Centre Régional de la Propriété Forestière. Généralement, ces formations d'approfondissement sont réalisées sur 2 ou 3 jours, voir 4 ou 5 suivant la demande. Suivant le contexte, la formation peut être étalée sur plusieurs journées disjointes ou regroupée sur un cycle unique.</p> <p>Contenu de l'action (cf tableaux fournis en annexe) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - recueil des demandes de formation en lien avec le volet B1 et recherche de propriétaires supplémentaires (courriers, communication globale et spécialisée...) - mise en place du programme de formation, choix des lieux et des intervenants, impression / duplication des documents distribués, logistique et encadrement... - animation / coordination de la cession de formation - compte-rendu et communication postérieure, pour diffusion complémentaire d'information
Zone d'application	La mise en place des formations est proposée pour couvrir l'intégralité du Pays des Cévennes.
Durée	Cette action s'étalera sur 4 ans , sur la période 2011-2014.
Maître d'Ouvrage	Association de Formation à la Gestion Forestière du Gard (FOGEFOR)
Partenaires techniques pressentis	<ul style="list-style-type: none"> - FOGEFOR du Gard - Centre régional de la Propriété Forestière (CRPF) - Syndicat des forestiers privés du Gard - Coopérative La Forêt Privée Lozérienne et gardoise - Professionnels locaux de la filière forêt-bois - Office National des Forêts (ONF) - Forêt Cellulose Bois dans l'Ameublement (FCBA) - Mission Bois-Energie CCI Lozere-Gard - Ales Myriapolis : agence de Développement - Conseil Général du Gard : contacts - Conseil Régional : contacts - DRAAF / DDAF du Gard : contacts - ...

FICHE-ACTION G1 (suite)	
Plan de financement envisagé pour l'année 2010 (sources, montants)	<p>Coûts et étapes sont indiqués dans le document en annexe.</p> <p style="text-align: center;"><i>Cf tableaux fournis en annexe</i></p> <p>Coût total estimé pour la 1^{ère} formation (2011) : 7910 € TTC Autofinancement (FOGEFOR) : 1582 € TTC Subventions (80%, à définir) : 6328 € TTC</p>
Indicateurs de suivi et de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de participants ● Qualité / Quantité de documentation distribuée ● Demandes ultérieure de documentation et d'information ● Opérations sylvicoles initiées (coupes, travaux, documents de gestion...) dans les années suivantes ● Articulation aux autres actions (volet B1, action H...) et autres acteurs locaux (élus, professionnels...)
Lien avec d'autres actions	<p>Cette action est en lien fort avec plusieurs autres actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le volet B1, relatif à l'animation par secteur, va permettre d'identifier des propriétaires intéressés par de la formation - le volet B2, relatif à la documentation locale et spécifique réalisée, constituera l'un des supports utiles à ces formations - l'action C, liée à la valorisation des bois locaux, pourra être valorisée par la diffusion d'information auprès des propriétaires - l'action C3, relative aux chantiers-test bois-énergie pourrait être un support physique de communication durant ces formations, ainsi qu'un support visuel (fiches...). Inversement, les propriétaires formés pourraient, par la suite, solliciter la mise en œuvre de chantiers en bois-énergie. - l'information sur les actions D1 et G6, relatives à la restructuration foncière et au guide de bonnes pratiques des sports motorisés, pourrait être largement expliquée et diffusée au cours de ces formations - les actions D2, D3 et G2 pourraient trouver là un cadre de diffusion / appropriation de l'information et des connaissances - l'action E1 pourrait constituer l'un des points de formation proposé, au cours des journées organisées - l'action F (événementiel) créerait un support sur lequel pourrait s'adosser la formation, celle-ci pouvant, en retour, favoriser les échanges économiques et techniques durant l'évènementiel envisagé - les programmes d'information / éducation proposés aux actions G3 et G4 pour les écoles et les élus locaux pourraient utiliser certains éléments communs diffusés lors des formations aux propriétaires forestiers, et vice-versa <p>Il s'agit donc d'une action intéressante pour diffuser l'information, les bonnes pratiques et les données issues d'autres actions ou d'autres initiatives.</p>
Observations	-

Formation : Formation des propriétaires forestiers cévenols

Les tableaux ci-dessous représentent la "trame" du projet de cessions de formation envisagé, à mettre en œuvre sur une durée totale de **4 ans sur la période 2011-2014, à raison d'une formation par an, sous maîtrise d'ouvrage du FOGFOR du Gard**. Les coûts affichés sont donc des coûts annuels, amenés à être reconduits sur la période de mise en oeuvre de l'action.

Document de travail actualisé le **22 juillet 2009**.

	Jours	Unités	Coût unitaire / journalier € TTC	COÛT TOTAL (€ TTC)	Remarques / précisions
Document 1 : Support de communication sur les propriétés technologiques et les usages des bois locaux (pin maritime, pin laricio, châtaignier, chêne vert..)					
Recueil des demandes de formation, par contact direct	1	-	480	480	Demandes et volontaires issus des diagnostics du volet B1 (animation par secteurs) et des propriétaires locaux connus
Recueil de demandes de formation supplémentaires par envoi de courriers spécifiques, par secteurs d'animation concernés	-	1000	0,65	650	Envoi de 1000 courriers par secteur d'animation / formation.
Organisation de la cession de formation : mise en place du programme, choix des lieux et des intervenants, gestion de la logistique et de l'encadrement, tournées préparatoires...	5	-	480,0	2400	
Coûts spécifiques de secrétariat	5	-	180	900	Envois de courriers, duplication des documents distribués, logistique et encadrement non technique de la formation
Animation / coordination de la cession de formation elle-même (3 cessions de 2 jours chaque année)	6	-	480	2880	
Indemnisation d'un intervenant spécialisé (journée + transport + repas)	1	-	600	600	
TOTAL pour une cession de formation annuelle de 6 jours	-	-	-	7910	€ TTC

Coûts journaliers estimé de personnel technique (salaires, charges, déplacements, repas, fonctionnement) : 480 € TTC / jour

Coûts journaliers complets de secrétariat : 180 € TTC / jour

Les coûts journaliers seront éventuellement réactualisés chaque année.

Part d'autofinancement total du maître d'ouvrage en cas de subvention à 80% 1582 € TTC

Part d'autofinancement total du maître d'ouvrage en cas de subvention à 70% 2373 € TTC

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE

FICHE-ACTION G2	
Intitulé de l'Action	<p>G : Engager les acteurs du territoire</p> <p><i>G2. Elaborer un cahier des charges commun pour la pratique de la chasse</i></p>
Orientation stratégique concernée	<p>b) La valorisation sociale et humaine de l'espace forestier</p> <p>b.1. Les usages sociaux de l'espace forestier : chasse, « cueillette » (châtaignes, champignons, feuillages, baies...), qualité paysagère</p>
Constats préalables	<p>Un schéma départemental de gestion cynégétique « grand gibier » a été approuvé en août 2005. En pratique, la multitude de petits territoires rend difficile cette gestion, qui s'est déployée autour d'Unités de Gestion.</p> <p>Afin de faire face à la surpopulation locale de sangliers pour laquelle le niveau d'acceptation sociale est négatif, il s'agit d'harmoniser les pratiques de chasse entre communes et sociétés de chasse.</p>
Objectifs recherchés	<p>L'objectif est d'engager une concertation entre toutes les parties prenantes pour tenter de remédier à la prolifération de sangliers, et d'élaborer un cahier des charges commun et partagé faisant état des bonnes pratiques cynégétiques.</p> <p>Dans une perspective générale de gestion de la faune sauvage, il peut être utile d'étudier l'opportunité de créer des groupements cynégétiques. De même, une gestion sylvicole adaptée pourra être étudiée (en relation avec l'action B2).</p>

FICHE-ACTION G2 (suite)		
Contenu de l'action / principales phases pressenties	<p>L'action portera sur de la concertation auprès de tous les partenaires du monde de la chasse mais aussi des gestionnaires, propriétaires et en intégrant les usagers au sens large, à travers la mise en place d'un groupe de travail participatif.</p> <p>Un guide des bonnes pratiques sera rédigé par le groupe de travail. Il sera ensuite diffusé aux élus et aux sociétés de chasse. Des journées d'information seront organisées.</p>	
Zone d'application	<ul style="list-style-type: none"> Certains secteurs ou communes à déterminer ? généralisation à tout le Pays Cévennes 	
Durée	12 mois	
Insertion dans le calendrier prévisionnel	2011	
Maître d'Ouvrage	Pays Cévennes	
Partenaires techniques pressentis	Fédérations départementales des chasseurs Gard et Lozère, Offices départementaux de la Chasse et de la Faune Sauvage Gard et Lozère, Sociétés de chasse, élus communaux, gestionnaires forestiers (ONF, CRPF, Coopérative la Forêt Privée), Syndicats des propriétaires forestiers	
Plan de financement envisagé (sources, montants)	Coût prévisionnel:	
		Montant prévisionnel (euros)
	Animateur Charte	6 j en 2011
	Edition du guide	1 000
Indicateurs de suivi et de réalisation	<p><u>En terme de réalisation de l'action :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de réunions, Nombre de journées d'information <p><u>En terme d'effets attendus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Edition du guide des bonnes pratiques 	
Lien avec d'autres actions	<p>En relation avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> Action L : formation /sensibilisation /communication 	
Observations	<p>Pour le Conseil Général du Gard, la nécessaire relation entre la pratique de la chasse pour gérer les équilibres et la protection de l'environnement est à mettre en avant.</p> <p>M. Roger MENETRIER a créé une Association dont l'objectif est de réduire de façon drastique les populations de sanglier, en associant la société civile.</p>	

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE

FICHE-ACTION – G3	
Intitulé de l'Action	<p>G : Engager les acteurs du territoire</p> <p>G3. Elaboration et mise en place d'un programme d'éducation et d'animations sur la forêt dans les écoles du Pays</p>
Orientation stratégique concernée	<p>a) La valorisation économique a.1. L'agriculture : services de proximité fournis par les agriculteurs a.2. L'économie forestière (pratiques sylvicoles durables adaptées au Pays Cévennes, les filières bois-énergie, bois construction, etc.) a.3. Le tourisme</p> <p>b) La valorisation sociale et humaine de l'espace forestier b.1 Les usages sociaux de l'espace forestier : qualité paysagère b.2 Les loisirs en forêt b.3 L'accueil du public au sein de l'espace forestier</p> <p>c) La valorisation écologique et environnementale c.1 La valorisation du patrimoine naturel et culturel c.2 La préservation de l'environnement</p> <p>d) Le développement de moyens, outils et compétences transversaux d.3. La mise en place d'un système de documentation, information/communication propre au Pays Cévennes en lien avec l'espace forestier d.4. Les synergies à trouver entre la Charte et les autres démarches de territoire (<i>La politique du PNC</i>)</p>
Constats préalables	<p>Les enfants (public scolaire) sont les futurs utilisateurs, mais aussi et surtout les futurs acteurs du territoire. Ils constituent par ailleurs un fantastique relais d'information vers le monde des adultes, notamment au travers de leur cellule familiale. A ce titre ils représentent un public cible incontournable dans la politique de communication, d'éducation et de formation à mettre en œuvre dans le cadre de la Charte Forestière.</p> <p>De nombreuses initiatives d'éducation à l'environnement existent sur le Pays Cévennes, dans le cadre des activités de l'Education Nationale ou des milieux associatifs. Il est cependant rare que soient abordés, dans ce contexte, les sujets qui touchent au développement durable au travers des usages multiples de la forêt, et plus particulièrement des activités amont et aval de la filière bois. On rejoint donc ici, cette problématique de l'absence d'une réelle 'culture forestière' ancrée dans la mémoire collective du territoire.</p> <p>Cette action visera donc à développer une offre pédagogique spécifique, en s'appuyant sur les acteurs locaux spécialistes, afin de développer des thématiques en relation avec les autres actions et les orientations stratégiques de la Charte.</p>

FICHE-ACTION G3 (suite)	
Objectifs recherchés	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la connaissance et l'attractivité du milieu forestier (et de ses filières) auprès des scolaires du Pays Cévennes en intégrant les spécificités locales. • Sensibiliser et informer les scolaires sur la gestion et la valorisation des forêts et des bois locaux. • Proposer des projets innovants au travers de référentiels pédagogiques spécifiques.
Contenu de l'action / principales phases pressenties	<p>1. Recensement des actions en cours dans ce domaine sur l'ensemble du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • recensement des structures mettant en œuvre des activités de pédagogie à l'environnement, • recensement des 'produits pédagogiques' existants. <p>2. Elaboration (dans le cadre d'un groupe de travail) d'un référentiel pédagogique spécifique aux objectifs de la CFT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • choix des thèmes à aborder, • déclinaisons en objectifs pédagogiques, • écriture du référentiel. <p>3. Elaboration, en relation avec les acteurs locaux, de 'produits pédagogiques' spécifiques développant le référentiel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • visites guidées, interventions en salle, • supports écrits et/ou audio-visuels, • mallettes pédagogiques, • aménagements en site naturel, • activités acro-branche, • valorisation des sentiers thématiques développés dans le cadre de l'Action G8, • autres... <p>4. Elaboration de programmes pédagogiques en relation avec les structures d'animation locales</p> <ul style="list-style-type: none"> • incluant montage de projet et dossier de financement <p>5. Suivi et évaluation de la mise en œuvre des programmes</p>
Zone d'application	Ensemble du territoire
Durée	Durée de la Charte
Insertion dans le calendrier prévisionnel	<p>Points 1, 2, 3, 4 : 2010-2011</p> <p>Point 5 : 2012 - 2013</p>
Maître d'Ouvrage	Pays Cévennes
Partenaires techniques pressentis	Pôle Nature de la CA d'Alès, Maison de l'Environnement d'Alès, Ecosite de Laborie, PNC, CRPF, ONF, GRAINE, Maison de la forêt, Site de Sumène, Syndicat du Galeizon (Centre d'interprétation du territoire cévenol), CDDP, CG (Collèges), Equipe Mobile d'Animation et de Liaison Académique (EMALA), Education Nationale, Chambre d'agriculture, Ecole des Mines d'Alès.

FICHE-ACTION G3 (suite)		
Plan de financement envisagé (sources, montants)		Montant prévisionnel euros TTC
	Animateur Charte	60 j
	Opérateur SIG	Sans objet
	Produits pédagogiques	A déterminer selon les 'produits pédagogiques' retenus
	Programmes pédagogiques	A déterminer selon les programmes pédagogiques retenus
	Plans de financement à préciser selon les produits et programmes pédagogiques retenus.	
Indicateurs de suivi et de réalisation	<p><u>En terme de réalisation de l'action :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • disponibilité du référentiel pédagogique, • nombre de produits pédagogiques élaborés, • nombre de programmes pédagogiques élaborés, • nombre de programmes pédagogiques mis en œuvre, • nombre de structures impliquées dans la mise en œuvre. <p><u>En terme d'effets attendus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • nombre d'enfants contactés par les programmes pédagogiques, • nombre et répartition géographiques des établissements scolaires concernés, • Nombre d'évaluations positives des actions pédagogiques. 	
Lien avec d'autres actions	<ul style="list-style-type: none"> • Action G8 : Etude de faisabilité et création de sentiers à thèmes sur la forêt. • Action G4 : Organisation de journées d'information pour les élus du Pays. 	
Observations	<p>Cette action s'adresse en priorité aux publics scolaires primaires du Pays Cévennes. Elle pourra par la suite être étendue aux Collèges et Lycées, puis éventuellement dans une phase ultérieure, au grand public par le biais des structures relais à identifier.</p> <p>Il pourrait être intéressant d'utiliser les données du logiciel AMAP du CIRAD, qui intègre la croissance des végétaux et en donne une simulation à différents pas de temps.</p> <p>La Charte forestière du Haut-Vallespir a réalisé des panneaux d'information à destination du grand public à exposer lors de chantiers de coupes forestières.</p>	

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE

FICHE-ACTION – G4	
Intitulé de l'Action	<p>G : Engager les acteurs du territoire</p> <p>G4. Organisation de journées d'information pour les élus du Pays, sur le thème de la forêt et du bois et propositions de révision des outils réglementaires</p>
Orientation stratégique concernée	<p>a) La valorisation économique a.1. L'agriculture : services de proximité fournis par les agriculteurs a.2. L'économie forestière (pratiques sylvicoles durables adaptées au Pays Cévennes, les filières bois-énergie, bois construction, etc.) a.3. Le tourisme</p> <p>b) La valorisation sociale et humaine de l'espace forestier b.1. Les usages sociaux de l'espace forestier : qualité paysagère b.2. Les loisirs en forêt b.3. L'accueil du public au sein de l'espace forestier</p> <p>c) La valorisation écologique et environnementale c.1. La valorisation du patrimoine naturel et culturel c.2. La préservation de l'environnement</p> <p>d) Le développement de moyens, outils et compétences transversaux d.1. La structuration du foncier (Groupements forestiers, Groupements Fonciers Agricoles, Associations, actions de remembrement...) d.2. Les schémas de desserte en vue de la mise aux normes / création d'infrastructures d.3. Les synergies à trouver entre la Charte et les autres démarches de territoire</p>
Constats préalables	<p>En Pays Cévennes, « c'est la réalité des acteurs qui fait la réalité des actions ». Cette maxime, énoncée en exergue des orientations stratégiques de la Charte Forestière de Territoire, mérite d'être concrètement prise en compte.</p> <p>En effet, même si la forêt cévenole est omniprésente sur le territoire en raison d'un taux de boisement très élevé, l'état des lieux initial indique qu'il n'existe pas ou peu de réelle culture forestière ancrée dans la mémoire collective.</p> <p>Il est donc nécessaire, pour les acteurs locaux, et plus particulièrement pour les élus, acteurs charnières du développement local s'il en est, de se réappropriier les espaces forestiers, afin de leur redonner une valeur d'avenir, notamment au plan économique et touristique.</p> <p>Par ailleurs, à l'échelle d'un territoire aussi vaste que celui du Pays Cévennes, les garanties de réussite d'un outil évolutif comme la Charte Forestière passe nécessairement par la mise en place d'une animation dynamique et pérenne, capable de créer du lien entre les différents acteurs impliqués dans la démarche.</p> <p>Répondre aux besoins d'information/formation technique et/ou juridique des élus locaux sur l'ensemble des thématiques forestières apparaît donc comme un objectif incontournable afin de dynamiser et pérenniser la mise en œuvre de la Charte.</p>

Objectifs recherchés	<ul style="list-style-type: none"> • Faire vivre la Charte et dynamiser sa mise en œuvre. • Favoriser l'implication des élus des communes forestières dans la gestion de leur patrimoine. • Sensibiliser les élus aux enjeux et problématiques spécifiques à la forêt et au bois. • Informier/former les élus sur les évolutions techniques, réglementaires, <i>etc.</i>
FICHE-ACTION G4 (suite)	
Contenu de l'action / principales phases pressenties	<p>L'action consiste à organiser, en relation avec l'UNCoFor, si possible 2 fois par an, des regroupements des élus des communes forestières du Pays et des acteurs techniques et administratifs du territoire afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - suivre, impulser, et dynamiser les actions et les projets programmés dans le cadre de la Charte forestière, - trouver, ébaucher des solutions collectives, adaptées au territoire, sur des sujets d'actualité ou suscitant débat. <p>Ces regroupements pourraient être conduits sous 2 formes distinctes :</p> <p>1. Journée thématique de Formation/Action : Organisation de tournées de terrain avec visite de projets réalisés ou en cours de réalisation concernant les différentes thématiques retenues dans le cadre de la Charte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mise en œuvre de sylviculture innovante, • développement de la filière bois, • prise en compte collective du risque feu de forêt, • mise en valeur de systèmes de terrasses, • projet de développement touristique, • <i>etc.</i> <p>2. Journée d'Information/Débat : Sur la base des Ateliers de la Charte Forestière des Territoires, qui se sont déroulés le 24/03/09 au Myriapôle d'Alès (Ateliers/Débats le matin - Restitution/Discussion l'après-midi), organiser des tables rondes thématiques sur des sujets d'actualité et/ou nécessitant des débats d'idées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • forêt et documents d'urbanisme (révisions des documents réglementaires, notamment en vue d'inclure la construction bois), • acteurs et compétences (droits / devoirs des élus, propriétaires, <i>etc.</i>), • principes de la gestion forestière (documents de gestion, sylviculture, méthodes d'exploitation, essences et produits, filières, <i>etc.</i>), • environnement (Natura 2000, prise en compte des paysages, <i>etc.</i>), • prévention feux de forêts, desserte multifonctionnelle, sylvopastoralisme, • sports et loisirs motorisés, activités de pleine nature, • PAT, • <i>etc.</i>
Zone d'application	Ensemble du territoire de la CFT
Durée	Durée de la Charte - 2 sessions de 1 à 2 jours par an

Insertion dans le calendrier prévisionnel	2010 et années suivantes
Maître d'Ouvrage	Union Régionale des Communes Forestières (URCOFOR) et/ou Pays Cévennes
Partenaires techniques pressentis	PNC, Chambre d'agriculture, SUAMME, CRPF, ONF, Syndicat des Propriétaires Forestiers du Gard, SDIS, Acteurs de la filière bois, Administrations (DDAF, DDE, DIREN, etc.), CDT, CG, CAUE

FICHE-ACTION G4 (suite)		
Plan de financement envisagé (sources, montants)	<u>Montant prévisionnel annuel :</u>	
		Montant prévisionnel euros TTC
	Animateur Charte	10 j
	Autre prestation	Déplacements, restauration, location de salle, édition de documents
	Financements possibles sur la mesure 341A du DRDR.	
Indicateurs de suivi et de réalisation	<p><u>En terme de réalisation de l'action :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • nombre de journées de regroupement organisées, • nombre d'élus participant à ces sessions, • élaboration et diffusion de compte-rendu. <p><u>En terme d'effets attendus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • nombre de nouveaux projets impulsés suite à l'action, • solutions collectives élaborées, • dynamique de la CFT maintenue dans le temps. 	
Lien avec d'autres actions	Ensemble des autres actions de la Charte	
Observations	Il pourrait être envisagé, selon la disponibilité des moyens à mettre en œuvre, d'organiser des journées Formation/Action externalisées, hors territoire du Pays, pour visiter des projets innovants réalisés dans le cadre d'autres Chartes Forestières.	

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE

FICHE-ACTION G5	
Intitulé de l'Action	<p>G : Engager les acteurs du territoire</p> <p><i>G5. Développement d'un programme de formations professionnelles aux métiers du bois et de recherche</i></p>
Orientation stratégique concernée	<p>a) La valorisation économique :</p> <p>a.2. L'économie forestière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration de la qualité de l'exploitation forestière • La qualification professionnelle et le développement des compétences locales
Constats préalables	<p>La qualification des entrepreneurs et de leurs salariés ainsi que des agriculteurs passe par de la formation continue. Le recrutement des jeunes (bûcherons, exploitants...) passe également par des formations initiales adaptées aux spécificités locales. Le besoin de formation se fait particulièrement sentir pour les entreprises de travaux forestiers (métiers de l'exploitation forestière). Mais la formation permet de se tenir régulièrement informé des évolutions technologiques et des résultats issus de la recherche. Un lien avec le monde de la recherche sera établi en vue d'un transfert technologique auprès des professionnels. C'est ainsi que l'innovation peut s'exprimer.</p>
Objectifs recherchés	<p>Améliorer le niveau de formation professionnelle en Pays Cévennes. Développer des filières initiales spécifiques aux métiers du bois et/ou des formations continues pour les acteurs locaux en place. Accroître le niveau de qualification de la main d'œuvre locale en vue d'une meilleure insertion économique et sociale.</p> <p>Favoriser la relation entre entreprises des filières forêt-bois, ainsi que des prestataires et organismes de formation.</p> <p>Développer de projets de R&D liés à la forêt et au bois</p> <p>Dans un contexte où les équipes d'exploitation sont âgées et les jeunes bûcherons démotivés par leur métier, il convient d'accompagner les salariés dans leur projet professionnel de façon durable en formant des « bûcherons sylviculteurs » de qualité.</p>

FICHE-ACTION G5 (suite)

<p>Contenu de l'action / principales phases pressenties</p>	<p>L'action vise à :</p> <ul style="list-style-type: none">- recenser les besoins de formation au niveau du Pays Cévennes (formation continue pour des professionnels de l'exploitation forestière, de la 1^{ère} et de la 2^{ème} transformation et pour des agriculteurs, mais également formation initiale pour des jeunes ou des réorientations professionnelles),- identifier les formations les plus adaptées,- prendre contact avec les organismes de formation et écoles régionales. <p>ARFOBOIS a réalisé une étude sur l'offre régionale de formations existantes en Languedoc-Roussillon et sur les besoins en formation des entreprises. ARFOBOIS anime un groupe de travail régional sur la formation aux métiers forêt bois</p> <p>L'étude d'ARFOBOIS constitue une base de données que pourra utiliser le Pays Cévennes.</p> <p>Le Pays Cévennes est susceptible d'accueillir des chantiers écoles sur son territoire, de présenter les savoirs-faires locaux par le biais des entreprises en place, et d'accueillir des stagiaires et apprentis. A l'inverse, des professionnels du Pays Cévennes pourraient intervenir dans certains modules de formation (initiale ou continue).</p> <p>Toutes ces modalités sont à étudier, une fois les besoins définis, les formations identifiées, les contacts pris avec les formateurs et écoles, dans le but de développer des partenariats pérennes.</p> <p>Le Pays Cévennes est à la recherche d'une adaptation des formations en lien avec les spécificités de gestion et de valorisation des essences locales et souhaite faire connaître les savoirs-fraies locaux (bardeaux de châtaigniers, charpentes traditionnelles en Châtaignier, et autres valorisations).</p> <p>L'action pourrait porter sur l'opportunité de la participation de stagiaires à des formations initiales ou continues sélectionnées, spécifiques aux métiers de la forêt et du bois, et adaptées au Pays Cévennes (quelles formations, quel niveau, où, comment, quand, pour quels débouchés...?). A l'inverse le Pays Cévennes se positionne comme un territoire d'accueil et d'expérimentation.</p> <p>A ce titre citons le projet d'Ecole du Bois (ou « Ecole de la Châtaigne ») à la ZAE de St Privat de Vallongue, qui est en cours de réflexion. Il porterait sur la concertation entre professionnels et partenaires techniques; le développement et le suivi des partenariats.</p> <p>Il y a également une recherche d'opportunités de partenariats avec le monde des enseignants-chercheurs et des instituts de recherche afin de favoriser l'innovation en Pays Cévennes.</p> <p>Pour mener cette action, des journées d'animation par le Pays Cévennes seront requises dans un premier temps.</p> <p>2010 : recensement des besoins auprès des professionnels, identification des formations les plus adaptées et prise de contact avec les organismes de formation.</p> <p>2011 : poursuite des partenariats, accueil de stages et de chantiers écoles.</p> <p>Bénéficiaires : employés des entreprises, jeunes du territoire du Pays Cévennes qui chercheront ensuite un emploi, réorientations professionnelles.</p>
---	--

Zone d'application	Pays Cévennes Un lieu d'accueil pourrait être la ZAE de st Privat de Vallongue dont le projet de création est actuellement à l'étude.		
Durée	24 mois		
Insertion dans le calendrier prévisionnel	2010-2011		
Maître d'Ouvrage	Pays Cévennes		
Partenaires techniques pressentis	Ecole des Mines d'Alès, CFPPA, Centre d'apprentissage d'Alès, structures spécialisées dans l'enseignement supérieur technologique, Sup'Agro de Florac, AFPA, Ecole des Javols, Bac pro collège de St Hippolyte du Fort, BTS bois à Nîmes, Bac pro "Bois construction" avec la DAFPEN, ARFOBOIS, CNDB, SRFD (DRAF), CCI Gard Lozère, Chambre des métiers 30 &48 Pôles emplois et autres structures sociales. Partenaires techniques, écoles, lycées, organismes de formation		
Plan de financement envisagé (sources, montants)	Coût prévisionnel:		
			Montant prévisionnel (euros)
	Animateur Charte	6 j /an	2 100
Indicateurs de suivi et de réalisation	<p><u>En terme de réalisation de l'action :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions, • Nombre de stagiaires et apprentis, • Nombre de chantiers école, • Liste des formations intéressant le territoire. <p><u>En terme d'effets attendus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Partenariats concrétisés • Projets de R&D initiés 		
Lien avec d'autres actions	<p>En relation avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action G4 : formation /sensibilisation /communication 		

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE

FICHE-ACTION – G6 et G7	
Intitulé de l'Action	<p>G : Engager les acteurs du territoire</p> <p>G6. Elaboration/Diffusion d'un guide des bonnes pratiques pour les sports et loisirs motorisés (action prioritaire)</p> <p>G7. Etude de faisabilité pour la création d'un circuit dédié aux sports et loisirs motorisés</p>
Orientation stratégique concernée	<p>a) La valorisation économique a.3. Le tourisme</p> <p>b) La valorisation sociale et humaine de l'espace forestier b.1. Les usages sociaux de l'espace forestier b.2. Les loisirs en forêt b.3. L'accueil du public au sein de l'espace forestier</p> <p>c) La valorisation écologique et environnementale c.2. La préservation de l'environnement</p> <p>d) Le développement de moyens, outils et compétences transversaux d.2. Les schémas de desserte d.5. Les synergies à trouver entre la Charte et les autres démarches de territoire</p>
Constats préalables	<p>Espace multifonctionnel par excellence, le milieu forestier a, à toutes les époques, suscité des conflits d'usage. La déprise agricole et l'abandon des campagnes avaient pour un temps limité l'avènement de tels antagonismes, mais une reconquête de l'espace rural, engagée il y a maintenant plus d'une décennie par un public de plus en plus nombreux et par une plus grande diversité d'activités qu'elles soient professionnelles ou de loisirs, favorise l'émergence de nouveaux conflits (forestiers, agriculteurs, chasseurs, randonneurs, sportifs de pleine nature, sports et loisirs motorisés, etc.).</p> <p>La pratique de la randonnée (pédestre, VTT, équestre) fait l'objet de nombreuses initiatives territoriales (PDIPR, PDESI) ou locales (circuits de petites randonnées) et est par ailleurs prise en compte dans le cadre de la CFT dans l'action G8.</p> <p>La pratique des sports et loisirs motorisés (motos, quad, 4X4) reste par contre un problème non traité. Si son encadrement par des dispositions réglementaires existe de fait, il serait cependant illusoire de penser que, sur un territoire ouvert d'une telle échelle, un dispositif de répression (si toutefois les moyens suffisants existaient pour le mettre en œuvre) serait à lui seul suffisant pour régler les problèmes inhérents à cette utilisation spécifique de l'espace. Une prise en compte de ces problèmes dans les démarches territoriales, par les acteurs locaux eux-mêmes, s'avère donc cruciale afin d'une part de réduire les conflits d'usage, mais aussi et surtout d'éviter des atteintes graves à l'environnement et au cadre de vie des populations locales.</p>

Objectifs recherchés	<ul style="list-style-type: none"> • Eviter les atteintes à l'environnement et aux infrastructures linéaires. • Limiter les conflits d'usage inhérents à la multifonctionnalité des espaces naturels. • Encourager et faciliter le respect et l'application de la réglementation en vigueur concernant la circulation dans les espaces naturels.
----------------------	--

FICHE-ACTION G6 et G7 (suite)

Contenu de l'action / principales phases pressenties	<p>Volet G6. <u>Elaboration/Diffusion d'un guide des bonnes pratiques pour les sports et loisirs motorisés (action prioritaire)</u></p> <p>Sur la base de documents existants sur d'autre territoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • adaptations aux spécificités du Pays Cévennes, • élaboration et diffusion d'un guide de bonnes pratiques des sports et loisirs motorisés en milieu naturel. <p>Volet G7. <u>Etude de faisabilité pour la création d'un circuit dédié aux sports motorisés</u></p> <p>1. Recenser et caractériser les besoins exprimés par les pratiquants de sports et loisirs motorisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Types de pratique, • Nombre de pratiquants, • Demandes en équipements, types d'équipement. <p>2. Recenser et cartographier les zones susceptibles de recevoir un (des) circuit (s) dédié (s) aux sports et loisirs motorisés :</p> <p>Il convient de prendre ici en compte, un certain nombre de paramètres susceptibles de rendre les sites compatibles ou non avec ces pratiques, et donc d'évaluer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les atteintes potentielles à l'environnement, au paysage, aux autres activités humaines, • la gêne potentielle aux populations riveraines (éventuellement études acoustiques), • les risques induits (feu de forêts, zone d'érosion, etc.). <p>3. Elaboration du (des) projet (s) de circuits dédiés :</p> <p>Deux types d'équipements sont envisageables, selon les besoins exprimés lors de la phase 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • circuit dédié de type randonnée (GR loisirs motorisé), assis sur des tracés existants, • circuit fermé et aménagé, dédié à la pratique sportive intensive, nécessitant de fait des investissements plus lourds. <p>4. Elaboration de documents contractuels</p> <ul style="list-style-type: none"> • cahier des charges de randonnée, • règlement d'utilisation des circuits, etc.
Zone d'application	Ensemble du territoire de la Charte
Durée	Volet G6. : 6 mois Volet G7. : 24 mois

Insertion dans le calendrier prévisionnel	Volet G6. : 2010 Volet G7. : 2011 - 2012
Maître d'Ouvrage	Pays Cévennes
Partenaires techniques pressentis	Volet G6. : animateur Charte et Association Codever Volet G7. : PNC, CRDT, Offices de tourisme, Communes, CG, CRPF, ONF, Syndicat des Propriétaires Forestiers du Gard, Associations de sports et loisirs motorisés (CODEVER, autres...), Pôle mécanique

FICHE-ACTION G6 et G7 (suite)			
Plan de financement envisagé (sources, montants)	<u>Volet G6.</u>		
		Montant prévisionnel euros TTC	
	Animateur Charte	10 j	3 500
	Opérateur SIG	Sans objet	
	Autre prestation	Edition du guide	
	<u>Volet G7.</u>		
		Montant prévisionnel euros TTC	
	Animateur Charte	30 j	10 500
	Opérateur SIG	5 j	1 750
	Autre prestation	Sans objet	
Indicateurs de suivi et de réalisation	<p><u>En terme de réalisation de l'action :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Volet G6. : disponibilité du guide de bonnes pratiques, nombre d'exemplaires diffusés, nombre de points de diffusion, nombre de pratiquants de sports et loisirs motorisés contactés. • Volet G7. : disponibilité de la cartographie préalable, nombre de projets élaborés, linéaire de circuits dédiés envisagé. <p><u>En terme d'effets attendus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Diminution des conflits d'usage déclarés, • Diminution des infractions constatées, • Diminution des dégradations constatées. 		
Lien avec d'autres actions	<ul style="list-style-type: none"> • Action D2 : Organisation d'une desserte multifonctionnelle. • Action G4 : Organisation de journées d'information pour les élus du Pays. • Action G8 : Etude de faisabilité et création de sentiers à thèmes sur la forêt. 		

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE

FICHE-ACTION – G8	
Intitulé de l'Action	<p>G : Engager les acteurs du territoire</p> <p>G8. Etude de faisabilité et création de sentiers à thèmes sur la forêt</p>
Orientation stratégique concernée	<p>a) La valorisation économique a.1. L'agriculture : services de proximité fournis par les agriculteurs a.2. L'économie forestière (pratiques sylvicoles durables adaptées au Pays Cévennes, les filières bois-énergie, bois construction, etc.) a.3. Le tourisme</p> <p>b) La valorisation sociale et humaine de l'espace forestier b.1. Les usages sociaux de l'espace forestier : qualité paysagère b.2. Les loisirs en forêt b.3. L'accueil du public au sein de l'espace forestier</p> <p>c) La valorisation écologique et environnementale c.1. La valorisation du patrimoine naturel et culturel. c.2. La préservation de l'environnement.</p> <p>d) Le développement de moyens, outils et compétences transversaux d.3. Les synergies à trouver entre la Charte et les autres démarches de territoire (<i>La politique du PNC</i>).</p>
Constats préalables	<p>A l'heure actuelle, il n'existe pas de sentiers ou d'itinéraires thématiques dédiés à la forêt et au bois sur le territoire du Pays Cévennes. La mise en place de sentiers d'interprétation, illustrant les différentes thématiques abordées dans le cadre de la Charte Forestière, ainsi que la diversité des milieux présents, semble un outil intéressant permettant de promouvoir et de faire connaître le territoire et les actions de développement envisagées.</p> <p>Ces équipements, conçus pour un large public (populations locales, visiteurs, touristes, scolaires) devront être très majoritairement assis sur des tracés existants et s'intégrer dans le cadre des programmes départementaux PDIPR et PDESI (PR, GR, etc.). Ils viseront par ailleurs, dans la mesure du possible, une utilisation multifonctionnelle (pédestre, équestre, VTT, etc.),</p> <p>Afin d'éviter des coûts d'investissements et d'entretien élevés, ils s'appuieront de façon préférentielle, sur des 'documents papier' (de type topoguide) plutôt que sur du mobilier de terrain qui fait souvent l'objet de dégradations diverses.</p> <p>Ces équipements ainsi que leurs supports graphiques devront être conçus de façon à garantir une homogénéité de l'offre sur l'ensemble du territoire et une promotion de l'image de la CFT.</p> <p>On recherchera enfin, dans la mesure du possible, à intégrer ces équipements à proximité et/ou en lien avec des offres de service touristiques (restauration, hébergement, etc.).</p>

Objectifs recherchés	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer un 'produit touristique', sur la base d'activités de randonnées thématiques sur les activités forestières et l'environnement local. • Favoriser une ouverture maîtrisée et pédagogique aux divers usagers de l'espace naturel. • Permettre aux populations locales de s'approprier une culture forestière du territoire.
----------------------	--

FICHE-ACTION G8 (suite)

Contenu de l'action / principales phases pressenties	<p>1. Recensement des sites potentiels dans le SIG :</p> <ul style="list-style-type: none"> • identification et cartographie de secteurs caractéristiques des milieux et présentant un intérêt patrimonial particulier, reconnaissance terrain, • croisement avec les réseaux de randonnées existants, et recherche de compatibilité avec une utilisation multifonctionnelle (pédestre, équestre, VTT, etc.), • proximité ou lien avec des offres de service touristiques (restauration, hébergement, etc.), • possibilité d'utilisation par un public scolaire. <p>2. Définition de thèmes à traiter, communs à chaque parcours, illustrant les axes principaux de la CFT, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • essences forestières, sylviculture, • filière bois (produits, matériaux, etc.), • richesse environnementale, • patrimoine vernaculaire, • pluriactivité (agroforesterie, élevage, etc.), • paysage, • DFCI • autres... <p>3. Elaboration d'un cahier des charges type (CCTP) à l'usage du Maître d'ouvrage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • définition des modalités d'interprétation et des synopsis de rédaction, • caractéristiques du document support (format, graphisme, illustration, iconographie), • recherche d'homogénéité et de cohérence entre les différents parcours. <p>4. Montage et réalisation des projets,</p> <ul style="list-style-type: none"> • montage du dossier de financement, • lancement et suivi d'appels d'offre auprès de structures spécialisées en techniques de l'interprétation. <p>5. Edition et diffusion du support (topoguide)</p>
--	--

Zone d'application	<p>Dans un premier temps, il est proposé de monter 4 projets, chacun illustrant les caractéristiques des 4 grandes 'régions forestières' présentes sur le territoire du Pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hautes Cévennes • Basses Cévennes à Châtaignier • Basses Cévennes à Pin Maritime • Garrigues
--------------------	--

Durée	24 mois
-------	---------

Insertion dans le calendrier prévisionnel	2012 - 2013
Maître d'Ouvrage	Pays Cévennes et/ou EPCI concernés
Partenaires techniques pressentis	PNC, Chambre d'agriculture, SUAME, Offices de tourisme, Communes, CRPF, ONF, Syndicat des Propriétaires Forestiers du Gard, CG, CDRP, CDT

FICHE-ACTION G8 (suite)		
<i>Plan de financement envisagé (sources, montants)</i>	Coût prévisionnel pour 4 parcours :	
		Montant prévisionnel euros TTC
	Animateur Charte	20 j
	Opérateur SIG	5 j
	Autre prestation	Etude, Edition topoguide
	<p>Pour un parcours : 5 jours d'animateur et 10 K€ autre prestation 10 j en 2012 et 10 j en 2013</p> <p>Financements possibles sur la mesure 313 du DRDR.</p>	
<i>Indicateurs de suivi et de réalisation</i>	<p><u>En terme de réalisation de l'action :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • nombre de sites potentiels recensés, • nombre de projets montés, • topoguides élaborés et diffusés. <p><u>En terme d'effets attendus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • nombre de personnes contactées, • types de public contactés, • retombées en terme d'offres de service touristiques (restauration, hébergement, etc.). 	
<i>Lien avec d'autres actions</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Action G3 : Elaboration et mise en place d'un programme d'éducation et d'animations sur la forêt • Action D2 : Organisation d'une desserte multifonctionnelle • Action G6 : Elaboration/Diffusion d'un guide des bonnes pratiques pour les sports motorisés (action prioritaire) • Action G7 : Etude de faisabilité pour la création d'un circuit dédié aux sports et loisirs motorisés 	
<i>Observations</i>	<p>Le Conseil Général du Gard est maître d'ouvrage du PDIPR (actif) et du PDESI (en cours de finalisation). Il finance actuellement des projets de sentiers thématiques portés par des EPCI.</p> <p>L'action G7. propose par ailleurs la possibilité de créer un équipement dédié de ce type, à l'usage des pratiquants de loisirs motorisés.</p> <p>Intégrer à la réflexion les itinéraires de sentier de randonnée existants sur le thème « Chemin des Camisards ».</p>	